

# RAPPORT

DU

# MINISTRE DES TERRES ET FORETS

DE LA

## PROVINCE DE QUEBEC, POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1906.

---

A l'Honorable Sir Louis A. Jetté,

*Chevalier Commandeur de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.*

---

Conformément aux dispositions de la loi, auxquelles je suis tenu d'obéir, je sou mets aujourd'hui à votre Honneur, le compte-rendu annuel des opérations de mon Département, comprises dans les douze mois écoulés au 30 juin dernier, avec prière de vouloir bien donner à ce document un favorable accueil.

Dans la forme acceptée jusqu'à ce jour, ce travail se compose, en premier lieu, d'un précis sommaire des transactions de chacun des services de ce Département ; en second lieu, de quelques considérations générales sur leur valeur et leur portée ; enfin, de tous les détails, statistiques et autres, nécessaires à leur complète intelligence, contenus dans les appendices qui suivent.

Le résultat général de ces opérations, au seul point de vue du revenu, accuse une recette totale de \$1,395,248,82, provenant de plusieurs sources que je distingue et que je décris brièvement comme suit.

Quebec Streams Commission  
Commission des Eaux Courantes de Québec.

## TERRES PUBLIQUES

Cette partie de notre Domaine Public, comprenant toutes les terres subdivisées en lots de ferme, au 30 juin 1906, et disponibles à cette date, renfermait une superficie de 6,547,582 1/2 acres.

De l'étendue de ces terres dont nous pouvions disposer au 30 juin de l'an passé (1905), il a été vendu depuis, durant les 12 mois ci-dessus désignés, 195,185 acres destinés aux fins de l'agriculture et de l'industrie, au prix de \$66,833,36 : lequel, avec les arrérages perçus sur ventes antérieures, a produit \$91.095.71.

Les concessions gratuites, encore permises sur certains chemins de colonisation, ont été très limitées et ne forment qu'une étendue de 272 1/2 acres ; et 50 acres seulement ont été affectés aux besoins du culte.

### RÉSERVES DU CLERGÉ

De ces réserves, dont il ne reste plus maintenant que quelques lots, 551 1/2 acres ont été vendus ; desquelles il n'a été reçu, en tout, que \$701.29.

### DOMAINE DE LA COURONNE

La vente des lots de grève et en eau profonde, ainsi que la concession de certains sites de forces hydrauliques avec le domaine proprement dit, ont rapporté \$19,122.35. L'évaluation de ces puissances hydrauliques, basée sur l'étude des chutes et des rapides qui les produisent, avec le mesurage du lit des rivières et des terrains circonvoisins, a coûté \$2,556.46.

### BIENS DES JÉSUITES ET SEIGNEURIE DE LAUZON

Sous ces deux titres, la perception des rentes seigneuriales a donné, pour les premiers, \$4,642.29, et pour la seconde, \$2563.09 ; et elle a coûté \$2,855.50 et \$967.14 respectivement.

### LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Les baux de chasse et de pêche, émis pour territoires situés dans les limites de ce parc, avec les permis de chasser et de pêcher, accordés, soit à des personnes résidant en cette province, soit à des étrangers, ont produit \$4,254.66.

Les frais de son administration extérieure et de sa surveillance, l'ouverture et l'entretien de chemins et de portages, ainsi que la construction d'abris temporaires ou permanents, ont occasionné une dépense de \$4000.

---



---

## BOIS ET FORÊTS

Les rentes foncières, \$206,809.20, les droits de coupe, \$776,901.37, les intérêts, pénalités et la taxes des feux, \$18,143.97, les honoraires de transferts, \$10,714.50, perçus durant les 12 mois qui font l'objet du présent mémoire, constituant le revenu ordinaire de cet important service, forment un montant de \$1,012,569.04.

En ajoutant à ce résultat, celui obtenu aux enchères du 22 juin dernier, par l'affermage de nouvelles coupes de bois, \$253,545.00, nous atteignons un grand total de \$1,266,114.04.

Le territoire sous permis de coupe, renouvelés pendant l'année, comportait une superficie de 69,226 milles carrés.

## HONORAIRES ET DÉPÔTS

Sous forme d'honoraires de diverse nature, il a été payé au département, la somme de \$3,483.65. Sur transactions non complétées, il a été mis au crédit du compte dit : " En suspens " la somme de \$3,271.74.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Malgré les nombreux démembrements que l'ancien département des Terres de la Couronne a dû subir par suite de dispositions législatives récentes, il n'en est pas moins resté, sous son nouveau titre, une vaste administration dont l'importance s'impose à la seule lecture de l'exposé qui précède.

De plus, d'après ces données, si l'on veut bien jeter un regard sur une carte de notre province, indiquant l'étendue de cette partie de notre domaine, non encore subdivisée, quelque peu explorée, et en bien des endroits à peine connue ; et si l'on songe en même temps aux immenses ressources qu'elle doit contenir et qu'elle laisse entrevoir presque partout, il devient difficile de prévoir et d'embrasser les développements multiples dont cette organisation est en conséquence susceptible, et ce, dans un avenir prochain.

Mais je m'arrête : car pour le moment, il ne s'agit ici que d'analyser à traits rapides les caractères saillants des travaux accomplis sous ma direction durant la période ci-dessus définie.

## VENTES ET ÉTABLISSEMENT DE NOS TERRES PUBLIQUES

Sur ce sujet, qui pour nous prédomine tous les autres, en autant qu'il affecte le plus notre avenir et notre influence politique comme peuple, doit se concentrer, en premier plan, toute notre attention.

Aussi, est-ce avec un sentiment véritable de satisfaction que je m'empresse de l'écrire, les résultats obtenus dans cette voie sont excellents, meilleurs que ceux de l'an dernier, lesquels étaient cependant en avant de ceux des années précédentes. Car, à l'exception des années 1882-83, où les ventes furent un peu plus considérables, à une époque où il devint manifeste que ces opérations devraient être plus strictement contrôlées, l'étendue des terrains vendus pour fins agricoles, durant les 12 mois expirés au 30 juin 1906, est la plus grande que nous ayons eu à enregistrer jusqu'ici. Et il ne faut pas oublier de plus, que dans les présentes statistiques, ayant trait à la vente des terres, il n'est pas question de concessions minières lesquelles relèvent du Département de la Colonisation et des Mines.

Toutefois, il est ici convenable de bien faire comprendre que ce n'est pas d'après la quantité et l'étendue que l'on doit juger de la valeur de ces transactions ; car s'il ne s'agissait que de vendre, la tâche serait facile ; la superficie dont l'on disposerait serait énorme si elle était proportionnée à la demande ; et les bénéfices, en argent, que nous en retirerions momentanément, seraient fort considérables.

Mais ce n'est pas là le but auquel nous devons tendre. Notre devoir consiste à n'aliéner notre domaine qu'à bon escient, en faveur d'une classe de personnes qui le feront valoir aux conditions dont elles seront convenues, aux termes de leur billet de location. Ceci étant accompli, et la preuve en étant faite, nous devenons en mesure d'accorder à chacun de ces acquéreurs un titre parfait ; lequel doit nous assurer, dans chaque cas, la création d'un nouvel établissement agricole permanent. Cette besogne, bien simple en apparence, en est une cependant, dont l'accomplissement offre sans cesse au Ministre des Terres et Forêts les plus sérieuses difficultés.

L'on se plaint constamment de nos exigences ; et pourtant, nous ne demandons rien que de strictement raisonnable et de conforme à la loi ; et celui qui a eu vue d'autres fins que son avancement par les moyens légitimes de la colonisation, dans presque tous les cas, est le seul qui puisse avoir à redire.

Cependant, à l'encontre de toutes ces récriminations, il nous sera facile de démontrer, que si l'on ne peut invariablement accéder aux demandes d'achat qui nous arrivent de toutes parts, que les progrès de la colonisation

---

n'en sont point pour cela le moins du monde entravés. Car le plus ou le moins de lots vendus, en un temps donné, n'est pas toujours un moyen assuré de se rendre un compte juste de ces progrès, tandis que celui que nous offre l'émission des titres parfaits dont je viens de parler, en est un beaucoup plus certain.

A ce sujet, voici ce que l'on peut puiser dans nos statistiques. Durant les 12 mois de l'exercice dont nous nous occupons, 1462 lettres-patentes ont été accordées, c'est-à-dire 243 de plus qu'en 1905, 547 de plus qu'en 1901, et 1054 de plus qu'en 1876. Voir appendice No. 8.

Cet exposé me semble très éloquent et mieux que tous les commentaires, il indique clairement à tous les yeux qui veulent bien voir, que le mouvement colonisateur n'a subi aucun échec de notre part, et que sa marche ascendante est plus accentuée que jamais.

De plus, à l'heure où nous en sommes rendus de l'année 1906, la demande de préparation de lettres-patentes va toujours croissant. Tellement, qu'elle semble ne pas être entièrement normale, et nous fait pressentir sur ce point quelques déceptions. Car il faut bien l'admettre, il n'en coûte pas très cher d'acquérir un lot, d'y défricher 10 acres, de les mettre en un état de culture plus ou moins rudimentaire, d'y construire une habitation et des bâtiments de très faibles dimensions, d'occuper le tout pendant quelques mois et, en considération de cela, obtenir un titre complet qui vous rend propriétaire du tout, et maître de faire ou de vendre la coupe des bois sur les 90 acres qui restent en forêt ; cette coupe valant des centaines et même des milliers de piastres à l'acquéreur ou au marchand à qui elle a été transportée.

Nos inspecteurs, dans leurs courses d'investigations, ont trop souvent l'occasion de rencontrer de ces cas où l'établissement agricole permanent sur lequel nous nous fondions, est abandonné, et où il n'est plus que le centre temporaire d'une exploitation forestière de seconde main.

Pour le passé, il est impossible de remédier à cet état de choses ; mais l'on doit en conclure que les conditions relatives à la durée d'occupation, à l'étendue des défrichements à faire et à mettre en culture, ne sont pas assez onéreuses. Le prix du fonds devrait être, un tant soit peu plus élevé ; la superficie à améliorer, portée à 15 ou 20/0, et la durée de l'occupation ne devrait pas être moins de trois ans.

Afin d'être tout à fait certain de la nature et de la qualité des terrains que nous avons à vendre, les travaux d'inspection, en vue de la classification des lots, ainsi que pourvu par la loi de 1904, ont été poussés d'après le mode inauguré l'an dernier, avec moins de vigueur si l'on veut, mais proportionnellement aux appropriations mises à notre disposition pour cet objet.

---

Ces examens faits sur les lieux, comprenant, de très près, un double personnel, l'un représentant le gouvernement, et l'autre les intérêts des colons, ce dernier choisi par le député du comté où ils se poursuivent, sont à cause de cela, très dispendieux, et, en conséquence, ne peuvent s'accomplir que graduellement, et ne devraient s'appliquer qu'aux endroits où la colonisation se porte avec le plus d'entrain et avec le plus d'espoir de succès.

Comme résumé de ces entreprises, je puis dire que du 1er juillet 1905, au 30 juin 1906, 45 cantons ont été inspectés, en tout ou en partie, et que, d'après les données ainsi recueillies, 26 cantons ont été déclarés classifiés en vertu d'arrêtés en conseil, conformément à la loi. Pour détails, voir à ce sujet les appendices Nos. 68 et 69.

En vertu d'un arrêté en conseil, du 21 décembre 1905, j'ai été autorisé à faire, en faveur de la compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean, pour aider à la construction d'une voie ferrée, devant relier sa ligne principale, de la rivière Jeannotte à LaTuque, distance de 38 milles, l'octroi d'un bloc de terrains de 45776 acres en superficie, représentant les subsides accordés sur les premiers dix et quelques fractions de milles de ce chemin, alors complétés et en voie d'exploitation : soit, à raison de 4,000 acres par mille, aux termes de l'acte 4 Ed. VII, Chap. 2.

Ces terrains choisis par cette compagnie sont situés sur la rive droite de la rivière St-Maurice, à 12 milles environ, en amont de la Mission et du Poste de Weymontachingue. Ils renferment à peu près l'étendue d'un canton ordinaire, et devront être sous peu délimités et bornés aux frais des intéressés, avant que cet octroi puisse être définitivement sanctionné.

D'après les archives du Département des Terres, c'est la première fois, depuis la date de la confédération, et même auparavant, en ce qui touche à l'ancienne province du Bas-Canada du moins, que le chef de ce bureau est appelé à parfaire une telle concession, laquelle dans sa totalité, devra comprendre 152,000 acres.

Cependant, à cause de la situation que ces terres occupent, et par la nature ingrate du sol en cette localité, je suis à peu près assuré, qu'elles ne pourront jamais être un obstacle à la colonisation.

L'année 1906 a vu se clore la dernière page de ce chapitre de notre histoire qui a nom : " Octrois gratuits de 100 acres de terre aux pères et mères de 12 enfants vivants ".

Un rapide coup d'oeil jeté en arrière sur l'origine de ces octrois et sur les

---

---

diverses transformations que les lois qui les autorisent ont dû subir, pour les rendre compatibles aux exigences du moment, doit avoir ici son à propos et son utilité.

En vertu de l'acte 53 Vic. Chap. 26, année 1890, sous l'administration de l'Honorable M. Mercier, il fut statué que le Commissaire des Terres de la Couronne était autorisé à faire, à même le territoire disponible de la province, un octroi de 100 acres à chaque père ou mère de famille domicilié en cette province, ayant douze enfants vivants.

Rien de plus noble, de plus moral et de plus grand que le sentiment qui inspira cette législation, dont le titre et les considérants se lisent comme suit : "Acte portant privilège aux pères ou mères de familles ayant douze enfants vivants." "Atténué qu'il convient, à l'exemple de tous les siècles, de donner des marques de considération à la fécondité du lien sacré du mariage ; en conséquence "Sa Majesté'. etc. etc.

Toutefois, à cette époque, l'on ne comptait pas sur le nombre de ceux de nos compatriotes qui auraient le droit de réclamer de ce bénéfice, et il n'avait pas été prévu que cet acte d'extrême générosité devait nous entraîner, dans l'espace de 15 ans, à l'aliénation de 541,300 acres de terre ou à leur équivalent.

De plus, que ces concessions, faites sur une aussi grande échelle, devaient nécessairement empiéter sur des droits acquis de dates déjà anciennes.

Aussi de nombreuses représentations s'en suivirent, et elles sont tellement vivantes à la mémoire qu'il est inutile de les énumérer ici.

En conséquence, cette législation qui, dès la première année de sa mise en vigueur, s'était accrue de plusieurs clauses explicatives, fut du nouveau modifiée en 1892, sous l'inspiration de l'Hon. M. Flynn, alors Commissaire des Terres.

Cette demi mesure n'apporta aucun remède à l'état des esprits et des choses, et ce ne fut qu'en 1895, en vertu de l'acte 58 Vict. Chap. XVII, sous le même ministre des Terres, que cette loi fut remaniée de façon à la rendre plus en harmonie avec celles qui régissaient l'administration et la vente des terres publiques. A dater de cette époque, il fut bien entendu que ces octrois gratuits étaient consentis dans un but de colonisation, et sujets aux conditions ordinaires d'établissement, et que, dans tous les cas où l'on ne se conformerait pas à ces obligations, la confiscation, comme pour toutes les concessions analogues, devait s'en suivre. Interprétation que les officiers en loi avaient toujours refusé de donner jusque là, au statut de 1890.

---

Pendant neuf ans, l'on continua à accorder de ces octrois avec ces dernières restrictions pour tous les chefs de famille reconnus depuis 1895, et sans aucune d'elles. lorsqu'il s'agissait de personnes dont les droits avaient été admis avant cette époque.

Comme un grand nombre de ces dernières n'avaient pas eu le temps ni l'occasion de faire leur choix, des industriels faisant oeuvre d'acheter la coupe des bois croissant sur ces lots de colons, et étant devenus au courant de la situation, se mirent de la partie pour aider ces réclamants à se choisir des terrains dans les meilleures conditions possibles d'exploitation.

Ce commerce s'exerça pendant plusieurs années jusqu'à ce que les porteurs réguliers de permis de coupes, à qui ces lots étaient soustraits, jetassent les hauts cris.

La commission de colonisation eut mission de s'enquérir du bien fondé de toutes ces plaintes, et, sur le rapport qu'elle fit touchant ces abus et sur ses avis concernant les amendements à apporter à la loi des terres, l'honorable S. N. Parent, alors ministre des Terres et Premier, obtint de la Législature de nouvelles modifications statutaires relatives à ces octrois.

Ainsi, en vertu des articles 1267*d-d* et 1267 *c-c* de l'acte 4 Ed. VII Chap. XIII, il devint loisible à ces chefs de famille, ayant choisi un lot sous permis de coupe de bois, d'en obtenir l'équivalent sous forme de prime au montant de \$50.00, payable par le porteur de ce permis, à la condition que ce lot ainsi affecté lui fut réservé durant l'espace de 15 ans. C'était là un moyen bien pratique et surtout bien économique de détourner la difficulté; mais il n'en fut rien. Une forte agitation s'en suivit: celle-ci d'un caractère opposé et tout à fait populaire. Cette fois, elle provenait des colons de bonne ou de mauvaise foi, qui à leur tour se plaignaient avec amertume de se voir exclus de l'achat d'aucun de ces lots ainsi séquestrés.

A l'avènement du ministère Gouin, le premier ministre bien informé des graves inconvénients résultant de toutes ces difficultés et de tous ces embarras, en conclut avec une rare énergie et une grande sûreté de jugement, que le temps était arrivé d'en finir.

En conséquence, par l'acte 5 Ed. VII. Chap. 16, articles 1, 2, 3, 4 et 5, il fut décidé de mettre fin à ces octrois et de permettre à tous ces chefs de famille, sur l'accomplissement de certaines formalités, de retirer, par l'entremise du département des Terres et Forêts, une prime de \$50.00, payable sur les fonds consolidés de la Province, après l'épuisement des sommes versées au Trésor, pour ces mêmes fins, par les porteurs de licences. D'où il s'en suit



que des 5413 (\*) chefs de famille reconnus officiellement au 1er juillet 1905, 1302 ont obtenu ce même nombre de lots sans conditions d'établissement, 697 d'entre eux ont reçu cette même gratification sujette à ces mêmes conditions ; 944 ont été payés de la prime par les marchands de bois, et 2065 l'ont retirée du gouvernement.

En ces deux cas, les paiements ont été effectués par notre entremise : dans le premier, ils se sont élevés à \$47.100.00, dans le second, à \$102.150.00.

Du nombre total susdit, il resterait donc 405 de ces réclamations non encore réglées, mais dont les neuf dixièmes ne le seront probablement jamais : les titulaires étant morts ou établis en pays étrangers.

#### DOMAINE FORESTIER

Nos produits forestiers étant depuis quelques années, de plus en plus recherchés, il s'en suit que les exploitations de coupes de bois, sur tous les points de la province, depuis deux ou trois ans, sont poussées avec une extrême vigueur.

Dans toutes les régions du pays ont surgi et surgissent sans cesse de nouvelles fabriques où l'on prépare soit des bois de sciage, soit les pâtes à papier, soit les bois de pulpe destinés à l'exportation.

Aussi la saison 1904-05, dont la production est comprise dans le présent compte-rendu, figure-t-elle en première ligne dans les états comparatifs que nous publions périodiquement. Voir appendices Nos. 15, 16 et 17.

De ces données, l'on déduit que le chiffre des droits de coupes perçus, excède de \$26.321.98, celui de l'exercice précédent, et que le revenu du service des Bois et Forêts, en exceptant ce qui a été retiré des enchères comme primes sur de nouvelles locations, dépasse de \$21.958.61 celui de 1904-05, pris dans les mêmes conditions.

Maintenant, si nous passons à l'examen des résultats obtenus à ces dernières enchères de juin 1906, nous constaterons qu'ils sont aussi très satisfaisants et de beaucoup supérieurs à ceux réalisés à la vente de 1905, proportionnellement à l'étendue vendue.

Ces affermages de coupes de bois dont nous disposions en 1905, comprenaient une superficie de 2361 milles carrés, et produisaient \$389,720.85, soit

---

\* Ce chiffre diffère de celui donné l'an dernier, mais il est le plus exact, car d'après un relevé de tous ces octrois, fait récemment, l'on a constaté que le nom d'un certain nombre de ces personnes avait été entré deux fois.

en moyenne, \$165.04 par mille, tandis que la vente de 1906, ne renfermant qu'une étendue de 1300 milles, nous a donné \$253,545.00, c'est-à-dire, en moyen terme, \$195.00 du mille superficiel.



ETAT d'affermages de coupes de bois.—Enchères de juin 1906.

ETAT D'AFFERMAGES DE COUPES DE BOIS.—(Enchères de juin 1906).

Agence.	Etendue en milles carrés.	Nom des acheteurs.	Primes obtenues.	—
			\$ cts.	
Ottawa Supérieur . . . . .	305	W. C. Edwards & Co., The E. Eddy Co. . . . .	71,225 00	Gatineau Supérieur.
Saguenay . . . . .	852	Jno Rowley-in-trust.	132,060 00	Sault au Cochon.
Grandville . . . . .	2½	Maurice Quinn . . . . .	1,500 00	Canton Bégon.
St-Laurent Matapédia	1¾	do do . . . . .	800 00	Canton Ristigouche.
Rimouski-Ouest . . . . .	5	do do . . . . .	5,000 00	Canton Macpès.
Bonaventure-Ouest . . . . .	3½	Baron de L'Epine.	1,300 00	Canton Carleton.
Gaspé-Ouest . . . . .	91¼	Lefebvre & Mahon . . . . .	29,660 00	Rivière Ste-Anne.
Gaspé-Est . . . . .	39	Louis Cabot . . . . .	11,700 00	Grande Rivière.
	1300		253,545 00	

Etendue annoncée en vente 9,835½.

Prime moyenne par mille \$195.03

Les avis ayant trait à cette dernière vente, publiés dans la *Gazette Officielle* et dans les grands journaux de la province, désignaient sommairement 256 locations correspondant à une superficie collective de 9835½ milles carrés : dont une faible proportion seulement, fut offerte aux enchères. Dans l'appendice No 20 se trouve reproduit *in extenso* le contenu de ces avis, avec l'addition de notes explicatives préparées depuis, par le surintendant des Bois et Forêts, M. Blouin ; lesquelles font voir combien de fois la plupart de ces terrains ont figuré en des annonces antérieures ; servant ainsi à démontrer que tous les acquéreurs de bonne foi ont eu toutes occasions de les faire étudier et explorer par des personnes de leur choix.

Il convient ici de remarquer que la plupart de ces acheteurs en perspective, ainsi que les marchands de bois désireux de se renseigner *in situ*, sur la valeur d'un territoire, s'adressent à cette fin, presque invariablement aux explorateurs à l'emploi du département. Preuve que les données recueillies par nos hommes de confiance, ne sont pas sans valeur.

L'aire totale de cette partie de la province, affectée par les permis de coupes, et sujette par conséquent à une rente foncière annuelle de \$3.00 par mille, est d'environ 70,367 milles carrés, équivalent à 45,034,880 acres. Dans ce territoire, des blocs de centaines de milles, et souvent de plusieurs milliers de milles carrés, sont détenus par de grandes maisons de commerce, ou par de puissantes compagnies très anxieuses de conserver le plus longtemps possible la valeur de leurs terrains boisés et, si cela peut se faire, d'en accroître la surface, partout où elle a été dénudée par les feux de forêts.

Déjà, plusieurs d'entre elles se préparent à faire des tentatives de reboisement et sont entrées dans la voie des expériences à ce sujet. Pour cette raison, je tiens à attirer l'attention sur ce que veut entreprendre la compagnie Belge, connue sous le nom de "Belgo Canadian Pulp & Paper Co., Ltd." opérant dans la vallée du St-Maurice et dont les bureaux et les fabriques sont installés à Shawinigan.

Avant de tenter un commencement de reboisement en des conditions qui pourront en assurer le succès, sur les conseils que nous lui avons donnés, le gérant de cette compagnie, M. Devenyns, très au courant des méthodes de sylviculture en vogue dans les principaux pays de l'Europe, est à s'enquérir auprès de nos étudiants de "Yale University", sur ceux de ces procédés qui seraient les plus adaptables aux circonstances de lieux et de climat dans lesquelles nous nous trouvons. Comme détails intéressants à consulter à ce propos, voir la correspondance reproduite aux appendices Nos. 24, 25, 26, 27, 28 et 73.

Néanmoins, à l'heure où nous sommes, ces mesures spéciales de prudence et de prévoyance n'exigent pas toute notre attention. La question vitale du moment, en ce qui peut affecter la valeur de nos ressources forestières, consiste dans les soins que nous devons apporter à la préservation de nos forêts dans l'état où elles se trouvent actuellement; en les plaçant le mieux possible, à l'abri du fléau des incendies, et en empêchant une coupe épuisante, suite de l'abattage d'arbres d'un trop faible diamètre sur la souche.

Aussi, suis-je en mesure de dire, en ce qui a trait aux moyens de prévention et de sauvegarde inaugurés depuis quelque temps, que tous nos efforts les plus énergiques ont été concentrés dans cette direction, et que rien

---

n'a été épargné, de ce qui est à notre disposition, pour les rendre efficaces. Dans le rapport du surintendant, M. W. C. J. Hall, auquel il me plait de renvoyer, l'on trouvera toutes les informations principales se rapportant à l'organisation du service de la protection des forêts, et à tous les travaux de surveillance et de prévention accomplis durant la dernière saison d'été. Voir appendice Nos. 29.

La violation des sages restrictions apportées par les règlements, à la coupe d'arbres de haute futaie, d'un diamètre de trop faible dimension, près du sol. destinés surtout à la fabrication des pâtes à papier, a aussi fait le sujet de mes constantes préoccupations. Dans le but de mettre fin à ces abus, des instructions particulières ont été adressées au surintendant des gardes-forestiers lui enjoignant de faire surveiller le plus près possible, les exploitants dans leurs opérations.

J'ai en sus ordonné dans plusieurs cas, des investigations spéciales afin de m'assurer de la raison d'être des nombreuses plaintes qui m'étaient faites à ce sujet. Le résultat de ces enquêtes n'a pas toujours confirmé la vérité de ces rapports, basés le plus souvent sur des appréciations erronées ou sur une fausse interprétation des règlements.

De plus, il faut le dire, les articles qui fixent les dimensions minima auxquelles l'on doit s'arrêter dans la coupe de certaines essences forestières, sont d'une application assez difficile ; car la parfaite identification de ces essences nécessite des connaissances techniques que ne peuvent avoir la plupart de nos gardes-forestiers, et exige à cet effet, une attention et une étude que ces employés n'ont pas le temps d'apporter dans leurs courses précipitées à travers la forêt.

Les comptes-rendus de ces examens et de ces contre-examens m'ont paru valoir la peine d'être publiés et d'être étudiés ; ils apparaissent aux appendices Nos 21, 22, 23, avec l'opinion que Monseigneur Laflamme a bien voulu donner, à notre demande, sur la nature de certains échantillons de bois, produits par ces enquêteurs, à l'appui de leurs recommandations. Cette opinion et celle d'autres savants botanistes, cités par M. O'Hara, ne sont pas destinées à simplifier ce travail d'identification, et je suis d'avis qu'il vaudrait mieux modifier nos règlements de manière à faire disparaître toutes ces causes d'ambiguïté.

Je ne saurais passer outre, sans faire part à ceux qui ont à cœur le maintien et la conservation de nos forêts, des sages conseils contenus dans un mémoire préparé par M. E. Stewart, chef du service forestier, au ministère de l'Intérieur du Canada, et lu devant l'association des marchands de bois des

---

Etats-Unis, à Ottawa, en août, 1905 ; intitulé : “ Convient-il d’appliquer aux forêts du Canada, certains principes d’exploitation méthodique ? ”

Dans quelques lignes, M. Stewart démontre clairement tout l’intérêt que les exploitants de nos bois doivent avoir à ne pas abattre, en général, aucun arbre de pin, d’un trop faible diamètre sur la souche ; en faisant voir d’abord, que, dans les petites dimensions, admises par les règlements, les profits sont à peu près nuls, et en indiquant ensuite les avantages très appréciables que l’on peut retirer, en donnant à ces bois quelques années de plus de croissance, avant de procéder à leur coupe.

Un extrait de ce mémoire est publié à l’appendice No. 28.

Marchant de pair avec la protection de la forêt, la question de la régularisation du débit des eaux, en prévenant la dénudation des flancs des montagnes où prennent naissance les sources de nos grandes rivières, a été aussi pour moi un objet tout spécial de réflexion et d’études.

En conséquence, il m’a été possible de recommander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, la création de trois nouvelles réserves forestières, lesquelles sont maintenant régulièrement reconnues et doivent être ajoutées à celles déjà existantes.

Aux appendices Nos 32, 33, 34, et 35 sont reproduits les arrêtés en Conseil créant et définissant ces réserves dites de la Chaudière, de Rimouski et du Saguenay-Labrador ; la première ayant 320, la seconde 1249, et la troisième 109,360 milles en superficie.

Au cours de l’automne 1905, à la veille de la clôture de la navigation du fleuve St-Laurent, il fut décidé par le gouvernement de la Province de Québec, soutenu par les autorités fédérales, également intéressé dans le conflit, d’expédier un parti de reconnaissance dans la vallée du fleuve Hamilton, où depuis quelque temps nous avions la preuve qu’une exploitation forestière se poursuivait depuis deux ans, sur un grand pied, avec l’assentiment et sous le contrôle du gouvernement de l’Île de Terre-Neuve, sur un territoire appartenant d’un côté à Québec, et de l’autre à la Puissance du Canada.

Le personnel de cette expédition, composé de 14 hommes, était placé sous la direction de M. Henry O’Sullivan, inspecteur d’arpentages. Celui-ci, en sa qualité d’arpenteur géomètre, avait à définir la position et l’étendue des terrains où ces contraventions étaient commises, tandis que M. Joseph

---

Bureau, explorateur bien connu du Département, devait coopérer en déterminant la quantité et la qualité des bois abattus, contrairement à nos droits, et, assisté de M. J. E. Chabot, N. P., avait aussi la charge d'en opérer la saisie.

M. Henry O'Sullivan accomplit sa mission en quelques jours et put revenir à Québec par le même vapeur qui l'avait transporté jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lac Melville

Ce lac, qui forme pour ainsi dire l'estuaire du fleuve Hamilton, se déverse dans l'Atlantique, par le détroit très resserré du Rigolet. Endroit bien mieux connu et plus fréquenté par les armateurs et les pêcheurs français du 18ème siècle, nos pères, que par les navigateurs canadiens de notre temps.

M. Bureau, conformément à ses instructions, après avoir installé ses quartiers d'hiver à l'embouchure de la rivière Kenimo, affluent de la rive droite du fleuve susdit, s'occupa, de décembre 1905 jusqu'en mai 1906, au comptage des billots faits jusqu'à cette date par la compagnie dite : " Grand River Lumber Coy." et à l'exploration d'une partie de la vallée de cette grande artère, aussi connue sous le nom de grande rivière des Esquimaux ou Ashuanipi.

Après avoir complété ces relevés, la saisie des bois qui restaient encore sur place, et les reconnaissances requises, le corps expéditionnaire pût regagner Québec, au commencement de juillet 1906.

Je regrette que les rapports qui font foi de ces travaux, ne puissent être livrés pour le moment à la publication, à cause des démarches que le gouvernement de la Puissance et celui de la Province, doivent prochainement entreprendre, auprès du Conseil Privé, pour la revendication de nos droits.

#### DOMAINE DE LA COURONNE

Durant l'exercice 1905-06, le gouvernement de la Province de Québec a cru devoir, sur les représentations qui lui sont venues de sources autorisées, se départir du mode jusqu'ici suivi dans la concession des forces hydrauliques, dont notre pays est si richement pourvu, en abandonnant, pour toutes celles d'une importance majeure du moins, le système des ventes, afin d'adopter celui de la location, par bail à long terme.

Par suite de cette décision, je fis préparer une liste descriptive de toutes ces propriétés, aujourd'hui accessibles, dont l'achat était sollicité depuis plusieurs années par diverses personnes, d'après laquelle je fis le choix qui me parût le plus judicieux, que je rendis ensuite public par la voie des princi-

paux journaux du Canada. A l'appendice No 64, j'insère l'avis qui fût ainsi donné et je reproduis le fascicule publié en même temps, contenant les renseignements essentiels sur la position, l'étendue et la puissance que peuvent développer chacune de ces chutes et cascades ainsi offertes aux enchères.

Cette vente, qui eut lieu le 22 juin dernier, et que vint troubler, dès son ouverture, l'intervention intempestive et inexplicable d'un ministre fédéral n'obtint pas un succès signalé ; ce que j'avais toujours pressenti.

Les capitalistes étrangers, et ceux qui nous viennent d'Angleterre, ne sont pas toujours très bien portés lorsqu'il s'agit de lancer quelque grande entreprise dépendant de notre Province ; en général, ils ne veulent rien risquer que sur un titre parfait qui ne laisse aucune prise aux éventualités de l'avenir.

En conséquence, des seize sites et forces hydrauliques annoncés, trois seulement furent adjugés à une seule enchère : Manicouagan, Manouan et Sault au Cochon ; le premier à \$2500,00, le second à \$505,00 et le troisième à \$805.00 de rentes annuelles.

#### SEIGNEURIES DES BIENS DES JÉSUITES ET DE LAUZON

Sur les recommandations que je faisais l'an dernier à pareille époque, le gouvernement a jugé qu'il était de l'intérêt général de la province, d'offrir à vente publique, au plus haut enchérisseur, les rentes et les arrérages dûs sur ces mêmes rentes dans les seigneuries susdites, à l'exception d'une seule, Batiscan, dont les vieux terriers, en très mauvais état, remplis d'erreurs et de lacunes, nécessitaient une révision complète. Ce travail, dont l'exécution nous est indispensable (car sans cela il nous serait impossible de disposer des droits et privilèges en question avec avantage) sera terminé dans quelques mois.

Ici, je ne dois pas omettre de mentionner que, par cette vente, le gouvernement n'aliénera pas un seul pouce de terrain, et qu'elle n'a trait qu'aux seuls droits restés percevables par les seigneurs, et provenant en très grande partie des concessions primitives, ou d'autres déjà fort anciennes.

#### PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Cette belle réserve, créée en 1895, dans le but d'aider à la protection et à la propagation du gibier et du poisson, comprenant d'abord une superficie de 1,689.600 acres, auxquels ont été ajoutés dernièrement 403,840 acres ; par les soins persévérants et incessants de surveillance et de sauve-garde qui lui ont été apportés, est devenue un parc de chasse et un endroit de pêche, comme il y en a peu, et cela, aux portes même de la capitale.

De plus, et je suis heureux de le dire, le coût du maintien de ce parc, ne sera plus à l'avenir une charge au Trésor ; car les recettes que nous en retirons par les baux de chasse et de pêche et par les honoraires payables sur les permis d'entrée pour y chasser et y pêcher, couvrent les frais de surveillance et les dépenses occasionnées par la construction et l'entretien des loges de chasseurs et de quelques milles de chemins de portage.

Le rapport du surintendant du Parc, contenu dans l'appendice No 30, nous renseigne sur les ressources et la valeur de cette organisation, laquelle est un honneur pour Québec.

#### ARPENTAGES

Des opérations géodésiques, complétées ou en voie d'accomplissement, durant les 12 mois de l'exercice 1905-06, il n'en est pas de plus importante que la continuation de l'établissement de notre ligne frontière de l'ouest, laquelle nous sépare d'Ontario.

Comme je l'écrivais en décembre dernier, cette entreprise dont j'avais indiqué la nécessité et pressé l'exécution auprès du gouvernement d'Ontario dès le mois de mars 1905, fut définitivement arrêtée en juillet de la même année, et confiée à deux commissaires géomètres, l'un représentant Ontario, l'autre Québec.

Ces deux officiers, M. Patten et M. Laberge, se mirent de suite à l'œuvre et poursuivirent ce travail jusqu'à la fin de l'automne, époque à laquelle ils dûtrent le suspendre à cause des difficultés de transport.

Au printemps de 1906, M. Laberge nous ayant informé qu'il ne pouvait plus, pour des raisons personnelles, remplir les devoirs de cette charge de commissaire, M. John O'Sullivan, A. G. de Valleyfield, fut nommé pour le remplacer.

Sur de nouvelles représentations faites au ministre des terres de la Couronne d'Ontario, il fut décidé de reprendre l'ouvrage, et comme il appartient à proprement parler aux deux exercices, celui de l'an dernier, et le présent, il n'est pas hors de propos de donner ici un court aperçu de ses résultats.

Après quelques retards survenus dans l'organisation du parti, les deux commissaires, avec le personnel de l'expédition, se transportèrent en toute diligence à l'extrémité du tracé interrompu l'automne dernier, le reprirent et le poursuivirent sans relâche jusqu'au terme fixé par les instructions dont ils étaient porteurs.



---

D'où il s'en suit que cette ligne composée de trois sections : la première tracée par MM. O'Hanley et O'Dwyer, en 1873, la seconde par MM. Patten et Laberge, en 1905, et la troisième par MM. O'Sullivan et Patten, en 1906, se développe sur une distance de 140 milles terrestres, mesurés avec le plus grand soin dans la direction du nord vrai. Il nous resterait donc pour atteindre la rive sud de la Baie James, 105 milles à franchir ; si toutefois cette baie occupe bien la position que nos cartes lui donnent, ce que nous avons toute raison de croire.

A part son utilité première, d'objet de démarcation entre les deux territoires d'Ontario et de Québec, cette ligne sert à nous fixer, du côté de l'ouest, sur l'étendue des terres arables que nous possédons au nord du lac Témisca-ning, et sur le versant sud du bassin de la Baie James, dans le district d'Abitibi.

Si nous nous appuyons sur les nombreux rapports de reconnaissances opérées à travers cette immense région, nous pouvons dire sans hésiter qu'il se rencontre là une plaine argileuse d'une vaste étendue.

Tous ceux qui ont visité cette contrée, à deux exceptions près, assurent positivement que le sol y est très susceptible de culture, et que son climat n'est pas plus rigoureux que celui de Québec, et qu'il devra nécessairement se modifier, comme partout ailleurs, par les défrichements.

Un arpenteur géomètre de cette province, à la suite d'une exploration très rapide à travers ce pays, écrivait dernièrement que les grands obstacles à son établissement, seraient d'abord la sévérité de son climat, ensuite les difficultés de drainage qu'offre ce grand plateau aux pentes imperceptibles.

En ce qui regarde la sévérité du climat, je n'ai qu'à opposer aux dires de ce monsieur, les opinions exprimées là-dessus par M. le docteur Bell, de la commission géologique, par MM. Patten, Laberge et John O'Sullivan, commissaires de la frontière, par M. Henry O'Sullivan inspecteur des arpentages qui, en quatre occasions et sur des points différents, a eu l'avantage d'étudier ce pays, par M. J. Thompson, explorateur bien connu dans toute la province, expressément envoyé pour explorer un bloc de terrain de 250,000 acres de ce territoire, et, enfin par M. G. C. Rainboth qui, lui aussi, a dû faire un séjour assez long dans cette région. Tous ces messieurs partagent la même manière de voir, et, pour la faire connaître, je cite ce qu'ils m'en ont écrit aux appendices Nos 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et 62.

La question du drainage est plus facile à résoudre : il suffit pour cela de consulter une carte de la Puissance du Canada. Les rivières du versant sud

de la Baie James, du côté est de la ligne frontière, n'ont pas, mesurées en ligne directe, une longueur excédant 210 milles ; elles prennent leurs sources à la ligne de faite, dont l'altitude est en moyenne de douze à treize cents pieds, et dans ces conditions, doivent plus aisément égoutter les terrains qu'elles traversent, que ne le font les cours d'eau qui sillonnent les prairies de l'ouest, d'un parcours trois fois plus considérable ; lesquels à 600 milles de la rivière Rouge, ne coulent qu'à 1400 pieds à peine au-dessus du niveau du lac Winnipeg dans lequel ils se déversent.

L'aire totale de cette partie du bassin de la Baie James, comprenant cette plaine argileuse, dont M. Henry O'Sullivan nous a tracé les contours sur la carte qui accompagne ce rapport, est d'environ 37925 milles carrés, et dépasse de 3868 milles la superficie collective de tous les comtés de notre province situés sur la rive droite du St-Laurent, depuis le 45ème parallèle de latitude nord jusqu'à Gaspé inclusivement.

En concédant que la moitié seulement de ces terrains soit cultivable, il en reste assez, il me semble, pour se donner la peine de les étudier à fond. (\*)

A cette fin et en vue de la construction prochaine du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique qui doit parcourir cette zone fertile dans presque toute sa largeur, et lui donner ainsi le mouvement et la vie des instructions ont été adressées, en août dernier, au géomètre ci-dessus nommé, d'établir les lignes extérieures d'un groupe de cantons que je me propose de faire subdiviser en lots de ferme dès que ce périmètre aura été défini sur les lieux.

Avec la belle saison, hors de laquelle il est pratiquement impossible d'atteindre ces parages lointains, la localisation et le bornage des emplacements de pêcheurs, échelonnés sur la côte nord du Golfe St-Laurent, ont pu être poursuivis jusqu'à une date assez avancée de l'automne ; époque à laquelle ce travail a dû être interrompu, pour être repris et être terminé, nous en avons l'espoir, le printemps prochain. Le nombre de ces parcelles, localisées et bornées jusqu'ici, est de 324. Plusieurs de ces occupants, 117 environ, se sont prévalu de la présence de notre envoyé, M. A. E. Joncas, pour acquérir la propriété des terrains sur lesquels ils vivent depuis longtemps déjà.

Le retentissement qu'ont eu les découvertes de riches dépôts miniers, faites depuis deux ou trois ans, dans la région du lac Chibougamou, ont amené,

---

\* En terminant ces lignes, je reçois par l'entremise de M. John O'Sullivan, de beaux échantillons de blé et d'avoine, parvenus à parfaite maturité, provenant de terrains situés sur les bords de la rivière Poisson Blanc, affluent de L'Abitibi, à l'endroit où elle est traversée par la ligne du Transcontinental. Cette culture est l'œuvre de M. Frank Moberly, ingénieur en chef du Grand Tronc Pacifique, district d'Abitibi.

malgré la grande distance qui nous en sépare, nombre de chercheurs à la piste d'indications de mines, à se lancer dans cette contrée, munis de permis de recherches, couvrant de petits placers de toutes formes et de toutes dimensions, assez mal définis, vu le peu de connaissances géographiques que nous avons des lieux.

La crainte que ces descriptions imparfaites ne fussent propres à créer des complications sérieuses, engagea le ministre de la Colonisation, des Pêcheries et des Mines, à me demander de faire tracer dans ce bassin géologique, les grandes lignes de plusieurs cantons, afin de pouvoir rattacher à ces bornages réguliers, les concessions déjà faites ou à faire, aussi bien que les parcelles actuellement sous permis de recherches, ou qui pourront le devenir.

Ce travail fut de suite autorisé et M. E. B. Lepage, A. G., en fut chargé ; mais malheureusement, il n'a pu être mené à bonne fin, M. Lepage, d'après son rapport, ayant été forcé d'abandonner cette tâche, à cause des feux de forêts qui sévissaient alors avec une grande intensité, dans tous les environs du lac Chibougamou. En conséquence, tout cela est à reprendre dès que les circonstances le permettront.

Les chiffres relatifs au coût des arpentages exécutés ou terminés, pendant les 12 mois susdits, apparaissent aux appendices Nos 36, 37 et 38. Les renseignements détaillés sur la nature et la configuration des terres subdivisées, et sur les levers de plan de fleuves, rivières et lacs, sont contenus dans les rapports des arpenteurs géomètres, reproduits en tout ou en partie, dans les appendices Nos 39 à 51 inclusivement.

#### PUBLICATIONS

Sous les auspices de mon département, durant ces douze mois, l'impression de la version française de l'opuscule contenant les conférences du professeur Fernow, sur la question forestière, a été complétée ainsi que l'ouvrage de M. J. C. Langelier, intitulé : " Les arbres de commerce de la Province de Québec ".

Le second volume du document ayant pour titre :

" Tableau des familles de 12 enfants, " préparé par M. Eugène Rouillard, comprenant tous les octrois faits depuis le 1er avril 1904, jusqu'au 1er juillet 1905, terme fixé aux concessions gratuites de cette nature ; avec la liste des lots réservés durant quinze ans à ceux des porteurs de permis de coupe, qui ont payé dans ce but la prime de \$50, est aussi imprimé et prêt à être livré à la circulation.

---

En ce moment, une nouvelle édition corrigée et augmentée du guide du colon, versions française et anglaise, est en bonne voie de préparation.

#### CONCLUSION

Tel est dans son ensemble, d'après l'exposé ci-dessus, l'aspect général des transactions du Département des Terres et Forêts, durant les douze mois du dernier exercice.

Au cours de ces travaux, dans les règlements de tous les litiges et de tous les sujets de conflits qui m'ont été soumis, je me suis toujours efforcé de n'avoir pour guide que le seul désir de la paix et de la conciliation, sans jamais cependant perdre de vue les grands intérêts du pays, et sans rien omettre de ce qui me paraissait pouvoir aider à sa prospérité présente et future.

Œuvre difficile, s'accomplissant dans un milieu unique, exposée à des embarras sans cesse renaissants, et à toutes les critiques. Malgré cela, œuvre attachante de sa nature et par la diversité des horizons qu'elle ouvre devant nos yeux, et que, pour cette raison, l'on ne saurait abandonner sans un sentiment de regret.

ADÉLARD TURGEON,  
Ministre.

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 31 décembre 1906.

# INDEX

No	PAGES.
1. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne.....	3
2. Liste des surnuméraires employés par le Département des Terres et Forêts, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.....	6
3. Liste des agents des biens des Jésuites, seigneurie de Lauzon et domaine de la Couronne.....	7
4. Etat donnant le nombre d'acres de terre, vendus, sommes perçues, etc.....	8
5. Tableau montrant le nombre d'acres de terre vendus, arpentés, etc., chaque année, de 1867 à 1906.....	9
6. Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres-Patentes du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.....	11
7. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.....	12
8. Etat indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises, chaque année, depuis 1869.....	14
9. Etat des recettes du département des Terres et Forêts pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.....	16
10. Etat des dépenses du département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1906.....	17
11. Tableau relatif la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.....	18
12. Etat des sommes payées aux gardes-forestiers pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.	19
13. Etat des sommes payées aux agents, gardes-forestiers, explorateurs, etc., pour inspection des terres, etc, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.....	23
14. Etat des sommes payées aux ingénieurs civils, etc., pour inspection de forces hydrauliques pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.....	29
BOIS ET FORÊTS	
15. Etat du revenu des Bois et Forêts durant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.....	31
16. Etat général des bois manufacturés durant l'année 1904-1905 et des sommes perçues à compte de coupe de bois, rentes foncières, primes, etc., durant l'année 1905-1906.....	32 A
17. Etat comparatif des recettes provenant des bois et forêts, chaque année, depuis 1867 ...	32
18. Liste des gardes-forestiers pendant l'année finissant le 30 juin 1906.....	33
19. Liste des noms et résidences des personnes qui, depuis le dernier rapport, ont été autorisées à agir comme mesureurs de bois.....	37
20. Avis officiel annonçant la mise en vente, le 21 juin 1906, de l'affermage de certaines coupes de bois, et description de ces limites.....	40
21. Rapport de M. A. B. Filion, au sujet du bois coupé par la "St. Gabriel Lumber Co."...	55
22. Rapport de Mgr. J. C. K. Laflamme au sujet de l'examen de certains échantillons d'épINETTE concernant le bois coupé par la "St. Gabriel Lumber Co.".....	58
23. Extrait d'une lettre de M. O'Hara au sujet de l'épINETTE blanche et noire.....	60
4. Lettre de M. G. C. Piché, concernant la régénération des forêts.....	61
25. Rapport de M. G. C. Piché et Avila Bédard, concernant les plantations d'épINETTE.....	63

Nos	PAGES
26. Notes de M. Avila Bédard, concernant la sylviculture.....	66
27. Rapport de M. G. C. Piché, au sujet des futures plantations forestières.....	69
28. Remarques de M. E. Stewart, concernant l'exploitation méthodique des forêts.....	74
73 Lettre de M. Devenys, concernant le rebaissement.....	216

## PROTECTION DES FORÊTS.

29. Rapport de M. W. C. J. Hall, surintendant du Service de la Protection des forêts....	78
30. Rapport de M. W. C. J. Hall, sur le parc national des Laurentides.....	93
31. Liste des gardes-feu employés par les détenteurs de limites et le Gouvernement du 1er avril au 30 novembre 1906.....	95
32. Rapport du Conseil Exécutif, concernant la réserve forestière de Rimouski.....	96
33. Rapport du Conseil Exécutif, amendant l'arrêté ministériel concernant la réserve forestière de Rimouski.....	97
34. Rapport du Conseil Exécutif, concernant la réserve forestière du Saguenay et du Golfe..	98
35. Rapport du Conseil Exécutif, concernant l'annexion de certain territoire au parc national des Laurentides.....	100

## ARPENTAGES.

36. Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1906.....	101
37. Etat général des sommes payées pour arpentages durant l'année 1905-1906.....	102
38. Tableau des opérations d'arpentages définitivement acceptées en 1905-1906.....	105
39. Extrait du rapport de M. J. Maltais, arpenteur, concernant la ligne de front du 12ième rang ouest du canton Bourget.....	106
40. Rapport de MM. T. J. Patten et F. C. Laberge, concernant la ligne frontière entre les provinces de Québec et Ontario.....	107
41. Rapport de l'arpentage et de l'inspection d'une partie du lac Mistassini et des rivières Rupert et de la Marte, par M. Hy. O'Sullivan A. P.....	113
42. Extrait du rapport d'arpentage d'une partie du canton Gouin, dans le comté de Joliette, par l'Hon. J. P. B. Casgrain, A. P.....	133
43. Rapport de l'arpentage des rangs 4, 5, 6 et 7 du canton Kensington, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	136
44. Rapport de l'arpentage des rangs 8, 9, 10 et 11 du canton Kentington, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	138
45. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du canton Major, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	140
46. Rapport de l'arpentage du canton Wabasse, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	142
47. Rapport de l'arpentage de partie du canton Lytton, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	145
48. Rapport de l'arpentage de partie du canton Pope, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	146
49. Rapport de l'arpentage du canton Wurtele, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	147
50. Rapport de l'arpentage du canton Gravel, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	149
51. Rapport de l'arpentage du canton Mousseau, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	151
52. Rapport de l'arpentage du canton Moreau, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	153
53. Rapport de l'arpentage de partie du canton Kiamika, par M. E. J. Rainboth, A. P.....	155
54. Rapport de l'arpentage d'une partie du canton Bouthillier, par M. E. J. Rainboth A. P.....	156

Nos	Pages.
55. Extrait du rapport d'une exploration des limites dans le Bloc "A", par G. C. Rainboth, P. L. S.....	158
56. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie de la ligne séparative des rangs 4 et 5, Bloc "A", par M. A. Blouin, A. G.....	161
57. Extrait du rapport préliminaire d'arpentage de la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario, par M. J. H. Sullivan.....	162
58. Extrait du rapport d'arpentage de la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario par T. J. Patten et F. C. Laberge.....	164
59. Extrait du rapport d'exploration et reconnaissance d'arpentage faits sur la rivière Bell, la Baie d'Hudson et le district d'Abitibi, par M. David W. Mill, P. L. S.....	165
60. Extrait d'un rapport de l'exploration d'une partie du bassin de la Baie d'Hudson, par M. Hy. O'Sullivan, inspecteur des arpentages.....	166
61. Extrait du rapport des récentes explorations dans le sud de la Baie d'Hudson par le Dr Robert Bell, F. R. S., du service géologique du Canada.....	168
62. Extrait du rapport d'une exploration d'un territoire situé dans les rangs 6, 7 et 8, Bloc "A", par M. John Thomson.....	170

#### POUVOIRS HYDRAULIQUES.

63. Rapport de M. C.-E. Gauvin, I. C., concernant les chutes des "Chats" sur la rivière Ottawa, comté de Pontiac.....	173
64. Avis officiel annonçant la mise en vente, le 21 juin 1906, de certains pouvoirs hydrauliques et leur description.....	189
65. Etat indiquant les pouvoirs hydrauliques vendus ou loués par le département des Terres et Forêts durant l'année 1905-1906.....	201
66. Tableau relatif au débit de certaines rivières de la province de Québec.....	202a
67. Rapport concernant le rapide des Hêtres, sur le St-Maurice, comté de Champlain.....	203

#### DIVERS.

68. Liste des cantons dont les terres ont été classifiées par Ordre en Conseil, depuis le 30 juin 1905 au 30 novembre 1906.....	206
69. Liste des cantons inspectés en vue de la classification des Terres, avec les noms des inspecteurs nommés à cet effet.....	207
70. Etat indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux biens des Jésuites pour les dix dernières années.....	209
71. Etat indiquant le revenu et la dépense se rattachant à la Seigneurie de Lauzon, pour les dix dernières années.....	210
72. Etat indiquant le travail fait dans le département des Terres et Forêts durant l'année 1905-1906.....	211

---

# APPENDICES

AU RAPPORT DU

# MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1906

---



APPENDICE No 1.

Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, etc., pour les douze mois expirés le 30 juin 1906.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Commission payée sur perception d'arrérages.	REMARQUES
			\$ cts.		\$ cts.	
Wm. Clark.....	Coulonge, Est.....	Morehead ... ..	700 00	20 janvier 1883.....	171 00	
A. E. Guay.....	do Ouest.....	Baie des Pères.....	500 00	1 octobre 1889.....	301 80	Démis. 1er mai 1906.
J. O. Tremblay.....	do do .....	Ville-Marie.....	700 00	1 mai 1906.....		
R. M. Gendron.....	Gatineau Supérieure.....	Maniwaki.....	500 00	17 novembre 1897... ..	139 70	
L. A. Gendron.....	do do .....	Hull .....	1,100 00	18 novembre 1904... ..		
H. MacGrady, (commis)..	do do .....	do .....	950 00	5 mai 1893.....		
A. Synek.....	do partie de p. Sud.....	Gracefield .....	600 00	22 octobre 1888.....	97 70	
J. Picard.....	St-François.....	Sherbrooke.....	800 00	22 mars 1894... ..	127 70	Décédé juin 1905.
J. C. Millier.....	do .....	do .....	800 00	15 juin 1905.....	220 25	
Geo. Turcot. . . . .	Arthabaska.....	Arthabaskaville.....	800 00	21 janvier 1905.....	175 70	
J. A. Lambert.....	Lac Mégantic.....	Mégantic Village.....	400 00	9 février 1906.....		
W. B. C. DeLery.....	Chaudière .....	St-François, Beauce.....	600 00	24 octobre 1884.....	284 95	
J. E. Cayouette, (sous-agent)..	do .....	Ste-Claire.....	400 00	17 mars 1881.....	38 40	Remp. le 22 sept. 1905.
J. S. Ouellet.....	do .....	Ste-Germaine.....	400 00	22 septembre 1905... ..	7 20	

APPENDICE No 1.—*Suite.*

Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, etc., pour les douze mois expirés le 30 juin 1906.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Commission payée sur perception d'arrérages.	REMARQUES.
			\$ cts.		\$ cts.	
N. Lebel.....	Grandville.....	Fraserville.....	700 00	13 août 1897.....	248 00	
Auguste Lavoie.....	Rimouski, Ouest.....	Rimouski.....	600 00	24 août 1899.....	99 70	
A. Fraser.....	do Est.....	Matane.....	600 00	10 août 1885.....	22 40	
Wm. Maguire.....	Bonaventure, Est.....	New-Carlisle.....	500 00	9 avril 1883.....	11 90	Remplacé.
T. A. Blanchet.....	do do.....	do.....	500 00	16 août 1905.....		do
J. A. Dorais.....	do do.....	do.....	500 00	4 novembre 1905.....		
N. Arseneau.....	do Ouest.....	Carleton-Ouest.....	500 00	7 février 1895.....	15 00	do
W. H. Clapperton.....	do do.....	do do.....	400 00	4 novembre 1905.....		
Cajétan Vézina.....	Lac St-Jean, Centre.....	Hébertville.....	800 00	11 août 1905.....	142 40	
J. A. Claveau.....	do Est.....	Chicoutimi.....	600 00	14 juillet 1903.....	109 70	
G. Audet.....	do Ouest.....	Roberval.....	600 00	26 mars 1886.....	115 40	
A. Poliquin.....	do Nord-Ouest.....	St-Félicien.....	400 00	1 mai 1883.....	89 80	
J. E. Boily.....	St-Charles.....	Québec.....	600 00	1 février 1880.....	37 30	
John Ryan.....	St-Maurice.....	Trois-Rivières.....	900 00	2 juin 1898.....		Ag. des bois seulement.

L. A. Lord .....	St-Maurice .....	Trois-Rivières.....	1,000 00	2 juin 1898.....	Ag. des terres et des biens des Jésuites.
H. B. Vallières de Saint-Réal, (commis) .....	do .....	do .....	800 00	27 février 1890.....	
E. J. Marchand.....	L'Assomption et Petite Nation (partie de).....	Ste-Agathe des Monts... ..	800 00	5 janvier 1898.....	182 90
John Carter.....	Gaspé, Centre.....	Bassin de Gaspé.....	400 00	12 avril 1892.....	18 80
E. Caron.....	Saguenay.....	Tadoussac .....	600 00	26 décembre 1903... ..	26 30
J. A. L'Espérance.....	Gaspé, Est.....	Percé.....	400 00	21 octobre 1897.....	12 10
Delphis Roy.....	do .....	Cap Chat.....	400 00	17 juin 1897.....	
L. J. Turgeon .....	St-Philémon .....	St-Philémon .....	400 00	16 décembre 1888.....	74 00
A. B. Fillion.....	Petite Nation, Est.....	Arundel.....	550 00	20 décembre 1872.....	71 30
U. Joubert.....	Petite Nation, Centrale.....	Ripon.....	400 00	27 juillet 1904.....	18 74
T. A. Christin.....	do (partie nord).....	St-Ignace, Nominuingue..	550 00	7 avril 1892.....	286 80
O. B. Kemp.....	Inspecteur des agences.....	Waterloo.....	1,200 00	22 mars 1881.....	
G. A. Langelier.....	do do .....	Québec.....	1,200 00	7 janvier 1905.....	
Frs. Saucier } Conjoins... ..	Vallée de la Matapédia.....	Humqui.....	250 00	23 juillet 1897.....	174 40
Geo. Dionne }	do do .....	do .....	250 00	2 décembre 1905.....	
J. A. Pinault.....	St-Laurent, Matapédia.....	St-Laurent, Matapédia.....	400 00	1 mars 1905.....	125 80
C. F. Leclerc.....	Montmagny .....	Montmagny .....	700 00	23 novembre 1895... ..	191 10
D. V. Bourque.....	Iles de la Madeleine.....	Etang du Nord .....	50 00	26 février 1900.....	
J. A. Martin.....	L'Assomption (partie de).....	Joliette .....	800 00	25 mai 1895.....	173 60
J. E. Clément.....	Ottawa Inférieur.....	Montréal .....	1,200 00	5 septembre 1900... ..	Ag. des bois seulement.

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

Département des Terres et Forêts.  
Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 2.

Liste des surnuméraires employés dans le département des Terres et Forêts.  
durant les 12 mois finissant le 30 juin 1906.

NOM.	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Delle L. Bédard.....	15 janvier 1899.....	\$647.50 par année.	
Jos. Patry.....	1er août 1899.....	\$900 do	
L. Guénette.....	3 octobre 1899.....	\$1000 do	Nommé permanent 21 décembre 1905.
O. Fiset.....	1er octobre 1897.....	\$600 do	
J. A. Mercier.....	1er octobre 1897.....	\$800 do	
O. Beaulieu.....	4 décembre 1902.....	\$600 do	
Léo Dupuis.....	1er septembre 1905..	\$500 do	
D. Donovan.....	2 juillet 1901.....	\$2.50 par jour.....	Transféré au département de la C. M. & P.
G. M. Fortier.....	17 mars 1905.....	\$3.00 do	
F. Lachaine.....	5 mars 1905.....	\$2.00 do	
Jules Bolduc.....	28 novembre 1904..	\$2.00 do	
T. P. Morin.....	7 août 1905.....	\$2.50 do	
H. A. Arcand.....	7 novembre 1905....	\$2.00 do	
J. O. Laferrière....	1er juillet 1905.....	\$2.50 do	
Em. Bernier.....	1er avril 1906.....	\$1.50 do	
P. Aucouturier.....	13 juin 1906.....	\$2.00 do	
M. Chabot.....	1er janvier 1906.....	\$1.50 do	Employé du 1er janvier au 10 mars 1906.
Jos. Turgeon.....	1er janvier 1906.....	\$1.50 do	do do do
M. Kenny.....	1er janvier 1906.....	\$1.50 do	do do do
J. H. Boisvert.....	1er janvier 1906.....	\$100 par mois.....	Nommé comptable du département à compter du 1er juillet 1906.

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts,  
1er oct. 1906.

APPENDICE No 3.

LISTE des agents des biens des Jésuites, de la seigneurie de Lauzon et du domaine de la Couronne pour les douze mois expirés le 30 juin 1906.

Nom de l'Agent.	AGENCE.	Date de la nomination.	Commission et traitement.	REMARQUES.
Lemieux, Evariste.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1887, novembre 9.....	\$ cts. 700 00	Traitement.
Moquin, Alexis.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1891, octobre 2.....	200 00	do
Huot, Philippe.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, partie du district de Québec et domaine de la Couronne.....	1868, janvier 3.....	600 00	do
Larue, Félix.....	do do do	1889, décembre 20.....	600 00	do
Lord, L. A.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan et ville des Trois-Rivières.....	1898, juin 2.....	1,000 00	Y-compris le salaire en qualité d'agent des terres.

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts,

Québec, 1er oct. 1906.

APPENDICE No 4.

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendues, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1906.

Source des perceptions.	Nombre d'acres vendues.	Montant des ventes.	Montant des perceptions sur ventes et arrérages.
		\$ cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	195,185	66,833 56	91,095 71
Terres du Clergé.....	551 ½	229 45	701 29
	—————	—————	—————
Total.....	195,736 ½	67,063 01	91,797 00

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 1er oct. 1906.

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

## APPENDICE No 5

TABLEAU montrant la superficie des terres vendues, celle des terres octroyées gratuitement et celle du territoire divisé en lots de ferme, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1906, ainsi que la superficie totale des terres non vendues jusqu'à cette dernière date.

ANNÉES	Terres vendues.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.
1er juillet 1867 au 31 décembre 1868..	202,703	10,502	54,014	6,170,275
1er janvier 1869 au 30 juin 1870..	151,103	8,051	538,256	6,549,477
do 1871 do 1871..	163,056	21,302	120,498	6,485,017
do 1871 do 1872..	168,183	11,212	174,320	6,480,542
do 1872 do 1873..	125,622	7,130	55,584	6,406,374
do 1873 do 1874..	162,770	4,271	118,979	6,358,312
do 1874 do 1875..	88,200	4,015	28,453	6,294,550
do 1875 do 1876..	69,240	3,606	86,657	6,308,361
do 1876 do 1877..	78,329	5,790	54,801	6,279,042
do 1877 do 1878..	132,659	7,963	57,610	6,259,778
do 1878 do 1879..	176,910	17,424	68,876	6,208,326
do 1879 do 1880..	123,443	9,027	179,961	6,325,579
do 1880 do 1881..	173,392	7,042	222,570	6,390,975
do 1881 do 1882..	214,367	7,901	358,721	6,572,653
do 1882 do 1883..	202,898	8,233	117,335	6,539,161
do 1883 do 1884..	132,491	6,009	285,987	6,769,901
do 1884 do 1885..	116,024	3,405	130,356	6,815,562
do 1885 do 1886..	90,019	3,474	229,436	6,968,009
do 1886 do 1887..	97,502	3,444	93,267	7,015,498
do 1887 do 1888..	104,654	2,093	362,275	7,298,805
do 1888 do 1889..	118,088	3,281	273,502	7,302,848
do 1889 do 1890..	120,014	200	72,722	7,368,066
do 1890 do 1891..	137,029½	205	41,143	7,307,465
do 1891 do 1892..	102,252½	15,848	40,783	7,255,771¾
do 1892 do 1893..	156,925½	37,646	68,059	7,169,793¾
do 1893 do 1894..	149,667	37,205	48,126	7,083,353¾
do 1894 do 1895..	165,556½	26,814½	62,987	6,993,882¾
do 1895 do 1896..	125,680	31,860½	58,602	6,931,978¾
do 1896 do 1897..	184,667	12,346	96,717	6,872,266¾
do 1897 do 1898..	188,661	10,631	104,443	6,850,965¾
do 1898 do 1899..	149,971	11,450	258,828	7,020,426¾
do 1899 do 1900..	163,528	9,599	28,562	6,907,432¾
do 1900 do 1901..	186,090	12,600	33,000	6,777,287¾
do 1901 do 1902..	100,231	10,200	5,872	6,623,507¾
do 1902 do 1903..	150,638	8,026	89,398	6,600,747
do 1903 do 1904..	135,752½	4,934½	40,027	6,537,464
do 1904 do 1905..	189,883	9,350	25,200	6,422,284
do 1905 do 1906..	195,730½	322½	209,182	6,547,705
Totaux.....	5,583,935½	388,413	4,895,049	

APPENDICE No 5.—*Suite*

## ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1905-1906)

Superficie totale des terres divisées et disponibles au premier juillet 1905.....	6,422,284 acres	
		6,422,284 acres
<i>A ajouter :</i>		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1905-1906.....	209,182 acres	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne.....	112,053 "	
		321,235 acres
<i>A déduire :</i>		
		6,743,519 acres
Superficie des terres vendues.....	195,736½ acres	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses.....	50 "	
Superficie des terres octroyées gratuitement sur les routes de colonisation.....	272¼ "	
		196,059 acres
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1906.....		6,547,705

E. E. TACHÉ,

*Sous-Ministre.*

CHS-ED. GAUVIN,

*Surintendant de la Branche des Arpentages.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1906.



APPENDICE No 6.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.

Octrois de 100 acres ou plus de 100 de 100 acres.		Octrois de plus de 100 et de moins de 500 acres.		Octrois de 500 acres ou plus, en vertu de transport, etc.		Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par octrois garantis ou par ventes.	Grand total de la superficie des terrains octroyés.
Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.				
951	66,808	425	72,018			951	66,808		
				I	John Breakey.....	3,182	I	3,182	
				I	G. A. Grier.....	3,116	I	3,116	
				I	M. M. Broët, Couston & Cie.....	1,370	I	1,370	
				I	Thomas Downey.....	1,281	I	1,281	
				I	Cyrille Tessier, Ecr. N. P., & Gustavus G. Stuart, Ecr., C. R., (intrust).....	1,054	I	1,054	
				I	do do do.....	856	I	856	
				I	The "Brompton Pulp and Paper Company,".....	583	I	583	
				I	The "Lake Edward Sanitorium Association".....	512	I	512	
				I	John R. Booth, les représentants légaux de feu Alexandre Lumsden et la "Hull Lumber Company" Limitée.....	508	I	508	
						1385		151,288	Ventes.....
53						53		4,925	Oct. gratuits....
24						24			Lots de grève...
						1462		156,213	
									Superficie des terrains octroyés antérieurement au 30 juin 1905. 8,348,887
									Superficie des terrains octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906. 156,213
									8,505,100

CHS-ED. GAUVIN,  
*Surintendant des arpentages.*  
 Département des Terres et Forêts,  
 Québec. 30 juin 1906.

E.-E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

APPENDICE No 7

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.

Date de l'octroi.	Superficie.	Montant payé.	Nom du Concessionnaire.	Nature de l'octroi.	Localité.
12 juillet 1905.....	43,000 Pds. A. Prchs. Pds.	\$ 25.00	The "Sherbrooke Lumber Company".....	Lot de grève.....	Barachois de Malbaie, Canton Malbaie, Co. de Gaspé.
13 juillet 1905.....	8. 14 136	1221.00	Honorable Sir George A. Drummond. Sénateur.	Lots en eau profonde..	Paroisse de la Pointe Claire, Co. de Jacques-Cartier.
9 août 1905.....	48 Arpts.	1000.00	Mr. George T. Bonner, de New-York ...	Lot de grève.....	Paroisse St-Etienne de la Malbaie, Co. Charlevoix.
6 sept. 1905 ...	35 Arpts. A. Prchs. Pds.	35.00	Hopital Guay de St-Joseph de Lévis....	Lot de grève.....	Fleuve St-Laurent, St-Joseph de Lévis, Co. Lévis
21 sept. 1905 ....	1. 50 212	225.00	Hugh A. Allan, Ecr, de Montréal.....	Lot en eau profonde..	Paroisse de la Pointe Claire, Co. de Jacques-Cartier.
16 oct. 1905.....	4000 Pds.	125.00	Messrs Wm. Fruing & Co, du Bassin de Gaspé.	Lot de grève.....	Bassin de Gaspé, Co. de Gaspé.
17 oct. 1905.....	31 Acs.	155.00	The "Sherbrooke Lumber Company".....	Lot de grève et eau profonde.....	Barachois de Malbaie, Canton Malbaie, Co. Gaspé.
3 nov. 1905.....	30.16 Acs.	150.00	W. Malcolm Mackay, Ecr, de St-John, N.B....	Lot de grève et eau profonde.....	Barachois de Malbaie, Canton Malbaie, Co. Gaspé.
15 nov. 1905.....	1,744,530 Pds.	622.00	Messrs Price Brothers & Co Limited, de Québec.	Lots en eau profonde..	Rivière Batiscan, Co. Champlain.
13 déc. 1905.....	282 Arpts.	1500.00	"The Shawinigan Lakes Power and Electric Co".	Ptie de lit de rivière...	Rivière St-Maurice, do
7 mars 1906.....	1600 Acs.	Fins de Mines.	"The Quebec Iron Ore Company, Limited"...	Lot en eau profonde..	Golfe St-Laurent, Canton Letellier, Co, Saguenay.
27 janvier 1906...	81 Arpts.	800.00	"The St-Raymond Paper Company, Limited ..	do .....	Riv. Ste-Anne, Seigneurie de Bourg-Louis, Co. Portneuf.
27 janvier 1906....	41,500 Pds.	133.00	John Caldwell Calhoun, du Bassin de Gaspé....	Lot de grève et eau profonde.....	Bassin de Gaspé, Comté de Gaspé.

22 février 1906.....	4976 Acs.	50.00	Delphis Roy, du Cap Chat.....	Lot de grève.....	Canton Cap Chat, do
12 mars 1906.....	875 Acs.	500.00	Gustavus G. Stuart, Ecr, C. R. & Cyrille Tessier, Ecr, N P. (en fidéicomis).....	Eau profonde et lit de rivière.....	Rivière St-Maurice, Co. Champlain.
26 mars 1906.....	5480 Pds.	100.00	La Corporation de la Cité de Hull ..	Eau profonde et lit de rivière.....	Rivière Ottawa, Cité de Hull, Co. d'Ottawa.
31 mars 1906.....	118½ Acs.	Fins de Mines.	Mr. W. J. Menzies, de Londres, Angleterre....	Lots de grève.....	Golfe St-Laurent Co. du Saguenay.
18 avril 1906.....	80,943 Pds.	176.00	Le Gouvernement de la Puissance du Canada...	Lot de grève.....	Bassin de Montmagny, embouchure Riv. du Sud, Co. Montmagny.
26 avril 1906.....	16 Acs.	200.00	G. H. Perley & Co, de la Ville d'Ottawa.....	Lit de rivière.....	Rivière Macaza, Canton Marchand, Co. d'Ottawa.
27 avril 1906.....	10, Acs.	16.00	La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.....	Lot en eau profonde..	Rivière au Sable, Canton Jonquières, Co. Chicoutimi.
14 mai 1906.....	200,000 Pds. A. Prchs. Pds.	2000.00	Alfred William Carpenter, Londres, Angleterre.	Lot de grève et eau pro- fonde.....	Bassin de Gaspé, Co. de Gaspé.
6 juin 1906. ....	2 - 3 - 8	25.00	François Gallienne, du Village des Sept Iles....	Lot de grève et eau pro- fonde ..	Golfe St-Laurent, Canton Letellier, Co. Saguenay.

CHS. ED. GAUVIN,  
*Surt. des arpentages.*

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 30 juin 1906.

## APPENDICE No 8.

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger strictement la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Nombre octroyé contenant une superficie de 500 acres et plus.	Nombre octroyé contenant une superficie de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Lots de grève.	Total.
1869-1870	1	383	30	.....	414
1870-1871	2	615	39	.....	656
1871-1872	15	594	52	.....	661
1872-1873	9	546	39	.....	594
1873-1874	3	530	112	.....	645
1874-1875	.....	451	50	.....	501
1875-1876	2	379	35	.....	416
1876-1877	1	342	46	.....	389
1877-1878	1	302	29	.....	332
1878-1879	7	610	39	.....	656
1879-1880	3	343	40	.....	386
1880-1881	2	369	31	.....	402
1881-1882	7	522	44	.....	573
1882-1883	4	502	33	.....	539
1883-1884	2	868	36	.....	906
1884-1885	3	782	51	.....	836
1885-1886	2	660	31	.....	701
1886-1887	2	663	41	.....	706
1887-1888	2	539	38	.....	579
1888-1889	3	700	56	.....	759
1889-1890	7	905	88	.....	1,000
1890-1891	7	674	30	.....	711
1891-1892	.....	468	183	.....	651
1892-1893	3	587	407	.....	997
1893-1894	2	483	242	.....	727

APPENDICE No 8.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1969 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger strictement la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Nombre octroyé contenant une superficie de 500 acres et plus.	Nombre octroyé contenant une superficie de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Lots de grève.	Total.
1894-1895	1	462	259	.....	722
1895-1896	3	477	66	.....	546
1896-1897	7	595	80	.....	682
1897-1898	11	649	70	.....	730
1898-1899	3	660	58	.....	721
1899-1900	5	747	50	.....	802
1900-1901	6	850	59	.....	915
1901-1902	4	1,045	86	41	1,176
1902-1903	7	962	89	13	1,071
1903-1904	9	1,095	98	11	1,213
1904-1905	7	1,021	179	12	1,219
1905-1906	9	1,376	53	24	1,462
	162	23,756	2,977	101	26,996

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 9.

ÉTAT des recettes du département des Terres et Forêts, pour les douze mois  
expirés le 30 juin 1906.

Bois et Forêts.....	\$1,266,114 04
Terres de la Couronne.....	91,095 71
Terres du Clergé.....	701 29
Biens des Jésuites .....	4,642 29
Domaine de la Couronne.....	19,122 35
Seigneurie de Lauzon.....	2,563 09
Divers honoraires.....	3,075 65
Honoraires d'examen de mesureurs de bois..	408 00
Parc national des Laurentides.....	4,254 66
	<hr/>
	\$1,391,977 08

## COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$ 3,080 27	
Remboursements .....	191 47	
	<hr/>	\$ 3,271 74
		<hr/>
Total.....	\$1,395,248 82	

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 10.

ETAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois  
expirés le 30 juin 1906.

Arpentages .....	\$42,000 00	
Protection des forêts.....	\$13,556.13	} 17,000 00
do do remis au trésorier. 3,443.87		
Parc national des Laurentides.....		4,000 00
Publication de cartes.....	\$573.25	} 1,000 00
do do remis au trésorier... 426.75		
		\$ 64,000 00
Traitement des agents.....	26,823 82	
Commission des agents.....	3,811 80	
Déboursés des agents.....	6,183 30	
Port de lettres.....	2,134 76	
Bois et forêts.....	16,623 56	
Traitements et déboursés des gardes forestiers.....	22,907 12	
Inspections des Terres.....	39,536 25	
Biens des Jésuites.....	2,855 50	
Domaine de la Couronne.....	2,556 46	
Seigneurie de Lauzon.....	967 14	
Service spécial.....	21,207 63	
Frais d'avis de révocation de vente.....	435 17	
Déboursés judiciaires.....	1,065 74	
Publication d'avis dans les journaux.....	2,749 75	
Déboursés du bureau des examinateurs de mesureurs de bois.....	442 00	
		150,300 00
		\$ 214,300 00

## COMPTES EN SUSPENS.

Dépôt à compte des terres.....	\$ 3,101 88	
Remboursements .....	2,923 34	
Montant total payé.....	6,025 22	
Remis au trésorier.....	7,974 78	
		14,000 00
		\$ 228,300 00

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts.  
Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No. 11.

TABLEAU relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DÉTAILS.	Dr.	Cr.
	\$ cts.	\$ cts.
Montant des primes payées par les propriétaires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII), abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	47,350 00	
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.....	105,000 00	
Montants payés au 30 juin 1906 à même les fonds provenant des propriétaires de concessions forestières (4 Ed. VII). (942 pères de 12 enfants, \$50.00 chacun).....		47,100 00
Montants payés au 30 juin 1906 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16). (2,053 pères de 12 enfants, \$50.00 chacun).....		102,650 00
Balance en mains provenant de la loi, 4 Ed. VII ..... \$ 250 00 do do do do 5 Ed. VII, ch. 16.. 2,350 00		
Balance en mains, total.....		2,600 00
	<u>\$152,350 00</u>	<u>\$152,350 00</u>

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable,*

Département des Terres et Forêts.  
Québec, 1er octobre 1906.



## APPENDICE No 12.

ETAT des sommes d'argent payées aux gardes forestiers, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1906.

## AGENCE D'ARTHABASKA :

Jérémie Demers.....	\$ 201 00	
A. Thibault.....	181 50	
L. Desharnais.....	45 00	
	<u>          </u>	\$ 427 50

## AGENCE DE BONAVENTURE, OUEST :

Jas. Campbell.....	\$ 335 50	
Jos. Nadeau.....	116 70	
	<u>          </u>	452 20

## AGENCE DE LA CHAUDIÈRE :

Ed. Robitaille.....	\$ 156 00	
D. Roy.....	562 75	
	<u>          </u>	718 75

## AGENCE DE GASPÉ, OUEST :

W. Thérien.....	\$ 327 00	
	<u>          </u>	327 00

## AGENCE DE GASPÉ, EST :

W. Hurley.....	\$ 184 50	
	<u>          </u>	184 50

## AGENCE DE GASPÉ, CENTRE :

G. T. Harbour.....	\$ 349 50	
	<u>          </u>	349 50

A reporter.....		<u>          </u>	\$2,459 45
-----------------	--	-------------------	------------

APPENDICE 12.—*Suite.*

Report..... \$ 2,459 45

## AGENCE DE GRANDVILLE :

J. Hudon.....	\$ 92 50	
E. Beaulieu.....	206 00	
Jos. A. Ouellet.....	118 00	
Cyrille Leclerc.....	190 71	
	<u>          </u>	607 21

## AGENCE DU LAC ST-JEAN, EST :

P. L. Gauthier.....	\$ 178 50	
Joseph Gauthier dit Larouche.....	454 50	
	<u>          </u>	633 00

## AGENCE DU LAC ST-JEAN, CENTRE :

P. Gauthier.....	\$ 39 00	
	<u>          </u>	39 00

## AGENCE DU LAC ST-JEAN, OUEST :

C. Ménard.....	\$ 362 50	
	<u>          </u>	362 50

## AGENCE DE MONTMAGNY :

Cyrille Langlois.....	\$ 256 05	
Louis Lapointe.....	340 00	
	<u>          </u>	596 05

## AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR :

T. Marsil.....	\$ 167 50	
A. B. Fillion.....	457 25	
J. Varin.....	330 25	
Jos. Guérin.....	196 40	
	<u>          </u>	1,151 40

A reporter..... \$ 5,848 61

APPENDICE No 12.—*Suite.*

Report..... \$ 5,848 61

## AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR :

J. O. Latulippe.....	\$ 650 00	
J. O. Tremblay.....	405 50	
J. A. A. Cook.....	336 00	
John Thompson... ..	498 17	
J. S. Poupore.....	318 00	
C. Latour.....	582 00	
Jas. Donovan.....	881 00	
T. Desmarais.....	1082 00	
R. M. Gendron.....	743 00	
J. Armstrong.....	1106 00	
	<u>          </u>	6,601 67

## AGENCE DE RIMOUSKI, EST :

J. A. Deroy.....	\$ 541 00	
	<u>          </u>	541 00

## AGENCE DE RIMOUSKI, OUEST :

Ludger Lavoie... ..	\$ 122 25	
D. Ruest.....	369 00	
	<u>          </u>	491 25

## AGENCE DU SAGUENAY :

J. A. Piuze.....	\$ 133 00	
F. Tremblay.....	93 00	
John Topping.....	97 50	
	<u>          </u>	323 50

## AGENCE DE ST-CHARLES :

Z. Matte.....	\$ 99 50	
	<u>          </u>	99 50

## AGENCE DU ST-MAURICE :

J. Hamilton.....	\$ 575 58	
T. Trépanier.....	162 00	
P. Grandchamps.....	88 50	
	<u>          </u>	826 08

A reporter..... \$ 14,731 61

APPENDICE No 12.—*Suite.*

Report..... \$14,731 61

## AGENCE DE ST-FRANÇOIS :

B. L. O'Hara.....	\$ 2,507 00	
J. Langlois.....	251 90	
O. Lebrun.....	61 70	
A. Martel.....	65 82	
A. Lagacé.....	15 00	
		<u>2,901 42</u>

## AGENCE DE LA MATAPÉDIA :

Chs. St-Amand.....	\$ 456 50	
L. St-Laurent.....	158 90	
		<u>615 40</u>

## DIVERS :

C. E. Bernier.....	\$ 250 00	
Eug. Lapointe.....	13 50	
O. Côté.....	25 00	
J. D. Marsan.....	50 00	
V. O. Morissette.....	131 94	
J. Boucher.....	147 00	
A. Harvey.....	99 00	
Jos. Côté.....	60 00	
		<u>776 44</u>

J. C. Langelier, Surintendant des gardes forestiers		
Salaire et dépenses de voyage.....		3,413 47

G. A. Langelier, Assistant-Surintendant, salaire		
et dépenses de voyage.....		468 78

\$ 22,907 12

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts,

Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 13.

ÉTAT des sommes payées aux agents, gardes-forestiers, explorateurs, etc., pour inspections de terres, etc., pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.

NOMS.	INSPECTIONS.	Montant.
		\$ cts.
F. April .....	Inspections de lots dans l'agence Grandville .....	356 00
A. Auger .....	do do le canton Ham Sud .....	60 00
F. Assells .....	Services comme aide à J. Campbell .....	24 00
Jos. Boutin .....	do do L. J. Turgeon .....	27 50
Jos. Bégin .....	Inspections de lots dans le canton Langevin, etc. ....	720 00
O. Baribeau .....	do do do Decalonnés .....	10 00
G. Bédard .....	do do do Raudot, Cabano, etc. ....	1428 50
L. Beaugard .....	do do do Neigette, etc. ....	1785 55
L. Blais .....	do do do Ham, Wolfestown, etc. ....	102 00
W Bignell .....	do do do Taillon, Dolbeau, etc. ....	1011 00
C. E. Bernier .....	do do do Matapedia, Lepage, etc .....	264 00
E. Bourdages .....	do do aide de M. J. Bureau .....	12 00
J. Bérubé .....	do do dans le canton Pinault, etc. ....	431 00
G. Boivin .....	do do do Taillon, Dolbeau, etc. ....	216 00
J. Beaulieu .....	do do 6ième et 7ième rang, Humqui .....	6 00
Théo. Bernier .....	do do dans le canton Awantjish, Hamilton, etc .....	243 74
Jos. Bouré .....	do do do Guigues .....	218 25
F. R. Brien .....	Copie de rapport do Ham .....	3 50
Jas. Campbell .....	Inspection de lots dans le canton Hamilton et Cox .....	739 50
André Caron .....	do do do Louise .....	388 20
do .....	do do do Metgermette .....	938 00
do .....	do do do Malhiot .....	247 15
Stephen Connolly .....	do do do Jersey .....	109 05
J. A. Claveau .....	do do do Bagotville .....	6 25
Jos. Cass .....	do do do Sydenham .....	62 00
do .....	do do do Fox, etc. ....	154 00
J. E. Cayouette .....	do do do Cranbourne .....	31 00
Paul Caouette .....	do do , assistant de M. Francoeur .....	330 00
	A reporter .....	\$9924 19

APPENDICE No 13.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.			Montant.
				\$ cts.
			Report .....	9,924 19
Paul Caouette.....	Inspections de lots	dans le canton	Ashford .....	242 50
O. Charbonneau.....	do	do	do St-Jean, Côte Nord.....	37 10
A. A. Cooke.....	do	do	do Lochaber.....	5 00
P. O. Côté.....	do	do	do Metgermette-Sud.....	213 40
do .....	do	do	do Risborough .....	170 50
F. Cassette .....	do	do	do Normandin .....	14 00
H. Champion .....	do	do	do Metgermette-Sud.....	64 00
H. Doyon .....	do	do	do Langevin .....	300 00
A. Dumas .....	do	do	do Normandin.....	24 00
Ths Desmarais.....	do	do	do Wabassée .....	688 00
R. Dupont.....	do	do	agence St-Maurice .....	75 00
T. Day .....	do	do	canton Wakefield .....	42 00
J. Dumas .....	do	do	do Tessier .....	141 00
“ .....	do	do	do Matane.....	207 00
Ant. Dugas.....	do	do	do Tourelle .....	170 00
L. Desharnais.....	do	do	do Wolfestown.....	46 50
J. A. Deroy.....	do	do	do Cherbourg.....	744 50
J. A. Dorais .....	do	do	do Port Daniel.....	30 00
M. Francœur.....	do	do	do Fournier .....	31 00
do .....	do	do	do Casgrain et Dionne.....	833 00
do .....	do	do	do Ashford .....	615 00
A. Fortin.....	do	do	do Louise.....	10 00
do .....	do	do	do Risborough.....	25 00
do .....	do	do	do Marlow .....	114 00
S. A. Filion.....	do	do	do Mousseau .....	79 00
do .....	do	do	do Wurtele .....	104 00
do .....	do	do	do Pope.....	335 00
F. X. Fafard.....	do	do	do Langelier et Lepage.....	158 17
A. B. Filion .....	do	do	do Robertson, etc.....	380 50
			A reporter.....	15,823 36

APPENDICE No 13.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.			Montant.
				\$ cts.
			Report....	15,823 36
R. Flowers.....	Inspections de lots	dans le canton	Cox, etc.....	9 00
W. Farrell.....	do	do	do Masham.....	98 00
P. Fontaine.....	do	do	do Marlow.....	117 50
M. Girard.....	do	do	do Lac St-Jean, Centre.....	25 50
R. M. Gendron.....	do	do	do Kensington.....	318 00
do.....	do	do	do Bouchette.....	577 00
T. C. Gordon.....	do	do	do Denholm.....	412 00
do.....	do	do	do Wright.....	155 00
do.....	do	do	do Low.....	155 00
do.....	do	do	do Masham.....	475 30
do.....	do	do	do Low.....	150 00
J. Gauthier dit Larouche.....	do	do	do Ferland et Otis.....	12 00
Frs. Gagné.....	do	do	do Mergermette-Sud.....	64 00
Phy. Gauthier.....	do	do	do Simard et Tremblay.....	28 70
P. Gaudreau.....	do	do	do.....	40 50
J. E. Girard.....	do	do	do Cabano.....	182 65
J. P. Guertin.....	do	do	do Chavigny.....	5 00
J. Hamilton.....	do	do	do Massé.....	402 90
do.....	do	do	do Nemtayé.....	399 20
do.....	do	do	do Awantjish.....	258 80
Jos. Hudon.....	do	do	do Painchaud.....	74 00
S. Henry.....	do	do	do Hamilton.....	61 00
W. Hurley.....	do	do	do do.....	390 00
Jos. Hall.....	do	do	do Cox, etc.....	202 00
G. L. Harbour.....	do	do	do Sydenham.....	170 00
do.....	do	do	do Fox.....	420 00
Aug. Hébert.....	do	do	do Seigneurie de Batiscan.....	42 10
J. A. Jobin.....	do	do	do Dufferin.....	3 00
J. B. Jacques.....	do	do	do Wabassee.....	218 00
A reporter.....				21,289 51

APPENDICE No 13.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.				Montant.
					\$ cts.
				Report .....	21,289.51
J. N. Keays .....	Inspections de lots (Assistant de W. Hurley) .....				234 00
J. C. Langelier .....	Classification et inspection des terres (Surintendant) .....				1,150 00
Jos. Langlois .....	Inspections de lots dans le canton Whitton, etc. ....				455 00
do .....	do do do do .....				230 00
J. Lajeunesse .....	do do do Ham, etc. ....				102 00
L. Lapointe .....	do do do .....				6 00
L. Lebrun .....	do do do .....				266 00
Eug. Lapointe .....	do do do Ashford, etc. ....				104 25
J. A. Lemieux .....	do do do Cherbourg .....				339 00
Cy. Langlois .....	do do do Ashburton-Mailloux .....				57 50
do .....	do do do Metgermette Sud .....				214 00
Cy. Leclerc .....	do do do Chabot, etc. ....				1,250 50
do .....	do do do Painchaud & Bungay .....				326 00
A. Lajoie .....	do do do Milnikek & Adstock .....				212 64
do .....	do do do Price, Lambton .....				205 55
A. Lagacé .....	do do do Ristigouche .....				3 00
Z. Matte .....	do do do Chavigny, Bois, etc. ....				73 50
N. O. Morissette .....	do do do Lepage & Pinault .....				420 00
do .....	do do do Matalick, McNider, etc. ....				432 90
J. B. Morin .....	do do do Montmagny, Rolette, etc. ....				1,303 00
J. A. Martin .....	do do do Masson & Brassard .....				202 00
Chs. Mercier .....	do do do DeQuen .....				3 00
Chs. Ménard .....	do do do Taillon, etc. ....				36 00
Ths. McAuley .....	do do do Sydenham .....				216 00
C. A. Matheson .....	do do do Whitton, etc. ....				360 00
Baptista Miljour .....	do do do Low, Wright, etc. ....				340 00
D. J. Marsan .....	do do do Metgermette & Risborough .....				463 05
Jos. Nadeau .....	do do do .....				9 60
Jos. Noël .....	do do do Ditton .....				72 00
				A reporter .....	30,376.00



APPENDICE No 13.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.			Montant.
				\$ cts.
			Report.....	30,376.00
B. Ouellet.....	Inspections de lots dans le canton	Chabot.....		270 00
J. B. Ouellet.....	do do	do Demers, Arnaud, etc.....		294 00
B. L. O'Hara.....	do do	agence St-François.....		400 00
N. Potvin.....	do do	do Chaudière.....		411 00
P. Paré.....	do do	cantons Ashburton & Bourdages.....		85 00
F. Pouliot.....	do do	do Patton, Ditton et Colbert.....		114 90
do.....	do do	seigneurie Batiscan.....		164 85
do.....	do do	cantons Matane & McNider.....		466 46
Jos. Picard.....	do do	do Packington, etc.....		665 00
J. A. Puize.....	do do	do Albert, etc.....		110 50
M. Poulin.....	do do	do Marlow.....		90 50
Jos. Perron.....	do do	do Kenogami.....		2 25
F. Saucier.....	do do	do Pinault & Lepage.....		57 30
A. Synek.....	do do	do Alleyne & Low.....		169 25
R. R. Sweezy.....	do do	do Metgermette Sud, etc.....		198 00
P. Simard.....	do do	Représentant les colons.....		220 00
C. St. Amand.....	do do	do Matane & McNider, etc.....		482 00
do.....	do do	de Tessier.....		311 00
J. D. Roche.....	do do	do Albanel.....		265 97
J. D. Roy.....	do do	do Marlow, Price, etc.....		114 25
D. Ruest.....	do do	do Metgermette & Fleuriault.....		95 00
do.....	do do	do Ouimet, etc.....		93 00
do.....	do do	do Risborough.....		660 65
Bte. Roussel.....	do do	comté Kamouraska.....		22 00
M. Renaud.....	do do	canton Taillon.....		5 00
L. J. Turgeon.....	do do	dans son agence.....		257 40
do.....	do do	do.....		62 82
do.....	do do	classification.....		600 00
J. O. Tremblay.....	do do	canton Guigues.....		569 00
		A reporter.....		37,633.10

APPENDICE No 13.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.		Montant.
			\$ cts.
		Report.....	37,633 10
J. Thompson.....	Inspections de lots	assistant J. Campbell.....	133 75
Ones. Tremblay.....	do do	.....	8 00
T. Trépanier.....	do do	canton Lejeune.....	50 00
W. Therrien.....	do do	do Tourelle.....	68 00
F. Tremblay.....	do do	frais de voyage.....	16 50
A. Thibault.....	do do	canton Arthabaska.....	102 00
B. Tanguay.....	do do	représentant les colons.....	100 00
Jos. Veilleux.....	do do	agence, Chaudière.....	268 50
H. Vézina.....	do do	do Arthabaska.....	740 60
W. Voyer.....	do do	.....	80 00
J. Vézina.....	do do	.....	160 00
Jos. Turgeon.....	do do	Assistant de W. A. Bignell.....	116 00
V. & B. Sporting Co.....	Pour tentes, poêles, etc .	.....	28 25
Woods, Ltd.....	do do	.....	31 55
		Total.....	39,536 25

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts.  
Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 14.

ETAT des sommes payées aux ingénieurs civils, etc., pour inspection de forces hydrauliques pendant les douze mois expirés le 30 juin 1906.

NOMS.	INSPECTIONS				Montant.
					\$ cts.
C. E. Gauvin	Inspection d'un pouvoir hydraulique à la rivière Richelieu				57 25
do	do	do	do	Lacs Sunday & Breeches	72 30
do	do	do	do	rapide Culbute, etc	174 76
do	do	do	do	rivière Milnikek	137 67
do	do	do	do	à St-Raymond	23 60
do	do	do	do	Six Chutes	262 42
do	do	do	do	rivière Magog, etc	255 69
do	do	do	do	rivière du Milieu	128 20
do	Rapport au sujet de la rivière Keewagama				20 00
do	Inspection d'un pouvoir hydraulique rivière des Quinze				568 38
do	do	do	do	rivière Ouareau	123 55
do	do	do	do	" La Gabelle " et Rapide des Forges	49 25
do	do	do	do	rapide St-Ours (riv. Richelieu)	31 25
do	do	do	do	Grand Sault (riv. Rimouski)	74 20
do	do	do	do	rapide des Hêtres	56 34
do	do	do	do	chute de Carillon, etc	82 22
do	Rapport au sujet de		do	chutes Maddington	10 00
do	do	do	do	Corbeau	13 50
do	do	do	do	Lachine	10 00
do	do	do	do	divers	122 00
do	do	do	de l'éclusage des lacs du Haut St-Maurice		20 00
do	do	do	d'un pouvoir hydraulique Chute des Pères		5 00
do	Inspection d'un lot de grève à la Malbaie				58 78
do	do	do	do	St-Jacques des Piles	30 00
do	do	do	do	Batiscan	6 00
do	do	do	do	St-Valier	5 00
A reporter					2,397 36

APPENDICE No 14.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.	Montant.
		\$ cts.
	Report.....	2,397.36
J. E. Girard.....	Inspection d'un lot de grève à St-Joseph de Lévis.....	14 50
do .....	do lots do do .....	18 00
do .....	do rapide au pied de la Chaudière.....	10 60
F. X. Fafard.....	do lots dans le 2e rang de Woodbridge.....	44 25
J. Thomson.....	do de la rivière Magog.....	66 75
Wm Tremblay.....	Rapport sur une force hydraulique du canton Tremblay.....	5 00
	Total.....	2,556.46

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts.  
Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 15.

## [BOIS ET FORÊTS.

ETAT du revenu perçu durant les douze mois expirés le 30 juin 1906.

## SOMMES PERÇUES DANS LES DISTRICTS SUIVANTS :

DISTRICTS.	AGENTS.	MONTANT.
Ottawa Supérieur .....	L. A. Gendron .....	\$ 459,380 13
do Inférieur .....	J. E. Clément .....	131,274 96
St-Maurice .....	John Ryan .....	181,716 06
St-François .....	J. C. Millier .....	17,367 60
Arthabaska .....	Geo. Turcot .....	3,398 59
Chaudière .....	Wm DeLery .....	33,578 74
Montmagny .....	C. F. Leclerc .....	17,521 78
Grandville .....	N. Lebel .....	22,145 50
Rimouski Ouest .....	Aug. Lavoie .....	28,138 96
do Est .....	A. Fraser .....	15,863 83
Vallée de la Matapédia .....	F. Saucier et G. Dionne .....	16,369 09
St-Laurent de Matapédia .....	J. A. Pinault .....	2,829 01
Bonaventure Ouest .....	N. Arseneau .....	5,191 06
do do .....	W. H. Clapperton .....	8,004 96
do Est .....	Wm Maguire .....	2,243 73
do do .....	J. A. Dorais .....	2,219 82
Gaspé Est .....	J. A. L'Espérance .....	18,139 60
do Centre .....	John Carter .....	8,487 36
do Ouest .....	D. Roy .....	35,211 99
Lac St-Jean Est .....	J. A. Claveau .....	33,504 43
do Centre .....	C. Vézina .....	2,440 95
do Ouest .....	Geo. Audet .....	4,115 91
do Nord-Ouest .....	A. Poliquin .....	7,563 34
Saguenay .....	Eugène Caron .....	187,713 04
St-Charles .....	J. E. Boily .....	21,693 56
		\$ 1,266,114 04

E. E. TACHÉ,

*Sous-Ministre.*

PAUL BLOUIN,

*Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1906.

## APPENDICE No 17.

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermagés des coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes des feux.		Rentes foncières.		Affermagés des coupes de bois.		Honoraires de transferts.		Droits de coupe.		Totaux.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1867-68	3,404	66	22,401	03	3,928	50	.....	165,381	77	195,115	96	
1868-69	2,823	27	55,055	06	74,894	97	.....	198,977	82	331,751	12	
1869-70	7,208	37	64,089	20	22,518	37	1,584	00	267,468	08	362,868	02
1870-71	3,122	68	63,297	43	62,437	34	4,790	00	272,833	12	406,480	57
1871-72	4,102	44	86,783	01	56,191	81	4,686	00	292,989	42	444,752	68
1872-73	3,186	67	90,950	84	68,941	18	9,242	66	346,361	27	518,682	62
1873-74	32,906	06	97,220	37	31,385	93	5,384	00	301,080	51	527,976	87
1874-75	15,380	21	90,505	04	3,259	50	15,361	00	408,169	12	532,734	87
1875-76	11,025	65	96,881	82	572	00	3,764	07	274,530	64	386,774	18
1876-77	10,686	72	94,588	07	.....	.....	16,658	82	269,685	24	391,618	85
1877-78	10,915	20	85,385	12	.....	.....	6,410	00	248,612	84	351,323	16
1878-79	8,684	01	87,558	04	448	00	526	00	217,664	04	314,880	09
1879-80	12,065	94	96,157	86	.....	.....	3,219	75	231,437	89	342,881	44
1880-81	7,611	48	94,033	90	132,774	25	4,548	88	303,950	25	543,518	76
1881-82	12,069	09	111,113	78	26,921	25	4,239	70	514,252	57	668,596	39
1882-83	17,006	21	94,424	68	2,055	00	3,441	48	567,815	97	684,743	34
1883-84	13,363	26	83,399	92	246	27	910	75	562,846	93	660,757	13
1884-85	9,449	77	99,884	86	68,145	61	2,565	25	350,070	28	530,115	77
1885-86	13,047	63	100,548	76	112	00	3,646	09	411,220	32	528,574	80
1886-87	12,427	56	90,684	83	470	00	3,418	28	475,617	40	582,618	07
1887-88	7,597	91	141,549	88	.....	.....	2,315	03	447,200	87	598,663	69
1888-89	7,293	81	124,314	09	118,253	65	1,719	25	707,357	20	958,938	00
1889-90	12,380	06	147,208	72	17,646	04	2,062	31	626,753	66	806,051	69
1890-91	11,185	81	125,141	77	9,023	12	2,516	25	498,370	30	646,237	25
1891-92	12,641	42	132,984	95	.....	.....	3,470	53	474,900	79	623,997	69
1892-93	19,293	97	152,604	67	68,822	10	4,989	04	642,952	63	888,722	41
1893-94	11,171	82	147,660	59	18,549	70	2,008	12	644,516	69	823,906	92
1894-95	15,713	15	147,203	51	9,388	05	2,378	25	597,672	60	772,355	56
1895-96	14,858	21	143,485	73	83,255	20	4,239	47	795,260	31	951,098	92
1896-97	11,317	41	155,572	54	4,025	75	3,522	50	607,865	31	782,303	53
1897-98	15,045	53	148,935	18	30,110	48	3,261	25	713,435	86	911,088	30
1898-99	21,708	96	166,338	50	129,023	34	7,508	50	569,710	18	894,289	48
1899-1900	13,947	61	170,508	71	339,748	06	2,819	25	585,505	89	1,112,529	52
1900-1901	14,958	50	178,250	71	403,197	72	4,435	00	633,230	12	1,234,072	05
1901-1902	8,406	94	163,983	00	201,483	39	11,871	74	669,292	41	1,055,037	48
1902-1903	14,895	70	187,206	25	352,004	58	20,076	00	667,631	96	1,241,814	49
1903-1904	16,988	03	176,226	41	252,554	01	6,575	06	715,134	02	1,167,477	53
1904-1905	23,152	63	208,712	00	389,576	12	8,166	41	750,579	39	1,380,186	55
1905-1906	18,143	97	206,809	20	253,545	00	10,714	50	776,901	37	1,266,114	04

E.-E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

PAUL BLOUIN,

*Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.*

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1906.

## APPENDICE No 16.

ÉTAT du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1905, et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière vente de limites, etc., durant l'année fiscale 1905-1906.

AGENTS.	Superficie sous licences, durant l'année.	Bois carré. Bois franc.		Epinette, pruche, Sapin, cyprès, cèdre, bouleau, peuplier, Billots et bois d'estacade.		Pin blanc et autres essences. Billots et bois d'estacade.		Pin rouge. Billots et bois d'estacade.		Pin blanc, 11 pouces et moins. Billots.		Poteaux.		Bois de pulpe.	Bois de chauffage.	Dormants de chemins de fer.	Piquets.	Bardeaux.	Perches.	Ecorce de pruche.	Bois à bobines.	Poteaux.	Taxes de feux.	Infractions et frais.	Intérêts.	Droits de coupe.	Rentes foncières.	Ventes de limites.	Bonus de transfert.	TOTAL.
	Milles carrés.	Morceaux.	Pieds.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds linéaires.	Cordes de 128 pds c.	Cordes de 128 pds c.	Morceaux.	Morceaux.	Mille.	Morceaux.	Cordes de 128 pds c.	Cordes de 128 pds c.	Morceaux.	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts.	\$ cts.
L. A. Gendron.....	25,306	40	1,462	814,826	38,110,168	1,477,632	174,120,784	366,760	26,174,927	1,502,513	65,311,811		15,615	500	371,511		1			3		64,988	3,127 79	37 55	2,450 68	304,672 91	76,071 70	71,525 00	1,494 50	459,380 13
J. E. Clement.....	3,093	425	12,816	1,652,116	62,745,593	58,671	4,098,686	9,292	357,292				58,664		105,419								556 02	3,083 05	340 37	116,301 52	10,974 00		20 00	131,274 96
John Ryan.....	12,670			1,561,499	47,448,836	243,797	20,531,234	3,493	219,209	85,791	3,412,461	295	5,900	167,101	806		521						1,619 02	515 97	941 77	141,729 30	32,398 00		4,512 00	181,716 06
C. Millier.....	447			533,256	22,298,053	15,791	897,527	3,359	208,541				8,409		1,462	1,250							1 47	552 20	42	14,253 51	2,560 00			17 367 60
Geo. Turcot.....	49	24	505	54,511	1,817,785	80	8,622						1,818										8 47	53 86		3,071 26	265 00			3,398 59
W. B. C. DeLery.....	554			461,482	20,732,504	11,057	605,996						13,077		3,454									209 42		30,118 32	2,755 00		496 00	33,578 74
C. F. Leclerc.....	838			497,682	20,650,334	354	18,701						862			800		100					44 63		4 50	14,976 65	2,496 00			17,521 78
N. LeBel.....	1,389			901,246	24,193,042	1,777	94,782	381	24,860			259	6,749	1,458	224	44,446	414	805	1,712		4		50 34	115 59	8 12	16,533 95	3,937 50	1,500 00		22,145 50
Aug. Lavoie.....	1,247			476,165	26,878,050	5,961	420,740	1,455	83,799						17,097								30 24	28 50		19,317 22	3,763 00	5,000 00		28,138 96
Alex. Fraser.....	847	112	1,521	173,826	10,340,191	154	19,187								149,636									79 59	40 79	13,184 45	2,559 00			15,863 83
J. A. Pinault.....	528														7,600								38 76		1 19	296 06	1,665 00	800 00	28 00	2,829 01
Frs Saucier.....	526			508,537	20,041,931	127	12,488	113	8,836			906	23,556		64,576		750				308		34	399 37	160 34	14,962 04	807 00		40 00	16,369 09
N. Arseneau.....	1,595			15,986	590,291	801	30,865								14,156								18 17	35 62	64	480 63	4,656 00			5,191 06
W. Clapperton.....	264			152,908	6,928,599	3,865	181,993																29 91	613 08	144 23	5,119 74	774 00	1,300 00	24 00	8,004 96
Wm Maguire.....	396			11,971	262,446										31,712								41 88	331 44	53	672 82	1,197 00			2,243 77
J. A. Dorais.....	254	137	5,508	649	73,471	1,175	69,703					27	586		5	107,501	100	490					15 10	32 50	26 11	1,384 11	762 00			2,219 82
A. Carter.....	1,198			181,305	8,117,237	5,834	516,853	175	7,210														26 66		50 90	5,973 80	2,436 00			8,487 36
J. A. L'Espérance.....	703			196,278	6,623,583	1,700	67,957																45 27	43 66		4,393 67	1,869 00	11,700 00	88 00	18,139 60
D. Roy.....	1,120			10,700	460,800																		10 50	25 80	122 23	1,206 46	3,911 00	29,660 00	276 00	35,211 99
J. A. Claveau.....	3,623			74,238	1,187,809	18	1,310						35,148	525									19 74		518 44	20,495 25	12,471 00			33,504 43
C. Vézina.....	633			65,832	2,584,804	77	7,126																	21 11	8 26	1,313 58	1,098 00			2,440 95
Geo. Audet.....	1,501			41,820	389,396								2,998	40					200				18 06		171 40	15 45	3,911 00			4,115 91
A. Poliquin.....	434			452,337	6,459,905	130	9,573								31	98,476			400						74 95	6,186 39	1,302 00			7,563 34
Eug. Caron.....	7,265	84	1,686	1,446,603	28,630,697	5,586	450,786					345	8,280	11,989	522	40,686					3		261 91	211 55	588 64	28,633 94	23,093 00	132,060 00	2,864 00	187,713 04
J. E. Boily.....	2,746	5,047	175,117	110,052	7,266,807	994	69,446	8	980						6,970								135 22			11,608 34	9,078 00		872 00	21,693 56
	69,226	5,869	198,615	10,395,825	364,832,332	1,835,581	202,234,359	385,036	27,085,654	1,588,304	68,724,272	1,832	45,071	† 324,109	2,633	1,057,732	3,085	2,262	2,412	3	6,846	64,992	6,099 50	6,389 86	5,654 61	776,901 37	206,809 20	253,545 00	10,714 50	1,266,114 04

† Dont 136,340 cordes ont été exportées du Canada.

PAUL BLOUIN,  
Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts.  
Québec, 30 juin 1906.

E.-E. TACHÉ,  
Sous-Ministre.

APPENDICE No 18.

LISTE des gardes-forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1906.

53

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Trefflé Marcil.....	7 août 1889.....	Lachute.....	Ottawa Supérieur.	
John S. Poupore.....	8 août 1888.....	Waltham.....	do do	
James Donavan.....	9 janvier 1888.....	Maniwaki.....	do do	
A. B. Filion.....	12 mars 1874.....	Grenville.....	Ottawa Inférieur.	
Jos. Gauthier dit Larouche.....	13 septembre 1886.....	Chicoutimi.....	Lac St-Jean, Est.	
Cyrille Leclerc.....	21 mars 1899.....	St-Jean de Dieu.....	Grandville.	
Jos. Hudon dit Beaulieu.....	14 novembre 1889.....	St-Pascal.....	do	
John Thompson.....	4 janvier 1892.....	Fort Coulonge.....	Ottawa Supérieur.	
J. E. Rhéault.....	4 juin 1894.....	D'Israëli.....	Arthabaska.	
Ed. Gobeil.....	16 février 1894.....	St-Alexis, Chicoutimi.....	Lac St-Jean, Est.	
Phidime Gauthier.....	17 décembre 1896.....	Chicoutimi.....	do	
Chs. St. Amant.....	do.....	St-Moise.....	Matapédia.	
Joseph Caron.....	do.....	Sandy Bay.....	Rimouski, Ouest.....	Discontinué.
Zénophile Matte.....	do.....	N.-D. des Anges.....	St-Charles.	
Ovila Latulippe.....	19 janvier 1905.....	Hull.....	Ottawa Supérieur.	
Cyrille Langlois.....	21 octobre 1898.....	St-Cajétan.....	Montmagny.	
Jos. Veilleux.....	17 février 1902.....	St-George, Beauce.....	Chaudière.	

53



APPENDICE No 18.—*Suite.*

LISTE des gardes-forestiers pour les douze mois terminés le 30 juin 1906.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES
Eugène Lapointe.....	29 septembre 1905...	St-Jean-Port-Joli.....	Montmagny.	
Jos. Nadeau.....	6 octobre 1898.....	St-Jean Evangéliste.....	Bonaventure.	
Jas. Hamilton.....	2 mai 1900.....	Maria.....	Spécial.	
Edouard Robitaille.....	15 juin 1897.....	Lévis.....	Chaudière.....	Spécial.
Camille Latour.....	16 do.....	Baie des Pères.....	Ottawa Supérieur.	
Asa Cook.....	7 do.....	North Nation Mills.....	Ottawa Inférieur.	
John Tweedie.....	do.....	Papineauville.....	do do	
Jas. Campbell.....	18 do.....	New-Richmond.....	Bonaventure, Ouest.	
Narcisse Lemieux.....	do.....	St-Clément.....	Grandville.	
Elie Beaulieu.....	do.....	Cacouna.....	do	
Joseph Ouellette.....	18 juin 1897.....	St-Louis, Ha Ha.....	do	
Daniel Ruest.....	22 do.....	Ste-Anne, Pointe aux Pères.....	do	
Ludger Lavoie.....	23 do.....	St-Donat.....	Rimouski-Ouest.	
Onésime Baribeau.....	24 do.....	St-Paulin.....	St-Maurice.	
Adolphe Girouard.....	24 do.....	Stanford.....	Arthabaska.	
Edmond Bazin.....	8 juillet 1897.....	Ste-Emilie de l'Energie.....	Ottawa Inférieur.	
Geo. T. Harbour.....	16 do.....	Sandy Beach.....	Gaspé, Centre.	

Chas. Ménard.....	do .....	Chambord.....	Lac St-Jean, Ouest.	
Joseph Langlois.....	26 do .....	Scotstown.....	St-François.	
Alf. Dumas.....	23 do .....	St-Cyrille.....	Lac St-Jean, N.-O.	
Théophile Trépanier.....	20 août 1897.....	St-Tite.....	St-Maurice.	
Désiré Roy.....	9 septembre 1897.....	Lambton.....	Chaudière.	
Thos. Desmarais.....	23 do .....	Hull.....	Ottawa Supérieur.	
Tancrède Pelletier.....	14 octobre 1897.....	Ile aux Œufs.....	Saguenay.	
Ernest Théberge.....	20 do .....	St-Cajétan.....	Montmagny.	
J. E. Bruncau.....	19 novembre 1897.....	Laprairie.....	Ottawa Inférieur.	
Louis P. Godbout.....	12 mai 1888.....	Ironsides.....	Haut d'Ottawa.	
J. C. Langelier.....	22 octobre 1897.....	Québec.....	.....	Surintendant des Gardes-Forestiers.
Gus. A. Langelier.....	15 mars 1898.....	do .....	.....	Assistant-Sur. do do
Bryan L. O'Hara.....	24 février 1899.....	Sherbrooke.....	St-François.	
Jos. A. Deroy.....	28 août 1898.....	Ste-Félicité.....	Rimouski, Est.	
Michel Francoeur.....	18 mai 1898.....	St-Roch des Aulnaies.....	Montmagny.	
Wm. Thérien.....	14 septembre 1899.....	Ste-Anne des Monts.....	Gaspé, Ouest.	
R. M. Gendron.....	18 octobre 1899.....	Maniwaki.....	Ottawa Supérieur.	
Jno. Armstrong.....	7 novembre 1901.....	Shawville.....	do do	
J. O. Tremblay.....	do .....	Bryson.....	do do	
Carolus Ricard.....	27 février 1902.....	St-Barnabé.....	St-Maurice.	
Jos. Varin.....	28 juillet 1897.....	St-Théodore Chester.....	Ottawa Inférieur.	
Wm. Hurley.....	30 mai 1903.....	Pabos.....	Gaspé, Est.	
Frs. Tremblay.....	16 novembre 1901.....	St-Fidèle.....	Saguenay.	
Ambroise Lagacé.....	9 do 1905 .....	Matapédia.....	St-Laurent	
Pierre Grandchamp.....	21 do .....	St-Alexis des Monts.....	St-Maurice.	

APPENDICE No 18.—*Suite.*

LISTE des gardes-forestiers pour les douze mois terminés le 30 juin 1906.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Joseph Guérin .....	31 janvier 1906.....	St-Gérard.....	Ottawa Inférieur.	
Jos. L. Lamontagne.....	1er février 1906.....	Ste-Rose.....	Chaudière.	
J. B. Beaulieu.....	1er mai 1906.....	Mont-Carmel.....	Grandville	
François Pouliot.....	13 février 1906.....	St-Michel.....	Spécial.	

E. E. TACHÉ,

*Sous-Ministre.*

PAUL BLOUIN,

*Surintendant, Bois et Forêts.*

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1906.

## APPENDICE No 19.

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
<b>A</b>	
Adams, Edw.....	Rat River, P. Q.
<b>B</b>	
Bérubé Tancrede.....	St. Donat, Co. Rimouski.
Bergevin, Frank J.....	Grand'Mère.
Boyd, David.....	Rivière Désert.
Burns, Walter J.....	Charlemagne.
Burns, Gordon J.....	Ottawa.
Bernier, Montezuma.....	St-Moïse, P. Q.
Belly, Marc.....	Chicoutimi.
Boyd, J. R.....	Arundel.
<b>C</b>	
Campbell, J. A.....	Papineauville.
Chilcott, Fred.....	Lascelles, P. Q.
Côté, Ls P.....	Hamilton Cove, P. Q.
Coac, Chas. G.....	Hull, P. Q.
Courtney, James P.....	Ottawa, Ont.
Collin, Luc.....	Matane.
Chartier, Alex.....	Charlemagne.
Clouston, Thomas.....	Montmagny.
Clouston, Wm.....	do
<b>D</b>	
Delisle, P. E.....	St-Tite de Champlain.
Dansereau, Hercule.....	Trois-Rivières.
Delaney, D. G.....	Québec.
Déry Tancrede.....	St-Raymond.
Demers, François. fils.....	St-Romuald.
Demers Wilfrid.....	St-Siméon, Charlevoix.
<b>G</b>	
Gillies, Austin B.....	Carleton Place, Ont.
Gill, A. G.....	Petite Cascapédia, P. Q.
Gardner, Joseph.....	Ironsides, P. Q.
Guerin, Joseph.....	St-Gérard de Montarville.
Guerin, J. S.....	do do

APPENDICE No 19.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
<b>H</b>	
Henev John.....	Nicolet, P. Q.
<b>K</b>	
Knox, M. L. ....	Mastain Mills, P. Q.
<b>L</b>	
Lamarche Noé.....	Pointe Gatineau, P. Q.
Lajoie, Ed. G.....	Grand'Mère.
<b>M</b>	
Meunier, J. J. L.....	St-Jovite.
McManus, Terrence.....	Trois-Rivières.
McLeod, M. H.....	Scotstown.
McPeak, H. F.....	Québec.
<b>O</b>	
O'Neil, John.....	Chelsea, P. Q.
<b>R</b>	
Rond de la Kennett.....	St. Andrews East, P. Q.
Rivard, Edmond.....	Grandes Piles.
<b>S</b>	
Schnobb, Vital.....	Kazabazua, P. Q.
Sheffield, George.....	Pembroke, Ont.
St. Denis, E. A.....	Montfort, P. Q.
Savary, Louis.....	St-Raymond.
Smith, Chas. S.....	do.

APPENDICE No 19.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
<b>T</b>	
Trower, W. K. ....	Hawkesbury.
Trower, Jno. G. ....	Labelle.
Tremblay, Joseph . . . . .	Trois-Pistoles.
<b>W</b>	
Wadleigh, W. E. ....	Grand'Mère.
Williamson, A. H. ....	Montfort.
White George. ....	St-Faustin.

WM. DELANEY,  
*Secrétaire du Bureau des Examineurs  
de mesureurs de bois.*

E.-E.-TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

Département des Terres et Forêts.

APPENDICE No 20

VENTE A L'ENCHÈRE DE LIMITES A BOIS, 21 JUIN 1906.

ETAT des coupes de bois figurant dans l'avis officiel des enchères de juin 1906 : indiquant celles qui ont été mises en vente ou vendues par le ministre des terres et forêts, les dates auxquelles elles ont déjà été offertes à l'enchère, l'étendue de territoire que chacune renferme, les régions où elles sont situées et le nom de la personne qui les a explorées.

OTTAWA SUPÉRIEUR

Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchère précédentes.	Superficie milles carrés.	Remarques.
	Bloc A			
John Thomson.....	Rang 2 No 10.....	(*) 1880, 1885, 1888, 1890, 1892.....	50	
".....	" " II.....	(*) " " " " ".....	50	
".....	3 " II.....	(*) " " " " " 1903, 1904, 1905.....	50	
".....	" " 13.....	(*) 1903, 1904.....	25	
".....	" " 17.....	(*) " ".....	27	
".....	" " 18.....	(*) " ".....	35	
".....	" " 19.....	(*) " ".....	27½	
".....	" " 20.....	(*) " ".....	22	
".....	4 " 10.....	(*) ..... 1903, 1904, 1905.....	50	
".....	" " 11.....	(*) ..... " ".....	50	
".....	" " 12.....	(*) ..... " ".....	50	
".....	" " 13.....	(*) ..... " ".....	50	
".....	" " 14.....	(*) ..... " ".....	50	

"	"	"	"	15.....	(*)	½ N	1903	1904	25
"	"	"	"	16.....	(*)	Pt. N. de ½ N.	"	"	15½
"	"	"	"	17.....	(*)	½ S.	"	"	1905 ...
"	"	"	"	18.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	19.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	20.....	(*)	Pt. N.	"	"	24¾
"	"	"	"	20.....	(*)	Pt. S.	"	"	27½
"	"	5	"	13.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	14.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	15.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	16.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	17.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	18.....	(*)		"	1905	50
"	"	"	"	19.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	20.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	21.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	22.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	23.....	(*)		"	"	50
"	"	6	"	10.....	(*)	½ N.	"	"	25
"	"	"	"	11.....	(*)	½ N.	"	"	25
"	"	"	"	13.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	14.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	15.....	(*)		"	"	50
"	"	"	"	16.....	(*)		"	"	50

(\*) Mises à l'enchère ou vendues par le Ministre des Terres et Forêts.



APPENDICE No 20.—*Suite.*

VENTE A L'ENCHÈRE DES LIMITES A BOIS, 21 JUIN 1906.

OTTAWA SUPÉRIEUR.—*Suite.*

Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchère précédentes.	Superficie milles carrés.	Remarques.
Bloc A				
John Thomson.....	Rang 6 No 20.....	(*) ..... 1904 .....	50	
" .....	" " 21.....	(*) ..... " 1905 .....	50	
" .....	" " 22.....	(*) ..... " " .....	50	
" .....	" " 23.....	(*) ..... " " .....	50	
" .....	" 7 " 6.....	(*) ½ N.....	25	
" .....	" " 6.....	(*) ½ S.....	25	
" .....	" " 7.....	(*) ½ N.....	25	
" .....	" " 7.....	(*) ½ S.....	25	
" .....	" " 8.....	(*) ½ N.....	25	
" .....	" " 8.....	(*) ½ S.....	25	
" .....	" " 9.....	(*) ½ N.....	25	
" .....	" " 9.....	(*) ½ S.....	25	
" .....	" " 10.....	(*) ½ N.....	25	
" .....	" " 10.....	(*) ½ S.....	25	
" .....	" " 11.....	(*) ½ N.....	25	
" .....	" " 11.....	(*) ½ S.....	25	

"	"	"	"	12..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	12..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	13..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	13..... (*) ½ S.....	25	
"	"	8	"	6..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	6..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	7..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	7..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	8..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	8..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	9..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	9..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	10..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	10..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	11..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	11..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	12..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	12..... (*) ½ S.....	25	
"	"	"	"	13..... (*) ½ N.....	25	
"	"	"	"	13..... (*) ½ S.....	25	
Antoine Charest.....	R. du Lièvre, branche N.O. No 7 (*)			1903, 1904, 1905.....	50	} Autrefois sous licence.
"	"	"	"	8 (*)	50	
"	"		Branche du milieu	" 7 (*)	40	
"	"	"	"	8 (*)	30	

(\*) Mises à l'enchère ou vendues par le ministre des Terres et Forêts.

APPENDICE No 20.—*Suite.*

VENTE A L'ENCHÈRE DE LIMITES A BOIS, 21 JUIN 1906.

OTTAWA SUPÉRIEUR.—*Suite.*

Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchère précédentes.	Superficie milles carrés.	Remarques.
<b>Bloc A</b>				
Antoine Charest....	Riv. du Lièvre, branche du milieu No 9..... (*)	1903, 1904, 1905.....	65	
Joseph Bureau.....	Haute Gatineau No 1..... (*)		45	
".....	" " 2..... (*)		45	
".....	" " 3..... (*)		45	
".....	" " 4..... (*)		50	
".....	" " 5..... (*)		50	
".....	" " 6..... (*)		42	
".....	" " 7..... (*)		25	
".....	" " 8..... (*)		25	
".....	" " 9..... (*)		25	
".....	" " 10..... (*)		50	
".....	" " 11..... (*)		35	
".....	" " 12..... (*)		50	
".....	" " 13..... (*)		50	
".....	" " 14..... (*)		50	

“	“	“ 15..... (*)	50
“	“	“ 16..... (*)	50
“	“	“ 17..... (*)	50
“	“	“ 18..... (*)	50
“	“	“ 19..... (*)	50
“	“	“ 20..... (*)	50
“	“	“ 21..... (*)	70
“	“	“ 22..... (*)	50
“	“	“ 23..... (*)	50
“	“	“ 24..... (*)	50
“	“	“ 25..... (*)	50
“	“	“ 26..... (*)	50
“	“	“ 27..... (*)	50
“	“	“ 28..... (*)	50
“	“	“ 29..... (*)	50
“	“	“ 30..... (*)	50
“	“	“ 31..... (*)	60
“	“	“ 33..... (*)	50
“	“	“ 34..... (*)	50
“	“	“ 35..... (*)	50
“	“	“ 36..... (*)	50
“	“	“ 37..... (*)	50

(\*) Mises à l'enchère ou vendues par le ministre des Terres et Forêts.

APPENDICE No 20.—*Suite.*

VENTE A L'ENCHÈRE DE LIMITES A BOIS, 21 JUIN 1906.

SAINT-MAURICE.

Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchères précédentes.	Superficie milles carrés.	Remarques.
Joseph Bureau	Manouan, No 8 Sud..... (*)	1900, 1901, 1902.....	30	Autrefois sous licence.
"	" 9 "..... (*)	1903, 1904, 1905.....	21	" " "
"	Haut St-Maurice No 15.....	1902, 1903, 1904, 1905.....	60	
"	" " " 16.....	" " " ".....	38	
"	" " " 28.....	" " " ".....	62	
"	" " " 29.....	" " " ".....	35	
"	" " " 30.....	" " " ".....	30	
"	" " " 31.....	" " " ".....	50	
"	" " " 35.....	" " " ".....	50	
"	" " " 36.....	" " " ".....	50	
"	" " " 37.....	" " " ".....	50	
"	" " " 38.....	" " " ".....	50	
"	" " " 39.....	" " " ".....	50	
"	" " " 40.....	" " " ".....	50	
"	" " " 41.....	" " " ".....	50	
"	" " " 42.....	" " " ".....	50	

“	“	“	“	43.....	“	“	“	.....	50
“	“	“	“	44.....	“	“	“	.....	49
“	“	“	“	45.....	“	“	“	.....	50
“	“	“	“	46.....	“	“	“	.....	50
“	“	“	“	47.....				.....	50
“	“	“	“	48.....				.....	50
“	“	“	“	49.....				.....	50
“	“	“	“	50.....				.....	50
“	“	“	“	51.....				.....	50
“	“	“	“	52.....				.....	50
“	“	“	“	53.....				.....	50
“	“	“	“	54.....				.....	50
“	“	“	“	55.....				.....	50
“	“	“	“	56.....				.....	50
“	“	“	“	57.....				.....	50
“	“	“	“	58.....				.....	50
“	“	“	“	59.....				.....	50
“	“	“	“	60.....				.....	50
“	“	“	“	61.....				.....	50
“	“	“	“	62.....				.....	50
“	“	“	“	63.....				.....	50
“	“	“	“	64.....				.....	50
“	“	“	“	65.....				.....	50
“	“	“	“	66.....				.....	50

\* Mises à l'enchère ou vendues par le ministre des Terres et Forêts.

APPENDICE No 20.—*Suite.*

VENTE A L'ENCHÈRE DE LIMITES A BOIS, 21 JUIN 1906.

SAINT-CHARLES.

Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchère précédentes.	Superficie milles carrés.	Remarques.
Louis Gosselin.....	Rivière du Moulin, No 4.....	1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905.....	12	
Joseph Bureau.....	Rivières aux Ecorces et au Canot.	1903, 1904, 1905.....	39	
“.....	Rivière aux Ecorces, No 5.....	“ “ “.....	29	
“.....	“ “ “ 6.....	“ “ “.....	41½	
“.....	Rivière au Canot, No 1.....	“ “ “.....	26	
“.....	Grande Pikauba, No 2.....	“ “ “.....	38½	
“.....	“ “ “ 3.....	“ “ “.....	38¾	

LAC SAINT-JEAN OUEST.

Frank Bignell.....	Canton Dablon, rangs 2, 3 et 4 (*)	1905.....	2½	
	“ Dechène.....(*)	.....	18	

LAC ST-JEAN EST.

	Canton Kenogami, No 2.....(*)	.....	4½	
--	-------------------------------	-------	----	--

SAGUENAY.

4	Joseph Bureau.....	Rivière Malbaie, No 17.....(*)	1903, 1904, 1905.....	37	.
		Canton Callières.....(*)	1902, 1903, 1904.....	14	Autrefois sous licence.
		Arrière canton Callières... ..(*)	“ “ “ .....	18	“ “ “
		Saguenay Ouest, No 1a.....(*)	1900, 1901, 1902, 1903, 1904. ....	10	“ “ “
		Partie de Saguenay, Nos 3 et 4 Ouest.....(*)	1901, 1902, 1903, 1904 .....	49	“ “ “
	André Caron.....	Bergeronnes, No 1 Est.....(*)	1904, 1905 .....	25	“ “ “
	“ .....	Rivière Ste-Marguerite, No 87.(*)	“ “ .....	24½	
	Joseph Bureau .....	Rivière Manicouagan, “ 8...	1902, 1903, 1904, 1905.....	50	
	“ .....	“ “ “ 9...	“ “ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 13...	“ “ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 14...	“ “ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 15...	“ “ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 16...	“ “ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 17...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 18...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 19...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 20...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 21...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 22...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 23...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 24...	“ “ “ .....	50	
	“ .....	“ “ “ 25...	“ “ “ .....	50	

(\*) Mises à l'enchère ou vendues par le ministre des Terres et Forêts.



APPENDICE No 20.—*Suite.*

VENTE A L'ENCHÈRE DE LIMITES A BOIS, 21 JUIN 1906.

SAGUENAY.—*Suite.*

Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchère précédentes.	Superficie milles carrés.	Remarques.
Joseph Bureau.....	Rivière Manicouagan, No 26.....	1902, 1903, 1904.....	50	
“ .....	“ “ “ 27.....	“ “ “ .....	50	
“ .....	“ “ “ 28.....	“ “ “ .....	50	
“ .....	Rivière aux Outardes, No 2.....	1903, 1904.....	59	
“ .....	“ “ “ 3.....	“ “ .....	45	
“ .....	“ “ “ 4.....	“ “ .....	63	
“ .....	“ “ “ 5.....	“ “ .....	50	
“ .....	“ “ “ 6.....	“ “ .....	70	
“ .....	“ “ “ 7.....	“ “ .....	50	
“ .....	Rivières aux Outardes, No 8.....	1903-1904.....	50	
“ .....	“ “ “ 9.....	“ “ .....	50	
“ .....	“ “ “ 10.....	“ “ .....	50	
“ .....	“ “ “ 11.....	“ “ .....	50	
“ .....	“ “ “ 12.....	“ “ .....	50	
“ .....	“ “ “ 13.....	“ “ .....	50	
Joseph Bureau.....	Sault au Cochon No 1 Est.....(*)	1902, 1903, 1904.....	30	En grande partie autrefois sous licence.....

"	"	"	2...Est (*)	36	"	"
"	"	"	3... " (*)	41	"	"
"	"	"	4... " (*)	33	"	"
"	"	"	4a... " (*)	39	"	"
"	"	"	5... " (*)	40	"	"
"	"	"	5a... " (*)	39	"	"
"	"	"	6... " (*)	60	"	"
"	"	"	7... " (*)	55	"	"
"	"	"	8... " (*)	46	"	"
"	"	"	9... " (*)	65	"	"
"	"	"	10... " (*)	68	"	"
"	"	"	2.Ouest (*)	55	"	"
"	"	"	3. " (*)	50	"	"
"	"	"	4. " (*)	33	"	"
"	"	"	5. " (*)	38	"	"
"	"	"	6. " (*)	60	"	"
"	"	"	7. " (*)	64	"	"
"	Rivière Magpie A.....	(*)	1904, 1905.....	52		
"	" B.....	(*)	" ".....	42		
W. Richardson.....	Rivière Natashquan No 1..	(*)	1903, 1904, 1995.....	50		
"	" " 2..	(*)	" " ".....	50		
"	" " 3..	(*)	" " ".....	50		
"	" " 4..	(*)	" " ".....	50		
"	Rivière Piashte Bay " 1..	(*)	1905.....	25		
"	" " 2..	(*)	".....	25		

(\*) Mise à l'enchère ou vendues par le ministre des Terres et Forêts.

APPENDICE No 20.—*Suite.*

VENTE A L'ENCHÈRE DE LIMITES A BOIS, 21 JUN 1906.

SAGUENAY.— <i>Suite.</i>				
Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchère précédentes.	Superficie milles carrés.	Remarques.
W. Richardson.....	“	“ 3... (*)	“ .....	25
“ .....	“	“ 4... (*)	“ .....	25
“ .....	“	“ 5... (*)	“ .....	25
“ .....	“	“ 6... (*)	“ .....	25
“ .....	“	“ 7... (*)	“ .....	25
“ .....	“	“ 8... (*)	“ .....	25
“ .....	Rivière Saint-Augustin.....		“ .....	30
“ .....	“	“ Branche N. O. No 1... (*)	“ .....	20
“ .....	“	“ “ “ 2... (*)	“ .....	20
“ .....	“	“ “ “ 3... (*)	“ .....	20
“ .....	“	“ “ “ 4... (*)	“ .....	20
“ .....	Ruisseau Vachon et Isles de mai. (*)		“ .....	60
GRANVILLE				
C. Leclerc .....	Canton Begon No 14.....		“ .....	2½
				Autrefois sous licence....

SAINT-LAURENT DE MATAPÉDIA,

F. Lepage .....	Canton Assemetquagan..... (*)	.....	63	
	" Ristigouche, rang de la rivière 1 et 2. .... (*)	.....	1½	

RIMOUSKI EST.

L. Beaugard.....	Rivière Cap Chat, No 1.....	..... 1902, 1903, 1904.....	47½	
" .....	" " " 2.....	" " " .....	45	
A. Blouin.....	" " " 3.....	..... 1905.....	45	
" .....	" Matane, A.....	..... " .....	48	

RIMOUSKI OUEST.

André Caron.....	Canton Macpes, Rangs 7, 8 et 9(*)	..... 1904.....	5	
------------------	-----------------------------------	-----------------	---	--

BONAVENTURE OUEST

W. Clapperton.....	Canton Carleton, Rangs 5 et 6 (*)	.....	3½	
--------------------	-----------------------------------	-------	----	--

GASPÉ OUEST.

A. Blouin.....	Rivière Sainte-Anne, D..... (*)	..... 1903, 1904, 1905.....	48	
" .....	" " E..... (*)	" " " .....	43¼	

(\*) Mises à l'enchère ou vendues par le ministre des Terres et Forêts.

APPENDICE No 20.—*Suite.*

VENTE A L'ENCHÈRE DE LIMITES A BOIS, 21 JUIN 1906.

GASPÉ EST.				
Par qui explorées.	—	Dates des mises à l'enchère précédentes	Superficie milles carrés.	Remarques.
A. Blouin.....	Grande Rivière, T..... (*)	1904, 1905.....	39	
GASPÉ CENTRE.				
A. Blouin.....	Rivière St-Jean, N..... (*)	1904, 1905.....	37½	
" .....	" " O..... (*)	" .....	42	
" .....	" " P..... (*)	" .....	33	
" .....	" " Q..... (*)	" .....	28½	

(\*) Mises à l'enchère ou vendues par le ministre des Terres et Forêts.

## APPENDICE No 21.

RAPPORT DE M. A. B. FILION AU SUJET DU BOIS COUPÉ PAR LA  
ST. GABRIEL LUMBER CO.

Québec, 2 juillet 1906.

Monsieur,

Conformément à vos instructions du 13 juin, je me suis rendu à Saint-Gabriel de Brandon, chez M. Durant, gérant de la St. Gabriel Lumber Co., et lui ai dit que j'étais chargé d'examiner les opérations de la compagnie sur les trois branches de la rivière Mastigouche, pour constater si, comme on l'a rapporté, il s'y est coupé un grand nombre d'arbres d'épinette et de sapin d'une grosseur moindre que celle prescrite par les règlements, savoir : 11 pouces de diamètre à la souche à trois pieds du sol, pour l'épinette blanche. 9 pouces pour le sapin et 7 pouces pour l'épinette noire.

Prévenu de ma visite par M. Owen, M. Durant m'accueillit cordialement, exprima son désir de régler cette affaire et m'offrit toute l'aide et tous les renseignements dont j'aurais besoin pour faire une enquête complète, dans les livres du bureau comme dans la forêt, sur les opérations forestières de l'hiver dernier ; il mit à ma disposition M. Markey, chef des exploitations forestières de la compagnie.

M. Durant paraît fermement convaincu que sa compagnie n'a pas enfreint les règlements : il dit qu'elle a abattu de petits arbres mais que, d'après ses observations personnelles et les renseignements obtenus de M. Markey, c'est de l'épinette noire, à l'exception de quelques sapins ; et les règlements permettent de couper l'épinette noire jusqu'à 7 pouces de diamètre à la souche. Il est prêt à payer la pénalité si l'on prouve par des experts que ce n'est pas de l'épinette noire.

Prévoyant dès lors une solution facile de l'affaire, je priai M. Markey de m'accompagner au chantier de Jos. Farrell, qui a coupé, sur la branche est de la rivière Mastigouche, dans le cinquième rang de Peterborough, 46,000 billots, dont on rapporte 80% comme au-dessous du diamètre prescrit par les règlements.

Le samedi, 30 juin, nous allâmes examiner l'exploitation de M. Farrell : c'est un des chantiers de la compagnie, aux environs du lot 16/5, et le bois a

---

---

été coupé dans une vallée et de chaque côté de cette vallée, à travers les lots 11 à 20. Le sol de la vallée est humide et marécageux ; de chaque côté, le terrain est montagneux, accidenté, sablonneux et pierreux : dans la vallée croissent l'épinette et le sapin, et, de chaque côté, la petite épinette, le sapin, le bouleau et le peuplier, avec, ici et là, de grosses épinettes blanches.

En examinant le bois, je fus parfaitement convaincu que c'est une vallée d'épinette noire et c'est aussi l'opinion de M. Markey. Je jugeai donc inutile de mesurer les souches pour constater combien d'arbres d'épinette avaient été coupés au-dessous de 11 pouces de diamètre ; mais, vu que d'autres rapports informent le département que les arbres coupés sont des épinettes blanches, j'ai abattu, en présence de M. Markey, dans la vallée, puis sur la hauteur, une épinette en tout point semblable à celles que la compagnie a coupées. De ces deux arbres, j'ai détaché un morceau du pied et du sommet, et je vous apporte ces échantillons pour examen.

Si ces échantillons se trouvent être de l'épinette noire, la compagnie n'a pas enfreint les règlements : si c'est de l'épinette blanche, elle les a évidemment enfreints ; mais alors, dans ce dernier cas, il me faudrait conclure qu'il n'y a pas d'épinette noire dans cette partie du pays, car les échantillons que je produis ont toujours été considérés comme étant de l'épinette noire et sont en tout point semblable au bois que la compagnie a coupé.

A cause des divergences d'opinion à ce sujet, il conviendrait peut-être de fixer un diamètre uniforme pour la coupe de l'épinette blanche ou noire : on éviterait ainsi les conflits entre les gardes forestiers et les porteurs de licences.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

A.-B. FILION, agent.

---

---

Hon. Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

Québec, 3 juillet, 1906.

Monsieur,

Relativement à mon rapport du 2 juillet, j'ai l'honneur d'observer que l'arbre appelé épinette noire croît très lentement et ne devient jamais gros. Le gouvernement trouverait profit à le laisser couper par les porteurs de licences, car, à un certain âge, cet arbre meurt et tombe : cette décadence se produit beaucoup plus tôt dans les endroits où le sol est pauvre et la futaie épaisse. Comme l'adoption d'un diamètre uniforme ne satisferait peut-être pas également les porteurs de licences et ceux qui représentent les intérêts des colons, l'honorable Ministre des Terres et Forêts pourrait permettre, à sa discrétion, dans certains cas, la coupe de l'épinette au dessous du diamètre uniforme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

A. B. FILION, agent.

L'hon. Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

---



## APPENDICE No 22.

---

RAPPORT DE MGR. J. C. K. LAFLAMME AU SUJET DE L'EXAMEN DE CERTAINS  
ÉCHANTILLONS D'ÉPINETTE CONCERNANT LA ST. GABRIEL LUMBER CO.

---

Au Petit Cap, 17 juillet 1906.

Monsieur EUG. TACHÉ,  
Sous-ministre des Terres,  
Québec,

Monsieur,

Les échantillons d'épinette que j'ai vus à votre bureau l'autre jour étaient certainement de l'épinette noire.

Vous me demandez "quels sont les principaux signes caractéristiques qui distinguent cette variété." A cette question la réponse est très facile. L'épinette noire se distingue de l'épinette blanche par la dimension des cônes et la structure des écailles qui les composent. Dans l'épinette blanche, les cônes ont toujours plus d'un pouce de longueur, ils atteignent souvent deux pouces; ils sont plus étroits, allongés: les écailles ont leurs lèvres limitées par une ligne très régulière, sans aucune trace d'indentation. Dans l'épinette noire, les cônes sont courts (presque toujours moins qu'un pouce), ils sont renflés, ovoïdes, et les bords de leurs écailles sont limités par une ligne qui présente de fines dents, irrégulières, qu'on distingue très bien à la loupe. Inutile de mentionner les caractères microscopiques, comme la disposition et le nombre des lignes de stomates sur les feuilles, la disposition des vaisseaux résinifères, etc., vu que cela ne servirait à peu près à rien dans la pratique.

On peut aussi distinguer très souvent ces deux espèces par la structure et la couleur de leurs écorces. En général, l'écorce de l'épinette blanche est plus pâle, plus lisse, et ce n'est que chez les individus âgés qu'elle devient décidément écaillée. L'écorce de l'épinette noire est plus foncée, écaillée dès les premières années, ces écailles étant plutôt carrées qu'allongées. Quant au bois lui-même, ces deux espèces d'épinette n'offrent aucune différence dans la structure, la coloration, la légèreté et les autres qualités, d'après l'abbé Brunet qui a publié, dans le temps, une monographie des *Picea* du Canada.

Les épinettes noires sont toujours plus petites, croissent plus lentement que les épinettes blanches qui poussent dans la même localité. Leur diamètre

---

ne dépasse guère 10 à 12 pouces chez les individus parvenus à maturité, tandis que les épinettes blanches peuvent atteindre des dimensions beaucoup plus considérables. C'est un des plus grands arbres de nos forêts.

Cependant il ne faut pas oublier que l'allure de ces deux espèces végétales est profondément modifiée par leur habitat et les conditions du sol où elles poussent. Les arbres ont une toute autre apparence, suivant qu'on les étudie au centre de la zone qui en est peuplée, ou à son extrême limite, soit au nord soit au sud. De façon qu'il est impossible de conclure, d'une manière absolue, qu'une futaie est constituée par l'une ou l'autre de ces espèces d'après la seule dimension des arbres qui la composent.

A ces deux espèces d'épinette, qui se distinguent si facilement par l'examen des cônes et souvent de l'écorce, il convient d'ajouter une variété : l'épinette grise, qui peut être rattachée à l'épinette noire. On a voulu en faire une espèce à part. Mais les botanistes ont continué à n'admettre dans la nomenclature officielle que l'épinette blanche et l'épinette noire. On peut en dire autant de quelques autres variétés que l'on trouve quelquefois mentionnées, par exemple : l'épinette jaune, qui se rattache à l'épinette blanche ; l'épinette à bière, qui se rapporte à l'épinette noire, etc.

J'espère que ces renseignements vous seront de quelque utilité. Veuillez croire que je serai toujours heureux de les compléter, dans la mesure de mes forces, si l'occasion s'en présente.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de ma parfaite considération.

(Signé) J. C. K.-LAFLAMME.

P. S.—Comme les épinettes ne fructifient pas tous les ans, il faudra profiter, pour déterminer les espèces, de la présence des cônes chez quelques-uns de ceux qui poussent dans le voisinage de ceux qu'on exploite. On pourra ensuite comparer les écorces. Pour faciliter encore cette détermination, il serait peut-être à propos d'organiser, au département, une collection bien choisie, bien complète, de ces arbres avec leurs variétés, comprenant bois, écorces et cônes. Ces échantillons, étiquetés avec soin, seraient très utiles aux employés qui sont appelés à inspecter les exploitations des marchands de bois, en leur permettant de se familiariser avec les caractères distinctifs de ces deux essences forestières.

J. C. K. LAFLAMME

---

## APPENDICE No 23.

EXTRAITS D'UNE LETTRE DE M. O'HARA, AU SUJET DE L'ÉPINETTE BLANCHE  
ET NOIRE.

Lac Mégantic, 5 juillet, 1906.

L'honorable Ministre des Terres et Forêts,  
Québec.

Monsieur,

J'ai déjà attiré l'attention du département sur la difficulté de distinguer l'épinette noire de l'épinette blanche, et sur les inconvénients qui devaient résulter tôt ou tard de l'article 12 des règlements, qui permet de couper l'épinette noire de 7 pouces de diamètre à la souche, tout en prohibant la coupe de l'épinette blanche de moins de 11 pouces de diamètre à la souche.

Je suis persuadé plus que jamais que cet article de nos règlements est de nature à susciter de sérieux embarras au département et qu'il est impraticable, avec la classe d'hommes employés à la coupe du bois dans cette province.

Ceux qui s'occupent de dendrologie, au Canada et aux Etats-Unis, distinguent trois espèces d'épinette : l'épinette blanche (*picea canadensis*) ; l'épinette rouge (*picea rubens*) et l'épinette noire (*picea mariana* ou *nigra*). Quelques-uns considèrent ces deux dernières espèces comme des variétés d'épinette noire. De fait, elles se ressemblent beaucoup.

Je vous envoie copie de ma correspondance avec le professeur John Macoun, d'Ottawa, et le professeur Sudworth, de Washington. Il appert de ces documents que le seul moyen de bien distinguer les différentes espèces d'épinette est l'examen de leurs feuilles et leurs cônes. Il est donc absurde pour un bûcheron ordinaire de chercher à établir cette distinction par l'examen des souches. Avec le règlement tel qu'il se lit, il faudrait par conséquent enseigner à chaque bûcheron, les marques distinctives des différentes espèces, et comme, dans plusieurs cas, il ne pourrait, du sol, voir suffisamment les feuilles et les cônes (souvent 2 ou 3 espèces différentes croissent côte à côte), il lui faudrait alors grimper sur l'arbre pour s'assurer s'il peut le couper à 7 pouces ou seulement à 11 pouces à la souche. C'est impraticable.

J'espère que vous donnerez à ce sujet l'attention qu'il mérite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

B. L. O'HARA.

## APPENDICE No 24.

LETTRE DE M. G. C. PICHÉ CONCERNANT LA RÉGÉNÉRATION DES FORÊTS.  
NOTES SUR L'EXPÉRIENCE MINNESOTA

Le service forestier des Etats-Unis poursuit, en ce moment, sur la réserve Minnesota, une série d'expériences de la plus haute importance au point de vue de l'exploitation des forêts.

Cette réserve a été organisée en 1903 à la suite d'une loi votée par le Congrès américain—appelée Loi Morris—dans le but de protéger les sources du Mississippi qui se trouvent dans le Minnesota. Les terres qui forment cette nouvelle forêt domaniale ont été obtenues des Indiens Chippewas et ont une superficie de 231,000 acres ; de ce total près de 207,000 acres sont plus ou moins richement boisés de pins. Afin d'indemniser les Chippewas, le gouvernement chargea le service forestier de faire couper tous les pins susceptibles de donner du bois marchand et monsieur Pinchot, forestier des Etats-Unis, a décidé de ne faire abattre que 95% des arbres laissant les autres 5 p. c. sur pied pour aider à la régénération de la forêt.

Cette restriction de 5% est une innovation remarquable et marque l'introduction aux Etats-Unis des méthodes silviculturales dans l'exploitation des bois. Aussi monsieur Fernow, directeur du "Forester Quaterly", après avoir félicité le service forestier d'avoir pris cette initiative, ajoute que "les marchands de bois retireront une double leçon de cette expérience, tout d'abord, que les déchets de la coupe tels que les branches, rameaux, cimes, brindilles, etc., peuvent être brûlés à beaucoup meilleur marché que l'on croit, et, en second lieu, que l'on peut s'assurer sous certaines conditions d'une bonne reproduction sans immobiliser de gros capitaux."

Il est encore difficile de pouvoir apprécier les résultats que va donner cette réserve de 5%, car l'on ne fait que de commencer les coupes, mais il est à peu près certain que cette réserve, qui signifie de 6 à 7 arbres par acre, est suffisante. Dans le royaume de Saxe, les forestiers allemands emploient cette méthode de régénération "naturelle", et ils ont les plus belles forêts de l'univers.

Une chose mitigera quelque peu le succès de l'expérience Minnesota, c'est que l'on doit couper immédiatement : en effet, le pin n'est guère prolifique sous le rapport des semences produites, et les cônes de pin ne mûrissent pas

---

avant 2 ou 3 ans, quelquefois même 5 ans. Il découle de ceci que l'on s'expose à détruire des arbres qui seront sur le point de produire et les graines seront ainsi perdues. Ce détail est malheureusement ignoré de la plupart des marchands de bois de la province de Québec, et c'est là une des raisons pour-quoi l'on voit rarement une forêt de pins se reboiser en pins après une coupe en bloc telle que pratiquée par nos bûcherons.

La valeur de l'expérience entreprise par les américains ne réside pas seulement dans la démonstration que le pin peut se reproduire par voie naturelle, c'est-à-dire par ses propres graines, mais surtout dans la démonstration que les déchets de la coupe doivent être brûlés. Car, de même que le cultivateur enlève de son champ les mauvaises herbes et les autres obstacles qui pourraient enrayer la croissance des plantes qu'il veut récolter, de même le plancher de la forêt doit être nettoyé des déchets et autres débris de la coupe afin de donner libre cours aux jeunes semis de croître rapidement, et à la reproduction de s'exercer avec succès.

Aussi en brûlant les déchets, enlève-t-on ces obstacles, de même que l'on diminue les chances d'incendies qui sont toujours fatales aux jeunes plants.

Je crois que tout le monde est persuadé de la nécessité de brûler les déchets de la coupe, mais l'opinion populaire semble aussi convaincue que cette opération ne peut se faire qu'à perte. Les expériences du Minnesota démontrent victorieusement que le coût en est relativement bas, près de quinze centins (15c.) les mille pieds, mesure de planche. Monsieur Bruce, l'inspecteur du service forestier en charge de cette réserve forestière, estime que le coût oscille entre dix et vingt centins les mille pieds suivant l'essence coupée, la densité du couvert et surtout l'intelligence et la bonne volonté du personnel employé.

(Signé) G. C. PICHÉ.

New Haven, Con., 22 novembre 1905.

---

## APPENDICE No 25.

RAPPORT DE G. C. PICHÉ ET AVILA BÉDARD AU SUJET DE PLANTATIONS  
D'ÉPINETTE.

NEW HAVEN, 16 octobre 1906.

A l'Honorable Adélarde Turgeon,  
Ministre des Terres et Forêts,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

En réponse à la lettre de la compagnie Belgo Canadienne Pulp Co., demandant de lui procurer quelques livres de graines d'épinette, pour des plantations que cette compagnie se propose de faire sur ses limites, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit :

Nous ne savons pas au Canada de marchands qui puissent fournir les graines désirées ; étant donné que les plantations privées sont rares au pays. Mais peut-être serait-il possible de vous en procurer de la Ferme Expérimentale d'Ottawa, ou de la pépinière d'arbres forestiers à Indian Head, Saskatchewan.

Les graines demandées pourraient être obtenues facilement de ce côté-ci des frontières, plus particulièrement chez C. R. Pettis, Lake Clear Junction, N. Y. Ce monsieur, qui est forestier de l'état de New York, est à même, croyons-nous, de fournir pour un prix relativement bas des semences d'épinette rouge, présentant des garanties sérieuses au point de vue de la qualité et de la fertilité.

Nous recommandons d'acheter des semences d'épinette rouge, car ces semences, nous semble-t-il, sont celles pour lesquelles il vaille la peine de tenter des expériences. Cette essence est reconnue supérieure à l'épinette noire et à l'épinette blanche ; elle croît plus rapidement que la première, et fournit une pulpe supérieure à celle donnée par l'épinette blanche.

Nous ajouterons que toutes (toutes) les plantations faites par l'État de New-York sont des plantations d'épinette rouge. Nous avons écrit à M. Pettis, pour lui demander ses prix ; nous vous ferons part sous peu des renseignements qu'il nous donnera.

---

Il serait plus économique pour la compagnie Belgo Canadienne de cueillir elle-même sur ses limites les semences dont elle a besoin. Durant la période de chantier, un des bûcherons pourrait être détaché pour faire la cueillette des cônes des arbres abattus. Ce sont généralement les arbres d'un diamètre de 11 à 16 pouces (à hauteur d'homme) et croissant dans les sols bien drainés, qui fournissent toujours les cônes aux semences les plus grosses et les plus fertiles.

Il faut environ 30 livres de cônes verts pour donner une livre de graines. Un homme peut aisément, dans une journée, récolter plus de 200 livres de cônes.

Les cônes doivent être conservés l'hiver dans un endroit froid et sec. Lorsqu'on veut séparer les graines des cônes, il faut étendre ceux-ci sur le plancher d'une chambre bien chauffée, ayant soin de les remuer de temps en temps. Peu à peu sous l'influence de la dessiccation, les écailles qui forment le cône se détachent les unes des autres ; mais comme les graines adhèrent encore à l'écaille il suffit de battre les cônes dans un sac, puis de tamiser, pour obtenir les semences à l'état libre.

Malgré que le procédé semble un peu long, il est très facile d'exécution et fournit des graines à un prix très bas, oscillant entre \$0.80 et \$0.90 par livre ; alors que les grainetiers réclament généralement plus de \$3.00. Ajoutons que les semences qui seraient cueillies sur les limites de la compagnie offriraient le grand avantage de répondre aux exigences silviculturales de la localité, facteur très important dans le succès d'une plantation.

Le temps le plus favorable pour semer l'épinette est aux premiers jours du printemps ; aussitôt que la neige est disparue et que la surface du sol commence à s'assécher.

C'est l'habitude dans les pépinières américaines d'établir des plates-bandes de 25 pieds par 4 pieds, soit 100 pieds carrés, que l'on enseme avec 175 de livre : c'est-à-dire près de 15.000 graines. Comme le pourcentage de germination est de 70%, la compagnie peut espérer 10,000 semis par plate-bande.

Pour ce qui regarde le sol, nous pouvons dire que l'épinette est la moins exigeante de nos essences forestières ; car ses racines traçantes s'accommodent du terrain le moins profond, pourvu qu'il soit un peu humide. Elle atteint son optimum de croissance et développement dans les sols quelque peu frais et légèrement sablonneux.

Nous espérons que les renseignements ci-dessus sauront rencontrer la

---

demande de M. Devenyns ; mais au cas où il aurait besoin d'autres informations, nous serons heureux de les lui donner.

Nous aurions aimé, Monsieur le Ministre, à vous adresser un rapport plus détaillé ; mais nous en avons été empêchés par la presse de nos études.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus respectueuse.

(Signé) AVILA BÉDARD,  
G. C. PICHÉ.

New Haven, 16 octobre 1906



## APPENDICE No 26.

NOTES DE AVILA BÉDARD CONCERNANT LA SILVICULTURE (ÉTUDES FAITES  
DANS LA FORÊT DE MALTBY).

A l'Honorable Adélarde Turgeon,  
Ministre des Terres et Forêts,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

Le printemps nous avait réservé la partie la plus instructive et partant la plus profitable de notre cours. En effet, dès mars, a commencé pour nous l'application des théories, que l'on nous avait soigneusement développées. La pratique ne va pas sans quelques fautes au début ; mais les professeurs, qui savent que l'on ne naît pas forestier, se sont montrés très indulgents.

Cet automne et cet hiver on nous avait dans une gradation ascendante décrit les diverses méthodes silviculturales, française, anglaise, allemande, américaine : qui, soit dit en passant, se ressemblent comme des sœurs, avec cette différence, cependant, que la plus sage est encore la française, quoiqu'on écrive. On avait tout particulièrement insisté sur les systèmes de coupes tant de régénération que d'amélioration.

Fort de ces connaissances, tout particulièrement des dernières, nous avons été lancés dans la vie forestière. Pour essayer nos premiers pas, la forêt dite de Maltby nous avait été choisie.

Permettez-moi Monsieur le Ministre, de vous relater ce que nous avons fait, ce que nous avons vu, de vous dire les quelques pensées, que mes observations m'ont suggérées.

La forêt de Maltby a une étendue d'environ 400 acres ; la région qu'elle occupe, présente une série de mignonnes collines de roches cristallines, toutes parallèles, avec entre elles des vallées en miniature : collines et vallées sont boisées ; au milieu de toute cette verdure, 3 lacs ou plutôt 3 réservoirs font tache bleue.

Le sol sur les collines est plutôt superficiel, celui des vallons atteint une profondeur de 10 à 18 pouces. Ce dernier semble plus favorisé que le premier sous le rapport de la couverture morte ; sans doute que les eaux de la pluie enlèvent à la colline ses feuilles pour enrichir la vallée.

Tout est boisé ai-je dit, tant il est vrai qu'il y a des arbres pour tous les terrains même les plus ingrats.

Les espèces qui abondent, sont le chêne rouge, le chêne blanc, l'érable, le hêtre, le noyer, le châtaignier. Les cinq premières ont leurs sœurs dans notre province, nous nous en devons réjouir, puisqu'elles donnent un bois de première qualité. Quant à la dernière, s'il m'en souvient bien, elle ne croît pas dans notre pays, et c'est dommage. Peu exigeant sous le rapport du sol, venant bien, atteignant des dimensions appréciables, fournissant un bois qui ne le cède en rien pour sa durée à beaucoup d'autres, ayant la faculté, surtout remarquable chez lui, de repousser de souche, le châtaignier est à tous points désirable. Il me prend à songer qu'il s'acclimaterait peut-être chez nous, qu'il se plairait peut-être dans le sol du sud de la Province.

Ici, c'est l'arbre à la mode ; on va même jusqu'à le préférer au hêtre. Pourtant ces deux dernières espèces ont sur la localité une influence indiscutable, pour laquelle le châtaignier ne leur peut être comparé. La couronne feuillue de ces arbres donne, dans la saison de croissance, une ombre bien-faisante et au sol et aux jeunes pousses qui s'y essaient ; et l'automne, leur abondante tombée de feuilles enrichit la couverture morte du sol.

La forêt de Maltby est divisée en parcelles, laquelle division semble avoir été déterminée par la nature elle-même ; ainsi telle parcelle est plus riche de châtaigniers que de toute autre espèce ; telle autre a pour espèce prédominante le chêne, etc.

Ces parcelles sont limitées ici par un sentier, là par un cordon de pierres plates, ailleurs par un ruisselet.

Ce morcellement d'une forêt me semble très sage ; il rend possible le règlement des coupes et des opérations de tous genres, nous l'avons bien senti lorsque nous avons opéré des martelages.

Ici, les arbres qui composent le peuplement ont atteint l'âge où ils produisent des graines en abondance. Pour que ces graines germent, se développent, il faut de la lumière, de la place sur le sol. Favoriser la régénération devait être notre but. Aussi avons-nous marqué les arbres, qui abattus laisseront dans l'air une entrée par les rayons du soleil, sur le terrain de l'espace pour les pousses à venir. Les sujets choisis pour être tombés, se sont trouvés ceux qui, sur le marché, auront une valeur réelle.

Là, le peuplement était formé d'individus plus jeunes, luttant entre eux pour l'existence. Mettre fin à cette lutte, telle a été la pensée qui a dirigé nos martelages. Nous avons donc sacrifié les sujets qui, se prévalant de leur rapide croissance, dominaient leurs frères, plus lents à pousser, mais l'empor-

tant sur leurs dominateurs par la fine qualité de leur bois ; nous avons sans pitié désigné à la hache ceux, qui, gangrénés, auraient eu sur leurs commensaux une influence malsaine, ceux qui, atteints par l'âge où la décrépitude a ses droits, semblaient trop faibles pour résister aux moindres efforts du vent et menaçaient d'entraîner dans leur chute leurs voisins pleins de force et de santé. Cependant, ces coupes, dites d'amélioration, ne devraient, ce me semble, être conduites que lorsqu'on a la certitude de refaire les dépenses qu'elles nécessitent, par la vente du bois enlevé.

Dans telle autre parcelle nous n'avons eu qu'à observer ce qui avait déjà été fait. Il y a tantôt cinq ans, on avait ici-même opéré des coupes de régénération. En beaucoup d'endroits la graine avait failli à germer, les jeunes pousses à vivre. Pour remplir ces blancs on eut recours aux plantations. Les espèces choisies furent le Pin Weymouth et le Faux Sapin. Tous les plants n'ont pas vécu, il est vrai (10 pour cent 10% environ ont péri), mais ceux qui sont restés promettent pour un avenir prochain une riche moisson. Il me vient à l'esprit que les plantations doivent dans la silviculture occuper une des places premières ; parceque les plants sont des individus sur qui l'on peut compter pour la régénération d'une forêt, qui fournissent un bois d'une valeur première, pour lequel bois les marchés ne manquent pas. Les chiffres ont ici leur éloquence. Il y a bien de cela un demi-siècle, on avait en Suisse planté de pins une aire de quelques acres. Le coût des plantations était d'environ \$25.00 l'acre. Quarante-deux ans plus tard l'acre donnait 11,600 pieds cubes de bois lesquels rapportaient au propriétaire la jolie somme de 1,620 dollars.

Il me semble que de ces faits il découle que, dans le choix d'un système quelconque de silviculture, le point de vue financier est le premier et peut-être le seul à considérer.

Au cours de nos travaux et de nos investigations il nous a été donné d'admirer tout le soin, toute l'attention que l'on apporte ici dans le traitement d'une forêt. Une petite leçon pour quelques marchands de bois. Voyez. Des hommes étaient l'autre jour occupés à détruire les menus bois inutiles, branches mortes, souches rabougries, tous les détritrus en un mot. Les incendies n'auront plus d'aliment, les insectes plus de proie. La forêt ne s'en porte que mieux ; elle a du jardin la propreté et l'on voit mieux sa richesse.

Votre tout dévoué,

(Signé)

AVILA BÉDARD.

New Haven 26 mai 1906.

## APPENDICE No 27

---

RAPPORT DE G. C. PICHÉ AU SUJET DES FUTURES PLANTERIES FORESTIÈRES

---

New Haven, 12 novembre 1906.

Monsieur DEVENYNS,

Dr. de B. C. P. & P. Cic,  
Van Bruyssels, Qué.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 courant, qui vient de m'être transmise par monsieur le Ministre des Terres et Forêts, j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants, au sujet de vos futures plantations forestières.

Les pépinières forestières sont généralement établies dans des endroits abrités contre les vents du nord. Etant donné les soins que réclament les jeunes plants, il serait peut-être avantageux d'installer votre pépinière à proximité de votre base d'opérations.

Le sol doit être meuble, frais et riche. Il est nécessaire de donner au sol une certaine culture, d'un pied à un pied et demi de profondeur. Ce travail peut se faire à l'automne et être suivi d'un second, plus léger, le printemps suivant : mais beaucoup se contentent d'un simple bêchage fait au printemps, immédiatement avant de semer. La première méthode est la meilleure, car elle permet au sol de s'aérer et de se rassoir.

Les graines d'épinette sont semées vers le milieu de mai, alors que le sol n'est pas trop humide ni trop desséché.

L'ensemencement peut se faire en plein ou par bandes ; l'on préfère ici les semis en plein, que l'on fait suivre d'un ratelage, afin de distribuer plus uniformément les graines et les recouvrir en même temps d'une mince couche de terre, au plus un quart de pouce d'épaisseur—puis on passe un rouleau pour comprimer un peu le tout. A défaut de rouleau, l'on peut se servir de planche pour faire cette opération.

Pour empêcher le vent de balayer les semences, et les oiseaux de s'en nourrir et aussi pour conserver un degré uniforme d'humidité, on recouvre les plates-bandes d'une couche de feuilles mortes de 2 à 4 pcs d'épaisseur. Si l'on n'a pas de feuilles, l'on peut employer de la paille. Sur cette litière, on

pose des bois ou des branches ou des lattes, etc., pour la maintenir en place. On laisse la plate-bande ainsi couverte jusqu'à ce que les semis commencent à percer, ce qui prend un mois à un mois et demi.

Comme les jeunes plants sont très sensibles à la lumière du soleil, il faut recouvrir les plates-bandes avec des écrans formés de lattes assemblées. Ces écrans mesurant 4 à 5 pieds.

Ces écrans sont placés sur de petits poteaux, à une hauteur de 5 à 8 pouces du sol. On les laisse jusqu'au mois de septembre, car après ce temps là, les jeunes épinettes sont assez robustes pour supporter les feux du soleil qui sont d'ailleurs moins ardents.

Durant les deux premiers mois qui suivent la germination, les semis des conifères sont souvent les victimes d'une maladie fongueuse. Aussi pour prévenir le développement de ce champignon dangereux, faut-il aérer les plates-bandes de temps en temps, en enlevant temporairement les écrans. Cette précaution est indispensable après de fortes pluies suivies de grandes chaleurs.

Les semis d'épinette sont généralement laissés deux ans en pépinière, puis transplantés dans de nouvelles plates-bandes, s'il doivent être plantés à demeure dans des terres qui ne peuvent pas être cultivées au préalable. Cette transplantation se fait généralement aux premiers jours du printemps. Les jeunes épinettes doivent être enlevées avec grand soin et être repiquées par pieds isolés, en les espaçant de 3 pouces en tous les sens.

Aux approches de l'hiver il faut renchausser les côtés des plates-bandes de 3 à 4 pouces environ, puis les recouvrir avec du fumier ou de la paille. Ce paillason doit avoir au moins un pied d'épaisseur et être laissé jusqu'au printemps suivant.

Les écrans sont peu nécessaires la seconde année et encore moins la troisième, plusieurs s'en dispensent totalement à partir de la première année, sauf durant les grandes sécheresses.

Le sarclage et le binage sont obligatoires avant d'ensemencer les plates-bandes, et il faut avoir l'œil à empêcher le développement de plantes ou herbes étrangères dans la suite. On recommande de sarcler au moins une fois par mois.

Il est aussi très utile d'arroser de temps en temps, car de l'humidité dépend beaucoup la rapidité de la croissance des plantes.

Le plantage à demeure se fait au printemps pour tous les conifères. Pour ne pas endommager les mêmes racines des jeunes épinettes, on arrose forte-

ment les semis que l'on veut arracher ; le sol se détrempe tout autour, et il suffit alors de les tirer légèrement, sans secousse, pour les amener à peu près intacts.

Le succès d'une plantation dépend de deux principes : les racines doivent être totalement protégées contre l'action desséchante du soleil et du vent et les plants doivent être mis en terre si solidement qu'il *semblerait* nécessaire de les rompre quand on veut les arracher une fois plantés. . . Aussi le meilleur temps pour planter est par un ciel couvert, une journée sombre, etc. On plonge généralement les racines des sujets arrachés, dans une eau très bourbeuse, qui recouvre ces racines d'un enduit protecteur, puis on met les plants dans des paniers que l'on couvre de toile, ou mieux de mousse humide.

L'on forme généralement les ouvriers chargés de planter par équipes de trois : deux hommes armés de pioche, marchent sur deux lignes parallèles, distantes de 6 pieds, et à tous les 6 pieds de distance, ces hommes creusent les trous—3 à 4 coups de pioche suffisent pour ouvrir le sol—le troisième ouvrier porte le panier contenant les semis, qu'il passe à ses camarades au fur et à mesure. Une belle équipe peut planter de 1,400 à 1,600 plants par journée de 10 heures, lorsque le sol n'est pas trop embarrassé.

Je suis convaincu que l'on peut planter avec succès dans les brûlés dont vous parlez, surtout si vous employez pour ce reboisement des sujets transplantés, âgés de 3 ans.

L'épinette vient très bien au découvert, mais il vaut mieux lui donner l'ombre d'un objet quelconque, d'une broussaille, etc.

L'espacement adopté pour les plantations des conifères est de 6 pieds en 6 pieds, mais ces distances ne sont pas rigoureuses ; l'on doit se gouverner plutôt par la profondeur du sol, les arbres existants, etc. L'essentiel à observer, c'est qu'entre les plants, il n'y ait pas de véritables vides, d'étendues aussi grandes que le serait la cime d'une épinette développée.

Etant donné l'enracinement superficiel qui caractérise les épinettes, les chablis sont toujours à craindre quand les peuplements sont purs. Pour remédier à ce danger, je vous conseillerais de mélanger vos plantations d'épinettes avec des essences à racine pivotante, tels que nos pins, pin blanc (*P. strobus*) ou pin rouge (*P. resinosa*) ou pin jaune (*P. mitis*). Vous pourriez peut-être faire recueillir des graines de ces essences en même temps que celles de l'épinette blanche, lors de vos coupes. Au cas où vous préféreriez en acheter, monsieur Thomas Meehan, de Germantown, à Philadelphie, Pa. pourrait vous fournir des graines de pins aux prix de \$3 à \$4 par livre.

Les pins sont élevés en pépinière tout comme les épinettes.

Pour ce qui est du semis sur place, sans plantation, cette question est loin d'être réglée à souhait. La majorité des autorités forestières prétendant que cette opération donne des résultats négatifs, lorsque le sol n'a pas été cultivé, et, pourtant, il y a deux ans, le général Oliver, fit semer sur la neige des graines de pin blanc, dans ses bois de la Pensylvanie, et ces semis quoique faits à la fin de février, ont donné des résultats satisfaisants.

(Signé) G. C. PICHÉ.

78, Lake place.

New Haven, Conn., 15 novembre 1906.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une copie de la réponse que j'ai adressée hier à monsieur Devenyns au sujet des futures plantations de la Belgo Canadian Pulp Co.

Vous remarquerez que je lui conseille de laisser les épinettes trois ans en pépinière avant de les planter à demeure. Je crains beaucoup que ces messieurs de la Belgo n'hésitent à attendre aussi longtemps pour planter et que d'ici là, ce beau projet ne soit abandonné. Au lieu que si nous avions été à même de leur fournir les plants dont ils auraient eu besoin, cette société commencerait des plantations l'an prochain et le reboisement des parties incultes ou ruinées par les feux de forêt serait enfin commencé dans Québec.

Nul doute que plusieurs autres propriétaires seraient prêts à imiter l'exemple de la compagnie Belgo, mais qu'ils en sont empêchés par la difficulté où ils sont de se procurer des semis convenables.

Ces considérations me portent à vous suggérer respectueusement, monsieur le ministre, de faire établir une ou plusieurs pépinières dans notre Province, destinées à rencontrer les demandes du public, et, au cas où nous aurions un surplus d'arbres, nous pourrions les employer à reboiser les terrains incultes, les limites détruites par les feux de forêts, ou à fixer les sables mouvants comme ceux que l'on voit le long de la voie du Pacifique Canadien, aux environs de Lanoraie.

Je suis d'opinion qu'il faudrait vendre au public ces jeunes arbres, au prix coûtant, afin d'écarter les demandes inutiles et aussi pour obliger ceux qui les recevront à les planter et en prendre soin.

---

Comme les conifères, et ce sont les seuls arbres que l'on peut espérer pouvoir planter en grand dans la Province de Québec, réclament plusieurs années de pépinière, je me permettrai de vous suggérer de faire établir cette pépinière le plus tôt possible afin d'être prêt à rencontrer les demandes du public et à commencer nous-mêmes les reboisements dans l'avenir le plus rapproché.

Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond dévouement.

G. C. PICHÉ.



## APPENDICE No. 28

CONVIENT-IL D'APPLIQUER AUX FORÊTS DU CANADA CERTAINS PRINCIPES  
D'EXPLOITATION MÉTHODIQUE ?

Remarques faites par M. E. Stewart, chef du service forestier au ministère de l'intérieur du Canada, devant l'Association des marchands de bois des Etats-Unis, à Ottawa, en août 1905.

Il serait aussi impraticable pour les marchands de bois du Canada en général d'adopter les méthodes suivies de l'Allemagne et d'autres pays européens, tout admirables qu'elles soient, que d'introduire en ce pays tous les arbres d'Europe et de s'attendre à les y voir profiter malgré la disparité des conditions climatiques. D'un autre côté, je crois le temps venu d'adopter avec avantage et d'une manière pratique des méthodes améliorées, dans un très grand nombre de nos forêts de pin blanc.

Je désire, en ces quelques remarques, envisager la question non pas au point de vue du savant préoccupé surtout de voir la science appliquée dans l'intérêt général, pour la conservation du régime des eaux et les grands avantages qui doivent en résulter pour les forces motrices de l'avenir, ni au point de vue de l'approvisionnement futur. Malgré l'importance de ces considérations, pour être bref, examinons simplement la question en hommes d'affaires, possédant une propriété et soucieux d'en tirer le meilleur parti possible.

Prenons d'abord un pin de onze pouces de diamètre à la souche, situé à deux ou trois cents milles d'une des scieries d'Ottawa. Cet arbre donnera peut-être deux billots d'un diamètre moyen de neuf pouces et contenant, d'après la règle de Doyle, trente-huit pieds mesure de planche, et surtout de l'aubier.

Les frais de manipulation de ces petits billots, depuis la jetée jusqu'à la scierie, sont à peu près les mêmes que pour deux billots de double ou triple grosseur, sans parler de ce qui se perd durant le flottage. Et, même quand ces billots sont rendus à l'une de nos grandes scieries, cela paie-t-il de garder les nombreux ouvriers qui y travaillent occupés à les faire passer sous la scie, lorsque surtout le produit n'a pas de valeur.

Mais, en accordant qu'il y ait quelque léger profit, je demande s'il n'est pas plus avantageux de permettre à un arbre de croître jusqu'à ce que

le produit de cet arbre soit, par exemple, cinq fois plus considérable et de bien meilleure qualité, sans parler du prix du bois qui augmente toujours et continuera d'augmenter.

Je sais qu'il faut tenir compte de bien des choses pour décider s'il est avantageux de conserver le petit bois et de perpétuer l'approvisionnement par un système de rotation dans les coupes. Cette question s'impose à l'étude du propriétaire. Je suis d'avis que les propriétaires d'un grand nombre de nos forêts de pin trouveraient grand profit dans l'application immédiate de ce système. Dans certains cas où il y a très peu de jeunes arbres, la conclusion pourrait être différente.

Si je possédais un terrain couvert de pins de tout âge, comme c'est généralement le cas, j'en ferais faire un examen minutieux, pour savoir approximativement combien il y a de pins de douze pouces et plus de diamètre à la souche, et combien de douze à dix pouces, de dix à huit pouces, de huit à six pouces, de six à quatre pouces, et combien de moindre diamètre encore ; et je ferais constater le degré de croissance annuelle des arbres. Je n'aurais ainsi qu'à faire un simple calcul pour juger s'il importe de couper tout le bois ou d'abattre seulement les arbres de douze pouces, par exemple, en prenant soin de détruire le moins possible de petits arbres au cours de l'abattage.

En supprimant un facteur, c'est à-dire le feu de forêt, on ne peut trouver de plus solide base de calcul. Nous avons, comme premier facteur, la croissance annuelle bien définie ; puis, la valeur actuelle du petit bois sur le marché du jour ; et toute la question se résout au problème suivant : la valeur de la quantité de bois résultant de la croissance excèdera-t-elle le montant de l'intérêt composé sur la valeur présente du jeune bois ?

Mais il faut observer en faveur de la méthode conservatrice que l'intérêt diminue, dans notre jeune pays, tandis que la valeur du bois augmente.

Relativement à la protection des jeunes arbres, il ne faut pas perdre de vue que l'abattage des gros pins donne plus de lumière à la forêt et active ainsi la croissance des jeunes tiges, restées jusque là trop à l'ombre ; mais ces gros pins sont loin de jeter autant d'ombre que les arbres à grandes feuilles qui se mêlent généralement aux pins, et, dans l'examen dont j'ai parlé, il conviendrait de marquer ceux qui nuisent le plus aux jeunes pins, pour les faire abattre autant que possible.

En faisant cette inspection d'une limite, il n'est nullement nécessaire de marquer tous les pins à abattre immédiatement. Il suffira de donner à des bûcherons intelligents l'ordre de ne pas couper au-dessous d'un certain diamètre.

---

Les marchands de bois donnent aujourd'hui beaucoup d'attention aux détails, dans la gestion de leurs affaires. Ils connaissent dans le menu le coût du billot, du flottage, de la classification, du sciage, de l'expédition, etc.; mais il me semble qu'ils devraient faire un pas de plus et pouvoir entrer dans leur compte de profits et pertes la valeur du bois debout sur leurs limites, non seulement du bois actuellement propre au commerce, mais de la moisson qui croît et sur laquelle ils peuvent compter sûrement, à la condition de la protéger contre l'incendie. Le cultivateur évalue sa moisson de grain, qui pourtant est exposée à se perdre, par la pluie, par la sécheresse, ou par la rouille ou autres agents de destruction dont le pin a rarement à souffrir.

Quelque élevé que soit aujourd'hui le prix du pin, il semble inévitablement destiné à augmenter encore beaucoup, vu l'accroissement de la demande et la diminution de la production. Plusieurs avaient pensé que l'emploi très répandu du fer, de la brique, de la pierre et du ciment dans les constructions aurait pour effet de réduire la demande de bois, mais la statistique démontre plutôt que cette demande a augmenté, en ces dernières années, non seulement dans l'ensemble, mais par tête. En présence de tels faits, et considérant les ressources forestières connues de l'hémisphère nord, il nous faut bien prêter l'oreille aux avertissements des représentants les plus autorisés de la science forestière qui redoutent une disette de bois.

M. Mélaré, dans un récent ouvrage, intitulé "L'insuffisance de la production du bois dans le monde", dit ce qui suit: "Il n'y a maintenant que peu de pays dans la zone tempérée du nord qui puissent fournir de grandes quantités de bois. Cinq en Europe: l'Autriche-Hongrie, la Suède, la Norvège, la Finlande et la Russie; deux dans l'Amérique du nord, savoir le Canada et les États-Unis. Il est prouvé que le surplus disponible de l'Autriche-Hongrie, de la Russie et des États-Unis est sérieusement menacé par l'augmentation de la population et le développement de l'industrie, et celui de la Norvège par l'excès de coupe. Il ne reste que trois sources sur lesquelles on puisse reposer confiance pour un peu de temps encore: la Suède, la Finlande et le Canada. Elles sont absolument et fatalement insuffisantes. Si la Suède, la Finlande et le Canada essayaient d'approvisionner tous les pays qui demandent du bois, leur production normale et leurs forêts y passeraient toutes entières en très peu de temps." M. Mélaré prévoit enfin une disette de bois.

Pour toutes ces raisons, il me semble qu'une des plus importantes parties de plusieurs limites est la venue de jeune pin, dont le produit paye à peine les frais de coupe, comme j'ai essayé de le démontrer; et, à mon avis, les propriétaires de forêts, de pin blanc surtout, feraient simplement acte de pré-

---

voyance, comme en tout autre détail de leurs affaires, s'ils donnaient aujourd'hui à ce sujet plus d'attention que dans le passé.

Il est temps que le chef d'une exploitation forestière possède, outre les connaissances pratiques requises pour faire des billots et les rendre aux scieries, quelque notion sur l'arbre lui-même, sur la manière dont il pousse et se développe plus ou moins vite et sur le mode d'abattage des arbres voisins en vue de faciliter sa croissance. En d'autres termes, il doit unir aux connaissances pratiques quelque théorie de science forestière. Il est heureux que plusieurs jeunes gens, la plupart élevés à la campagne, étudient maintenant la science forestière, dans les collèges d'Europe et des Etats-Unis, et passent leurs vacances à étudier sur place, dans nos forêts, le côté pratique de l'exploitation. Je conseillerais fort à nos marchands de bois de profiter des services de tels hommes unissant les connaissances pratiques à la culture scientifique.

---

---

APPENDICE No 29.

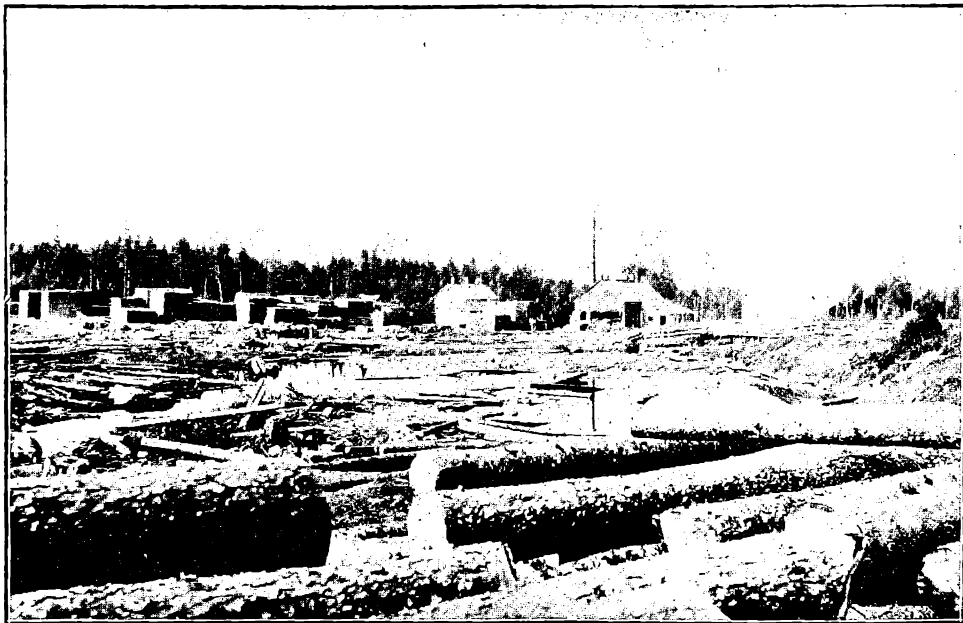
—  
RAPPORT SUR LA PROTECTION DES FORÊTS.  
—

A l'Honorable ADÉLARD TURGEON,  
Ministre des Terres et Forêts,

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire le rapport suivant, pour l'année 1906, sur les travaux concernant ce service.

Le 20 décembre 1905, il vous a plu de créer le service de la protection des forêts, et vous m'avez fait l'honneur de m'en nommer le surintendant, M. J. A. Levasseur, qui, l'année dernière, avait eu la surveillance du district No 5, étant nommé assistant, le tout en vertu d'un arrêté ministériel.



LE COMMERCE DE BOIS.

---

Cela me laissait juste trois mois pour voir à l'organisation et à tout préparer pour le 1er avril, ce qui n'était pas chose facile. Toutefois, qu'il me suffise de dire qu'à cette date, le personnel du service pouvait se mettre à l'œuvre et c'est ce qui se fit.

Durant le mois de janvier 1906, une circulaire fut adressée à tous les propriétaires de concessions forestières, leur donnant tous les détails et toutes les explications nécessaires sur la protection organisée des forêts contre le feu, circulaire dont une copie est ci-annexée.

Le livret contenant les instructions aux Gardes-feux, a été entièrement révisé et corrigé pour convenir à tous les districts, conformément aux changements que l'on fit subir à la loi durant la dernière session. On fit faire un nombre suffisant d'insignes et des affiches en quantité. Chaque garde-feu reçut un bon nombre d'"Appels aux Colons", leur demandant d'user de toutes les précautions possibles quand ils font brûler les déchets forestiers ou les "abattis".

Comme la conservation des forêts est d'une très grande importance, avec votre consentement, je suis allé plusieurs fois m'adresser à Mgr Laflamme, l'un des directeurs de l'Association Forestière du Canada, pour obtenir le concours du clergé, et je puis vous assurer que Monseigneur nous a été d'une aide inappréciable. Une lettre ouverte fut préparée pour être lue du haut de la chaire dans toutes les églises de la province de Québec, et Monseigneur Laflamme la soumit à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, qui après avoir pris connaissance de la question, voulut bien répondre qu'il n'avait aucune objection à ce que cette lettre fût communiquée à Messieurs les Curés et, par eux, à leurs paroissiens. Cette circulaire accompagnée d'une copie de la lettre de Mgr Laflamme fut donc adressée à tous les curés de la province de Québec, et il est facile de comprendre le bien qui pouvait résulter d'une mesure ainsi portée à la connaissance des populations les plus reculées. J'ai donc grand plaisir à témoigner ici publiquement de ma reconnaissance pour le concours que nous avons reçu du clergé, et tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la province de Québec reconnaîtront l'importance de cette précieuse collaboration donnée au gouvernement.

Afin de prévenir les feux de forêt dans nos régions les plus septentrionales, je me suis adressé aux gens de la compagnie de la baie d'Hudson, qui m'ont tout de suite offert leur coopération, de toute manière dans la poursuite de cette bonne œuvre. J'ai fait des arrangements avec le révérend M. Lemoine pour avoir une traduction des affiches dans les deux principaux idiômes sauvages, et j'ai fait imprimer sur toile une grande quantité de ces placards. Ceux-ci ont été expédiés gratuitement à tous les postes de la compagnie dans

---

---

la province, et M. Lemoine a vu à ce qu'ils fussent lus et expliqués dans tous ces endroits par les divers missionnaires. De plus, des affiches ont été mises dans des endroits en vue à toutes les missions. Le sauvage ne peut gagner sa vie en dehors de la forêt ; ainsi cet appel à la prudence sera bien accueilli par lui et aura de bons effets.

Nous avons porté une attention spéciale aux compagnies de chemin de fer. Pas moins de quatre circulaires officielles leur ont été adressées, ordonnant que l'affiche concernant les chemins de fer fût mise dans une place en vue, les avertissant de munir leurs locomotives de tamis, en avant de la boîte à fumée, les avertissant que les locomotives seraient inspectées de temps à autre, leur recommandant de ne pas laisser les registres ouverts lorsque l'on secoue les grilles et leur défendant d'ouvrir les registres entre les stations.

Comme les étincelles qui s'échappent des locomotives constituent un danger très sérieux pour les forêts que traversent les chemins de fer, j'ai essayé de trouver quelque moyen d'y obvier. Maintenant, pour qu'un gardé-étincelles ait quelque valeur sur un chemin de fer, il faut qu'il laisse à la locomotive un tirage absolument libre, et la fumée doit pouvoir s'évader de quelque manière qui n'embarrasse pas, plus que dans les conditions ordinaires, la vue du mécanicien.

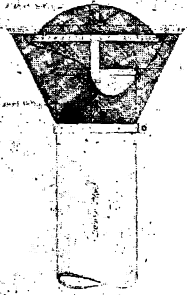
J'ai consulté M. J. G. Scott et M. A. E. Doucet, qui m'ont promis de faire un essai sérieux de toute invention qu'on leur soumettrait. Un peu plus tard, j'eus un plan de mon appareil, fis faire l'instrument dans les ateliers et l'adaptai à une locomotive. On l'essaya sur un train de fret. Le chef des mécaniciens, M. Doucet et moi-même, nous étions présents sur ce train. La locomotive n'eut aucune difficulté à fumer et le mécanicien ne se plaignit pas de ce que la fumée lui obstruât la vue. Au retour de cette course de vingt mailles et après avoir reçu un rapport satisfaisant du chef des mécaniciens, M. Scott ordonna que toutes les locomotives, au nombre de vingt-deux, fussent pourvues de cet appareil. C'est ce qui fut fait, et les résultats furent très satisfaisants. Les marchands de bois possédant des concessions forestières le long de la ligne ont fortement recommandé cet appareil et attribuent en grande partie l'absence d'incendies à son usage constant.

Pour donner une idée de l'invention, j'en ai fait insérer une vignette ci-jointe.

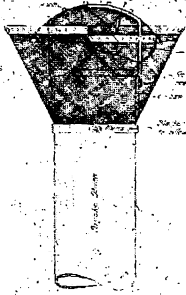
MM. McCuaig et Levasseur, dans leurs pérégrinations, ont fait un examen soigné des locomotives, et ont quelquefois trouvé des tamis défectueux, mais dans chaque cas, les autorités de chemins de fer voyaient immédiatement à remédier à ces défauts. Des affiches furent envoyées à tous les agents des



Sketch of  
**HALL'S PATENT LOCOMOTIVE SPARK ARRESTER**  
 Scale 1/2" = 1"



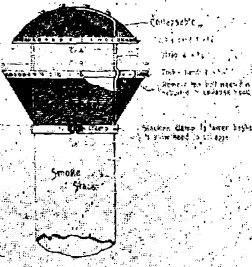
— Front View —



— Side View —



— Front View —



— Side View —

*(Faint handwritten notes and technical annotations are present throughout the drawing, including labels like 'Smoke Stack', 'Cylindrical Shell', and 'Funnel'.)*

terres et des bois de la Couronne, avec prière de les fixer à la porte de leurs bureaux, et de donner des explications à tous ceux qui en demanderaient.

Environ vingt-cinq mille affiches en tout, de différentes sortes, furent distribuées dans le cours de la saison. Notre intention est d'avoir pour l'année prochaine des rapports complets sur la température ; c'est-à-dire que nous nous ferons envoyer chaque jour, d'à peu près vingt ou vingt-cinq endroits différents de de la province, des bulletins sur cartes-postales ; et ainsi en scrutant les bulletins météorologiques du gouvernement fédéral avec les nôtres, nous pourrons savoir quand une sécheresse nous arrivera, communiquer avec les propriétaires de concessions forestières, prendre un plus grand nombre d'aides, quand il en sera besoin, et faire ainsi quelque bien. Il était trop tard pour inaugurer ce système durant la présente saison, et les bulletins par télégraphe nous paraissaient être chose trop dispendieuse.

Je crois que la saison de 1906 a été la plus sèche que nous ayons jamais eu dans cette province. Il a plu de temps en temps mais en très petite quantité. Les statistiques suivantes feront voir comme nous avons eu une saison exceptionnelle. Je ne puis donner une comparaison parfaite, car c'est la première fois que l'on essaie quelque chose de ce genre dans ce service, et je ne puis qu'établir des comparaisons avec la moyenne de pluie, prise dans les compilations de plusieurs années à l'observatoire.

La moyenne de la pluie tombée à Ontario depuis 63 ans a été de 27 pouces par année.

La moyenne de la pluie tombée dans la province de Québec depuis 38 ans a été de 32 pouces par année.

La moyenne de pluie entre le 15 avril et le 31 octobre 1906 a été de 16.88. En 199 jours nous n'avons eu de pluie qu'à 39 jours durant cette période, et à 50% des dates où il a plu, il n'est pas tombé un quart de pouce d'eau.

Ces statistiques n'ont été prises qu'à Québec, mais elles donnent probablement assez bien la moyenne générale pour toute la province. Nous avons donc eu une chute de pluie à Québec, qui ne faisait qu'approcher la moitié de la moyenne générale.

Certaines questions doivent nécessairement se présenter à l'esprit du forestier : il se demande quelle est la cause de cet état de choses, quelle est la raison de ces conditions atmosphériques ? Se peut-il que le dépouillement des forêts ait été poussé trop loin ? A tout événement, voici des faits qui frappent son attention : on se plaint du manque d'eau dans les scieries d'Ottawa et l'on est à installer des machines à vapeur auxiliaires. C'est la même chose ici, à nos portes, i. e., à la Grande-Rivière du Chêne et à Etchemin. Quelques-uns

---

de nos concitoyens à l'aise font creuser des puits artésiens tout près de la cité, parce que les puits ordinaires tarissent.

Sur la rivière Saint-Maurice, le service du bateau à vapeur a été interrompu à peu près pendant deux mois faute d'eau. A l'embouchure des rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean, on pouvait traverser à pied et l'eau ne couvrait pas le dessus d'une chaussure ordinaire. Les bateaux à vapeur ne pouvaient pas atteindre leurs points d'escale accoutumés.

Ces faits pénibles ont lieu de nous faire réfléchir et examiner si justice est rendue à l'avenir de la province de Québec.

L'étude que j'ai faite de la forêt m'a convaincu que dans notre province il est de la plus grande importance d'avoir des ressources forestières plus grandes que dans tous les autres pays, et cela pour deux bonnes raisons : premièrement, l'industrie principale du pays, c'est le commerce de bois, et l'on devrait faire ce commerce de manière qu'il put durer à perpétuité ; deuxièmement, à peu d'exceptions près, nos rivières ont un cours très rapide, et leur débit se fait plus vite que celui des cours d'eau lents.

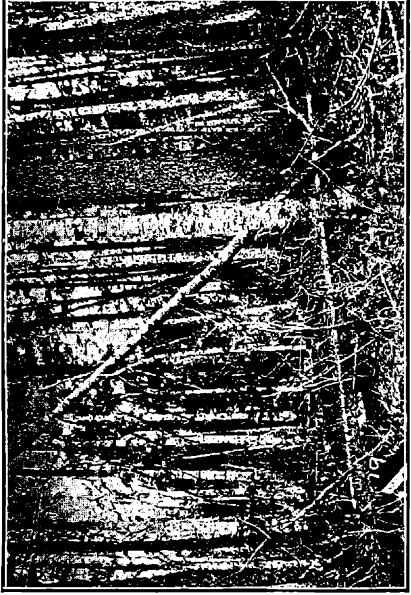
Il est donc bien évident pour quiconque étudie la question sérieusement que la source principale du revenu de notre province, c'est la forêt. Supposons que les forêts cessent tout à coup d'exister, quelle serait la situation financière de la province ? Il ne resterait pas d'autre ressource que la taxe directe, ce qui n'est pas chose agréable.

Le département a décidé pour le bien général de toute la population canadienne d'établir des réserves forestières, et il a fait passer une loi à ce propos à la dernière session du parlement. Durant cette session, la loi établissant le parc de Gaspé a été passée. L'étendue de terrain constituée ainsi en réserve forestière comprend 2,500 milles carrés. Après la session, les autres réserves suivantes furent établies en vertu de la nouvelle législation.

Le territoire non arpenté, au nord du parc National des Laurentides comprenant une superficie de 631½ milles, y fut ajouté par un arrêté du cabinet.

Les terres non-arpentées s'étendant entre la rivière Matapédia et le lac Témiscouata, soit environ 1249¾ milles carrés, furent constituées en réserve par un arrêté du cabinet et sous le nom de " Réserve forestière de Rimouski."

Certains terrains dans la vallée de la Chaudière, mais comprise dans des cantons érigés, d'une étendue d'environ 320 milles carrés, furent constitués en réserve forestière. Evidemment celle-ci n'est pas une étendue de terrain solidement boisé, mais c'est ce que l'on pouvait faire de mieux dans les circonstances. On trouvera peut-être nécessaire de faire quelques modifications à



LA FORÊT PRIMITIVE.

propos de cette réserve, mais ces changements ne seront probablement pas importants sous le rapport de l'étendue.

On a alors porté attention à notre district septentrional du golfe, et un arrêté du cabinet a créé la grande réserve du Saguenay et du Labrador, qui s'étend de l'ouest du lac Saint-Jean jusqu'à Blanc-Sablon. Cette superficie est de 109,360 milles carrés.

On est à considérer la question d'établir d'autres réserves dont le besoin se fait grandement sentir au sud, au milieu et à l'ouest de la province. Le tableau suivant indique l'aire totale des réserves jusqu'à date.

Le Parc de Gaspé.....	2,500 milles carrés
La Réserve forestière de Rimouski.....	1,249 $\frac{3}{4}$ " "
Le Parc National des Laurentides.....	3,271 $\frac{1}{2}$ " "
La Réserve forestière de la Chaudière.....	320 " "
La Réserve du Saguenay et du Labrador.....	109,360 " "
Total.....	
	116,701 milles carrés

Voilà qui est remarquable en comparaison de ce qui s'est fait jusqu'à présent sous ce rapport dans la Province, et c'est une preuve de l'importance que le problème forestier a prise dans l'esprit du peuple.

L'année dernière, nous avons 263 gardes-feu en fonctions : cette année, le nombre en a été porté à 371. Les gardes-feu du gouvernement ont été apostés sur le chemin de fer du Lac Saint-Jean, l'embranchement de La Tuque et sur la partie du chemin de fer Transcontinental qui se trouve entre La Tuque et le Camp Reed. Un garde-feu du gouvernement (avec assistant) a aussi été placé dans le district de Chibougamo où sont allés un si grand nombre de prospecteurs. Des affiches ont été disséminées sur toute la route pour aller et revenir, et dans la région minière.

Comme l'été était extraordinairement sec, et comme le nombre des gardes-feu était plus grand que jamais, il n'y a pas à s'étonner si un bon nombre d'incendies ont été signalés. Cela n'indique pas qu'il y a eu plus d'incendies que les années précédentes, mais cela prouve que nous y prêtons une plus grande attention, et que durant les saisons précédentes, il survenait des incendies dont nous n'avions pas connaissance à temps pour en faire un rapport.

Le tableau suivant indique le nombre des incendies, la localité où ils ont eu lieu, leur étendue, et la quantité de bois endommagé, la moyenne de son diamètre, l'origine de l'incendie autant qu'on a pu s'en assurer. L'année prochaine, nous ferons mieux sous ce rapport, et nous donnerons de plus amples détails.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN

DATE	LOCALITÉ	Étendue de forêt brûlée	Quantité de bois en lommagée	Moyenne	Origine de l'incendie
2 juillet 1906	Rivière Epervier.....	Inconnue.....	Inconnue.....	Inconnue.....	Des pêcheurs
	Près de la voie du chem. de fer	do .....	Vieux brûlé.....	do .....	Vogageurs
	Lac Pearl.....	do .....	" .....	do .....	Locomotives
17 " "	District de Péribonka .....	80 milles.....	50,000 cordes bois de pulpe.	do .....	Colons
19 " "	Riv. Noire.....	12 milles.....	Inconnue.....	do .....	Colons
29 " "	Lac aux Brochets.....	6 milles.....	" .....	do .....	do
2 août	Bras Riv. Noire.....		25,000 billots.....	8" dia.....	do

AGENCE DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY

	Canton Boileau.....	2 milles.....	Inconnue.....	Inconnue.....	Colons
	Canton Laterrière.....	1 mille.....	do .....	do .....	Chasseurs
	Canton Taché.....	6 milles.....	do .....	do .....	Colons
	Rivière Mars .....		500,000 billots P.....	do .....	Chasseurs
	Mouth S. P. etc.....	Petit feu.....	Inconnue.....	do .....	do
	Manicouagan.....	2 milles.....	500,000 pds.....	do .....	Inconnue
4 juillet 1906	Canton Harvey.....	10 x 2 .....	5,000 pulpe.....	do .....	Pêcheurs
24 " "	Anse St-Jean.....	Inconnue.....	Inconnue.....	do .....	Baletiers
16 " "	Cap Eternité.....	do .....	do .....	do .....	do
6 " "	Sacré-Cœur.....	Petit dom .....	do .....	do .....	do



BOIS DE PULPE.

18	"	"	Sainte-Marguerite.....		1,200.....	7" dia.....	Pêcheurs
28	"	"	do .....		400.....	Inconnue.....	Inconnue
8 août	"	"	do .....	Inconnue	250.....	4t .....	do
1	"	"	Shiphaw .....	do .....	Pas de bois vert .....	do .....	Chasseurs
7 juillet	"	"	Rivière-à-Pierre.....	1½ mille.....	100,000 pieds.....	do .....	Tonnerre

AGENCE DE MATANE

			Canton Pinault.....		¾ million de pieds.....	Inconnue.....	Colons
			Lac au Saumon.....		1 million de pds.....	do .....	do
			Canton Humqui.....	6 lots.....	1,500,000 pds.....	do .....	do
			Dalibaie.....	Lot 41.....	Peu de dom.....	do .....	do
16 juin 1906..			McNider.....		do .....	do .....	Inconnue
			Nemtayé.....	2 lots.....	3,000 billots.....	do .....	Colon Rioux

AGENCE DE BONAVENTURE

			Mill Brook.....	1 mille.....	3 millions pds pulpe.....	Inconnue.....	Colons
--	--	--	-----------------	--------------	---------------------------	---------------	--------

AGENCE GRANDVILLE

22 juin 1906.			Canton Raudot.....	Inconnue.....	Peu de dom.....	Inconnue.....	Inconnue
19 do .....			do .....		1,000 billots.....	8 pds.....	Urbain Pelletier
10 juillet.....			Canton Demers.....	4 acres.....	4,000 pulpe.....	Inconnue.....	Inconnue
			do .....		200 billots.....	do .....	do



AGENCE DE MONTMAGNY

DATE	LOCALITÉ	Étendue de forêt brûlée	Quantité de bois endommagé	Moyenne	Origine de l'incendie
	Canton Bourdages.....	2 lots.....	Inconnue.....	Inconnue.....	Colons.

AGENCE DE SAINT-AURICE

	Saint-Maurice.....	Petit incendie.....			Colons.
	Mattawin.....	do.....			do
3 juillet 1906.	Rivière au Rat.....	3 perches.....	Petit dommage.....	Inconnue.....	Inconnue.
	Maseatsy.....	12 acres.....	110 billots.....	8".....	C. D. G. T. P.
	Canton Belleau.....	Petit feu.....	Inconnue.....	Inconnue.....	Frs Carufel.
	do.....	5 lots.....	do.....	do.....	Pierre Bergeron.
	C. Deslauriers.....	6 lots.....	do.....	do.....	do
	Bras Creek.....	10 m. sur 4. m.....	1 m. c., gros bois.....	do.....	O'Brien & Martin.

AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR

3 août 1906...	Dunoine.....	8 m. carrés.....	100 pins blancs.....	Inconnue.....	Chasseurs.
3 juin "	Riv. Noire.....	4 acres.....	Inconnue.....	do.....	Tonnerre.
	Magnasipi.....	Petit feu.....	do.....	do.....	do
	Lac du gros bouleau.....	Un demi mille.....	do.....	do.....	do
	Longs Narrows.....	$\frac{1}{2}$ m. sur $\frac{3}{4}$ long.....	100 pins.....	do.....	do
	Colline McNaughton.....		40 pins.....	do.....	do



ÉPINETTE NOIRE.

	Ruisseau Ignace.....	Inconnue.....	Peu de dommages.....	do .....	Chasseurs sauvages
	Ostobowing.....	25 acres.....	do do .....	do .....	Tonnerre.
	Limites 681.....	3 m. carrés.....	½ million p. m. p.....	do .....	Prospecteurs.
16 septembre	Riv. Noire.....	½ mille carré.....	600 arbres.....	8".....	Tonnerre.
16 juillet	Riv. Mattawa.....	Inconnue.....	Inconnue.....	Inconnue.....	Inconnue.
18 "	do .....	do .....	do .....	do .....	do
13 septembre	Riv. North.....	2 m. c.....	500 arbres.....	do .....	Colons.
21 août	Riv. Ottawa.....	Inconnue.....	Inconnue.....	do .....	Tonnerre.
15 "	Kippewa.....	do .....	do .....	do .....	do
10 "	do .....	do .....	do .....	do .....	do
12 "	Schyan.....	do .....	do .....	do .....	do
7 "	Kippawa.....	150 acres.....	450 arbres.....	do .....	do
28 juillet	Riv. Ottawa.....	Inconnue.....	960 arbres.....	do .....	do

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR

29 juillet 1906..	Rivière Rouge.....	½ mille carré .....	125 m. pds m. p.....	Inconnue.....	Tonnerre.
20 août "	Lussier .....	50 acres .....	Inconnue.....	do .....	do
21 " "	do .....	20 acres .....	Petit incendie.....	do .....	Brisson.
21 " "	do .....	1 acre.....	do .....	do .....	Colons.
21 " "	Lac Violon.....	Inconnue .....	do .....	do .....	do
	Lussier.....	9 acres .....	Petit dommage.....	7 " .....	Wilfrid Aubin.

LAC CHIBOUGAMOU

DATE	LOCALITÉ	Étendue de forêt brûlés	Quantité de bois endommagé	Moyenne	Origine de l'incendie
	Lac Ashuapmouchouan.....	Inconnue .....	Inconnue.....	Inconnue. . . .	Inconnue.
	Nikaubee.....	3 petits feux.....	.....	.....	
	Lac Obémiskachi.....	1 feu 2 îles.....	2 milles carrés.....	.....	

Lac Assmubostats a 3 milles de longueur sur quelques-uns de largeur.



UN BRULÉ.



UN ABATIS.

Un coup d'œil sur ce tableau fait voir qu'à part la région au nord du lac Saint-Jean, les feux de forêts d'une étendue assez considérables ont été peu nombreux. D'après ce que nous pouvons savoir au sujet du feu du district de Pérignonka, près de 75 à 80 milles carrés ont été atteints, mais les plus grands dommages ont été soufferts par les colons, et nos rapports nous disent que ce sont aussi les colons qui ont été la cause de l'incendie. Sur la rivière Mars, nous avons eu un sérieux incendie dans les limites de la Battle Island Paper Company. La compagnie dit qu'un demi million de billots ont été brûlés, mais nous allons y voir immédiatement et faire une inspection spéciale. Dans le district de Pérignonka, rapporte-t-on, soixante-quinze milles cordes de bois ont été perdues. De grands incendies ont eu lieu dans le voisinage du lac Chibougamo. Les prospecteurs de mines sont très portés à mettre le feu pour dépouiller la surface du sol et s'épargner ainsi quelques dépenses.

Nos forêts dans les régions de l'Abitibi et du Témiscamingue sont menacées d'une semblable destruction.

Des gardes spéciaux devraient être placés dans ces deux endroits.

Un grand nombre des feux que nous avons eus durant cette saison se sont produits, nous dit-on, dans de vieux brûlés, ce qui est très heureux, assurément. Un fait remarquable durant cette saison, c'est l'absence de grands vents dans un grand nombre de cas où des feux s'étaient déclarés. S'il en avait été autrement, je crains bien que les pertes à enregistrer n'eussent été quatre fois plus considérables, au moins.

On a rapporté un assez bon nombre de cas d'infractions à la loi, mais dans la plupart des cas, on n'est pas allé plus loin. Chaque fois que les propriétaires de concessions forestières ont voulu s'occuper d'un cas et fournir la preuve nécessaire, des poursuites ont été instituées et des amendes imposées ; dans un cas le délinquant refusa de payer l'amende de \$50 ; il fut en conséquence emprisonné et purgea sa condamnation. Il n'y a pas de doute que le fait par le gouvernement de prouver qu'il est sérieux dans ses efforts pour protéger les forêts de cette manière, aura le meilleur effet. Avant d'aborder des questions plus abstruses, nous devons d'abord apprendre à nous préserver des incendies, et alors il sera temps de parler ensuite de reboisement.

Ce serait une bonne chose si les provinces voisines et les états voisins coopéraient avec nous dans la protection des forêts. Les gardes-feu de l'Etat du Maine ont émis l'idée d'une manière non officielle. Je pense qu'il serait bon d'y donner suite, et si l'on pouvait tenir une assemblée le printemps prochain, dans quelque endroit central, je n'ai pas de doute qu'il résulterait de grands avantages de cette conférence.

Je regrette de le dire, mais nous pouvons prouver qu'en plusieurs circonstances les propriétaires de concessions forestières ont négligé de se conformer

---

---

aux exigences de la loi. Il y en a quelques-uns, je crois, qui n'ont pas bien saisi toute l'importance de l'œuvre, et qui ne se rendent pas compte de leurs propres intérêts ni de leurs responsabilités. Tout propriétaire de concession devrait comprendre que dans l'intérêt général, il doit protéger ses concessions, non seulement à son propre avantage, mais dans l'intérêt de toute la province. Dans quelques cas, nous avons été obligés d'y envoyer des gardes, pour différentes raisons. Dans certains cas, les propriétaires de concessions demandaient au département d'engager des hommes et de les mettre en fonctions, ce qui a été fait. Dans d'autres cas, bien que l'on eut fait la promesse de mettre des gardes, on ne l'a pas fait. On peut même trouver des propriétaires de concessions qui sont sous l'impression que parce qu'ils ont acquis le droit de couper du bois, ils peuvent aussi disposer du terrain. Je pourrais citer encore d'autres cas, mais ceux-là suffisent pour faire voir qu'il faut un peu de temps pour faire bien comprendre un nouveau régime à tous ceux que cela concerne.

Mais la grande majorité des marchands de bois sont favorables à ce service : par la suite, ils travailleront et coopéreront avec plus de zèle, et j'espère que d'une saison à l'autre le nombre de délinquants diminuera.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) W. C. J. HALL,  
Surintendant du S. P. des Forêts.



LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE.



---

---

DEPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

---

(DIVISION DE LA PROTECTION)

---

Aux propriétaires de concessions forestières  
de la province de Québec,

Messieurs,

Le gouvernement, après plusieurs essais de différents systèmes de protection forestière, a décidé d'adopter les dispositions suivantes :—

1. A l'avenir il n'y aura pas de droit de feu.
2. Les gardes-feu seront choisis et nommés par vous-même. Le gouvernement leur donnera leurs nominations.
3. Le salaire des gardes leur sera payé par les propriétaires de concessions, vu l'abolition des taxes de feu.
4. Le gouvernement exercera une surveillance à ses propres frais sur les chemins de fer et les chemins de colonisation, là où ils passent sur les terres de la Couronne.
5. Si les gardes sont obligés de demander du secours au dehors pour éteindre des incendies, le gouvernement paiera la moitié de cette dépense additionnelle, sur production de comptes attestés sous serment selon la forme régulière indiquée en telle occurrence. Et dans les cas où des compagnies de chemins de fer seront impliquées, le gouvernement paiera un tiers, la compagnie du chemin de fer, un tiers, et le propriétaire de la concession, l'autre tiers.
6. Les propriétaires de concessions forestières pourront y mettre un aussi grand nombre de gardes qu'il le voudront, mais dans le cas où un propriétaire négligerait d'y mettre un nombre raisonnable d'hommes, alors le gouvernement le fera, et percevra à la fin de la saison la dépense ainsi encourue.
7. Les concessionnaires feront tous les mois des rapports généraux; et s'il survient des incendies, le gouvernement exigera des détails.
8. Tous les gardes-feu seront munis, aux frais du gouvernement, d'insignes, d'instructions imprimées, d'affiches, et de circulaires aux colons. Les gardes qui refuseront de remettre leurs insignes, quand on les leur demandera, seront passibles d'une amende de \$5.

Québec, 24 janvier 1906.

---

---

---

CIRCULAIRE AUX CONCESSIONNAIRES

---

DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

---

(Division de la protection des forêts.)

Québec, 24 janvier 1906.

Messieurs,

Comme nous avons décidé de faire des changements dans le service de la protection des forêts, auriez-vous l'obligeance de nous envoyer les noms et les adresses des gardes-feu que vous avez l'intention d'employer à la surveillance de vos concessions forestières, et de nous indiquer dans quelle localités ils auront à exercer cette surveillance.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. E. TACHÉ,

*Sous-Ministre.*

NOTE.—Vous êtes prié d'une manière toute spéciale et avec instance de vouloir bien avertir le Département si votre voisin concessionnaire néglige d'aposter des gardes dans sa concession forestière.

---

## APPENDICE No 30

## RAPPORT SUR LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES.

Québec, 31 juillet 1906.

A L'HONORABLE ADÉLARD TURGEON,  
Ministre des Terres et Forêts.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport au sujet du Parc National des Laurentides, pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1906.

Les recettes provenant des visiteurs n'ont pas diminué, au contraire ; de fait, au commencement de l'année, nous avons cessé d'annoncer le Parc, parce qu'il y vient autant de gens que nous pouvons le désirer.

Le chemin du grand lac Jacques-Cartier a été grandement amélioré, à tel point qu'on a pu se rendre en voiture de la ville au campement dans une journée.

Vu les dommages considérables causés à la pêche et à la chasse par la multiplication des castors, dont les chaussées inondent les lacs, il a été passé un arrêté en conseil permettant de les prendre dans certaines eaux peu profondes, où ils détruisent le poisson et le gibier. Les dispositions de cet ordre en conseil seront appliquées avec le plus de précaution possible.

D'après nos renseignements, le nombre des loups n'augmente pas dans le Parc, et je ne crois vraiment pas qu'ils puissent jamais faire grand tort dans cette réserve. L'orignal est à leur éprouve, et le caribou peut facilement s'en défaire, grâce à l'épaisseur de la neige, c'est-à-dire qu'il distance les loups à courir dans la neige profonde. Le loup ne peut exercer de ravages que parmi les chevreuils dans les endroits où ils abondent.

Incontestablement, l'orignal a beaucoup augmenté dans le Parc, et nous en aurons quelque beaux échantillons cet automne. La vallée de la Metabetchouan est aujourd'hui, je crois, aussi bonne pour l'orignal que les meilleurs terrains de chasse du Nouveau-Brunswick. Quand au caribou, il se multiplie partout, à tel point que les clubs à proximité du Parc, comme le Stadacona et le Laurentides, attribuent leur meilleur succès dans ce genre de chasse à l'abondance de ces animaux dont le Parc débordé. On ne pouvait attendre d'autre résultat de l'application judicieuse des lois concernant le Parc.

Les porteurs de licences de coupe de bois qui exploitent la forêt dans le Parc sont tous bien disposés à nous aider à protéger la chasse et la pêche ; dès

---

qu'ils en sont requis, ils donnent des ordres stricts pour empêcher leurs hommes de pêcher ou de chasser. L'usage des armes et des engins de pêche est prohibé et l'on permet à nos gardiens d'examiner les chantiers.

Comme la région située au nord du Parc n'est pas arpentée et qu'il s'y est toujours fait beaucoup de chasse et de pêche illégale, j'ai recommandé de l'annexer au Parc, et en novembre dernier, un ordre en conseil a été passé en conséquence pour placer ce territoire sous l'empire de l'acte concernant le Parc. Ce territoire est de  $631\frac{1}{2}$  milles carrés. La chasse et la pêche y sont très bonnes : il sera facile d'en louer quelques lisières à certains clubs et de compléter ainsi le service de protection de tout le Parc. Le territoire qui vient d'être annexé était à vrai dire le point faible de l'organisation de la réserve : aujourd'hui, la situation est tout autre.

L'ouverture des lacs Régis et Noël, m'a permis de faire quelque chose pour le sport local : on s'y rend dans une demi-journée. L'année prochaine, les lacs à l'Epaule, à l'Ile et nord-est seront disponibles ; le bail de ce dernier ne sera pas renouvelé ; je ferai ouvrir des chemins pour les atteindre et j'y placerai des embarcations. Si c'est possible, il y aura aussi une maison ; dans tous les cas, je mettrai là mes grandes tentes durant l'été. Ces lacs sont tous rapprochés les uns des autres et valent certes la peine d'une visite.

La renommée de la chasse dans les Grands Jardins a attiré l'attention du Gouverneur Général, et Son Excellence se propose d'y faire une excursion l'automne prochain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. C. J. HALL,  
Surintendant.

---

## APPENDICE No 31.

LISTE des gardes-feu employés par les détenteurs de limites et le gouvernement  
du 1er avril 1906 au 30 novembre 1906.

	No des gardes-feu.
Districts Nos 1 et 2 :	
N. McGuaig, inspecteur.....	163
Districts Nos 3, 4 et 5 :	
J. A. Levasseur, inspecteur.....	219
Total.....	382

NOTE.—Les gardes-feu du gouvernement, au nombre de quatre, compris dans ce qui précède, ont été placés sur le chemin de fer Québec et Lac St-Jean, le chemin de fer Transcontinental et le lac Chibougamo.

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

W. C. I. HALL,  
*Surintendant des Forêts, Service de protection.*

Département des Terres et Forêts.  
Québec, 30 novembre 1906.

## APPENDICE No 32

---

COPIE DU RAPPORT D'UN COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF EN DATE  
DU 29 JANVIER 1906, APPROUVÉ PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR  
LE 30 JANVIER 1906.

---

Concernant l'établissement d'une réserve forestière dans les comtés de  
Rimouski, Matane et Bonaventure.

---

L'Honorable Ministre des Terres et Forêts, dans un rapport en date du 29 janvier 1906, expose : Que la distance moyenne entre les rives du Saint-Laurent et la frontière du Nouveau-Brunswick est tellement peu considérable que si l'on veut assurer une surface et un appoint d'eau suffisants pour répondre aux besoins de l'agriculture et de l'industrie, dans les cantons déjà divisés et mis en vente qui se trouvent entre le lac Témiscouata et la rivière Matapédia, il est nécessaire et même urgent de convertir en réserve forestière tout le territoire non organisé qui se trouve entre les lignes du fond des cantons Patapédia, Milnikék, Matalik, Humqui, Nemtayé, Avantjish, Massé, Ouimet, Flynn, Duquesne, Chénier, Biencourt, Auclair et Rouillard, et la frontière du Nouveau-Brunswick, et conserver ainsi le débit naturel des rivières Patapédia, Mill-Stream, Milnikék, Matalik, Humqui, Métis, Restigouche et Rimouski.

Que la conservation de la forêt de ce territoire sera la garantie du succès à perpétuité de l'agriculture, de là à aller au Saint-Laurent, et assurera également l'existence de toute industrie qui emprunte sa force motrice aux pouvoirs hydrauliques ; et la création de cette réserve engagerait fortement les capitalistes à fonder des établissements industriels, vu que dans telles conditions, l'on pourra compter avec certitude sur un débit suffisant des cours d'eau durant tous les mois d'été.

L'Honorable Ministre recommande donc que le dit territoire soit constitué en réserve forestière sous le nom de " Réserve de Rimouski ".

Certifié,

(Signé) GUSTAVE GRENIER,  
Greffier du Conseil Exécutif.

---

---

---

APPENDICE No 33

---

COPIE DU RAPPORT D'UN COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF EN DATE  
DU 6 FÉVRIER 1906, APPROUVÉ PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR,  
LE 7 FÉVRIER 1906.

---

Sur l'amendement de l'arrêté ministériel, No 49, du 30 janvier 1906.

---

L'Honorable Ministre des Terres et Forêts, dans un rapport en date du 6 février 1906, expose : Que par inadvertance on a fait une erreur en décrivant la réserve forestière de Rimouski, et en conséquence il recommande que cette erreur soit corrigée comme suit, savoir :

Que déduction soit faite de tous les lots du canton Pinault, depuis le rang I jusqu'au rang VII inclusivement, en substituant ainsi la ligne entre les rangs VII et VII, à la ligne de fond du canton Humqui, comme frontière de la réserve à cet endroit en particulier.

Certifié,

(Signé)

GUSTAVE GRENIER,

Greffier du Conseil Exécutif.

---

## APPENDICE No 34

---

COPIE DU RAPPORT D'UN COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF EN DATE  
DU 5 JUIN 1906, APPROUVÉ PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR  
LE 6 JUIN 1906.

---

Concernant l'établissement d'une réserve forestière dans le district du  
Saguenay et du Golfe.

---

L'Honorable Ministre des Terres et Forêts, dans un rapport en date du 4 juin 1906, expose :— Que les besoins de la colonisation depuis la région qui s'étend au nord du lac Saint-Jean le long de la rivière Saguenay, à aller à Blanc Sablon, sont très restreints,—de fait, les cantons le long de la côte et en remontant la rive-est du Saguenay et du lac Saint-Jean, se colonisent très lentement ; que par conséquent il est à propos d'établir une grande réserve forestière dans cette région qui est bien boisée sur une grande étendue, de lui donner ainsi toute la protection possible et d'en augmenter la valeur aux yeux de ceux qui ont l'intention de prendre des concessions forestières.

Que cependant l'on devrait pourvoir amplement à l'expansion possible de la colonisation, en réservant à cette fin, tout à fait en dehors de tous cantons existants, une bonne étendue de terrain (disons 10 milles de profondeur sur le Saint-Laurent et le Saguenay et au nord du lac Saint-Jean une plus grande profondeur, viz : sur une ligne à mi-chemin entre le 49e et le 50e parallèle de latitude).

Que les rivières de cette région ont en général un cours torrentueux et que par conséquent il y faut une plus grande proportion de forêts que dans plusieurs autres parties de la Province pour sauvegarder les lits, les rives et les sources des cours d'eau, et qu'il est à propos de prendre dès maintenant des mesures de précautions sous ce rapport.

Que, d'après ce que les rapports sur ce district septentrional en ont fait savoir au département, c'est un territoire couvert de hautes futaies et qui n'est pas propre à la culture, sauf ici et là dans des sections isolées.

En conséquence, l'honorable ministre recommande qu'une réserve forestière soit établie dans ce district et soit connue sous le nom de ( réserve fores-



---

tière du Saguenay et du Labrador ), telle qu'indiquée et mentionnée sur une carte annexée au dit rapport et bornée comme suit :

“ A l'extrême ouest, mi-chemin entre le 49ème et 50ème parallèle sur la rive-est de la rivière du Chef, de là, le long de la dite rivière, à la hauteur des terres, de là, suivant la ligne de faite dans la direction du nord-est jusqu'à la frontière nord de la province ; de là, le long de la dite ligne jusqu'à nouvelle intersection avec la ligne de faite ; de là, le long de cette ligne de partage des eaux jusqu'à l'extrême limite est de la province ; de là, au sud, à un point sur la ligne frontière à 10 milles de la côte ; de là, le long du Saint-Laurent, à une profondeur de 10 milles de la ligne de la côte, à un point à 10 milles de la rivière Saguenay ; de là, longeant la dite rivière, à 10 milles de sa rive est, jusqu'à la rivière Péribonka ; de là, remontant la dite rivière sur sa rive est, jusqu'à mi-chemin entre le 49ème et 50ème parallèle de latitude ; de là, franc ouest au point de départ, formant une superficie totale qui sera plus tard constatée avec exactitude.

Certifié,

(Signé)

GUSTAVE GRENIER,

Greffier du Conseil Exécutif.

---

## APPENDICE No 35

---

COPIE DU RAPPORT D'UN COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF EN DATE  
DU 30 NOVEMBRE 1905, APPROUVÉ PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR  
LE 2 DÉCEMBRE 1905.

---

Sur l'opportunité d'annexer certain territoire au Parc National  
des Laurentides.

---

L'honorable Ministre des Terres et Forêts, dans un rapport en date du 30 novembre (1905), expose : Que le territoire non arpenté se trouvant immédiatement au nord de la limite septentrionale actuelle du Parc, viz : le 49<sup>e</sup> parallèle, est une étendue richement boisée d'épinette, de sapin et d'autres essences forestières ; et qu'il y a dans le dit district une grande quantité de poissons et de gibier.

Qu'en conséquence, il est à propos d'établir une surveillance plus rigoureuse de cette région en vue de bien protéger la forêt, le poisson et le gibier, ainsi que les cours d'eau, et que le moyen le plus simple et le plus efficace d'atteindre cet objet serait d'annexer le dit territoire au Parc et de les soumettre aux mêmes patrouilles.

Que l'étendue de terrain ci-dessus mentionnée comprend une superficie, disons, de 631 $\frac{1}{2}$  milles carrés, bornée comme suit : au sud, par le 48<sup>e</sup> parallèle, au nord et à l'est, par la profondeur et les côtés des cantons Boileau, Ferland, Simon, Lartigues, Plessis et Mésy, et au nord-ouest par la profondeur et les lignes latérales du canton Saint-Hilaire et la rive ouest de la rivière Métabetchouan jusqu'au 48<sup>e</sup> parallèle.

L'honorable Ministre recommande en conséquence que le territoire ci-dessus décrit soit annexé au Parc National des Laurentides et en fasse partie.

Certifié,

(Signé) GUSTAVE GRENIER,  
Greffier du Conseil Exécutif.

---

## APPENDICE No 36.

ÉTAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1906.

EXERCICES.	Crédits	Mandats	Crédits	Totaux.
	réguliers.	spéciaux.	supplémentaires.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin 1868.....	7,647 29			7,647 29
30 juin 1869.....	12,077 38	10,000 00		22,077 38
1869-70.....	29,593 38			29,593 38
1870-71.....	24,000 00			24,000 00
1871-72.....	24,000 00			24,000 00
1872-73.....	24,000 00	2,633 48		26,633 48
1873-74.....	22,000 00			22,000 00
1874-75.....	24,000 00			24,000 00
1875-76.....	30,500 00			30,500 00
1876-77.....	17,500 00			17,500 00
1877-78.....	22,361 13			22,361 13
1878-79.....	17,170 62			17,170 62
1879-80.....	20,000 00	9,100 00		29,100 00
1880-81.....	25,000 00			25,000 00
1881-82.....	41,960 00	14,000 00		55,960 00
1882-83.....	40,000 00			40,000 00
1883-84.....	40,000 00			40,000 00
1884-85.....	30,000 00			30,000 00
1885-86.....	30,000 00			30,000 00
1886-87.....	30,000 00		8,600 00	38,600 00
1887-88.....	52,844 93			52,844 93
1888-89.....	50,000 00			50,000 00
1889-90.....	45,000 00			45,000 00
1890-91.....	45,500 00		19,000 00	64,500 00
1891-92.....	36,256 41		80,000 00	116,256 41
1892-93.....	40,000 00			40,000 00
1893-94.....	26,000 00		12,000 00	32,000 00
1894-95.....	20,000 00	6,000 00		26,000 00
1895-96.....	25,000 00		15,000 00	40,000 00
1896-97.....	27,000 00	25,654 95	13,000 00	65,654 95
1897-98.....	40,000 00			40,000 00
1898-99.....	20,000 00	17,743 00		37,743 00
1899-1900.....	25,000 00	12,855 00		37,855 00
1900-1901.....	35,000 00	13,000 00		48,000 00
1901-1902.....	25,000 00			25,000 00
1902-1903.....	55,000 00			55,000 00
1903-1904.....	45,000 00			45,000 00
1904-1905.....	40,000 00			40,000 00
1905-1906.....	40,000 00		2,000 00	42,000 00

E. E. TACHÉ,  
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,  
Comptable.

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 1er octobre 1906.

## APPENDICE No 37.

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.

NOMS.		\$ cts
Léo Guénette .....	Allocation 6 mois au 31 décembre 1905. ....	100 00
W. G. Waddell .....	do 7 do do .....	116 66
do .....	Salaire 5 do 30 juin 1906. ....	333 34
H. O. Fortier .....	do 12 do do .....	924 60
A. Dorval .....	do 8½ do do .....	559 14
J. E. Girard .....	do 12 do do .....	1,464 00
F. X. Fafard .....	do 12 do do .....	1,464 00
J. C. Rondeau .....	do 3 do do .....	140 00
P. H. Dumais .....	Vérification d'arpentage dans le canton Albanel .....	637 56
J. C. Desmeules .....	Explorations sur la rive nord du Saint-Laurent .....	658 40
G. Gagnon .....	do do do .....	1,550 00
J. O. Lacoursière .....	Arpentage dans les cantons Fabre et Talon .....	3,000 00
P. V. DuTremblay .....	do do Masson, Gouin, etc. ....	600 00
J. H. Sullivan .....	Levé du faite de partage des eaux de la Bostonnais et de la Ouiat- chouan. ....	200 00
Eug. Fafard .....	do dans le canton Robinson .....	500 00
L. P. DeCourval .....	Lever des rivières Brochets, Betsiamis, etc. ....	2,121 73
do .....	do de la rivière Valin .....	1,900 00
do .....	do do Brochets .....	995 73
do .....	do do Manicouagan, (bal) .....	31 07
do .....	do do Shipshaw .....	400 00
C. A. Bourget .....	Arpentage dans les cantons York et Malbaie .....	875 00
Jos. Bureau .....	Explorations dans la seigneurie de Batiscan .....	50 00
A. DuTremblay .....	Arpentage dans le canton Albanel .....	400 00
Wm Tremblay .....	do do Otis et Bagot .....	350 00
F. Simard .....	do do Gouin .....	800 00
	A reporter .....	\$20,171 23

APPENDICE No 37.—*Suite.*

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.

NOMS.		\$	cts
	Report . . . . .	\$20,171	23
J. E. Girard . . . . .	Canton Falardeau, modification d'arpentage des lots 10 à 15 du 3e rang . . . . .	165	30
F. X. Fafard . . . . .	Arpentage dans les cantons Woodbridge, etc. . . . .	166	25
O. Simard . . . . .	do do Grandison, etc. . . . .	200	00
C. S. Lepage . . . . .	do do McNider . . . . .	75	00
do . . . . .	do do Saint-Denis . . . . .	330	00
do . . . . .	do do Cherbourg et Dalibaire . . . . .	2,023	94
J. N. Gastonguay . . . . .	do do Albert . . . . .	12	00
F. C. Laberge . . . . .	Tracé de la ligne frontière entre Québec et Ontario . . . . .	3,600	00
J. H. Sullivan . . . . .	do do do do . . . . .	469	90
Alp. Blouin . . . . .	do do entre les 4e et 5e rangs Bloc A . . . . .	1,355	50
H. O'Sullivan . . . . .	Levé d'une partie des côtes de la Baie James . . . . .	3,862	00
do . . . . .	Explorations dans la région de Mistassini . . . . .	3,000	00
do . . . . .	do do Mistassini et Rupert, etc. . . . .	4,000	00
do . . . . .	Tracé de la ligne entre la seigneurie de Témiscouata et les terres vacantes de la Couronne . . . . .	263	00
J. Maltais . . . . .	Lever de la rivière "Huit Chutes" . . . . .	200	00
do . . . . .	do do Shipshaw . . . . .	500	00
do . . . . .	Arpentage dans le canton Bourget . . . . .	50	00
J. A. Martin . . . . .	Division du 1er rang du canton Brassard . . . . .	173	50
C. E. Lemoine . . . . .	Arpentage des terrains occupés sur la Côte Nord du Golfe Saint-Laurent . . . . .	1,000	00
C. E. Gauvin . . . . .	Vérification d'arpentage dans le canton Newton . . . . .	150	00
God. Bédard . . . . .	Exploration dans la seigneurie de Batiscan . . . . .	40	00
	A reporter . . . . .	\$41,807	62

APPENDICE No 37.—*Suite.*

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.

NOMS.		\$ cts
	Report.....	41,807 62
Maltais, Jean.....	Lever de la rivière Shipshaw .....	16 00
Canada Engraving & Lithographing Co.....	Impression de 500 exemplaires de chacun des plans des cantons Auclair, Cabano, Robitaille, Dolbeau, Awantjish, Dalmas et Pelletier.....	84 00
Watts & Son .....	Un baromètre anéroïde.....	26 20
G. A. Doucet.....	Copie de notes d'arpentage.....	16 00
J. H. Samson.....	do plans.....	25 00
Paul Picard.....	do do .....	25 18
	Total.....	42,000 00

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 38

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1906.

ARPEUTEURS.	LOCALITÉ, NATURE DE L'OPÉRATION.	Coût.	Superficie en acres du terrain divisé.
		\$ cts	
Maltais J. ....	Canton Bourget, lotissement d'une partie du.....	289 44	1215
Lemoine C. E. ....	Côte nord du Golfe St-Laurent, exploration.....	3,178 70	
Courval L. P. de.....	Riv. Betsiamis et aux Brochets, levé des.....	3,421 73	
do .....	Riv. Manicouagan et aux Outardes, levé des.....	831 07	
Rainboth E. J. ....	Renouvellement d'arpentage des :		
do .....	Canton Kensington,.....		36747 1/10
do .....	" Bouthillier.....		36862 7/10
do .....	" Wabasse.....		35348 1/2
do .....	" Gravel.....		10916 3/4 et 1/10
do .....	" Major.....		21545 1/4 et 3/10
do .....	" Pope.....	24,689 10	4978 1/2 et 2/10
do .....	" Lytton.....		1342
do .....	" Kiamika.....		5044 3/10
do .....	" Mousseau.....		17601 5/10
do .....	" Campbell.....		4394
do .....	" Wurtele.....		14428 3/4
do .....	" Moreau.....		18758
Blouin A. ....	Ottawa Supérieur, établissement d'une partie de la ligne entre les rangs 4 et 5 du Bloc "A".....	3,244 80	
O'Sullivan Hy.....	Seigneurie Témiscouata et terres vacantes de la Couronne, ligne de division entre la.....	263 65	
		\$ 35,918 49	209,182 53/60

Signé), CHS E. GAUVIN,  
Surintendant des Arpentages.

(Signé), E.-E. TACHÉ,  
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 30 juin 1906.

## APPENDICE No 39.

---

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. L'ARPENTEUR J. MALTAIS, CONCERNANT LA LIGNE  
DE FRONT DU 2ÈME RANG OUEST DU CANTON BOURGET.

---

CHICOUTIMI, février 1905.

A l'Honorable Ministre des Terres, Mines et Pêcheries  
de la province de Québec,  
Québec.

Honorable Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur l'arpentage du 2e rang Ouest, dans le canton Bourget, qui m'a été confié par votre département, à la date du 6 octobre 1904.

Conformément à vos instructions, je me suis rendu sur les lieux avec mon parti d'arpentage ; et après avoir consulté les principaux signataires de la requête, qui demandaient cet arpentage, je constatai qu'ils étaient tous d'avis que nous devions adopter le projet No 2.

A cet effet n'ayant pu trouver aucune borne entre les lots 9 et 10 de l'arrière ligne du rang Ouest, j'ai commencé par la rivière des Aulnets, où cette ligne existe encore sur une distance de 24 chaînes et 50 mailles ; j'ai continué cette ligne dans la même direction jusqu'à une distance de 159 chaînes et à cet endroit, j'ai trouvé des arbres plaqués. Tout ce terrain que j'ai arpenté est, en général, montagneux et rocheux ; cependant, il y a aussi sur presque tous les lots, du terrain propre à la culture et du bois de commerce, tel que le sapin et l'épinette noire et blanche, ainsi que du bois de chauffage. Ce terrain est d'une grande utilité pour les aboutants. Sup. 1276.20 acres. Ce terrain est arrosé par la rivière " Petite Labonté ".

J'ai l'honneur, d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) JEAN MALTAIS, A. P.

---



## APPENDICE No 40.

RAPPORT DE MM. T.-J. PATTEN ET F.-C. LABERGE, CONCERNANT LA LIGNE FRONTIÈRE ENTRE LES PROVINCES DE QUÉBEC ET ONTARIO.

MONTREAL, 1er février 1906.

A l'honorable Frank Cochrane, ministre des terres et des mines, pour la province d'Ontario, et à l'honorable Adélar Turgeon, ministre des terres et forêts, pour la province de Québec,

MESSIEURS :

Les soussignés, Thaddeus J. Patten, arpenteur-géomètre pour la province d'Ontario, et François-Charles Laberge, arpenteur-géomètre pour la province de Québec, agissant conjointement comme commissaires en vertu d'instructions à eux données par les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec, respectivement, ont l'honneur de soumettre le rapport suivant :

La nomination de T. J. Patten, comme commissaire d'Ontario date du mois de juillet 1905, et celle de F. C. Laberge comme commissaire de Québec, date aussi du mois de juillet 1905, et les instructions reçues d'Ontario et de Québec sont datées du 27 juillet 1905.

Ces instructions avaient pour objet spécial la détermination et le tracé d'une partie de la ligne frontière entre les deux provinces, à partir d'un point connu comme étant le 42e mille courant au nord du point initial de cette partie de la ligne frontière à la tête du lac Témiscamingue, en allant franc nord astronomique jusqu'à la baie James ;

Les dits 42 milles de la dite ligne ayant été déterminés en 1874 par W. O'Dwyer, arpenteur provincial représentant la province de Québec, et J. P. O'Hanly, représentant la province d'Ontario.

D'après l'acte passé le 12 août 1889 par le parlement du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, pour définir les frontières de la province d'Ontario, 52 et 53 Victoria, chapitre 28, une ligne courant franc nord, à partir de la tête du lac Témiscamingue jusqu'à la baie James, est une des frontières, et c'est cette ligne frontière, dont 42 milles ont été déterminés comme susdit, en 1874, et à partir du dit 42e mille en allant vers le nord qu'il s'agissait de déterminer d'après les instructions reçues par chaque commissaire.

---

Les documents qui ont été produits sont les suivants :

1<sup>o</sup> Un plan de la ligne frontière entre les provinces d'Ontario et de Québec, préparé par W. W. O'Dwyer et J. L. P. O'Hanly, commissaires des frontières, daté à Ottawa, du mois de décembre 1874 ;

2<sup>o</sup> Un plan d'une partie de route depuis la rivière Ottawa jusqu'à la baie d'Hudson, signé par Lindsay Russell, et daté d'Ottawa, le 16 de mars 1868 ;

3<sup>o</sup> Copie de partie d'un plan de la ligne de base par T. P. Speight, Arp. d'Ontario, en 1900 ;

4<sup>o</sup> Traverse d'une partie du lac Abitibi supérieur, par T. P. Speight, Arp. d'Ont, daté de Toronto, le 17 novembre 1900.

Après avoir reçu les instructions de leurs départements respectifs, les deux commissaires se rencontrèrent à Toronto, le premier jour du mois d'août 1905, pour examiner les documents se rapportant à la question, et s'entendre sur les détails de l'expédition.

Les explorateurs se réunirent à New Liskeard, Ontario, le 6e jour du mois d'août suivant, et de là traversèrent, le 7, au nord du Témiscamingue, où l'engagement des hommes et les derniers arrangements pour l'expédition furent complétés.

Le 11 août, le parti quitta le Témiscamingue-Nord, en remontant en canots la rivière Des Quinze, mais les provisions furent transportées en voitures sur une distance de 15 milles, par la route, jusqu'à la ferme Klock, située sur le lac Des Quinze. De là tout fut transporté par le parti, en canots, par voie de l'Abitibi, jusqu'à Island Lake, et de cet endroit, en remontant une rivière, jusqu'au lac Labyrinthe, arrivant jeudi 17 août, à l'extrémité sud du dit lac Labyrinthe, près du prolongement de la ligne frontière tel que tracé et noté par les deux commissaires en 1874, et le même jour nous la poursuivîmes jusqu'à la hauteur des terres.

La ligne frontière, telle que prolongée par O'Dwyer et O'Hanly, jusqu'au lac Labyrinthe, a été facile à retrouver. L'ouverture pratiquée dans la forêt en 1874 était parfaitement visible, et nous avons pu la suivre facilement jusqu'à la hauteur des terres, où nous avons trouvé les deux monuments en pierres indiqués sur les cartes qu'on nous avait données, et jusqu'à la borne en pierre du 42e mille plantée en 1874, là où nous devons commencer notre travail.

Dans la soirée du 17 août, plusieurs observations astronomiques distinctes ont été faites avec succès pour déterminer la direction du vrai méridien, et le

---

vendredi, 18 août, nous avons commencé les opérations à partir de la borne en pierre du 42e mille, en gagnant le nord astronomique, pour déterminer la ligne frontière conformément à nos instructions.

Afin de bien marquer et désigner d'une façon permanente la dite ligne frontière, nous l'avons indiquée sur le terrain par une ouverture dans la forêt d'au moins six pieds de largeur, et les arbres restés debout les plus proches de la ligne ont été marqués sur les côtés nord et sud, et aussi sur le côté faisant face à la ligne. A chaque mille, un poteau tubulaire en fer, de trois pieds de longueur et de 1 pouce et 7/8 de diamètre, mesure extérieure, là où c'était possible, a été bien planté en terre, et tout près au nord, a aussi été planté un poteau du meilleur bois que l'on a pu se procurer, et d'au moins six pouces de diamètre.

Sur ces poteaux a été bien marqué en chiffres romains et du côté sud, le nombre de milles à compter du point initial de la ligne à la tête du lac Témiscamingue. Sur le côté Est, on a marqué "Qué", et sur le côté Ouest, "Ont".

Aux intersections des lacs et des principaux cours d'eau, un poteau en bois a été planté avec la marque du nombre de milles en chiffres romains du côté sud. Les fractions de milles étaient marquées en chiffres arabes et "Qué", et "Ont", sur chaque côté respectivement.

Quand un mille finissait dans un lac ou une baie, à l'intersection de la rive la plus proche, un poteau de fer était aussi planté et marqué de la même manière.

En plusieurs endroits où l'argile était très dure, on a creusé des trous d'environ deux pieds et les poteaux ont été bien plantés. Et quand on a pu se procurer des roches détachées, on a élevé de bons cairns (tumuli) autour de ces poteaux, lesquels cairns sont indiqués dans les notes d'arpentage.

Deux arbres de repère ont été marqués et notés à chaque poteau quand cela a été possible.

Le mesurage de la ligne a été fait avec soin à l'aide d'un ruban d'acier de la longueur réglementaire, chacun des porte-chaines se servant d'un fil à plomb. Le mesurage de chaque mille a été soigneusement vérifié avec un ruban d'acier de 100 pieds de longueur, et chaque fois que les mesures différaient d'une quantité appréciable, on recommençait.

Toutes les bases de triangles ont été mesurées soigneusement deux fois et l'on a pris une moyenne.

---

Le vrai méridien a été établi par des observations astronomiques de l'étoile polaire à son élongation orientale. L'azimut de l'étoile a été calculé à l'aide de différentes méthodes, et l'on a pris la moyenne.

L'azimut du piquet d'arrière déjà planté sur la frontière était lu à chaque nouvelle station, et il y avait rarement plus de 20 secondes d'erreur, et en plusieurs cas, il n'y avait que quelques secondes. Cela est entré dans le carnet d'opérations (voir le tableau d'observations astronomiques).

Une observation pour déterminer la latitude, par une altitude méridienne du soleil, a été faite à  $54\frac{1}{2}$  milles. Le résultat correspond de très près avec celui obtenu de la latitude donnée par les bornes de la hauteur des terres.

La ligne fut tracée par doubles visées dont l'une directe et l'autre renversée, à l'aide d'un " transit ", à un piquet d'acier planté sur une petite éminence. Un guidon était placé à mi-distance entre les deux mires. Dans les endroits montagneux, les observations se firent d'une élévation à l'autre et quelquefois elles excédaient un mille, alors la ligne était soigneusement tracée au théodolite. Dans ces cas, la ligne fut exactement déterminée avec un " transit " dans les vallées occupant l'intervalle.

La ligne frontière a été menée à travers le lac Abitibi, distance totale d'environ 46 milles, à la rive sud de la rivière Okikodosek dans le 88<sup>e</sup> mille. Cette rivière se jette dans la grande baie au nord du lac Abitibi.

Dans la crainte que le froid qui régnait alors ne congelât la baie, qui est peu profonde, les opérations ont été discontinuées le 13 octobre, et le jour suivant commença le retour par le poste de la Compagnie de la baie d'Hudson sur l'Abitibi, en suivant la route de l'Abitibi jusqu'à la ferme Klock sur le lac Des Quinze, et de là jusqu'au Témiscamingue-Nord, et New Liskeard, où l'on arriva le 23 octobre. Dans ce trajet de retour, le parti a été retardé par le vent et le mauvais temps pendant plus d'une journée. Le 23 d'octobre les hommes ont été payés, et sont partis le lendemain pour s'en aller chacun chez soi.

Dans le cours de cet arpentage, nous avons fait des croquis de quelques lacs, et en certains cas, nous avons fait en canots l'exploration ou l'arpentage, avec directions magnétiques, ou l'arpentage micrométrique, aussi avec directions magnétiques; des îles, des rivages de rivières et de lacs situés dans le voisinage immédiat de la ligne frontière.

La ligne telle que tracée sur le terrain est tout à fait visible, et en certains endroits, on a taillé dans le bois un découvert au-dessus de la ligne afin de permettre des visées plus longues.

Au point 75 milles plus 47.50 chaînes, la ligne n'a fait que toucher l'un des endroits les plus importants sur le lac Abitibi, et pour cette raison on l'a appelé la ligne sur le plan " Boundary Point ".

Le bois, depuis la hauteur des terres jusqu'au lac Labyrinthe est surtout de pin gris ou cyprès, ayant jusqu'à douze pouces de diamètre, haut et net, qui ferait un bois de service pour certaines fins. On trouve aussi du bouleau blanc et du sapin de bonne dimension.

Autour du lac Labyrinthe, il y a quelques gros pins blanc ; ici et là, il y a aussi de l'épinette blanche, du sapin, du cèdre et du bouleau blanc.

Du lac Labyrinthe au lac Abitibi, le bois est le même, mais il renferme de gros peupliers et du baumier de Gilcad, et dans les savanes de la grosse épinette noire et du tamarac. On trouve du cèdre autour des lacs et des cours d'eau, mais une grande partie de ce bois n'est pas sain à la tête. On trouve du cyprès ayant jusqu'à 24 pouces de diamètre et c'est aussi un bois élevé et net. Quelques pins blancs d'environ 24 pouces de diamètre, éparpillés ici et là, ont été vus sur les 53e, 55e, 56e et 63e milles. Près de la rive sud du lac Abitibi, il y a aussi quelques pins blancs et pins rouges.

Dans quelques terrains bas on trouve du frêne noir. A l'Est du 52e mille, il y a une belle forêt d'épinettes noires et d'épinettes blanches.

Sur la grande île appelée Kenoska Obyowa, dans le lac Abitibi, le bois est beaucoup plus petit. Les sauvages en donnent pour raison que, il y a 35 ans, une grande tempête de pluie en hiver avait déposé une si forte couche de glace sur les arbres que les branches ont toutes été détruites.

Il y a un grand nombre d'années que le feu n'a pas ravagé aucun des territoires que nous avons traversés.

La caractéristique la plus importante du sol, c'est qu'il se compose, pour la plus grande partie, d'une argile bien égouttée, et que par conséquent, une fois que la forêt aura été abattue, il y aura de belles terres arables dans les vallées.

Du 42<sup>e</sup> mille au 58e, le terrain est accidenté et le roc affleure au sommet de chaque coteau sous forme d'arêtes, et de caps à pic très abrupts.

Du 58e au 68e mille, bien que le terrain soit encore rocailleux sur les hauteurs, il est moins brisé et les coteaux sont en pentes plus douces. Du 68e mille au lac Abitibi, la ligne descend dans une vallée d'une terre argileuse particulièrement bonne.

De la rive nord du lac Abitibi, jusqu'à l'extrémité de la ligne, les terrains

bas prédominant et sont couverts d'épinette noire, mais ils se relèvent dans le voisinage des cours d'eau.

La direction générale des hauteurs est Est et Ouest, et elles sont séparées par des vallons d'un demi-mille à un mille de largeur, et ces vallons sont reliés, ici et là, par des gorges, des ravins ou des ruisseaux, ce qui les rend facilement accessibles de l'une à l'autre.

Les eaux coulant dans les cours et qui s'accumulent dans le lac sont chargées de sédiments, et de plus en plus à mesure que l'on approche du lac.

Dans le lac Labyrinthe, l'eau est légèrement blanchâtre, et l'on ne trouve de l'eau claire que dans le lac à la Truite.

Les autres eaux sont colorées par l'argile qu'elles tiennent en suspension.

Le fond du lac Abitibi est tout d'argile, et comme le lac est peu profond, l'eau y est toujours vaseuse.

Le roc qui forme les côtes est en grande partie d'une pierre grisâtre d'un beau grain, se transformant quelquefois en diorite.

Ces rochers appartiennent à la formation huronienne, et sont très accidentés. En certains endroits, on apercevait des veines de quartz, mais on n'y a remarqué aucuns minéraux importants.

La rivière Acipimocasi qui fut traversée au 61e mille est un beau cours d'eau. Elle forme partie de la route de canots de la rivière Blanche au lac Abitibi via Metawagogig, ou le haut du lac dans lequel elle se déverse. La vallée de cette rivière renferme une bonne terre agricole.

Nous n'avons rien traversé ni vu qui puisse correspondre à la rivière Abitibi qui est pointillée sur les cartes.

Le lac Labyrinthe, le lac à la Truite et de plus petits lacs sont remplis de poissons, surtout de brochets, de brochetons et d'achigans. Dans le lac Abitibi, on trouve les mêmes poissons et aussi la truite des lacs et le poisson blanc. Nous avons vu l'original et le cerf, et aussi des pistes d'ours. Il y a également abondance de petit gibier.

Avec le présent rapport nous vous envoyons plan, notes d'arpentage et compte portant la même date, 1er février 1906.

Les soussignés ont l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé) T. J. PATTEN,  
F. C. LABERGE, A. G.

---

 APPENDICE No 41.
 

---

 RAPPORT DE L'ARPENTAGE ET DE L'INSPECTION D'UNE PARTIE DU LAC  
 MISTASSINI ET DES RIVIÈRES RUPERT ET DE LA MARTE, PAR  
 HY. O'SULLIVAN, A. P.
 

---

Québec, 23 mars 1906.

A l'honorable Adélarde Turgeon,  
 Ministre des Terres et Forêts,  
 Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les plans, le rapport et les comptes de l'arpentage et de l'inspection que j'ai faits d'une partie du lac Mistassini et des rivières Rupert et de la Marte, sections 10 et 11, conformément aux instructions reçues de votre département, à Québec, le 5 juin 1905.

Je vous transmets aussi pour que vous les conserviez en sûreté dans vos voûtes, mes notes originales d'opération à ce propos.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) HENRY O'SULLIVAN, A. G.

---

A l'honorable Adélarde Turgeon,  
 Ministre des Terres et Forêts,  
 Québec.

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues de votre département, à Québec, à la date du 5 juin 1905, de " continuer et compléter l'inspection des opérations commencées par M. C. E. Lemoine, arpenteur provincial, dans les régions du lac Mistassini et des rivières Rupert et à la Marte, et de les continuer pour raccorder avec le travail fait antérieurement par moi au lac Nemiskau, sur la rivière Rupert, etc," je suis parti immédiatement *via* lac Saint-Jean et

---

---

rivières Chamouchouan, Chigobiche et Nicobau, et de là, franchissant la hauteur des terres, par les lacs Obatagomau et Chibougamo, me suis rendu au camp de M. McKenzie sur l'île Asbeste à l'extrémité nord de ce dernier lac.

M. McKenzie, avec la plus grande partie de ses hommes, avait quitté la mine une ou deux semaines avant mon arrivée, mais son contre-maître, M. Cummings, qui y était demeuré et en avait pris la direction avec quelques hommes, nous a reçus très courtoisement et nous a fait voir tout ce qu'il y avait d'intéressant dans le voisinage des mines.

Nous avons passé une couple de jours dans ces parages explorant l'île Asbeste et l'autre île plus grande qu'on appelait d'abord l'île Malek, mais qui se nomme maintenant l'île Marguerite, d'après le nom de la fille de M. McKenzie qui voudrait s'y faire une villégiature, si le développement de la mine requiert la présence de son père trop longtemps et trop souvent en cet endroit.

Nous avons aussi pris quelques notes et fait quelques relevés des veines de quartz aurifère sur l'île du Portage et nous en avons pris des photographies. Mais cela fera le sujet d'un rapport spécial.

Au-delà de Chibougamo, nous avons rencontré plusieurs explorateurs, et sur le lac Wawanachi, j'ai eu le plaisir de rencontrer mon ami M. A. P. Low, du service géologique, qui devait passer l'été dans cette région dans l'intérêt de son département, avec l'espoir bien fondé de découvrir d'autres preuves de la richesse minérale de ce district.

De là, nous nous sommes rendus au poste de la Cie de la Baie d'Hudson, au lac Mistassini, et bien qu'il n'ait jamais été ce que l'on pourrait appeler une retraite luxueuse, chaque fois que j'ai eu l'honneur d'aller y faire une visite, en cette dernière occasion, je l'ai trouvé encore bien au-dessus de son état ordinaire.

Mon vieil ami, M. Miller, qui en avait eu la charge depuis plus de trente ans, avait été forcé par le mal d'yeux d'abandonner son poste et de retourner à sa place natale, dans le nord de l'Ecosse, et son beau-fils, M. Thomas Moore, le remplaçait temporairement comme agent.

Ma première idée, en recevant les instructions susdites, avait été d'envoyer en avant un groupe d'éclaireurs pour voir quelles provisions on pourrait se procurer au poste, car quelque soit le prix élevé que l'on paie là, si l'on peut seulement s'y procurer des provisions, cela paie toujours de les prendre là, et de profiter le mieux possible des longs jours et du beau temps pour faire notre



inspection. J'ai parlé de cela avec M. Low, et nous en sommes tous deux venus à la conclusion qu'il y avait petites chances de pouvoir se procurer des provisions à Mistassini, et que le plus sûr moyen était d'en apporter une quantité suffisante pour pouvoir faire notre ouvrage, et nous avions raison.

Arrivés à Mistassini, nous ne trouvâmes rien à manger, sauf ce que pouvaient rapporter les filets,—pas de poisson dans les filets, pas de déjeuner. Cela peut paraître difficile à croire, mais c'est un fait et en voici l'explication : Les agents de la compagnie m'ont raconté que si celle-ci envoie trop de provisions, son trafic de pelleteries s'en ressent. Aussi longtemps que la plupart des sauvages peuvent se procurer des provisions au comptant ou à crédit, ils ne chassent pas ; ils rôdent autour du poste, souvent feignent d'être malades, tant qu'ils savent qu'il y a du lard ou de la farine dans le magasin, et ce n'est que lorsqu'ils ont perdu tout espoir de se procurer ainsi de quoi manger et que la faim les chasse dans les bois que la compagnie peut compter sur des pelleteries. Sans doute, il y a des exceptions ; quelques familles se font de bons salaires avec la chasse, \$1,500 à \$2,000 par année, mais ce n'est pas la majorité de la bande. Le pauvre vieux M. Moore et sa digne épouse, celle-ci native de Moose Factory, et lui-même natif d'un poste appelé Pike Lake dans le bassin de Nottawa, (maintenant abandonné), ont fait tout ce qu'ils ont pu pour nous rendre service de toute manière, mais à part leur petite réserve personnelle de provisions, nous ne pouvions avoir rien autre chose, et je commençai à craindre qu'un délai dans cette localité ne fut dangereux pour notre garde-manger.

Heureusement la première brigade arriva de Rupert House le lendemain avec des provisions, deux canots chargés de farine et autres choses nécessaires, et comme ces gens retournaient la semaine suivante pour aller chercher une autre charge, je fis des arrangements avec eux pour qu'ils nous guidassent au lac Kittonau en nous allant vers la décharge et nous fîmes des observations et des mesurages et nous prîmes des points de repère pour notre retour.

Notre inspection commença pratiquement au grand défilé appelé Chabotok, où nous campâmes un soir, et le jour suivant nous nous rendîmes à la tête d'une longue pointe qui sépare la baie Abatagush de la partie principale du lac, où étant campés, nous avons mesuré les distances aux îles extérieures et fixé des points de mire permanents, prenant soin de bien établir leurs positions et leur distance les uns des autres afin d'en faire une ligne de base pour déterminer la largeur du corps principal du lac de là à aller à la rive ouest, comme il est indiqué sur le plan. Nous avons continué à arpenter les îles et à tirer des lignes sur la rive dans ce voisinage jusqu'à l'arrivée de la brigade de la compagnie de la baie d'Hudson, et nous avons fait transporter

dans leurs grands canots tout notre excédant de provisions pour les faire descendre ensuite au lac Miskittenau, le point central de nos opérations.

Ici, nous avons fait une cache sur une île, et avons passé une couple de jours à faire des observations, à essayer et régler nos instruments, et à faire l'inventaire de notre réserve de provisions etc., en un mot à faire une revue générale avant de nous séparer : car c'était notre dernière chance de pouvoir faire venir de Rupert House des provisions additionnelles, s'il nous en avait fallu.

Nous nous sommes divisés en deux équipes, mon fils, Patrick O'Sullivan, prenant la direction de l'une de ces équipes suivant la route des canots *viâ* la Rivière à la Marte, tandis que moi, à la tête de l'autre partie, je suivais le cours de ce que nous supposons être le bras principal de la rivière Rupert.

Le lac Miskittenau est une grande nappe d'eau mesurant environ 7½ milles de longueur, et de un demi-mille à un mille et demi de largeur, et est parsemé d'îles pittoresques. Il reçoit à son extrémité orientale un bras de la rivière Rupert, et sa décharge principale coule vers le nord à environ deux milles plus à l'ouest. Il a aussi une autre décharge à environ un mille et demi et plus à l'ouest et coulant aussi vers le nord, et ces deux décharges se rencontrent à environ deux milles plus bas formant une île d'environ deux milles de superficie.

Le mont Miskittenau est un magnifique cône qui s'élève à 768 pieds au-dessus du niveau du lac, et à 1778 pieds au-dessus du niveau de la mer. Son sommet et ses flancs sont dépourvus de bois de toute espèce, de là l'origine de son nom, Miskittenau, en langue sauvage " tête chauve ou dépouillée. "

A environ un mille en aval du confluent de ces deux décharges susmentionnées, un cours d'eau assez volumineux arrive du nord-est, et à un quart de mille plus bas, un court rapide mais violent tourne brusquement vers le sud-ouest, qui donne une chute de cinq pieds et que l'on passe dans un portage sur les rochers de la rive gauche.

A environ un mille plus bas, nous arrivons à un évasement de près d'un mille de largeur et de deux milles de longueur, dans la position nord et sud, et de là la rivière se dirige à l'ouest, par l'extrémité nord de ce lac sur un parcours d'environ deux milles de cascades et de rapides, jusqu'à ce que nous arrivions à un large bras venant du sud, et qui est la décharge d'une chaîne de lacs sur la route de la rivière à la Marte.

Ici nous sommes à la tête d'un grand lac s'étendant vers le nord-ouest sur

---

---

une distance de onze milles, et ayant un à deux milles de largeur avec des bras s'avancant sur l'un et l'autre côté, et qui est parsemé de plus de soixante-quinze îles. Son altitude est de 980 pieds au-dessus du niveau de la mer ou de trente pieds au-dessus du niveau du lac Miskittenau.

A un mille ou deux au nord-est de ce lac, une chaîne de montagnes court parallèlement à la direction générale du lac, et quelques-uns des pics les plus élevés atteignent une altitude de 600 pieds au-dessus du niveau du lac. Il y a aussi des montagnes moins importantes sur le côté ouest.

Il y a à l'extrémité nord-ouest de ce lac, deux décharges qui forment une très grande île, mais nous n'en avons suivi qu'une, le chenal du nord ; et de là, la rivière coule dans une direction ouest quart sud-ouest, dans des rapides et des évasements, sur une distance de seize milles, qui offre une déclivité totale d'environ cinquante pieds.

Le terrain de chaque côté est pauvre et accidenté, boisé de petite épinette noire, de cyprès, de peuplier, de bouleau, à travers lesquels se laissent voir, de tout côté, les rochers nus sur les côtes de la rive. Evidemment cette partie du pays a été plusieurs fois ravagée par le feu et ce n'est aujourd'hui qu'un vaste brûlé parsemé ici et là de massifs d'une deuxième végétation.

A l'extrémité de cette dernière course, nous sommes descendus à 934 pieds au-dessus du niveau de la mer, et ici se trouve un élargissement d'environ un mille de largeur et deux de longueur par lequel nous avons descendu vers le nord avec un bon courant régulier en notre faveur, en passant à travers les îles, et après avoir navigué ainsi environ un mille, nous avons rencontré un courant beaucoup plus fort qui nous repoussait.

Ce n'était pas chose facile à comprendre, mais j'étais obligé d'en chercher la cause et j'avancai jusqu'à ce nous arrivâmes à un défilé où nous avons campé pour la nuit.

Ici, j'ai constaté par des observations astronomiques, que la latitude était de 51 19' 55". Le jour suivant étant un dimanche, je passai l'avant-midi à faire des observations sur le temps, la latitude et la variation, et à mesurer le débit de ce puissant déversoir ; et pour mesurer la vitesse du courant, j'ai fait des flotteurs avec des têtes d'épinettes vertes, à une extrémité desquelles était attachée une pierre, de sorte qu'elles restaient debout dans l'eau ne laissant émerger que quelques pouces à la surface.

Ayant mesuré des lignes sur chaque rive de la rivière, et planté des pavillons à l'un et l'autre bout, je fis des sondages à dix endroits également éloignés

---

de trente pieds l'un de l'autre, la rivière ayant 300 pieds de largeur, j'obtins une profondeur moyenne de trente pieds, et une vitesse moyenne de 160 pieds par minute, soit un débit total de 1,440,000 pieds cubes par minute. J'ai trouvé la variation magnétique ici de 20 15' ouest.

Nous avons remonté la rivière, et à un mille et demi, nous avons rencontré un rapide qui donne une chute de 4 pieds, à la tête duquel se trouve un lac d'environ deux milles de longueur et d'un mille de largeur. Viennent ensuite des rapides sur une distance d'un mille, et puis s'ouvre un magnifique grand lac de plus de dix milles de longueur et d'un à trois milles de largeur, avec de grandes baies s'étendant de chaque côté.

Nous l'avons remonté jusqu'à la rencontre d'un très fort rapide, au-dessus duquel la rivière semble faire un angle droit avec son cours général, et le débit par les rapides semblant être un débordement par le côté de la rivière, tel qu'indiqué sur le plan.

Nous avons alors descendu le côté nord du lac et près de son extrémité ouest, nous avons trouvé une autre décharge d'environ la moitié du volume de celle que nous avons remontée, coulant vers l'ouest par un fort rapide.

Ayant complété l'exploration de ce lac, nous descendîmes le cours d'eau et tombâmes bientôt sur un autre grand lac s'étendant vers le nord encore dix milles, et qui est formé de chenaux et de baies de la façon la plus embrouillante.

On peut difficilement s'imaginer qu'en descendant une rivière aussi considérable que la Rupert, dont le débit total, en cet endroit, doit être de deux à trois millions de pieds cubes par minute, on puisse perdre son chemin, ou à parler plus proprement, perdre la rivière. Mais néanmoins c'est un fait, et nous l'avons perdue plus d'une fois dans notre descente.

Il y a tant de chenaux différents, suffisamment larges et profonds, que toutes les eaux pourraient se déverser par là sans y déterminer un courant bien sensible ; vous avancez dans ce qui semble être la bonne direction, et peu de temps après, vous vous trouvez engagé dans une impasse.

Il n'y a presque pas de lac ou d'évasement de la rivière qui n'offre deux décharges ou plus. Le paysage de chaque côté offre partout le même aspect : des terrains stériles ou des brûlés interrompus par des massifs de petites épinettes noires, de cyprès, de bouleaux et de peupliers.

Près de la décharge la plus septentrionale de ce dernier lac, j'ai fait une

observation du soleil à son passage au méridien, et j'ai trouvé que la latitude était de  $51^{\circ}, 24', 40''$ .

Dans cette décharge il y a des rapides qui donnent une chute totale de dix-huit pieds, avant de s'élargir pour devenir un autre grand lac. Ici l'on pourrait développer un bon pouvoir hydraulique, en retenant les eaux dans le grand, c'est-à-dire le premier grand lac. Mais cela ne peut se faire, car il y a trop de grandes décharges, d'autant plus qu'il y a à peine un pied de différence de niveau entre l'eau haute et l'étiage dans le premier lac ; en effet, on peut le comparer à un large bassin peu profond, rempli tout le temps à ras bord, et chaque crue extraordinaire due à des pluies soudaines ou au dégel, le fait déborder par une douzaine d'endroits pour former ailleurs de nouveaux chenaux, et cela peut s'appliquer à plusieurs des lacs de cette région.

Nous sommes maintenant arrivés à un autre grand lac, 910 pieds au-dessus du niveau de la mer, que nous avons suivi dans la direction du sud-ouest sur un parcours d'environ cinq milles, du côté nord-ouest, et j'ai pris la position d'une montagne remarquable dont le sommet, 600 pieds au-dessus du niveau du lac, est couvert d'un bonnet ressemblant tellement au bonnet dit " Tam O'Shanter " que je l'ai appelée " Montagne du Tam O'Shanter ", et le lac pourrait à juste titre porter le même nom, comme hommage au chef-d'œuvre de Burke.

Je ne sais pas jusqu'où ce lac peut s'étendre vers le sud-ouest, mais de l'endroit où nous avons retourné, nous pouvions voir l'eau libre sur une distance de plusieurs milles dans la direction  $220^{\circ}$  ou S.  $40^{\circ}$  O. A son extrémité inférieure ou du nord-est, la rivière principale le rejoint et alors leurs eaux réunies coulent majestueusement vers le nord sur un parcours de deux milles, jusqu'à un endroit où un autre large bras arrive du nord-ouest, lequel peut venir en partie de la rivière principale en amont, et en partie du bras de l'est suivi par M. Low dans son trajet à Nichicoon.

Le fait est qu'il est impossible dans une saison de faire plus que de relever la position des principales artères d'un tel labyrinthe de cours d'eau.

A environ un mille au-dessous de l'embouchure du dernier chenal, ci-dessus mentionné, un autre chenal de bonnes dimensions se dirige vers le nord, revenant rejoindre le cours principal à environ 14 milles plus bas.

A partir de cette issue en dernier lieu mentionnée, les eaux gagnent vers le sud-ouest, sur une distance de neuf milles, mais ici encore nous perdons notre rivière, car la même grande pièce d'eau calme s'étend à deux milles et demi plus loin, dans la même direction, puis se termine dans une impasse.

---

Nous sommes alors retournés vers le nord-est, et après avoir dépassé d'une couple de milles la pointe ou la langue de terre que nous avions franchie précédemment, nous étions sur le point d'abandonner les recherches dans cette direction et de chercher la rivière principale dans la direction de la montagne Tam O'Shanter, telle qu'indiquée sur le plan, mais en reprenant ce que nous croyions être notre course perdue, nous constatâmes que la rivière se dirigeait vers le nord par un rapide violent.

D'ici la rivière coule vers le nord sur une distance d'environ sept milles, par des cascades et des rapides qui donnent une chute totale de 45 pieds, et ensuite elle se dirige plus décidément vers l'ouest jusqu'à sa jonction avec la rivière à la Marté, distance de cinquante milles.

Sur le parcours en dernier lieu mentionné il y a peu de lacs ou d'évasements de quelque importance, mais il y a plusieurs rapides ou cascades qui peuvent développer un pouvoir hydraulique considérable.

Après les premiers cinq milles de ce parcours, nous arrivons à une cascade donnant une chute de dix pieds, et que l'on franchit par un court portage sur le côté gauche, et trois milles plus bas, il y a une succession de cascades et de rapides qui donnent une chute totale de soixante-dix pieds sur une distance de moins d'un mille.

Il n'y a pas de portages battus ici, et de fait cette partie de la rivière est rarement visitée de nos jours. Nous pouvions à peine retrouver les traces d'un ancien portage sur le côté droit. Sur la rive gauche, la berge s'élève en caps perpendiculaires de granit qui enlèvent toute chance de pouvoir faire un portage de ce côté.

Toute la région avoisinante a été plus d'une fois ravagée par le feu, et elle offre maintenant l'aspect étique d'un vieux brûlé dénudé.

A environ trois milles en aval du pied des derniers rapides, nous atteignons l'extrémité du district brûlé, et la ligne de démarcation entre le district brûlé et les bois verts, traverse la rivière presque à angle droit dans une direction sud-quart, sud-ouest et nord-quart, nord-est, presque en droite ligne.

A environ un mille et demi plus bas que la région brûlée, nous arrivons à une chute de trente pieds de hauteur, qui fait deux bords éloignés de quelques chaînes l'un de l'autre et que l'on franchit par un court portage sur les rochers de la rive gauche, et à environ quatre milles plus bas, nous arrivons à l'embouchure d'une petite rivière sur le côté nord qui forme la route canotière pour se rendre au poste de la compagnie de la baie d'Hudson à

---

Nichicoon. C'est par cette route que sont transportées toutes les provisions au dernier poste mentionné.

Il faut quatre jours pour se rendre d'ici au poste, un trajet dans les portages. Les provisions de toute espèce, excepté le poisson, doivent être portagées par ici, car on ne peut rien récolter en fait de légumes à Nichicoon, pas même les patates.

A environ un mille et demi en aval de l'embouchure de cette rivière, nous arrivons à une cascade qui donne une chute d'environ cinq pieds et que l'on franchit dans un bon petit portage sur la gauche.

Nous avons campé ici pour la nuit, et j'ai trouvé, par observation astronomique, latitude  $51^{\circ} 30' 42''$ , et variation magnétique  $19^{\circ} 40'$  ouest.

Plus bas, la rivière coule, large et majestueuse, sur un parcours d'environ vingt-quatre milles, dans une direction ouest-quart-sud-ouest, bordée de chaque côté de coteaux et de collines épaissement boisés — le bois étant surtout de l'épinette noire et du cyprès avec quelques massifs de bouleaux et de peupliers.

Dans la partie inférieure de ce parcours, il y a un brûlé récent d'environ quatre milles au sud de la rivière. Plus bas, la rivière s'étend à près de deux milles de largeur, ou pour mieux dire, se divise en de nombreux chenaux formant de larges îles et des champs de castors, couverts de foin bleu et de joncs.

Juste en aval de cet évasement, une rivière assez volumineuse arrive du nord ; nous l'avons remontée sur une distance d'un mille et demi, croyant toujours que c'était la route pour se rendre à Nichicoon, indiquée sur le plan du Dr Bell comme étant presque en face de l'embouchure de la rivière à la Marte ; mais nous avons vu plus tard que cette route canotière ne laissait la rivière Rupert que vingt-sept milles plus haut par l'autre rivière susmentionnée.

La rivière Rupert coule après cela franc sud-ouest sur un parcours de sept milles jusqu'à l'endroit où elle reçoit les eaux de la rivière à la Marte, et de là coule tranquillement franc ouest pendant six milles jusqu'à la tête de la chute Chanomi.

A cette chute Chanomi, il y a un excellent pouvoir hydraulique de trente pieds de tête, et que l'on franchit par un bon portage sur le côté droit, et en aval de la chute, il y en a une autre de quinze pieds dans les "Racy Rapids", qui s'étendent plus bas sur une distance d'un mille, et qui ne sont pas trop violents pour être franchis avec des canots chargés, si l'on suit le côté droit

---

jusqu'au coude, en traversant alors au côté gauche et en tenant près de la berge.

Nous voilà descendus à 575 pieds au-dessus du niveau de la mer ou environ 25 pieds au-dessus du niveau du lac Némiskau, à une distance de 15 milles du poste de la compagnie de la baie d'Hudson sur ce lac, et nous avons par conséquent fait notre dernier portage, mais nous n'avons pas fini de perdre la rivière.

Sur les premiers six milles en descendant de ce point, la rivière principale coule tranquillement entre des berges bien définies, après quoi elle s'élargit pour former des baies et des lagunes, des bas-fonds et des marais, avec des chenaux inextricables entre les rives et les îles de tourbes immergeant de dix à douze pieds au-dessus de l'eau et ayant apparemment autant de pieds sous l'eau. La végétation sylvestre submergée depuis des siècles s'accuse de chaque côté.

Sur le côté gauche de la rivière il semble y avoir une étendue considérable de vieux brûlé, mais la rive droite est toute épaissément couverte d'épinettes, de cyprès et de cyprès.

Nous sommes maintenant bien lancés sur le lac Némiskau, ou pour mieux dire, les lacs Némiskau, formant une sorte de mer intérieure de 35 milles de longueur, du nord-est au sud-ouest, et d'un à trois milles de largeur, avec plusieurs baies et lagunes, à travers lesquelles la rivière Rupert coule d'abord sur un parcours d'environ dix milles dans une direction sud-ouest, et ensuite vers le nord-est sur dix autres milles jusqu'à la décharge principale.

Il y a une plus petite décharge non loin du poste de la compagnie de la baie d'Hudson, qui raccourcit le trajet de beaucoup et qui est toujours suivie par la brigade de la Cie de la baie d'Hudson pour aller à Rupert House.

Nous avons exploré le lac jusqu'à son extrémité nord-est qui offre une autre route canotière pour aller à Nichicoon, mais elle n'est suivie que durant les débâcles de l'automne et du printemps, lorsque le courant est trop fort dans le bras principal de la rivière Rupert.

J'ai eu la chance de pouvoir faire une bonne observation avant de quitter l'extrémité nord-est du bras le plus septentrional du lac Némiskau, et j'ai trouvé pour latitude  $51^{\circ} 30' 44''$ , et la déclinaison magnétique à cet endroit était de  $17^{\circ} 45'$  ouest.

Le terrain autour du lac supérieur est abondamment boisé d'épinette noire et de cyprès, et est généralement uni ou légèrement ondulé, excepté à l'extré-



mité nord-est où une grande étendue a été ravagée par le feu et se trouve maintenant clairement couverte d'une petite seconde végétation

On aperçoit non loin de l'extrémité nord du lac des chaînes de collines ou de petites montagnes de 400 à 500 pieds d'élévation au-dessus du lac.

De là, nous sommes retournés au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, et avons complété l'arpentage de l'extrémité sud-ouest et raccordé avec mon arpentage de 1897, au portage conduisant à Waswanipi tel qu'indiqué au plan annexé.

Une observation soignée faite au poste de la compagnie de la baie d'Hudson sur le lac Némiskau a donné : latitude  $51^{\circ} 19' 00''$ —, et variation magnétique  $17^{\circ} 30'$  ouest.

L'officier préposé au poste de Némiskau est un fils de M. Miller, autrefois agent à Mistassini et aussi sympathique et obligeant qu'était son père.

Ayant ainsi complété mon ouvrage dans cette direction, nous retournâmes à l'embouchure de la rivière à la Marte et commençâmes à traverser ses eaux gagnant l'est, mais, malheureusement, en préparant le campement, le premier soir, sur cette rivière, l'un de mes hommes, du nom de F.-X. Bacon, s'est accidentellement tiré un coup de fusil en retirant d'un canot un fusil le canon pointé sur sa poitrine. J'ai rapporté les détails de cet accident au bureau du procureur général.

Nous avons repris avec tristesse le chaînage de la rivière dans la direction de l'est pour rencontrer mon autre équipe qui était dans la rivière sous le commandement de mon fils, comme je l'ai dit plus haut.

La rivière à la Marte est une rivière très difficile à remonter sur les premiers six ou sept milles, où la différence de niveau est de plus de 100 pieds, et la région de chaque côté est pauvre, rocailleuse et très maigrement boisée ; mais une fois arrivé au niveau de l'autre plateau, c'est une route très facile, et le terrain devient plus uni et mieux boisé.

Ici, nous avons rencontré l'autre premier parti sur le premier grand lac, un peu avant midi le dimanche, 27 août, et nous avons trouvé tous les hommes en bonne santé. J'eus juste eu le temps de prendre la latitude au passage du soleil au méridien,  $51^{\circ} 9' 8''$ , et la longitude par le temps et le calcul étant de  $76^{\circ} 15'$  ouest. La variation magnétique était de  $19^{\circ}$  ouest.

En descendant, mon fils a fait un relevé continu de la route principale, à l'aide du micromètre et du compas solaire, depuis la tête du lac Miskittenau

---

jusqu'à l'endroit où je l'ai rencontré, et en revenant j'ai vérifié ce travail à l'aide d'observations astronomiques et complété le levé des lacs et des baies de chaque côté.

Il est inutile d'allonger ce rapport par la description détaillée de tous les lacs et portages, etc., entre ce point et le Miskittenau, car un seul coup d'œil sur le plan parle par lui-même et dit mieux qu'une description par écrit. Qu'il suffise de dire que c'est en général une plaine ondulée, élevée de 800 à 1100 pieds au-dessus du niveau de la mer, et généralement bien couverte d'épinettes, cyprès, de bouleaux, de cerisiers sauvages et de peupliers. Tous les vieux brûlés étaient rouges de cerises.

Le sol et le bois sont décidément meilleurs ici qu'au nord de la rivière Rupert, mais je ne saurais dire encore si c'est une terre qui mérite d'être cultivée. Il n'y a pas d'apparence de minéraux si ce n'est peut-être du fer, car c'est toute une formation granitique.

Il y a quelques montagnes isolées dans le voisinage de Kamousitchouan, et encore en approchant du Miskittenau, mais aucune aussi imposante que la montagne de Miskittenau dont le sommet dénudé et les flancs en pente régulière attirent la vue de tous côtés.

Arrivés à l'extrémité est du lac Miskittenau, nous avons trouvé notre cache non dérangée et tout en aussi bon ordre que nous l'avions quittée en juillet.

Voilà qui termine le rapport accompagnant la section No 11 de mes plans d'arpentage de cette région, et bien que l'ordre en soit interverti, il vaut mieux continuer mon rapport sur la section No 10 dans la direction de laquelle les levés ont été faits.

Avant de laisser la section No 11, comme j'ai dit que nous avons trouvé notre cache de provisions en aussi bon ordre que nous l'avions quittée en juillet, un mot à ce sujet pourra trouver sa place ici ; l'adage qui dit que les choses à faire s'apprennent à la pratique, se vérifie mieux, je crois, dans de semblables expéditions que n'importe où ailleurs.

Le " sine qua non " de toute expédition c'est d'être sûr d'avoir assez de provisions pour le voyage ; et bien que nous trouvions souvent du poisson en assez grande quantité pour remonter notre garde-manger, c'est une erreur de compter là-dessus, car en général quand les provisions manquent, vous ne voyez pas de gibier, et le poisson peut être rare aussi. Je connais cela par expérience, et j'ai entendu souvent les explorateurs en faire la remarque.

---

Ainsi dans toute expédition comme celle que je décris, quand il faut que vous reveniez par la même route que celle que vous avez suivie en venant, il est bon de faire une cache pour épargner le double transport et vous assurer un retour sans inquiétude sous ce rapport. Il peut donc être utile pour quelques-uns de mes lecteurs de leur dire un mot ou deux sur " La manière de faire une cache. "

Les ours, les écureuils, les rats et les souris sont les principaux ennemis dont il faut se garer. On donne ordinairement le carcajou comme le plus grand ennemi du chasseur, mais pour ma part, après une expérience de quarante ans dans les bois du Canada, je n'ai rien à dire contre cet animal qui a une si mauvaise réputation ; de fait, je n'en ai pas vu un seul, sauf dans une ménagerie.

La première chose, quand on fait une cache, c'est de choisir un bon emplacement, et une petite île isolée est décidément le meilleur endroit. Généralement, les îles, mieux boisées que les rives, ne sont pas sujettes aux feux de forêt et moins exposées aux incursions des ours et des autres animaux nuisibles.

On peut dire qu'un bouquet d'épinettes noires, sur le côté nord d'une île, loin de la vue des passants et bien à l'ombre, est une place de choix pour une cache.

Après avoir déterminé l'endroit, choisissez quatre arbres formant à peu près un carré ou un rectangle, assez grand pour contenir les provisions que vous voulez y laisser ; et commencez par couper ces arbres en laissant leurs souches à sept ou huit pieds au-dessus du niveau du sol. Faites des encoches à la tête de ces souches et mettez y des perches ou supports assez forts pour porter le double de la charge que vous voulez y déposer.

Alors, en travers de ces supports, faites un plancher de bons espars solides que vous recouvrirez d'écorce de bouleau ou de pruche, cette écorce excédant le plancher tout autour de manière à pouvoir être relevée sur vos provisions quand vous les y aurez déposées, et puis couvrez le tout d'une bonne couverture d'écorce et attachez le tout sûrement avec des brins d'osier ou des racines d'épinette, appelées par les sauvages, watap, et mettez dessus quelque chose d'assez pesant pour empêcher le vent de déplacer l'écorce.

Après cela, enlevez l'écorce des quatre troncs et polissez ceux-ci de manière à ne pas laisser aux animaux la possibilité d'y grimper, et ne laissez debout aucune perche ni aucun arbre assez près pour permettre aux bêtes d'y monter et de sauter de là sur la cache. Vous pouvez laisser des provisions

ainsi placées pendant des mois, et à moins qu'un sauvage ou un chasseur affamé n'y vienne, vous êtes à peu près sûr de les retrouver en bon état.

---

### SECTION No 10.

A partir du lac Miskittepau et en remontant le cours d'eau, la direction générale de la rivière est sud-est sur un parcours d'environ trois milles. En certains endroits, cette rivière a presque un mille de largeur, et près de l'extrémité de ce parcours, il y a un fort rapide que l'on franchit par un portage sur la rive nord.

La rivière se divise ici en deux chenaux, et la chute totale du rapide est d'environ dix pieds.

A partir de la tête de ces rapides la rivière se dirige vers le nord-est sur une distance d'environ huit milles, et dans ce parcours il y a deux chutes, la première à environ  $3\frac{1}{2}$  milles plus haut, faisant un bond de dix pieds, et deux milles plus loin nous rencontrons une autre chute franchissant une différence totale de niveau de vingt-sept pieds, et non loin au-dessus de cette chute il y a une succession de trois rapides, donnant une chute totale de huit pieds. On peut remonter les rapides à la perche, mais la chute est franchie par un portage d'environ un tiers de mille sur la berge sud.

Nous sommes maintenant à une altitude de 1085 pieds au-dessus du niveau de la mer, et ici la rivière s'élargit pour former des lacs et des évasements, atteignant dix milles presque à angle droit avec sa course générale.

Les terrains sur les côtés ouest et sud sont en grande partie des vieux brûlés déserts, mais sur le côté est, ils sont couverts d'épinette noire.

De l'extrémité est de cet évasement, la rivière retourne brusquement à l'est, et descend en une succession de rapides et de cascades qui donnent une différence de niveau de 49 pieds sur une distance de quatre milles. A mi-chemin environ sur ce parcours, il y a un fort rapide donnant une chute totale de vingt pieds que l'on passe par un portage de 14 chaînes sur le côté sud.

Ici, nous nous trouvons encore au milieu d'un grand nombre de cours d'eau ou de bras qui s'étendent de tous côtés. Mais après avoir traversé environ trois milles franc est, nous devons tourner franc sud-quart-sud-ouest sur trois milles encore pour atteindre le portage rocailleux qui se trouve sur la rive sud ou gauche de la rivière, pour franchir un fort rapide qui donne une chute de dix pieds.

---

---

Plus haut, la rivière se dirige vers le sud-est et s'élargit pour former des baies et des évasements qui ont, en certains endroits, un mille de largeur, avec de nombreuses îles et des rapides dans les passes étroites.

Cinq milles au-dessus du portage rocailleux, nous atteignons l'embouchure du premier chenal venant du nord, et à trois quarts de mille plus haut, il y a un autre chenal venant du même côté. Nous avons essayé de lever le plan de ces deux chenaux, mais il n'y avait pas assez d'eau pour porter nos canots.

Juste au-dessus de l'embouchure du dernier canal mentionné, il y a un portage de trente chaînes de longueur, sur le côté nord, passant des chutes et des cascades qui rachètent une différence de niveau de vingt pieds, et à un mille plus haut, nous arrivons à un autre portage de dix chaînes de longueur, sur le côté sud, passant une jolie petite chute qui fait un bond perpendiculaire de cinq pieds.

Au-dessus de cette chute, nous sommes à une altitude de 1192 pieds au-dessus du niveau de la mer, ou huit pieds seulement au-dessous du lac Mistassini, et ici commence une des étendues d'eau les plus embrouillantes que l'on puisse imaginer.

Selon tous les plans de cette région, que j'avais vus, y compris les plans de l'exploration géologique et de l'arpentage de M. C. E. Lemoine, dont se faisait alors l'inspection, le bras principal de la rivière Rupert était supposé passer à travers l'extrémité est du lac Miskittenau, mais comme c'est expliqué dans mon rapport sur la section No 11, il y a une autre rivière deux fois aussi large plus à l'est, dont le volume d'eau est trois fois plus considérable, et personne ne savait d'où elle vient.

A partir de la tête du dernier portage mentionné, on suivit la droite ou la rive sud, tandis que je travaillai sur la gauche ou au nord, avec l'intention de suivre le contour de chaque côté jusqu'à ce que nous nous rencontrions et ensuite de relever les nombreuses îles.

Après avoir marché environ un mille dans la direction du nord, je m'aperçus que j'étais à un faite de partage des eaux, pour ainsi dire, car une partie de la rivière coulait vers le nord-est et l'autre vers le sud-ouest; je descendis cette dernière pour rejoindre mon travail en bas du portage en dernier lieu mentionné, et retournai et relevai la branche du nord sur une couple de milles dans la direction du nord-est, jusqu'à l'endroit où elle se précipite sur un lit de gneiss en chenaux larges et profonds qui gagnent le nord-est, comme il est indiqué par des lignes pointillées sur le plan.

S'il n'avait pas été aussi tard dans la saison, j'aurais continué l'exploration de cette majestueuse rivière en la descendant jusqu'à l'endroit où je la quittai dans la section No 11, comme il est indiqué par la course pointillée sur les deux sections 10 et 11,—ou bien si j'avais connu l'existence de cette rivière, je l'aurais certainement explorée en premier lieu, mais il était alors trop tard pour essayer de l'explorer sans risquer d'être pris par les glaces de l'hiver.

Nous avons donc continué l'exploration du contour de ce lac supérieur et de ses nombreuses îles, en gagnant l'est jusqu'à ce que nous rencontrions mon fils et son équipe près du portage qui conduit au lac Mistassini.

Bien que nous n'ayons vu aucun orignal ou caribou, et très peu de leurs pistes, le grand nombre d'andouillers suspendus avec des crânes d'ours et de castors, etc., etc., dans les différentes îles, aux sites des camps sauvages, ici et là, sont une preuve qu'il y a un bon nombre de gros gibiers dans le pays.

Le terrain tout autour est une plaine légèrement ondulée où croît l'épinette noire, en certains endroits s'abaissant et s'unifiant pour finir en marais stériles couverts de mousse, et les sauvages disent que l'orignal et le caribou se réfugient là pendant l'été, ce qui explique pourquoi l'on n'en voit pas beaucoup dans les routes fréquentées.

Ayant fait raccordement avec le lac Mistassini au portage d'en bas, nous avons continué l'exploration dans la direction du nord-est jusqu'à la décharge supérieure, et de là vers le nord en traversant un autre ensemble de lacs, de chenaux et d'îles inextricables, avec des baies et des lagunes s'étendant dans toutes les directions, comme il est indiqué sur le plan.

A l'extrémité nord de cet évasement où la rivière descend dans un fort rapide, j'ai fait une observation du soleil à son passage au méridien, et trouvai pour latitude 51° 9' 40"—et variation, 21° ouest.

Il y a une route de canot pour se rendre par cette rivière au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à Nichicoon, et ce doit être la route que M. A. P. Low, du service géologique, a suivie en se rendant à la source de la rivière East Main.

Là où j'ai abandonné l'exploration sur ce bras, il y avait une largeur moyenne de trois chaînes, et une profondeur moyenne de quatre pieds avec un courant d'environ quatre chaînes à la minute.

Retournant à la décharge supérieure ou à la grande décharge du lac Mistassini, nous avons exploré le rivage dans la direction du nord-est jusqu'à ce que j'eus complété l'exploration que j'avais faite en 1898, et dans la direction

du sud-ouest jusqu'à l'endroit où nous avons installé nos signaux pour déterminer la largeur du lac dans le large espace ouvert au-dessus de la passe Chatabok.

Ces signaux avaient été installés dans le mois de juillet ; on avait mis de grands morceaux de coton blanc à trois points différents, couvrant une base de près de deux milles qui avait été mesurée et remesurée avec soin, tant avec le micromètre qu'avec la stadia, et la direction entre eux exactement déterminée par observation astronomique.

Mais avant de quitter le labyrinthe inextricable d'îles et de chenaux qui se trouvent entre la grande décharge et la traverse de Chatabok, il est nécessaire d'ajouter un mot ou deux d'explication.

En comparant le plan de M. Lemoine avec le mien, on verra qu'environ quatre milles au sud de la grande décharge ou à mi-chemin entre ce point et le portage sur la route principale de canot à la rivière Rupert, il y a une autre décharge plus petite, et ce que M. Lemoine a pris pour une pointe ou un prolongement de la rive principale, n'est qu'un amas d'îles, et la plus septentrionale de ces îles, qui a la forme d'une courge, et une longueur d'environ trois quarts de milles, se compose d'un calcaire cambrien ; toutes les autres sont de gneiss ou de granit.

La ligne de démarcation entre le granit et la chaux cambrienne est remarquable ici à l'extrémité nord de cette île, et elle s'étend d'ici à peu près franc sud-ouest ; coupant la rive principale environ huit milles au sud-ouest de la dite île de calcaire, à la latitude 50°50' nord, et à environ huit milles franc nord d'ici, il y a une autre décharge qui s'échappe pour rejoindre la rivière Rupert quelque part dans le second élargissement en aval de la grande décharge.

Le fait est que si les eaux du lac Mistassini pouvaient être élevées de dix ou quinze pieds, il se formerait plusieurs autres décharges ; et au contraire si les eaux pouvaient être abaissées, la chaîne d'îles qui divisent presque le lac par le milieu, ne formeraient toutes à peu près qu'une seule île.

Toutes les îles du milieu et les rives du nord-ouest et du sud-est, aussi loin que je suis allé vers le sud-ouest sont formées de calcaire silurien.

En descendant par le côté ouest du lac jusqu'à la passe que nous n'avons pas dépassée, le calcaire cambrien est visible tout le long du parcours.

Sur le côté sud-est, on peut voir le gneiss jusqu'à moins d'un mille environ de la baie qui conduit au long portage. Le terrain s'élève en pente douce de

---

chaque côté et est bien couvert d'une seconde végétation d'arbres de trente à quarante ans, surtout des épinettes, des peupliers et des bouleaux avec du cyprès sur les côteaux plus secs.

En remontant la rive est depuis le long portage jusqu'à la traverse Chatabok, on voit plusieurs magnifiques îles, et quelques unes d'entre elles ressemblent plutôt à des forteresses qu'à des îles ; les couches de calcaire cambrien sont si égales et si régulières que l'on s'imaginerait que c'est de la vraie maçonnerie là où les falaises sont coupées perpendiculairement.

Après avoir répété mes angles et tous les mesurages faits pour m'assurer de la largeur exacte du lac, et continué le levé en descendant jusqu'à la passe Chatabok, nous avons relevé les deux îles au nord de cet endroit, telles qu'indiquées sur le plan.

J'ai trouvé par des mesurages répétés faits avec plus de précision pour établir la ligne de base, que la distance entre la plus grande île et la pointe de l'île qui se trouve immédiatement au sud-ouest, n'était que de 106 chaînes, tandis que d'après le plan de M. Lemoine, la distance est de plus de deux milles et demi.

En relevant la rive ouest de cette grande île, j'ai remarqué une ouverture que j'ai cru pouvoir être un chenal, mais j'ai constaté que ce n'était qu'un lac dans l'île, ayant plus d'un mille de longueur et un demi-mille de largeur.

Au col de la passe, il y avait une chaussée de castors qui relevait les eaux du lac intérieur d'environ quatre pieds au-dessus du niveau général du lac Mistassini.

La distance de la pointe nord de la langue Chatabok à l'île qui se trouve au nord-est, n'est que de trois quarts de mille, tandis que d'après le plan de M. Lemoine, elle serait d'environ  $2\frac{1}{2}$  milles. J'aurais aimé vérifier davantage la configuration et les dimensions de ces îles centrales, mais la saison étant très avancée, et la température devenant plus froide, nous ne voulions pas risquer de passer la hauteur des terres après le 15 d'octobre.

Les plus grands cours d'eau sont toujours ouverts jusqu'au mois de novembre, mais les petits lacs qui se trouvent de chaque côté du faite, sont généralement gelés vers le milieu d'octobre.

A notre retour, je fis une observation à la passe Chatabok, et trouvai pour latitude :  $50^{\circ} 35' 54''$ , et pour déclinaison magnétique  $21^{\circ}$  ouest.



Comme le grand lac Mistassini et ses environs ont déjà été minutieusement décrits dans mon deuxième rapport, sur les travaux en cours d'exécution, — pages 43 à 47 — publié par votre département en 1901, il est inutile d'allonger le présent rapport en donnant de plus amples détails sur la topographie de cette région.

#### . CLIMAT

Je regrette d'avoir à dire que durant tous les mois de l'été la vallée de la rivière Rupert a été sujette à de fortes gelées.

Nous avons eu parfois des gelées de 5 à 6 degrés aux mois de juillet et août : tout a été gelé. Au premier d'août, nous avons de la glace d'un demi-pouce d'épaisseur.

Cependant nous avons eu du beau temps tout l'été. Nous n'avons perdu qu'une demi-journée à cause de la pluie durant tout le voyage ; il arrivait ordinairement qu'il pleuvait la nuit et le lendemain le temps se remettait au beau, et nous avons une ou deux fois été retardés par le brouillard.

Nous étions sur la rivière à la Marté durant l'éclipse, le temps était beau et nous avons eu l'avantage de pouvoir bien observer le phénomène.

Le climat, quant aux gelées de l'été, est beaucoup plus sûr autour du lac Mistassini que dans la vallée de la rivière Rupert ; je présume que cela est dû à l'effet de cette grande nappe d'eau, qui ne se refroidit pas jusqu'au point de congélation avant l'automne avancé.

On a fait une bonne récolte de patates au poste de la Compagnie de la baie d'Hudson, l'été dernier, et vu les gelées que nous avons eues, je suis certain que l'on n'aurait pas pu récolter de patates dans la vallée de la rivière Rupert.

En arrivant au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, nous avons été reçus avec courtoisie par M. Isroff, le nouvel agent qui était venu de Nichicoon pour remplacer M. Miller, et après une journée de repos bien gagné, nous sommes repartis pour nous en revenir par la rivière du Chef, et nous avons eu la chance de trouver les eaux en si bon point, que nous avons fait le voyage du lac Mistassini à Roberval, Lac Saint-Jean, en six jours.

J'ai remarqué en descendant la rivière du Chef, de grandes améliorations dans le bois, en comparaison de ce qu'il était quand j'ai passé par là, il y a huit ans. Les endroits qui étaient alors récemment brûlés, déserts et dépouillés, sont maintenant bien couverts d'une jeune végétation d'épinette, de cyprès,

de bouleau et de peuplier ; et dans d'autres endroits qui ont été ravagés par le feu, il y a trente-trois ans, le bois a considérablement grossi.

#### MINÉRAUX

Comme je l'ai déjà dit, la région qui a fait l'objet de la présente inspection, à l'exception de la pierre à chaux silurienne du Lac Mistassini, accuse partout des formations de granit ou de gneiss, et il n'y a pas beaucoup d'espoir d'y trouver des minéraux, sauf peut-être du fer et du mica. J'ai apporté quelques spécimens de roches et j'ai aussi pris des photographies de chutes et de rapides qui pourront rendre ce rapport plus intéressant si vous avez l'intention de le faire publier, Ils pourront vous être transmis avec mon rapport sur la région minière de Chibougamo.

Nous sommes arrivés chez nous vers le milieu d'octobre, et nous avons reçu l'ordre de partir immédiatement pour le Labrador, ce qui m'a empêché de terminer ce rapport avant ce jour.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) HENRY O'SULLIVAN, I. A.

LORETTE, 23 mars 1906.

Je, soussigné, déclare solennellement que le rapport ci-dessus est exact ; et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, croyant qu'elle contient la vérité, et sachant qu'elle a la même vigueur et le même effet que si elle était faite sous serment, et en vertu de la Loi du Canada concernant la preuve, 1893.

(Signé) HENRY O'SULLIVAN.

Déclaré devant moi soussigné, à Québec, ce vingt-quatrième jour du mois de mars, A. D, 1906.

(Signé) WM DELANEY, J. P.

## APPENDICE No 42.

---

EXTRAIT DU RAPPORT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON GOUIN DANS  
LE COMTÉ DE JOLIETTE PAR L'HON. J. P. B. CASGRAIN, A. G.

---

A l'Honorable Ministre des  
Terres, Mines et Pêcheries  
de la Province de Québec,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de transmettre à votre Département un rapport sur le lotissement d'une partie du canton Gouin dans le comté de Joliette, suivant les instructions officielles données à Québec, le 2 juillet 1902.

Ce travail a consisté à diviser un rang de chaque coté de la rivière Mattawin, depuis la grande ligne sud-ouest des cantons Brassard et Provost, jusqu'à la ligne latérale sud-ouest du lot No. 46 qui détermine la limite sud-ouest du canton Gouin.

J'ai commencé par faire le relevé de la rivière Mattawin et après avoir constaté que le cours de cette rivière ne s'éloigne pas beaucoup de l'endroit indiqué sur le plan que votre Département m'avait transmis avec mes instructions, j'ai planté, pour fixer le front de chaque lot sur cette rivière, de gros poteaux bien équarris et bien marqués, et enfoncés solidement dans le sol, en donnant à chaque lot une largeur de treize chaînes à angle droit, à l'exception du lot No. 1 dans les quatrième et cinquième rangs.

J'ai planté des bornes en pierre avec des morceaux de verre concassés dessous, pour servir de témoins, et un poteau de cèdre équarri devant, à tous les endroits indiqués sur le plan qui accompagne mes instructions.

J'ai tracé toutes les lignes sur des courses astronomiques, vérifiées par de fréquentes observations sur l'Etoile Polaire, à son élongation, et constaté chaque fois la déclinaison de l'aiguille.

Toutes les lignes que j'ai tracées ont été bien ouvertes, bien plaquées et bien débarrassées ; les lignes extérieures et les lignes directrices ont au moins trois pieds de largeur, et les lignes de rang au moins deux pieds.

Au droit de chaque poteau de lot, j'ai tracé un alignement d'environ une chaîne et demie de longueur pour servir de point de départ pour tirer les lignes latérales des lots.

### LE BOIS

Comme la plus grande partie du territoire que j'ai arpenté a été brûlée, il n'y est pas resté beaucoup de bois qui puisse servir pour le commerce. Ce territoire brûlé du lot No. 18 s'étend de chaque côté de la rivière jusqu'au lot No. 46 inclusivement, sur une profondeur variant d'un demi-mille jusqu'à un mille et demi et au delà.

De la ligne de division entre les comtés de Joliette et de Berthier, c'est-à-dire du lot No. 1 jusqu'au lot No. 18, les deux rives de la rivière sont bien boisées d'épinette, de bouleau, de cèdre et de tremble.

Les propriétaires des limites qui couvrent cette partie du canton Gouin sont maintenant à enlever le bois et je crois qu'après la coupe actuelle, le peu qui restera, sera à peine suffisant aux besoins de la colonisation.

### LE SOL

Le sol est excellent sur le terrain plan et la couche supérieure est une terre grasse sablonneuse qui repose sur un lit de sable jaune.

Les terres, sur cette rivière Mattawin, dans la paroisse de St-Michel-des-Saints, qui se trouve voisine, paraissent de même nature et sont d'une grande fertilité.

Le territoire accidenté est rocailleux surtout près des portages qui contournent les chutes et les rapides.

Je dois, dans ce rapport, attirer l'attention du gouvernement sur le fait que la "Laurentide Pulp Company" qui exploite les limites, a fait ouvrir un chemin depuis le canton Brassard jusqu'au lac Cyprès.

Ce chemin est praticable pour des voitures à roues jusqu'à l'endroit où il traverse la rivière Mattawin. Dans mon opinion, après avoir passé plusieurs fois sur ce chemin, votre gouvernement pourrait à bien peu de frais, en faire une bonne route qui servirait à coloniser les lots que je viens d'arpenter.

Sur la rivière Mattawin vis-à-vis le lot No. 27, il y a un superbe pouvoir hydraulique; et sans en avoir déterminé la puissance je suis porté à croire que l'on pourrait y développer environ quinze cents chevaux de force.

---

Il y a aussi un autre petit pouvoir hydraulique sur les lots Nos. 19 et 20 dont la puissance a été évaluée par E. H. N. Piton, arpenteur-géomètre, et qui en a fait rapport à votre Département.

J'accompagne ce rapport d'un plan dressé à l'échelle de 40 chaînes au pouce, mesure anglaise, donnant les dimensions et les superficies de chaque lot et tous les autres renseignements possibles ainsi que d'une copie fidèle de mon carnet d'opérations, préparé avec soin, avec un appendice : un tableau indiquant la superficie réelle de tous les lots.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) J. P. B. CASGRAIN,

Arp. Géomètre.

---

## APPENDICE No 43.

---

RAPPORT DE L'ARPEMENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON DE KENSINGTON, PAR  
E. J. RAINBOTH, ARPEMENTEUR PROVINCIAL

---

A l'honorable Ministre  
des Terres, Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

Conformément aux instructions données par votre département, à Québec, au mois de juin 1904, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant du nouvel arpentage des rangs 4, 5, 6 et 7 du canton de Kensington.

A plusieurs endroits les lignes primitives étaient visibles, surtout là où le petit bois n'avait pas été complètement détruit par le feu ou enlevé par les colons.

Les poteaux-bornes des lots en bien des endroits ont été brûlés ou sont pourris, mais on en a trouvé un nombre considérable qui a échappé aux feux de forêts survenus de temps à autre.

Le principal établissement se trouve dans la partie nord du canton près de la rivière Saint-Joseph, où le sol est de meilleure qualité qu'ailleurs.

Autour et près du lac Bois-Franc il y a aussi quelques colons avec de petits défrichements. En cette localité, le sol est en grande partie sablonneux et pierreux.

Dans l'intérieur ou la partie s'étendant vers la ligne centrale, le terrain est généralement raboteux et pierreux ; une grande partie du bois de construction y a été détruite par le feu ou enlevée par les bûcherons.

Nous avons remarqué des affleurements considérables de granit, mais nous n'avons pas trouvé de minéraux d'une valeur économique.

Nous avons vu dans toute cette localité du gros gibier comme le chevreuil et les animaux à pelleterie qui sont communs dans cette partie de la province,

Tous les lacs de quelque dimension sont affermés.

---

Tous les lots propres à la colonisation seront sans doute pris et améliorés aussitôt qu'ils seront offerts en vente, car l'achèvement du prolongement du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau à Maniwaki, qui avoisine ce canton, fera une grande réclame à la colonisation dans cette partie du pays.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Voire obéissant serviteur,

(Signé) J. E. RAINBOTH,  
Arpenteur provincial.

Hull, 17 mars 1905.

---

## APPENDICE No 44

RAPPORT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON DE KENSINGTON PAR  
E. J. RAINBOTH, ARPEUTEUR PROVINCIAL.

L'honorable ministre  
des Terres, Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'arpentage des rangs 8, 9, 10 et 11 a été fait conformément aux instructions données par votre département à la date du 29 août 1902 et du 11 septembre 1903.

Au cours de cet arpentage j'ai pu constater qu'une grande partie de ce canton est propre à la colonisation ; surtout cette partie qui s'étend depuis la baie Noire du lac Trente et un Milles, à aller dans la direction du Nord jusqu'au lac Achigan, ce territoire comprenant le rang 8 et une partie du rang 9 jusqu'à l'Achigan ; au nord de ce lac à aller jusqu'aux cantons Aumond et Robertson, par les mêmes rangs et aussi dans les rangs 10 et 11 dans une direction nord-est jusqu'à l'angle nord-est de Kensington, la surface de ce territoire est ondulée.

Le sol se compose d'une riche marne argileuse avec quelques eailloux ici et là.

La rivière Saint-Joseph traverse cette partie nord, ce qui lui assure un abondant approvisionnement d'excellente eau.

Les rangs 10 et 11 à partir du lot 1 jusqu'au lot 44 sont généralement accidentés et montueux, mais il y a dans tout ce territoire de nombreuses étendues de terrain ondulé propre à la culture. Le sol est une bonne marne sablonneuse, mais en plusieurs endroits il y a beaucoup de cailloux.

Il y a dans les rangs susdits une grande quantité de bon bois de construction, comprenant du cèdre de bonne qualité, de l'épinette, du sapin et une grande quantité de pin blanc de moyenne dimension.

Nous n'avons pas trouvé de minéraux de quelque valeur, toute formation géologique que nous avons pu examiner étant granitique.



---

Il y a une force hydraulique sur le lot 50 ou aux environs, dans le rang 9, sur la rivière Saint-Joseph, et une scierie y a été établie dernièrement. La seule autre force que nous ayons remarquée est sur le lot 43 dans le 8e rang, aussi sur la rivière Saint-Joseph, où se trouve un rapide d'environ 250 à 300 pieds de longueur rachetant une différence de niveau d'environ huit pieds.

Quelques colons sont établis près de la rivière Saint-Joseph, dans les rangs 8 et 9 et y cultivent leurs terres depuis un bon nombre d'années.

Un bon chemin carrossable a été ouvert jusqu'au rang 9 durant le cours de l'année dernière, partie par les colons de cette localité, la municipalité des cantons de Egan et de Kensington, et principalement avec les fonds accordés par le département de la colonisation. Ce chemin, qui doit définitivement être continué jusqu'à la rivière du Lièvre (il y a déjà un portage ou un chemin d'hiver), sera d'un grand avantage pour l'établissement de ce district qui a été rendu accessible par le prolongement du chemin de fer jusqu'à Maniwaki, le terminus actuel du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau.

Il y a plusieurs grands lacs dans cette partie du canton, particulièrement le lac Serpent dans le 11e rang et le lac Achigan dans les rangs 8 et 9. On trouve aussi un bon nombre de petits lacs qui sont indiqués sur le plan annexé à ce rapport.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

E.-J. RAINBOTH,

Arpenteur provincial.

Hull, 16 juillet 1904.

---

## APPENDICE No 45.

---

EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON MAJOR, PAR  
E. J. RAINBOTH, ARPENTEUR PROVINCIAL

---

A l'honorable Ministre  
des Terres, Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de l'arpentage fait d'une partie du canton Major conformément aux instructions données par votre département, à Québec, à la date du 4 juillet 1904.

Cet arpentage avait pour objet de chaîner de nouveau et de pourvoir de bornes la ligne de division entre les cantons Major et Gravel : à commencer au lot 1, à la ligne du canton Pope, et s'étendant vers le nord sur cinquante-sept lots de treize chaînes de largeur chacun, sauf le lot 57, qui est fractionnaire, formant le front du rang 1.

La surface du pays dans les rangs susmentionnés est généralement ondulée avec quelques chaînes de coteaux courant dans la direction de l'ouest.

Le sol se compose d'une riche marne sablonneuse, mais en plusieurs endroits les cailloux sont très communs. Les terrains bas sont en grande partie couverts de cailloux. Les hauteurs qui sont généralement couvertes de bois francs offrent les meilleurs endroits pour la culture.

Comme bois de construction, on y trouve principalement du sapin, du bouleau et de l'érable, avec du cèdre dans les terrains bas, mais en grande partie d'une qualité inférieure, vu la nature du sol qui est couvert de pierres. Dans la partie méridionale, on trouve en quantité considérable de la grosse épinette. Le pin a presque complètement disparu dans les exploitations forestières.

Il y a un grand nombre de lacs éparpillés sur toute l'étendue de terrain exploré ; le plus grand est dans la partie nord et forme la source du cours d'eau connu sous le nom de "Windigo Creek", qui afflue vers la rivière Gatineau en se jetant dans le lac et la rivière Baskatong, tributaires de la Gatineau.

---

Les billots de pin que l'on a pris ici ont été descendus de ces lacs à la rivière Gatineau par voie du ruisseau Windigo et de la rivière Baskatong.

On n'a pas trouvé de minéraux de quelque valeur économique, la formation du rocher étant surtout d'une nature granitique avec ici et là quelques gisements de chaux cristalline.

On trouve du poisson, par exemple, de la truite mouchetée, dans tous les grands lacs.

Les animaux à pelleterie sont en grand nombre ; c'est l'ours, le vison, la martre et la loutre.

L'angle sud-est du canton se trouve dans le voisinage du village de Ferme-Neuve, où il y a église, école, scierie, moulin à farine, magasins, etc., et c'est le terminus du nouveau chemin Gouin dernièrement ouvert par le département de la colonisation.

Respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

E. J. RAINBOTH,

Arpenteur provincial.

Hull, 17 mars 1905.

---

## APPENDICE No 46

---

RAPPORT DE L'ARPENTAGE DU CANTON WABASSEE PAR E. J. RAINBOTH, A. G.

---

A l'honorable Ministre des Terres,  
Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer dans ce rapport que j'ai complété l'arpentage du canton Wabassée, qui s'étend entre la rivière Du Lièvre et le lac Trente et un Milles lequel arpentage a été fait conformément aux instructions reçues de votre département, le 13 février 1902 et le 11 septembre 1903.

La moitié est de ce canton ayant été arpentée il y a plusieurs années par M. R. Rauscher, A. P., mon travail consistait à faire un nouvel arpentage de cette partie et à compléter le résidu s'étendant à l'ouest jusqu'au dit lac.

Il y a un ancien établissement dans la partie arpentée précédemment, où la plus grande partie de la terre propre à la culture est prise, plus particulièrement dans la partie inférieure le long de la rivière Du Lièvre et vers le lac au Foin dans les rangs 3 et 4, dans la partie supérieure le long de la rivière depuis le lot 10 dans le premier rang nord au front du rang 3 nord, le long du débouché et autour du lac de Camp.

Il y a un nombre de lots, du No 21 dans le premier rang ouest au 40 dans le même rang, le long de la rivière, qui offrent une étendue considérable de terrain propre à la culture. Le bois sur ces lots a été détruit par le feu, mais il y croît une épaisse forêt de petits peupliers suffisante pour fournir le bois de chauffage; le sol se compose d'une argile jaune en plus grande partie sans roches. En arrière, ces lots sont montueux et rocailleux.

Une grande partie des rangs 1, 2 et 2-nord a été colonisée et comprend de bonnes terres, sauf l'étendue couverte par les lots No 1 à 8 inclusivement dans le 1er rang; No 1 au No 11 dans le 2e rang et 1 au No 11. dans le 3e rang nord. Du lot 28 au lot 35 dans le 3e rang nord, la terre n'est pas très bonne, le terrain est accidenté par des côteaux et des rochers. Dans le 1er rang ouest, du lot 1 au No 14, tous les lots sont établis et améliorés excepté le No 10. Le reste du rang offre un terrain très inégal, élevé, montueux et coupé de ravins, il n'y en a qu'une très petite partie qui soit propre à la culture.

Quelques lots, les Nos 30, 31, 32, 33, 34, et 35 contiennent une petite partie de terre cultivable.

Dans le rang 3 ouest du lot 1 au No 10 et parties des Nos 11 à 14, la terre est propre à la culture, et plusieurs lots dans cette étendue ont été pris et améliorés. Le sol se compose d'une marne sableuse sans roches. Le reste de ce rang est semblable au rang 1 ouest : inégal, rocailleux et s'étendant jusqu'au canton Bouthillier.

Dans le rang 4 ouest, les lots du No 1 au No 9 sont établis et améliorés, leur sol étant d'une excellente qualité ; mais cette étendue ne va pas plus loin qu'à l'arrière du 4e rang, étant bornée par des côteaux élevés et rocailleux au nord et à l'ouest. Le reste du canton, comprenant les rangs 5 et 6 ouest, est généralement d'un terrain pierreux, montueux, couvert d'une épaisse forêt de bouleau jaune, d'érable, de pruche, de cèdre et d'épinette. Il s'y trouve ici et là de petites étendues de terrain propre à la culture.

Dans le rang 5 ouest, de la ligne centrale jusque vers le lot 14, la terre est propre à la colonisation et il en est ainsi dans le rang 6 ouest du lot 42 à la ligne extérieure nord.

Le bois dans toute la partie non colonisé de ce canton est de haute futaie.

Le principal bois de valeur est la pruche et il y en a une grande quantité. Le reste du bois, sauf un peu d'épinette et une quantité considérable de cèdre, comprend le bouleau blanc et l'érable, sans valeur commerciale dans cette localité, vu la distance des voies de transport.

On n'a pas trouvé de minéraux de quelque valeur. La formation du rocher est de granit. Le canton renferme peu de lacs à part quelques petits étangs ; les principaux lacs sont le Lac de Camp, au nord, deux lacs à la tête du ruisseau Babiche et le Lac au Foin dans la partie méridionale.

Un gros ruisseau appelé "La Carpe", arrose une partie très accidentée du canton, traversant la ligne du canton Bouthillier et passant par les rangs 1, 2 et 3 nord pour aller se jeter dans la rivière du Lièvre. Les animaux à pelleterie n'ont pas paru être en quantité.

Le gibier de toute espèce, sauf le chevreuil, est très rare ; quant au chevreuil il y en a une grande quantité, mais pas autant que sur le côté est de la rivière, à cause sans doute du nombre croissant des loups qui fréquentent le voisinage du lac Trente et un Milles. Je puis mentionner le fait qu'un colon de l'établissement du Lac au Foin a perdu, durant la dernière saison, un certain

---

nombre de moutons et d'agneaux qui ont été dévorés par les loups. Nous-mêmes nous avons souvent été ennuyés et suivis par ces turbulents habitants de la forêt.

Le tout humblement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Canton de Hull, Québec,

juillet 23, 1904.

## APPENDICE No 47.

RAPPORT DE L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON DE LYTTON, PAR  
E. J. RAINBOTH, A. G.

A l'honorable Ministre des Terres,  
Mines et Pêcheries,  
Québec.  
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer dans ce rapport que j'ai complété l'arpentage des moitiés sud des rangs sept et huit du canton Lytton, conformément aux instructions reçues de votre département le 20 septembre 1902.

J'ai trouvé dans cette partie du canton quatorze colons qui avaient fait des améliorations considérables et érigé des bâtiments avant l'arpentage, et qui s'étaient installés le mieux possible.

Il y a un établissement considérable dans le rang six, sur le front duquel il existe un bon chemin carrossable : c'est le chemin qui conduit à Tomasine et qui sert beaucoup aux bûcherons pour le transport de leurs provisions.

Une partie de cette région est pierreuse et montueuse vers la ligne centrale, dans la partie sud, le sol est d'une bonne marne sableuse, la partie montagnaise est de sable avec des cailloux.

Une grande partie du bois a été brûlée et les arbres les plus précieux ont été enlevés par les marchands de bois qui font chantier dans cette localité.

La rivière Désert, affluent de la Gatineau, coule vers le sud, à travers le 6e rang et le ruisseau Bras Coupé traverse le 7e rang dans une direction sud-est, pour se jeter dans cette rivière.

Il y a le long de la rivière Désert une étendue considérable de bonne terre qui n'est pas encore divisée.

Le tout respectueusement soumis.

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Hull, 16 juillet 1904.

## APPENDICE No 48

---

RAPPORT DE L'ARPEMENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON POPE, PAR E. J.  
RAINBOTH, A. G.

---

A l'honorable Ministre des Terres,  
Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

Cet arpentage comprend la division en lots de la moitié sud de chacun des rangs 6 et 7, depuis la ligne centrale jusqu'à la ligne extérieure septentrionale du canton Robertson.

Le sol est d'une excellente qualité, de riche marne sableuse avec des cailloux en plusieurs endroits.

Le bois consiste principalement en bouleau, érable, sapin, cèdre et épinette. Il y a deux lacs situés sur le ruisseau au Brochet, qui se jette dans la rivière du Lièvre, immédiatement en aval de la chute à L'Orignal.

Le front de ce canton est bien établi et défriché et il y a aussi des colons le long de la ligne extérieure d'en bas sur une distance de quelques milles en arrière de la rivière.

Le gibier, tel que le chevreuil, est abondant.

Nous n'avons pas trouvé de minéraux d'une valeur économique.

Tous les détails de l'arpentage sont consignés dans les notes d'opérations et sur le plan ci-joints.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Hull, 15 avril 1902.

---



## APPENDICE No 49.

---

RAPPORT DE L'ARPEMENTAGE DU CANTON WÜRTELE, PAR E. J. RAINBOTH, A. G.

---

A l'honorable Ministre des  
Terres, Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant de l'arpentage du résidu du canton Würtele, dans le comté d'Ottawa, lequel confine à la rivière du Lièvre, et a été autrefois arpenté et divisé en lots, et où il y a déjà un établissement prospère. Il n'y a pas de doute que le chemin de colonisation que l'on est à ouvrir le long de la ligne extérieure nord-est du canton, donnera le moyen de coloniser la partie actuellement arpentée, qui est tout entière propre à la colonisation.

Le sol est de nature diverse : en certains endroits, de marne argileuse et dans d'autres, de marne sableuse avec des cailloux éparpillés à certaines places ; mais en général le sol est d'une bonne terre meuble. Le terrain est en grande partie ondulé avec quelques côteaux par intervalles.

Le chemin ci-dessus mentionné, appelé le chemin Gouin, offrira de grands avantages pour l'ouverture de ce canton et des cantons voisins, donnant aux colons un accès direct à Nomingue, endroit que le chemin de fer atteindra cette année, ou au plus tard l'année prochaine, car il est actuellement en construction.

Le terminus occidental de ce chemin Gouin, pour le présent, est au nouveau village de la Ferme Neuve, sur la rivière du Lièvre, près de l'angle nord-ouest de ce canton, où se trouvent une église, une école, une boutique de forgeron, des magasins, un hôtel, une scierie et un moulin à farine, de sorte que le colon qui y arrive aujourd'hui trouvera tous les avantages et toutes les commodités que l'on trouve dans les vieux établissements, non pas qu'il n'aura plus à lutter contre des difficultés pour défricher une nouvelle terre, ce qui demande beaucoup de travail ardu, mais la classe de colons que l'on voit là actuellement est la preuve du grand succès que des hommes courageux et industriels peuvent obtenir dans un temps relativement court.

La haute futaie de pins et d'épinettes a été enlevée par les bûcherons qui font chantier dans cette localité, mais il reste encore une quantité considérable

---

d'épinettes, de sapins, de cèdres, de pruche et de bois francs, tels que du bouleau blanc et de l'érable qui conviennent aux besoins des colons, les bois francs se trouvant surtout du côté du canton Moreau, et les bois mous ou les conifères vers la partie sud voisine du canton de Campbell.

Une partie des eaux de ce canton se déversent dans la rivière Kiamika et l'autre vers la rivière du Lièvre.

Le gibier, tel que le chevreuil et le castor, était en grand nombre ; nous avons remarqué plusieurs travaux récents de ces derniers.

Nous n'avons pas trouvé de minéraux d'une valeur économique.

Tous les détails de l'arpentage sont consignés dans les notes d'opérations et sur le plan ci-joints.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Canton de Hull, 15 octobre 1902.

---

## APPENDICE No 50.

---

RAPPORT DE L'ARPENTAGE DU CANTON GRAVEL, PAR E. J. RAINBOTH, A. G.

---

A l'honorable Ministre des Terres,  
Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer dans ce rapport que nous avons complété la division du résidu du canton Gravel, sur la rivière du Lièvre, comprenant les rangs 5, 6, 7, 8, 9 et 10, conformément à vos instructions.

Ce canton se prête bien aux fins de l'agriculture, son sol étant en général d'une riche marne sableuse qui devient en certains endroits une bonne terre grasse argileuse, avec des cailloux et des rochers disséminés sur de petites étendues.

Un certain nombre de colons sont établis dans ce canton et font partie d'une nouvelle paroisse de quatre-vingt-dix familles, dont le centre est à la Ferme Neuve, sur la rivière du Lièvre, où un village a surgi depuis deux ans à l'angle nord-est du canton de Pope adjoignant ce canton au sud. Il possède une église, une école, des boutiques de forgerons, des magasins, un hôtel, et il y a un moulin à farine et une scierie tout près. Ce village est le terminus ouest actuel du chemin Gouin ouvert à partir du Nominique.

La plus grande partie du bois de construction dans l'étendue que j'ai explorée, se compose d'érable et de bouleau blanc, le pin et la grosse épinette ayant été presque complètement enlevés par les bûcherons qui font chantier dans cette localité; mais il reste encore suffisamment de bois mous, tels que de l'épinette, du cèdre et du sapin, pour satisfaire aux besoins des colons pour leurs bâtisses et clôtures.

Les lacs sont peu nombreux et petits. Un grand ruisseau, connu dans cet endroit sous le nom de "Macollonni Creek", coule vers le sud en traversant le canton jusqu'à la rivière du Lièvre. Nous n'avons pas trouvé de force hydraulique sur ce cours d'eau. Nous n'avons pas trouvé non plus de minéraux, les affleurements de rochers étant rares et de formation granitique.

Tous les détails de l'arpentage se trouvent dans les notes d'opérations et sur le plan ci-joints.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Canton de Hull, 2 octobre 1902.

## APPENDICE No 51.

---

RAPPORT DE L'ARPENTAGE DU CANTON MOUSSEAU, PAR E. J. RAINBOTH, A. G.

---

L'honorable Ministre des Terres,  
Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer par ce rapport que l'arpentage des rangs suivants, 6, 7 et 8, dans le canton Mousseau, a été fait conformément aux instructions données par votre département à la date du 11 septembre 1903.

La surface de la région sur laquelle s'étendent les rangs 6, 7 et 8 est généralement élevée, ondulée et montueuse.

Le sol est d'une bonne terre sableuse, toute fertile et semblable, si non plus riche que lui, au terrain en culture sur les rangs de front de ce canton déjà arpenté et sur lequel il y a des établissements considérables.

Une partie des rangs 6 et 7, du lot 1 au lot 30, et une partie des rangs 8 et 9, du lot 3 au lot 30, sont les plus favorables à la colonisation. Le reste de ces rangs, au nord de la ligne centrale, bien que généralement élevé et montueux, contient une étendue considérable de terre arable sur laquelle il y a quantité de bois durs et de bois mous de valeur, principalement de l'épinette de grandes dimensions et du sapin. Les bois durs sont surtout le bouleau blanc et l'érable de grandes dimensions.

Les épinettes et les sapins sont actuellement enlevés dans certaines parties de ces rangs, au sud de la ligne centrale, généralement près d'un gros ruisseau connu sous le nom de Ruisseau Lanthier, par la compagnie Riordan, de Hawkesbury, Ontario.

Plusieurs gros ruisseaux traversent ces rangs : le ruisseau au Brochet, dans l'extrême nord, le ruisseau Lanthier, vers le centre du canton et le ruisseau Vert, dans la partie nord.

Les deux premiers servent à la descente des billots et du bois carré à la rivière Rouge.

Il y a sur le ruisseau Lanthier un très grand nombre de forces hydrauliques qui pourraient servir d'emplacements pour des scieries, etc.

---

Il y a plusieurs lacs dans ces rangs. Aucun d'eux n'est bien grand, excepté le lac Vert, dans les rangs 8 et 9, qui est une grande nappe d'eau située en partie dans ce canton.

Nous n'avons pas trouvé de minéraux de valeur. Nous avons vu des animaux à fourrure tels que le castor, le vison, la loutre. Le seul gros gibier que nous ayons vu est le chevreuil, commun en cette région, et qui était apparemment en grand nombre.

Nous n'avons pas aperçu ou entendu de loups.

La déclinaison magnétique a été trouvée de 14 degrés ouest.

Cette localité offre d'excellents avantages à la colonisation : il y a un village, avec une population rurale avoisinante d'environ soixante-cinq familles, situé sur le front de ce canton et des cantons avoisinants à la rivière Rouge, appelé L'Ascension, où il y a une église catholique, un bureau de poste et des magasins, de même que d'autres établissements utiles, et à moins de douze milles approximativement du chemin de fer à L'Annonciation, village qui se trouve plus bas sur la rivière Rouge.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Canton de Hull, Québec.

16 juillet 1904.

---

## APPENDICE No 52.

---

RAPPORT DE L'ARPENTAGE DU CANTON MOREAU, PAR E. J. RAINBOTH, A. G.

---

A l'honorable Ministre des Terres,  
Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant de la division du *résidu* du canton Moreau, dans le comté d'Ottawa, fait en vertu d'instructions reçues de votre département dans le cours de l'année dernière.

Les terrains arpentés sont en général ondulés et montueux, mais non tourmentés, car les hauteurs s'élèvent graduellement, le sol en général se composant d'une riche marne sableuse avec des petits cailloux ou des cailloux de moyenne grosseur éparpillés sur le terrain dans certaines parties. Une partie du 4<sup>e</sup> rang est d'une bonne terre grasse argileuse. Une très belle étendue de terrain se trouve dans le 7<sup>e</sup> rang, de la ligne extérieure du sud à la ligne centrale. C'est le long de cette ligne extérieure que l'on ouvre le chemin Gouin. Ce chemin donnera accès à une belle étendue de terrains propres à la culture, et sera d'un grand avantage et d'une grande commodité pour les nouveaux établissements.

Les bois de construction, tels que le pin et la grosse épinette, a été enlevé, mais il reste encore debout une grande quantité d'épinette pour le bois de pulpe.

Il y a quantité de gros sapins et quelques cèdres ; ce dernier n'est généralement pas sain, mais les bois francs prédominent, tels que le bouleau blanc et l'érable, le bouleau constituant la plus grande proportion de toutes les essences.

Nous n'avons trouvé que quelques petits lacs dans la partie arpentée. Il n'y a pas de gros cours d'eau, mais il coule vers la rivière Kiamika deux gros ruisseaux, l'un traversant la ligne centrale près du front du rang cinq, et l'autre traversant tout le rang sept.

Nous n'avons pas trouvé de minéraux de quelque valeur, et la formation est de nature granitique.

Tous les détails de l'arpentage se trouvent dans les notes d'opérations et sur le plan ci joints.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Canton de Hull,

16 octobre 1902.

---



## APPENDICE No 53

---

RAPPORT DE L'ARPENTAGE DE PARTIE DU CANTON DE KIAMIKA PAR E. J.  
RAINBOTH, A. G.

---

A l'honorable ministre des Terres et Forêts,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer dans ce rapport que j'ai complété l'arpentage (subdivision en lots) du résidu du canton Kiamika, comté d'Ottawa, conformément aux instructions reçues.

La région comprise dans cet arpentage est généralement montueuse et se compose d'un sol de marne sableuse avec des cailloux en certains endroits. Il y a d'excellents lots dans le rang neuf.

La partie la moins bonne ou la plus pierreuse se trouve dans le voisinage du rang du chemin Chapleau et autour du lac Pimodan, vers l'angle sud-est. Le bois comprend du bouleau blanc, de l'érable, du sapin et de l'épinette.

Le plan et les notes d'opérations ci-joints contiennent tous les détails des opérations.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. J. RAINBOTH, A. G.

Hull, 24 novembre 1902.

---

## APPENDICE No 54

---

RAPPORT DE L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON BOUTHILLIER PAR  
E. J. RAINBOTH, A. G.

---

A l'honorable Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer dans ce rapport que l'arpentage des rangs 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 a été fait conformément aux instructions reçues de votre département, le 13 février 1902, le 11 septembre 1903 et le 17 août 1904.

En faisant ce travail j'ai remarqué qu'il y avait une grande étendue de terre arable dans le canton, s'étendant du lac De Camp, dans la partie sud, à aller dans la direction du nord-est au lac des Iles.

Le sol se compose d'une marne sableuse, et est remarquablement exempt de cailloux et de pierres, bien qu'en certains endroits de niveau il soit d'un sable léger, mais il est partout cultivable.

Les bois les plus importants, tels que le pin et l'épinette, ont été enlevés par les marchands de bois qui font chantier dans ce district.

La meilleure terre arable s'étend au travers et sur toute la longueur des lots dans les rangs 10, 9 et une partie du rang 8, près de la ligne extérieure sud, à aller, par ces trois rangs et partie du rang 7, dans la direction du nord-est jusqu'au lac des Iles.

Dans la partie septentrionale des rangs 9 et 10 le terrain est généralement montueux et rocheux de même que, le rang 7 et partie du rang 8, au sud de la ligne centrale.

Les rangs 11, 12 et 13 sont situés à la hauteur des terres entre la Lièvre et la Gatineau, et, bien qu'en certains endroits ils soient d'un terrain pierreux et montueux, ils contiennent de nombreuses étendues de terre cultivable.

Le bois dans les rangs 11, 12 et 13 est surtout du bouleau blanc et de l'érable avec de l'épinette et du sapin ici et là.

Il y a encore beaucoup de bois de construction dans cette partie du canton, tels que du cèdre, de l'épinette, du sapin, qui ne manquera pas d'être tout enlevé par ceux qui font chantier sur une grande échelle dans cette localité.

Il y a toute une série de petits lacs tels qu'indiqués sur le plan qui accompagne ce rapport, de même qu'un grand ruisseau d'environ 75 chaînons de largeur qui traverse le canton. entrant du nord, dans le rang 10, de là gagnant l'est et le sud à travers le rang 9 et encore par le rang 10 jusqu'au lac des Ours et au lac "La Dame" et de ce dernier lac à son débouché dans le lac De Camp.

On a l'intention de faire suivre au chemin projeté pour aller à Maniwaki la route d'hiver indiquée sur le plan, laquelle est un assez bon portage reliant la rivière Saint-Joseph (près de l'extrémité du chemin carrossable venant de Maniwaki) au lac des Iles et Wabassee, sur la rivière du Lièvre.

Il y a quelques colons dans les rangs 9 et 10, près du lac De Camp et du lac des Ours, et vers le nord non loin de l'extrémité des rangs 7 et 8 près du lac des Iles.

Nous n'avons pas remarqué durant le trajet de minéraux d'aucune valeur économique. La formation du rocher est de granit.

Nous avons constaté que les animaux à pelleterie sont rares ; mais les loups étaient nombreux et jouaient avec les chevreuils qui, d'après ce que l'on rapporte communément, étaient en très grande quantité il y a quelques années, mais semblent aujourd'hui devenir rares dans cette localité.

Il y a plusieurs grandes nappes d'eau telles que le lac des Ours, le lac "La Dame", partie du lac De Camp et une grande partie du lac Serpent qui se trouve sur la ligne séparant les cantons Bouthillier et Kensington.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

E. J. RAINBOTH, A. G.

Canton de Hull, Québec,

16 juillet 1904, et 17 mars 1905.

## APPENDICE No 55.

EXTRAIT D'UN RAPPORT D'EXPLORATION DE LIMITES A BOIS DANS LE BLOC A,  
PAR G. C. RAINBOTH, A. P.

Aylmer, Qué., 8 mars 1897.

Cette limite (No 6) est avantageusement située, mais il y a très peu de pin, trop peu pour en estimer la valeur : la branche ouest et la branche principale de la rivière Kinojevistik forment presque complètement la frontière est de cette limite ; le terrain est onduleux et il s'y rencontre quelques bons dépôts de terre argileuse ; les légères élévations sont généralement couvertes de bouleau et de peuplier de petite taille.

Je n'ai pas eu le temps de suivre la rivière Kinojevistik, mais M. Big-nell, qui en a fait le levé, il y a quelques années, donne probablement des renseignements complets sur cette rivière.

Le tracé de la ligne de base entre les rangs 4 et 5 s'est fait à travers la rivière Kinojevistik, distance de 27 milles, 53 chaînes et 4 mailles, à partir de la ligne frontière entre les provinces de Québec et d'Ontario : le terrain où passe cette ligne est onduleux et partout couvert d'épinette, de sapin, de bouleau et de peuplier de moyenne grandeur ; le sol est composé de bonne glaise et très propre à la culture.

J'ai suivi le mode de division des limites adopté pour les licences de Moore & Frères, marquant, à tous les 4 milles, 77 chaînes et 77 mailles, les coins des limites adjacentes, et traçant la ligne de base, au *transit*, à partir de chaque coin, d'après le parallèle de latitude que j'établis approximativement à 48 degrés 8m. N. La ligne est soigneusement ouverte et plaquée, et de bons poteaux carrés sont plantés à chaque mille. A l'extrémité de la ligne de base, à la rivière Kinojevistik, j'ai planté une borne de pierre de 30 pouces, avec du verre cassé au-dessous, et une borne de cèdre de six pouces carrés, portant les inscriptions suivantes : du côté ouest, " XXVII m. 53 chaînes et 4 chaînons la ligne frontière provinciale " ; du côté sud, " G. C. Rainboth, P. L. S. Feb. 15th, 1897 " et " R. IV, A ; du côté nord " R. IV. Bk A ". L'arpentage de la rive est du lac Opatikka s'est fait à partir des détroits, près de la ligne de base projetée entre les rangs 3 et 4, vers le nord, jusqu'à son intersection avec la ligne de base. La ligne se relie au coin sud-est de la limite No 2 Rg 5, et suit vers le nord, à partir de cette ligne de base, entre les limites Nos 2 et 3,

une distance de 507 chaînes 51 mailles, jusqu'à un ruisseau qui se dirige vers l'ouest dans le lac Matawagosis. J'ai mesuré ce ruisseau jusqu'à son embouchure, puis le lac Matawagosis, jusqu'à une chute près de la frontière nord du rang 6. La décharge du lac Matawagosis (Island Lake) se dirige au nord vers le lac Abitibi : " c'est la route de la compagnie de la baie d'Hudson entre la région de l'Ottawa et ses postes jusqu'à Moose Factory sur la baie James.

Sur tout ce parcours, le pays est très pittoresque, sillonné de rivières et de lacs parsemés d'îles de toutes formes et de toutes grandeurs, et bien différent de la partie inférieure de la rivière Ottawa qui coule dans l'austère vallée laurentienne. Ici, le roc est de formation huronienne : j'en ai apporté des échantillons pris à divers endroits marqués sur le plan : plusieurs offrent des indices de cuivre, de nickel et de fer. Une exploration spéciale de ce pays, faite en temps propice, révélerait probablement l'existence de minéraux de valeur. Le sol est généralement onduleux, il y a des montagnes isolées de forme particulière et souvent élevées de plusieurs cents pieds. La forêt se compose d'épinette, de tamarac, de bouleau, de peuplier, de pin résineux, de sapin, de pin blanc et de cèdre. Elle date d'environ 150 ans et a succédé à la forêt de pin qui couvrait alors ce pays et qui fut presque complètement détruite par le feu. A certains endroits, on peut voir encore, à côté d'arbres de la nouvelle forêt mesurant deux pieds de diamètre, des troncs calcinés et recouverts de mousse, vestiges de l'ancienne forêt.

Il y a beaucoup de poisson dans les lacs, surtout du brochet et du poisson blanc. On trouve la truite dans quelques lacs près de la ligne frontière, mais elle est rare. L'original et le caribou abondent. J'ai vu quelques pistes de chevreuil. Les animaux à fourrure sont la martre, le vison, la loutre, le rat musqué, le lynx et le castor. Ce dernier a presque disparu, mais, grâce aux sages dispositions de la présente loi de chasse, si elle est convenablement appliquée, il se multipliera rapidement. Il faudrait faire subir un examen sévère aux marchandises des commerçants de fourrures, car, aussi longtemps qu'on les laissera acheter des sauvages les peaux de castor, les sauvages continueront à chasser cet animal, dont la capture est très facile.

Les lièvres sont innombrables et constituent la principale nourriture des familles indiennes de ce pays. C'est pour elles, comme le renne pour les lapons, la nourriture et le vêtement. Avec les peaux de lapin, les sauvages confectionnent des couvertes dont ils habillent leurs petits et se protègent eux-mêmes contre les rigueurs de l'hiver. Dans ce territoire d'environ 30 milles carrés il y a six familles de sauvages, qui toutes, à l'exception d'une, appartiennent à la bande de l'Abitibi. Elles vivent heureuses et contentes de leur sort tant que le garde-manger est plein, et elles ne se soucient pas de le remplir.

---

Dans l'ensemble, le pays fera plus tard un beau centre agricole ; le sol produit toute espèce de céréales propres à la zone du nord : j'ai mangé d'excellentes patates cultivées au *portage* du faite des eaux, et le missionnaire catholique romain, qui visite annuellement le poste d'Abitibi de la compagnie de la baie d'Hudson, me dit que les patates y viennent à maturité. On y cultive les mêmes légumes que dans la région du Témiscamingue. Quant au bois de commerce, je regrette de dire que nous avons été désappointés de n'y pas trouver de vastes forêts de pin, mais l'épinette et le tamarac y sont abondants et ce sera le bois de l'avenir, car le pin s'épuise rapidement dans les anciennes limites et, dans quelques années, les forêts de l'Ottawa tourneront au commerce surtout de ce bois. J'ai noté la température durant les mois de décembre, janvier et de février. Voici la plus basse : en décembre + 4.8 Fahr ; en janvier, + 5.7 Fahr ; en février, du 1er au 16, 0.75. Malgré cette basse température, il y a eu deux ou trois dégels, et le thermomètre est monté au-dessus du point de congélation. L'hiver fut très beau : il tomba environ trois pieds de neige. Je complétois l'arpentage le 15 février et partis le 16, par la baie Mattawan ou lac Croche, pour les chantiers de MM. Klock, et je rends hommage à leur bonté qui nous a facilité le voyage depuis leurs chantiers jusqu'à la tête du chemin de fer à Keepawa où nous arrivâmes le 26 février, pour être chez nous le 28.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. C. RAINBOTH, A. P.

---

---

---

APPENDICE No 56.

---

EXTRAIT DU RAPPORT D'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DE LA LIGNE SÉPARATIVE DES RANGS 4 ET 5 BLOC "A" DE L'AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR, PAR A. BLOUIN, A. G.

---

La plus grande partie de la ligne passe à travers une région basse et humide, boisée en épinette noire et blanche, sapin, bouleau, tremble, cyprès, tamarac, plaine, cèdre, cormier, frêne et pin blanc. Le terrain, à l'exception de quelques coteaux rocheux, est plat et le sol est de qualité très inférieure.

---

## APPENDICE No 57.

EXTRAIT D'UN RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LE TRACÉ DE LA LIGNE  
INTERPROVINCIALE ENTRE ONTARIO ET QUÉBEC,  
PAR J. H. SULLIVAN.

J'ai été agréablement surpris de trouver autant de bonne terre, tout le long de la ligne, et le bois beaucoup meilleur que je ne m'y attendais. Nous commençâmes à la traversée de la rivière appelée Okikodosec, à environ 87 milles et 60 chaînes sur le plan de MM. Laberge et Patten.

La terre est de la meilleure qualité d'alluvion et d'argile, et le bois, bien que petit, d'une moyenne de six à douze pouces, et quelquefois de dix-huit pouces, est long et droit ; c'est partout de l'épinette et du tremble, ce dernier bois est très propre à l'ébénisterie et à la confection des planchers, car il est blanc, droit et sain ; et l'épinette est de première qualité pour la pulpe et pour le sciage, quand elle est assez grosse.

Il y a une très grande quantité de cyprès.

J'ai indiqué sur le plan les différentes espèces de bois, le brûlé, etc., et la qualité du sel.

La rivière Okikodosec nous a grandement servi au transport de nos provisions, et nous l'avons traversée plusieurs fois, comme on peut le voir sur le plan. Le tiers du temps, cette rivière remonte vers sa source, lorsque le vent saute du nord-ouest au sud-ouest ou au sud-est, comme sous l'influence de la marée.

Pendant notre séjour à cet endroit, le climat nous a paru aussi bon qu'à Québec. A l'exception de deux nuits, en août, le 13 et le 14, où le froid fut assez vif pour geler l'eau dans les vases, nous avons eu une température superbe pour permettre au grain de croître et de mûrir, avec assez de pluie, jusqu'au 15 septembre. A cette date, nous eûmes une très forte gelée, qui forma une glace d'un demi pouce. La gelée du 14 août ne s'était pas fait sentir dans le voisinage des lacs et des grandes rivières ; celle-ci n'eut pas d'effets non plus aux mêmes endroits, car nos hommes, qui travaillaient le long de la rivière Hannah Bay (Harricana, sur les cartes), n'en eurent pas connaissance, et le 6 octobre, quand nous arrivâmes au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, au lac Abitibi, les patates et les fleurs de jardin étaient encore vertes.



---

De fait, il m'a semblé que le soleil était plus ardent qu'à Valleyfield, mais, depuis mon retour, on m'a dit que l'été avait été exceptionnellement chaud dans tout le pays.

M. Moberly, l'ingénieur en chef de la section nord du lac Abitibi, m'a donné des échantillons de blé, d'avoine et d'orge qu'il a cultivés à la rivière du Poisson blanc, tributaire de l'Abitibi, au nord-ouest. Je vous apporterai ces échantillons.

Nous avons rencontré plusieurs lignes tracées par les ingénieurs du Grand Tronc Pacifique. Je les ai indiquées sur le plan, mais celle que je crois être finalement établie se trouve sur le 91e mille.

M. Moberly parle avec enthousiasme de la terre qui se trouve le long des lignes tracées au nord du lac Abitibi, et je suis convaincu que, dès la construction du Grand Tronc Pacifique, toute cette région sera envahie par la colonisation et deviendra un bon centre agricole. Ce qui constitue le grand désavantage de ce pays, au point de vue de la colonisation ou de l'agriculture, ce sont les printemps tardifs et les gelées d'été ; mais, lorsqu'une grande étendue de terrain sera défrichée et cultivée, je suis certain que le climat s'améliorera, comme au lac St. Jean et dans l'Ouest.

---

---

---

APPENDICE No 58.

---

EXTRAIT DU RAPPORT DU TRACÉ DE LA LIGNE FRONTIÈRE INTERPROVINCIALE  
ENTRE ONTARIO ET QUÉBEC, PAR T. J. PATTEN ET F. C. LABERGE,  
COMMISSAIRES DE LA FRONTIÈRE.

---

Dans le territoire que nous avons parcouru, il n'y a pas eu de feu depuis un grand nombre d'années.

Le plus important caractère du sol est qu'il est composé, en grande partie, de glaise bien égouttée et, par conséquent, très propre à la culture, après l'enlèvement du bois.

Du 42e au 58e mille, le terrain est montagneux : le roc perce au sommet de chaque soulèvement du sol, sous forme d'arêtes et de caps, dont l'ensemble offre un aspect très accidenté.

Du 58e au 68e mille, bien que rocheux sur les hauteurs, le pays est moins accidenté, et la pente des coteaux est plus douce. Depuis le 68e mille jusqu'au lac Abitibi, la ligne descend dans une vallée de bonne terre argileuse.

De la rive nord du lac Abitibi à l'extrémité de la ligne, le terrain est généralement bas et couvert d'épinette noire ; près des cours d'eau, le sol s'élève.

---

## APPENDICE No 59.

---

EXTRAIT DU RAPPORT D'UN LEVÉ ET D'UNE EXPLORATION DE LA RIVIÈRE BELL, SUR LE VERSANT DE LA BAIE D'HUDSON, DANS LA RÉGION DE L'ÂBITIBI, PAR DAVID W. MILL, A. P.

---

## LE SOL.

Le long de la rivière Bell, le sol est exclusivement argileux. Les seuls endroits où se montre le roc sont les rapides et les chutes, et quelques pointes où la rivière s'élargit.

A quelque distance de la rivière, on trouve de grands marécages, impropres à la culture, et le pays est si plat qu'il est presque impossible de les égoutter.

Les berges de la rivière, à plusieurs endroits, sont de larges bancs de vase. Il n'y a qu'un étroit chenal au milieu de la rivière, ce qui rend la navigation en canot difficile. Malgré son peu de largeur, ce chenal est généralement très profond.

Le sol conviendrait au foin, durant une saison sèche, mais il est beaucoup trop humide pour les patates et les céréales.

Comme le climat est aussi très rigoureux, il est douteux qu'on puisse faire de la culture avec succès, du moins tant qu'il n'y aura pas assez de défrichement pour prévenir les gelées hâtives.

Des patates plantées à la *cache* du chemin de fer transcontinental, sur le lac Obaska, ont gelé au mois d'août, par une température semblable à celle de la péninsule de Gaspé vers la fin de septembre.

L'avoine de forte espèce qui vient de Russie croîtrait probablement, mais je ne crois pas qu'elle puisse mûrir. Le blé ne mûrirait certainement pas.

## FORCES HYDRAULIQUES

La rivière Bell possède quelques belles forces hydrauliques, dont la plus importante est celle créée par la chute *Kiasik*, à l'embouchure de la rivière du même nom. C'est une chute de près de cinquante pieds, et, aux plus basses eaux, sa puissance est d'au moins 8,000 chevaux-vapeur.

---

## APPENDICE No 60

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE L'EXPLORATION D'UNE PARTIE DU BASSIN DE LA  
BAIE D'HUDSON PAR M. HENRY O'SULLIVAN, INSPECTEUR DES  
ARPENTAGES

Mai 1895.

## CLIMAT

Nonobstant les différents rapports contraires, il y a tout lieu de croire que le climat de cette région peut se comparer favorablement à celui des régions qui se trouvent le long du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal.

Le R. P. Albanel dit que le 15 juin, le long de la rivière Rupert, il a vu des roses sauvages aussi belles et aussi odoriférantes que celles qu'on trouve aux environs de Québec. Il devait être alors à 60 milles au nord du point où je me suis arrêté.

Au poste de Waswanipi (latitude  $49^{\circ} 39' 55''$ ), le 20 septembre, j'ai vu les tiges des pommes de terre aussi vertes qu'au milieu de l'été, pendant que sur la Shoshoquon, à 120 milles plus au sud, nous avons de fortes gelées au mois d'août.

Naturellement, près du faite de partage des eaux, le climat doit être plus froid et plus sujet aux gelées que dans les parties moins élevées ; dans le voisinage de la baie d'Hudson, la température relativement basse de cette immense nappe d'eau doit produire un certain effet sur le climat et le rendre plus froid ; mais entre ces deux régions des extrémités il doit exister une vaste contrée qui jouit d'un climat tempéré.

Les lignes isothermes qui sont sur les cartes ne devraient pas être acceptées comme indiquant exactement le climat de cette région. Ces lignes ont dû nécessairement être tracées d'après les résultats d'observations faites aux postes situés sur les bords de la baie d'Hudson et près du faite du partage des eaux, au lac Abitibi, ce qui ne saurait donner une juste moyenne de la température du pays.

Le point le plus septentrional que j'aie atteint est même un peu au sud du parallèle sur lequel se trouve la ville de Winnipeg.

La frontière nord de la province du Manitoba est à plusieurs milles au nord de l'embouchure de la rivière East Main, et le centre de cette même province est à peu près sur le même parallèle de latitude que la partie méri-

---

dionale de la baie James. On sait que, plus on s'avance dans l'Ouest, à latitude égale, le climat se réchauffe, mais la grande différence de niveau entre le versant hudsonien, le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest, suffit à contrebalancer la différence de latitude.

L'altitude du lac Waswanipi n'est que de 680 pieds et, comme ce lac est situé au centre de cet immense territoire dont le sol en pente douce incline vers la baie James, on peut prendre cette hauteur comme altitude moyenne de cette plaine septentrionale. La hauteur étant de 1000 pieds au sommet et zéro à la baie James, la moyenne donnerait 500 pieds, tandis que l'altitude de Winnipeg est de 733 pieds, celle de Régina de 1861, et celle de Calgary de 3397 pieds.

Je crois que sous le rapport du climat la région ci-dessus mentionnée offre autant d'avantage que le Manitoba et le Nord-Ouest. De plus, il y existe une abondance d'eau pure, et quantité de cascades utilisables comme force motrice. Il s'y trouve des quantités illimitées de bois et de pierre pour la construction des chemins de fer, etc.

D'après les renseignements que m'ont donnés les sauvages des vallées de la Megiskan et de la Waswanipi, l'épaisseur de la couche de neige qui tombe dans cette région est à peu près la même que dans la vallée de l'Ottawa Supérieur, c'est-à-dire environ 3 pieds en moyenne.

---

## APPENDICE No 61.

EXTRAIT DE RÉCENTES EXPLORATIONS AU SUD DE LA BAIE D'HUDSON, PAR  
LE DOCTEUR ROBERT BELL, DU BUREAU GÉOLOGIQUE DU CANADA.

Juillet 1897.

Le climat de la région est beaucoup meilleur qu'on ne le croit communément. Celle-ci s'étend de la latitude 47 à 45' au 51ième degré de latitude, qui se trouve au sud de Londres. Bien qu'elle ne jouisse pas d'avantages exceptionnels pour de telles latitudes, elle ne souffre pas des courants froids de l'Atlantique, dont elle est éloignée de plus de 1,000 milles. Le peu d'élévation du plateau favorise son climat, qui peut être considéré comme normal, pour ces latitudes.

On cultive le blé avec succès dans la région du lac St-Jean, à la tête de la rivière Saguenay, et quelques expériences ont démontré qu'il mûrit sur les rivières Abitibi et Missinaibi. Or, une ligne tirée entre ces deux points passe au milieu de notre région : il est donc permis d'en conclure que le blé peut se cultiver au sud de cette ligne, sinon au nord. De bonne heure, au printemps de 1896, j'envoyai un peu de blé et d'avoine au chef du poste de la compagnie de la baie d'Hudson sur le lac Waswanipi, le seul blanc de toute la région. Il sema ces échantillons et, lorsque je passai par là au milieu d'août, le blé était presque mûr. A ce poste, on a cultivé l'orge avec succès pendant plusieurs années. Dans le jardin, les pois, les fèves et toutes sortes de légumes venaient très bien. Les patates avaient toujours très bien réussi, et il y avait dans un champ du foin et deux espèces de trèfle. On essayait pour la première fois le blé d'Inde, dont les soies étaient formées à cette date.

L'orge et les légumes de toutes sortes se cultivent depuis longtemps à Rupert House et à Moose Factory, situés au nord de la région. A défaut d'expériences faites, la flore naturelle d'un pays nous indique, dans une grande mesure, ses ressources au point de vue de l'agriculture. Il est généralement admis que le blé mûrit partout où se trouve l'érable de montagne (*acer spicatum*) et le saskateen (*amelanchier*), et ces petits arbres croissent jusque dans le nord de la région.

Il semble donc peu douteux que le blé et les grains moins délicats mûrissent dans une grande partie de ce territoire, et l'on peut admettre que, partout, le foin, les patates et les légumes ordinaires viendront. Donc, indépendamment

---

de la culture du grain, nous possédons dans cette région une immense étendue de bonne terre de grande valeur au point de vue de l'élevage du bétail et de l'industrie laitière, qui sont aujourd'hui les branches les plus avantageuses de l'industrie agricole au Canada. Aux postes de la compagnie de la baie d'Hudson, à la baie James, on élève, depuis plus de cent ans, de splendides animaux de race importés d'Angleterre et d'Ecosse.

Si les deux tiers de la terre dans cette région sont de bonne qualité, cela représente 25,000,000 acres. La région est pratiquement inaccessible sans un chemin de fer, que l'on peut néanmoins construire facilement de Québec, de Montréal ou d'Ottawa.

---

## APPENDICE No 62.

EXPLORATION D'UN TERRITOIRE SITUÉ DANS LES RANGS 6, 7 ET 8, BLOC A,  
PAR M. JOHN THOMSON.

QUÉBEC, août 1906.

A l'Honorable A. Turgeon,  
Ministre des Terres et Forêts,  
Monsieur,

Après avoir reçu vos instructions verbales à Québec, le 26 mai dernier, au sujet de l'exploration, pour la compagnie belge, d'un territoire situé dans les rangs 6, 7 et 8, au nord du faite des eaux, région nord-ouest de la province, je suis retourné au Portage du Fort, et j'ai commencé immédiatement mes préparatifs de voyage. Parti le 4 juin, avec deux hommes, articles de campement, provisions etc., j'arrivai le 25 juin au premier rapide, où la ligne du chemin de fer projeté, le Transcontinental, traverse la rivière Harricanaw ; et c'est là que je commençai mon travail.

M. Gagnon nous ayant rejoints à Ville Marie, nous étions quatre en tout : pour faciliter la besogne en la divisant, je pris un homme avec moi et j'envoyai l'autre avec M. Gagnon, qui, je me plais à le dire, m'a rendu de grands services durant ce voyage.

J'ai cherché à indiquer approximativement, sur le plan ci-joint, par des lignes jaunes, la situation du territoire exploré. On y peut trouver, je crois, trois cantons de 36 milles carrés, du côté ouest, et six cantons de même étendue, du côté est de la rivière Harricanaw, ces derniers cantons ayant dix-huit milles de front sur la rivière et douze milles de profondeur, soit en tout un carré de 18 milles de côté, c'est-à-dire 207,360 acres.

J'ai aussi fait mon possible pour marquer sur la carte les principaux lacs et rivières qui n'y sont pas déjà indiqués, ainsi que la ligne projetée du chemin de fer Transcontinental, qui va bientôt ouvrir cette vaste région du nord, afin de montrer combien ce territoire est avantageusement situé au point de vue de la colonisation.

Je puis affirmer que nulle part, dans la région nord de la province de Québec, si riche en grandes étendues de terre arable (et j'ai vu beaucoup de



cette partie de la province), je n'ai trouvé de terre plus riche que dans cette partie de la vallée de l'Harricanaw explorée par moi, ni de terre mieux adaptée aux établissements agricoles. La rivière Harricanaw, qui prend sa source près du faite des eaux, est une grande rivière, parsemée de beaux lacs, grands et petits ; dans son cours vers la baie James, elle arrose un immense territoire. La rivière Harricanaw est navigable pour les vaisseaux de gros tonnage depuis la tête du lac Long jusqu'à la traverse du chemin de fer, distance d'environ 50 milles.

Parmi les nombreux tributaires de l'Harricanaw, le plus important que j'aie vu est la rivière Peter Brown, dont l'embouchure est à environ 5 milles de la traverse du chemin de fer et dont le Grand Tronc Pacifique franchit une branche à huit milles environ à l'est du premier rapide.

Cette rivière est navigable pour les petits vaisseaux jusqu'à huit milles de son embouchure. Les fourches se trouvent à un mille et demi plus haut.

Les rives de l'Harricanaw sont généralement basses, mais on pourrait éviter le danger des inondations par les crues du printemps, en abaissant de trois ou quatre pieds une barrière de roc qui obstrue la moitié du chenal à la tête du premier rapide.

Le terrain est assez uni et l'on y trouve l'épinette, le peuplier, le sapin, le bouleau et le tamarac sec.

L'épinette est de bonne taille, et le peuplier de première qualité, long, droit et sain ; on en trouve plusieurs de 24 pouces de diamètre à la souche. Ces arbres offrent au colon tout ce dont il a besoin pour ses bâtiments, ses clôtures et son chauffage.

Partout le sol est de marne argileuse, très riche, avec sous-sol de glaise. À certains endroits, la terre est un peu plus légère, mais c'est toujours une terre de qualité supérieure.

Il y a une très petite partie de terrain marécageux, mais un fond de glaise solide se trouve à environ trois pieds de profondeur et le tout peut facilement s'égoutter.

De fait, il n'y a pas, dans tout le bloc indiqué sur la carte, un seul acre de terre qui ne puisse être avantageusement cultivé.

Cette région du nord est pittoresque : les rivières abondent en poisson et les forêts ont du gibier de toutes sortes, y compris le puissant orignal.

Le défrichement est facile, surtout à mesure qu'on s'éloigne de la rivière,

---

car la forêt s'éclaircit. Le bois a assez de valeur pour payer le coût de l'abattage et du déblaiement, et, le bois enlevé, ces terres valent, en tous points, les terres à blé du Nord-Ouest.

La fertilité de cette région est incontestable.

Le climat est aussi doux qu'à Montréal. Le grand chemin de fer Transcontinental va ouvrir au colon l'accès facile de ces terres, et grâce aux nombreux moyens de transport et de communication que présentent les lacs et les rivières navigables, la région du Québec-Nord possède, au point de vue de l'agriculture, des avantages comparables à ceux des centres les plus favorisés du Canada.

Votre obéissant serviteur,

JOHN THOMSON,  
Garde-Forestier.

---

## APPENDICE No. 63

RAPPORT CONCERNANT LES CHUTES DES "CHATS" SUR LA RIVIÈRE OTTAWA,  
COMTÉ DE PONTIAC.

Québec, 17 avril 1899.

A L'HONORABLE M. PARENT,  
Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries,  
Québec.

Monsieur,

Conformément aux instructions que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre département le 6 février dernier, au sujet de l'évaluation des îles des "Chats" et des forces hydrauliques adjacentes, sur l'Ottawa, je me suis rendu en cet endroit le 2 de mars dernier, j'en suis revenu le 16 du même mois, et j'ai maintenant l'honneur de vous faire de ma mission le rapport suivant :

D'abord, avant d'aller examiner les chutes, je fis un jaugeage de l'Ottawa, aussi près que possible des dites chutes, et je choisis pour cela un endroit où la rivière est comparativement étroite, à environ trois milles et demi en aval des "Chats", en face du lot numéro 13 du 3e rang du canton Onslow, P. Q.

L'Ottawa, à cet endroit, a environ 920 pieds de largeur et sa plus grande profondeur, à l'étiage est de 66 pieds et 4 pouces, profondeur qu'on trouve à environ 600 pieds de distance de la rive du côté de Québec. La profondeur moyenne de la rivière en ce point est de 44 pieds et 9 pouces, à l'étiage.

La surface totale de la coupe transversale de la rivière à l'endroit dont il s'agit est de 41,110 pieds carrés ; mais comme le courant n'a là aucune vitesse appréciable depuis la rive d'Ontario jusqu'à une certaine distance vers le milieu du lit de la rivière, sur une largeur d'environ 240 pieds, il s'en suit que la surface utile de cette section transversale n'est que d'environ 35,000 pieds carrés.

Les plus grande et plus petite vitesses du courant, relevées au moulinet, dans cette section transversale, sont respectivement d'environ 0.67 et 0.28 pieds par seconde, et la vitesse moyenne est, à bien peu de chose près, égale à 0.48 pieds par seconde.

La vitesse du courant a été mesurée en 43 points différents de la dite section transversale, mais il ne m'a pas été possible, malheureusement, de l'observer à une profondeur plus grande que 17 pieds, l'instrument à ma disposition ne me permettant pas de descendre plus bas.

Le débit total de la rivière en cet endroit, calculé d'après les données ci-dessus, est d'environ 16,748 pieds cubes par seconde.

Comme j'avais l'intention, en jaugeant la rivière, de déterminer, aussi exactement que la chose était possible dans les circonstances, le volume d'eau débité à la "Chute des Chats" même, entre la rive du côté de Québec et l'Île Morris du côté d'Ontario, il me fallait mesurer la quantité d'eau qui passe par le canal appelé Mississipi, dans Ontario (entre l'Île Morris et la terre ferme), et aussi jauger la rivière Quyon, dans la province de Québec, car tous deux se déchargent dans l'Ottawa, entre la chute des Chats et l'endroit où cette rivière (l'Ottawa) a été jaugée, de manière à retrancher le volume d'eau qu'ils débitent ensemble, de celui de l'Ottawa vis-à-vis le lot No 13, du 3e rang d'Onslow.

Les débits des deux cours d'eau sont comme suit :

Canal "Mississipi".....	75	pieds cubes par seconde.
Rivière Quyon.....	122	" " "
	197	Total....

En retranchant cette quantité du volume d'eau (16,748) débité par l'Ottawa, nous obtenons 16,551 pieds cubes représentant le débit total à la chute des Chats. Cependant, comme la vitesse du courant de l'Ottawa n'a pu être mesurée à une profondeur plus grande que 17 pieds, il est probable que la vitesse moyenne observée dans les deux ou trois sections centrales de la coupe transversale dont il a été question plus haut, soit un peu inférieure à la moyenne des vitesses réelles dans ces sections centrales. Je pense donc qu'on peut sûrement augmenter d'environ 7 pour cent le débit correspondant à ces sections centrales.

En majorant ainsi le débit total cité plus haut, on obtient comme débit de tout l'Ottawa à la chute des Chats, en basses eaux ordinaires, environ 17,200 pieds cubes par seconde.

Je dois dire qu'à l'époque où j'ai visité ces chutes, la rivière était à son niveau bas ordinaire. Quelques personnes résidant au village de Quyon m'ont informé que, dans les saisons très sèches cependant, les eaux de la rivière pouvaient être un peu plus basses qu'elles ne l'étaient alors, mais qu'à

l'époque de mon inspection la rivière pouvait être considérée comme étant à son niveau bas moyen.

Comme il y a une différence totale de niveau de 36 pieds, en chiffres ronds, entre le haut et bas des chutes, il s'en suit que théoriquement la puissance totale de celles-ci (de la rive de Québec à celle d'Ontario), à l'eau basse, est bien près de 70,000 chevaux-vapeur. Mais comme toute cette hauteur de 36 pieds ne peut être utilisée à chacune des chutes qui constitue toute la force hydraulique des "Chats", il s'ensuit que la puissance totale maximum que l'on peut pratiquement tirer de ces chutes à l'eau basse, est inférieure à ce chiffre et qu'elle ne dépasse probablement que de très peu 50,000 chevaux-vapeur.

Après avoir complété le jaugeage de l'Ottawa, je procédai à l'examen des chutes qui se trouvent dans la province de Québec. Elles sont au nombre de huit.

- 1o. La chute du vieux moulin (*Old Mill Chute*).
- 2o. La Chute No 1.
- 3o. La Chute Egan.
- 4o. La Chute Conroy.
- 5o. La Chute, dite "*Sturgeon Chute*".
- 6o. La Chute, dite "*Black Chute*".
- 7o. La Chute, dite "*Moore's Chute West*".
- 8o. La Chute, dite "*Moore's Chute East*".

Pour me familiariser avec l'endroit et pouvoir donner la position exacte de tous les lieux présentant un intérêt réel au point de vue de l'utilisation de ces chutes, je décidai de lever le plan du terrain depuis le vieux moulin (le moulin Egan, sur la rive Ouest de l'Ottawa, en longeant les bords supérieurs des îles et la tête des chutes puis en descendant jusqu'au point sud-ouest de *Moore's Island*, et de là, dans une direction sud-ouest jusqu'à l'extrémité d'amont de la jetée appelée "Long Dam" construite par "The Upper Ottawa Improvement Co," afin d'envoyer une partie de l'eau du canal principal de l'Ottawa dans les deux bras appelés "Log Channel" et "Sturgeon Canal". J'ai aussi fait, conformément aux instructions reçues de votre Département, un levé du canal qui existe (à l'eau haute) en travers de "Moore's Island" dans sa partie la plus large, et finalement un levé de toute la rive est de cette île et aussi du chemin dit "Old Indian Portage Road", sur "Indian Island".

Le plan général ci-joint, des chutes et des îles des "Chats" a été dressé en partie d'après ces opérations, en partie d'après la carte du "Ottawa Ship Canal Survey" et aussi d'après un plan dressé par G. C. Rainboth, Ecr., P.

L. S., et fourni à votre département par "The Upper Ottawa Improvement Company."

J'ai aussi soigneusement jaugé le volume d'eau qui passe à chacune des dites chutes excepté à "Moore's Chute East", c'est-à-dire avec autant de précision que les circonstances le permettaient dans chaque cas. Pour "Moore's Chute East", je n'ai pu faire aucun jaugeage exact, le calcul du volume d'eau qui y coule ne peut être fait que d'une manière très imparfaite.

Je ne crois pas nécessaire de donner ici les détails de ces opérations ni des calculs faits pour connaître la puissance des différentes chutes, vu que ces détails se trouvent sur le plan No 2 ci-joint donnant les coupes transversales élevées pour les jaugeages.

CHUTE DU VIEUX MOULIN.—Cette chute est située entre la terre ferme, à l'endroit où se trouve l'ancien moulin Egan, et l'extrémité inférieure de "Egan Island". La hauteur, de chute, à l'eau basse, est d'environ 13 pieds depuis le niveau en amont de l'ancien barrage du moulin jusqu'à celui de la grande baie en aval des îles. La partie de cet ancien barrage qui existe encore a pour effet d'augmenter la hauteur naturelle de la chute. En prenant cependant, la hauteur telle qu'elle est (13 pieds) et le débit là étant de 320 pieds cubes par seconde, à l'eau basse, la puissance de cette chute est d'environ 470 chevaux-vapeur, en chiffres ronds.

Le seul endroit convenable pour l'érection des bâtiments, etc, nécessaires à l'exploitation de cette chute est sur la terre ferme à l'emplacement même du vieux moulin.

CHUTE No 1.—Cette chute est, suivant moi, après l'examen minutieux que j'ai fait du terrain et d'après la confrontation que j'ai faite de mon propre plan avec celui du "Ottawa Ship Canal Survey", la première chute voisine de la terre ferme (entre la terre ferme et l'île No 57), et c'est celle que M. Matte a désignée comme chute No 0 sur son plan. D'après la description faite de cette chute par M. Matte dans son rapport, il est évident qu'il confond le petit canal artificiel, qui a été ouvert très probablement au travers de l'isthme étroit qui existe à la pointe la plus avancée de la terre ferme (côté de Québec) et précisément à la tête des chutes, (indiquée sur la carte du "Ottawa Ship Canal Survey"), de la terre ferme à la tête des chutes, avec la première chute naturelle contiguë à la terre ferme.

Quand j'ai visité cet endroit (à l'eau basse) il n'y avait pas d'eau qui coulait dans ce canal artificiel.

La chute No 1 de M. Matte n'est pas là où il l'a montrée sur son plan

(celui-ci est un extrait de la carte du "Ottawa Ship Canal Survey"), entre les îles 57 et 58, parce qu'à présent ces deux îles n'en forment pratiquement qu'une seule, vu qu'on a barré ce canal sur toute sa largeur et cela évidemment depuis plusieurs années.

Au fait, ce barrage qui existe encore sur les deux îles, 57 et 58, se prolongeait autrefois à la tête de "Egan Chute", (chute No 2 de M. Matte), entre l'île No 58 et "Egan Island". Les boulons d'ancrage sont encore visibles sur cette dernière île. Ce barrage fut sans doute construit afin de réunir au même point,—à la chute No 1, tout le volume des eaux coulant par les canaux situés à l'ouest de l'île Egan, au temps où l'ancien moulin marchait.

Quant au petit canal construit sur la terre ferme et muni de vannes, il devait servir à amener le bois au moulin, lorsque les eaux étaient basses.

Le débit à la chute No 1, est de 221 pieds cubes par seconde, à l'eau basse, et la plus grande tête d'eau utilisable, (la différence de niveau entre les Rapides des Chats en haut des chutes et le bassin situé immédiatement en amont du vieux moulin) étant de 23 pieds, la puissance de cette chute (chute No 1) est d'environ 580 chevaux-vapeur.

EGAN CHUTE.—C'est celle que M. Matte a désignée comme étant la chute No. 2. Elle est située entre l'île Egan (No 4) et l'île No 58.

Je n'ai pu trouver dans cette chute aucune trace de la petite île portant le No 59 sur le plan de M. Matte. Là le débit total, à l'eau basse, est de 116 pieds cubes par seconde et la hauteur totale étant de 23 pieds, du "Rapide des Chats" au bassin situé immédiatement en amont du vieux moulin, la puissance totale qu'on peut tirer de cette chute est de 300 chevaux-vapeur en chiffres ronds.

CHUTE CONROY.—Elle est située entre "Egan Island" et "Indian Island." Le volume d'eau qui y coule, à l'eau basse, est d'environ 54 pieds cubes par seconde seulement, et comme presque toute la hauteur de la chute, qui est de 36 pieds, est utilisable, la puissance totale de celle-ci, à l'eau basse, est d'environ 220 chevaux-vapeur. Mais je ne vois que très peu d'espace dans le voisinage immédiat de *Conroy Chute* où l'on puisse ériger un moulin ou une usine quelconque, à moins qu'on le construise en partie sur un terrain de rapport du côté nord de l'île Egan ; on ne pourra, cependant, s'assurer d'une manière certaine, si la chose est praticable, que pendant la saison d'été, quand la neige et la glace seront disparus.

STURGEON CHUTE.—Cette chute et le canal du même nom ont été améliorés par "The Upper Ottawa Improvement Co." pour la descente des billots et

forment partie de ce qu'on appelle le chenal des billots "Log Channel", muni de trois fortes *écluses* de 28'6" de largeur chacune. J'ai évalué le volume d'eau qui se déverse par dessus ces trois écluses à environ 1134 pieds cubes par seconde. La hauteur totale de chute utilisable à cet endroit, à l'eau basse, est d'environ 22 à 23 pieds. La puissance de cette chute est, en conséquence, d'à peu près de 2900 chevaux-vapeur.

Il n'y a que très peu d'espace pour l'exploitation de cette chute. Le seul endroit où selon moi une usine pourrait être érigée se trouve sur l'île No 2, qui me semble en somme très peu propre à cette fin.

"BLACK CHUTE" (*Chute Noire*).—Celle-ci, voisine de la précédente, en est très rapprochée (la distance qui les sépare n'étant que d'environ cent pieds) et en est séparée par l'île "Merrill" (No 31).

Avant l'existence du canal dit "Sturgeon Channel", les billots passaient par *Black Chute*.

La quantité d'eau qui se déverse sur la crête de cette chute étant d'environ 1084 pieds cubes par seconde, à l'étiage, et la hauteur y étant pratiquement la même qu'à "Sturgeon Chute", à savoir 22 pieds et demi, la puissance de *Black Chute* est de 2800 chevaux-vapeur, en chiffres ronds.

La chute en question étant située entre deux petites îles, il n'y a pas d'espace suffisant pour son exploitation isolée.

"MOORE'S CHUTE WEST".—Cette chute correspond à la chute No 6 de M. Matte. Elle est située à l'extrémité ouest de l'île du même nom (No 1). A l'eau basse, le volume d'eau qui passe sur sa crête, est de 248 pieds cubes par seconde et la tête d'eau utilisable y est d'environ 23 pieds. La puissance totale de cette chute, à l'étiage, est de 650 chevaux-vapeur, en chiffres ronds. On peut trouver un bon terrain pour son exploitation sur "Moore's Island", qui offre des conditions très avantageuses pour cela.

"MOORE'S CHUTE EAST".—(Chute No 7 de M. Matte). C'est la plus grande des chutes du côté de Québec. Elle est en une seule nappe de 25 pieds de hauteur. Je n'ai pu faire là aucun jaugeage précis, mais, évaluant la longueur totale de la crête à 400 pieds (non 500 pieds comme le dit M. Matte), y compris le petit canal qui sépare Moore's Island de la petite île No 73, estimant l'épaisseur moyenne de l'eau sur la crête de la chute à environ un pied et demi et considérant que l'écoulement s'y produit comme sur un déversoir régulier, je crois que le débit total, à l'étiage, est d'environ 2,500 pieds cubes par seconde, en chiffres ronds. Etant donné ce débit et la hauteur de 25 pieds, la puissance de cette chute est d'environ 7,000 chevaux-vapeur.



Je récapitule ici les chiffres ci-dessus :

1<sup>o</sup> Les débits :

Chute du Vieux Moulin.....	320	pieds	cubes	(par	seconde).
Chute No 1.....	221	“	“	“	“
“ Egan Chute ”.....	116	“	“	“	“
“ Conroy Chute ”.....	54	“	“	“	“
“ Sturgeon Chute ”.....	1134	“	“	“	“
“ Black Chute ”.....	1084	“	“	“	“
“ Moore's Chute West ”.....	248	“	“	“	“
“ Moore's Chute East ”.....	2500	“	“	“	“
<hr/>					
Débit total (côté de Québec).....	5677	“	“	“	“

2<sup>o</sup> Les puissances :

Chute du Vieux Moulin.....	470	chevaux-vapeur:
Chute No 1.....	580	“ “
“ Egan Chute ”.....	300	“ “
“ Conroy Chute ”.....	220	“ “
“ Sturgeon Chute ”.....	2900	“ “
“ Black Chute ”.....	2800	“ “
“ Moore's Chute West ”.....	650	“ “
“ Moore's Chute East ”.....	7000	“ “
<hr/>		
Total, (côté de Québec).....	14920	chevaux-vapeur,

soit 15,000 chevaux-vapeur en chiffres ronds, ce qui n'est pas tout à fait un tiers de la puissance totale des chutes des “ Chats ”, (celles de Québec et celles d'Ontario réunies), à l'eau basse.

M. Matte, dans son rapport, dit que la puissance collective des trois chutes (0, 1 et 2) situées à l'ouest de l'île Egan est de 2000 chevaux-vapeur, quand je l'évalue à 1350 chevaux-vapeur seulement. Il ajoute : “ Quant à la puissance que l'on peut développer avec les autres (du côté de Québec), ceci sera variable en raison des travaux d'exploitation qu'on y fera. En tout cas il est certain que les chutes se présenteront, avec des travaux relativement peu coûteux, au développement de neuf à dix mille forces de chevaux chacune.”

En conséquence, d'après M. Matte, le pouvoir total du côté de Québec, à l'étiage, serait de  $2000 + (\text{disons } 9600 \times 5) = 50000$  chevaux-vapeur, ceci

étant ce qu'il donne comme puissance totale utilisable (à l'étiage) de toutes les chutes des " Chats " et dans Québec et dans Ontario.

Trois inspections des îles et forces hydrauliques des " Chats ", du côté de Québec, ont déjà été faites, pour déterminer la valeur de cette propriété de la Couronne.

1o. En 1884, par Mr W. E. Collins, surintendant de la Branche des Ventes, Section Ouest, Département des Terres de la Couronne (L. 5312784).

2o. En 1890, par Mr O. B. Kemp, Inspecteur des agences des terres de la Couronne, (L. 11119790).

3°. Vers la fin de l'année 1896, par M. J. H. Matte, de St-Jérôme, (L. 1455797). J'ai déjà parlé de l'inspection faite par M. Matte.

M. Collins a évalué toute cette propriété, îles et forces hydrauliques comprises, à \$68,000.

M. Kemp proposa de mettre cette propriété en vente, aux enchères publiques, avec une mise à prix de \$1000, pour chacune des îles No 1 (" Moore's Island"), No 2, No 3, ("Indian Island") et No 4 (Ile Egan), y compris les forces hydrauliques adjacentes formant une mise à prix totale de \$4,000, à condition que les dites sources d'énergie fussent exploitées pour des fins manufacturières dans un délai spécifié, etc.

M. Matte a évalué les chutes des " Chats ", dans la province de Québec, à \$35,000.

Je dois avouer que je ne comprends pas comment M. Matte peut prétendre que la puissance de chacune de ces chutes (excepté les chutes No 0, 1 et 2) pourrait être augmentée moyennant des dépenses relativement peu élevées, et cela jusqu'à environ neuf ou dix mille chevaux-vapeur, à l'eau basse

Nous savons que la puissance d'une chute d'eau dépend de deux facteurs : sa hauteur et le volume d'eau qui tombe de cette hauteur.

Or, pour ce qui concerne la hauteur des dites chutes, elle ne peut être sensiblement augmentée en aucun des points que j'ai examinés ; le débit pourrait probablement être augmenté—je suis prêt à l'admettre, pour quelques-unes des chutes,—moyennant des dépenses relativement peu élevées, mais on doit se rappeler que toute augmentation du débit à l'une quelconque des chutes, amènera une diminution équivalente du total du débit aux autres chutes.

J'estime qu'un tiers seulement (en chiffres ronds) du débit total de l'Ottawa aux "Chûtes des Chats", passe sur le territoire de Québec. C'est un fait bien connu que la plus grande partie de l'eau de la rivière coule du côté d'Ontario, et, à ce sujet, je dois déclarer que si la sorte de jetée appelé "Long Dam" n'avait pas été construite dans une partie du chenal principal, 300 pieds de cette jetée, aussi exactement que je puis le déterminer, se trouvant sur le territoire d'Ontario, le volume d'eau qui coule du côté de Québec ne serait pas aussi considérable qu'il l'est actuellement, à l'étiage.

Autrefois, c'était par la chute dite *Black Chute*, que les billots descendaient des rapides dans la Grande Baie, car c'était alors l'endroit le plus convenable pour effectuer cette descente ; mais, même à cet endroit, le volume d'eau à l'étiage n'était pas tout à fait suffisant pour cela. Afin d'amener un plus grand volume d'eau dans cette chute, la "*Upper Ottawa Improvement Co.*" avait eu recours à la construction de barrages à la tête de la chute Conroy et de quelques-unes des autres chutes. Ce moyen, cependant, n'avait pas produit l'effet désiré : le volume d'eau passant par "Black Chute" était encore insuffisant pour que la descente des billots pût se faire facilement. La Compagnie décida alors de faire des travaux d'amélioration à "Sturgeon Chute" qui, avant ces améliorations, était de peu ou d'aucune importance, m'a-t-on dit, et de construire le canal appelé "Sturgeon Canal". Cela ne produisit pas l'effet attendu : à l'eau basse, le débit du canal était encore insuffisant. Dernièrement, la compagnie, pour obtenir l'effet désiré, a eu recours à la construction de la grande jetée dont j'ai déjà parlé, et l'on m'a informé que maintenant il y a assez d'eau, en tout temps, dans le "Sturgeon Canal" pour que les billots puissent y flotter à leur aise. Il semble n'y avoir aucun doute que cette jetée détourne de leur voie naturelle, pour les rejeter du côté de Québec, dans la glissoire ou *canal des billots*, des eaux qui, sans cela, suivraient le chenal principal de la rivière et iraient grossir le débit du côté d'Ontario.

La "*Upper Ottawa Improvement Company*" a demandé la concession des îles voisines du canal qu'elle emploie pour la descente du bois, dans le but d'éviter tout embarras que pourraient lui susciter, relativement au flottage des bois, d'autres compagnies qui s'installeraient là.

La demande de cette compagnie s'applique à une partie de "Indian Island" (celle qui se trouve à l'ouest du chemin appelé "Indian Portage Road") et à un certain nombre d'autres îles, toutes teintées en rouge sur le plan ci-joint. Il y a maintenant un bon nombre d'années que cette compagnie est en possession paisible de ces îles et aussi, peut-on dire, de toutes les îles et chutes des "Chats", du côté de Québec.

La compagnie prétend que par ses travaux elle a considérablement augmenté la quantité d'eau qui coule du côté de Québec, et qu'elle a aussi rendu plus facile le développement des forces hydrauliques du même côté, non seulement de celles que constituent les chutes qu'elle utilise, mais aussi des autres, et que, partant, elle a augmenté la valeur de ces chutes.

La grande jetée, comme il est dit plus haut, a pour effet d'augmenter le débit de la rivière, du côté de Québec, mais on ne doit pas perdre de vue : 1o. qu'avant la construction du *Sturgeon Canal*, qui a été ouvert par la compagnie, "Sturgeon Chute" n'avait aucune ou, en tout cas, qu'une faible importance comme chute d'eau ; 2o. qu'en supposant que la grande jetée n'existerait pas, l'eau qui passerait par ce canal en serait autant qui ne s'écoulerait pas par les autres chutes. En conséquence, il se peut très bien qu'avec sa grande jetée (*Long Dam*), la Compagnie ne fasse, en somme, que rendre aux autres chutes l'eau qu'elle leur a enlevée en ouvrant à leur détriment un nouveau canal à "Sturgeon Chute".

En 1895, M. Geo. C. Rainboth, arpenteur-géomètre, d'Aylmer, fit une inspection et un levé du plan des îles que la dite Compagnie demandait d'acheter et évalua ces îles proportionnellement à l'importance des forces hydrauliques adjacentes, mettant en quelque sorte toute la valeur de la propriété sur les chutes, comme suit : la chute Conroy, \$2,000 ; "Sturgeon Chute" \$2,000 ; "Black Chute" \$4,000 ; la chute dite "Moore's Chute West" \$2,000 ; et un certain nombre de petites îles situées dans les rapides en amont des chutes, \$20 ; ce qui formerait un montant total de \$10,020, représentant à 5% une rente totale annuelle de \$501.

La demande actuelle de la Compagnie, celle du 11 février 1899, (L. 2047/99) ne comprend pas la même étendue, elle mentionne seulement :

1o. Toute la partie de l'île No. 3 se trouvant à l'est du chemin dit "Old Indian Portage Road" d'une extrémité à l'autre de cette île et les îles Nos 2, 27, 28, 30, 34, 36, 37, 38, 39 et 40 ;

2o. Les îles situées en amont des chutes dans les rapides et portant les Nos 46, 47, 48, 49, 60, 87, 89, 90, 100, 103, 107, 113 et 116.

Cette propriété, au prix fixé par M. Rainboth, vaudrait environ \$6,000

---

Comme je l'ai déjà dit, M. Matte a évalué les chutes des "Chats" du côté de Québec à \$35,000. Il a cependant fait cette évaluation, en supposant que la puissance totale des dites chutes fût de 50,000 chevaux-vapeur.

Les mesurages que j'ai faits établissent que la puissance totale des chutes des " Chats " du côté de Québec, à l'étiage de l'Ottawa, n'est que d'environ 15,000 chevaux-vapeur. Il s'ensuit qu'au prix fixé par M. Matte, de \$0.70 par cheval-vapeur de puissance absolue, la valeur de toute la propriété constituée par les îles et les chutes des " Chats " atteindrait \$10,500, ce qui paraît réellement bien faible pour une propriété de cette importance.

Même avec la diminution de la puissance totale utilisable de 50,000 à 15,000 chevaux-vapeur, je crois que la propriété dont il s'agit vaut dix-huit mille piastres (\$18,000).

Je puis ajouter cependant, que la valeur de semblables chutes d'eau dépend jusqu'à un certain point de l'usage qu'on doit en faire. Si elles doivent, par exemple, faire un service constant, ininterrompu, comme cela est nécessaire pour fournir la force motrice à un chemin de fer électrique, alors les chutes n'ont qu'une valeur proportionnelle au pouvoir qu'on peut en tirer en basses eaux, tandis que si on les utilise pour des fins manufacturières, leur valeur est dans ce cas proportionnelle à la puissance qu'elles ont lorsque la rivière est à son niveau moyen, cette dernière puissance des dites chutes ne pouvant être connue que par un jaugeage de la rivière Ottawa lorsque celle-ci est à son niveau moyen.

Examinons maintenant comment cette valeur de \$18.000 peut être justifiée. La force hydraulique est souvent vendue ou louée à tant le cheval-vapeur, ou quelquefois le " mill-power " (une unité qui varie avec les localités et est équivalente à la force motrice requise par un moulin ordinaire).

A Holyoke, dans les États-Unis, le coût du " mill-power ", qui équivaut à une puissance absolue de 86.4 chevaux-vapeur, est de \$300 par année, pour 16 heures par jour. Pour la journée entière, (24 heures) elle coûterait, par conséquent, \$450. Si cette somme est considérée comme représentant 10% du capital engagé, la valeur du " mill-power " serait de \$4,500, soit \$52 par cheval-vapeur de puissance absolue.

Il est généralement admis qu'il faut dépenser, en moyenne, \$75.00 par cheval-vapeur, pour le développement d'une chute d'eau

Il est très probable que le coût du développement à Holyoke n'a pas atteint ce chiffre, vu que la compagnie propriétaire de l'eau n'a qu'à amener l'eau ou plutôt la force hydraulique à l'usine du consommateur, ce dernier fournissant lui-même, à ses frais, le récepteur et les machines. Dans ces conditions, on peut sûrement supposer que le coût de l'exploitation à cet

endroit, n'a pas dépassé la moitié du montant de \$75.00 ci-dessus, ou disons \$40 en chiffre ronds.. Comme j'ai évalué à \$52 le coût du cheval-vapeur développé, il s'ensuit que le cheval-vapeur non développé vaut \$12 ( $52-40=12$ ).

Mais on doit se rappeler que cette évaluation est celle du cheval-vapeur d'une chute d'eau située dans une grande ville manufacturière et qu'elle ne peut, par conséquent, servir de base au calcul de la valeur d'une force hydraulique située comme le sont les chutes des "Chats", à 33 milles du centre manufacturier le plus rapproché, Ottawa, où d'immenses pouvoirs naturels restent encore inexploités, et aussi quand il y a, entre les chutes des "Chats" et Ottawa, à moins de cinq milles de celle-ci, sur la même rivière, aux Rapides des Chênes, une très belle force hydraulique où la "*Des Chênes Milling Co*" et le chemin de fer électrique de Hull et Alymer, du côté de Québec, empruntent la force motrice, et où la "*Metropolitan Electrical Company of Ottawa*", qui doit ériger à Britannia une usine hydro-électrique de 5000 chevaux-vapeur, du côté d'Ontario, ira aussi chercher la force motrice.

Au sujet de la "*Metropolitan Electrical Company of Ottawa*", je puis dire que la propriété qu'elle a acquise à Britannia sur la rive sud de l'Ottawa, du côté d'Ontario, comprend, en outre des forces hydrauliques situées en face, 160 acres de terre que la ligne du C. P. R. traverse et où il y a une station de ce chemin de fer. Le chemin de fer "Parry Sound" se trouve à moins d'un mille de distance de cet emplacement. La compagnie déclare, dans le prospectus qu'elle a répandu dans le public, que, moyennant des dépenses relativement faibles, on peut tirer une force de 20,000 chevaux-vapeur des chutes d'eau qui se trouvent en cet endroit.

Cette propriété a été achetée de M. J. R. Booth, d'Ottawa, pour la somme de \$20,000.

Trois choses, outre les faits que je viens de citer, doivent aussi être prises en considération pour l'évaluation des îles et chutes des "Chats" : 1°. La chute d'eau la plus rapprochée, du côté de Québec, se trouve à environ trois milles et demi en droite ligne du "*Pontiac & Pacific Junction Railway*" qui, actuellement, n'est qu'un embranchement entre Alymer et Fort Coulonge; 2°. Moore's Island, près de laquelle se trouve la force hydraulique la plus importante de tout ce groupe, est située à environ un mille de la rive la plus rapprochée; 3°. Il y a des forces hydrauliques en abondance dans le voisinage et en fait, il y en a qui touchent, on peut dire, à celles dont il s'agit ici, ce sont les chutes des "Chats" de la province d'Ontario.

Dans les circonstances, je crois que le cheval-vapeur non développé, aux chutes des " Chats ", actuellement, ne vaut pas plus qu'environ un dixième de la valeur du cheval-vapeur non développé de Holyoke, que j'ai pris comme exemple, c'est-à-dire \$1.20.

La puissance totale utilisable aux chutes des " Chats " du côté de Québec, à l'eau basse, étant de 15,000 chevaux-vapeur, en chiffres ronds, la valeur de cette propriété entière (îles et pouvoirs hydrauliques) serait par conséquent, de \$18,000.

On peut croire, d'après ce que j'ai dit plus haut, que je tente de déprécier la valeur des chutes des " Chats ", vu que ceux qui en ont fait l'inspection officielle avant moi ont insisté sur l'incalculable puissance et, par suite, sur la très grande valeur de ces chutes d'eau.

Ce n'est certainement pas mon intention ; mais je crois que pour estimer la valeur d'une propriété de ce genre, il ne suffit pas de la considérer sous le rapport du pittoresque, ni par ce qu'elle peut avoir d'imposant. Par exemple, M. Collins, qui, en 1884, évaluait les chutes et les îles des " Chats " dans la province de Québec, à \$68,000, déclare dans son rapport, bien qu'il n'eût fait aucun mesurage pour servir de base à son évaluation, que la puissance de ces chutes ne peut être surpassée dans le Canada, pas même par la " Chaudière " à Ottawa, ni par la chute Montmorency, près de Québec. Je cite plutôt textuellement ce qu'il dit : "*In fact the force of these water-courses cannot be surpassed in the Dominion, not even by the Chaudiere at Ottawa or Montmorency near Quebec.*"

M. Matte, en 1896, a évalué la même propriété à \$35,000, juste environ la moitié de la valeur fixée par M. Collins. La premier a évidemment basé son évaluation sur les résultats qu'il a obtenus de certains mesurages et sur l'hypothèse d'une puissance totale des dites chutes de 50,000 chevaux-vapeur. Les chiffres de M. Matte relatifs au débit total, à la tête d'eau et à la puissance des chutes des " Chats " (celles de Québec et d'Ontario réunies), sont, je le crois, passablement exacts, car les calculs que j'ai faits moi-même à ce sujet m'ont conduit sensiblement aux mêmes résultats que les siens ; mais il ne semble pas avoir fait de jaugeage pour chacune des dites chutes en particulier.

Il y a dans son rapport, au sujet de la puissance des chutes, une contradiction frappante à laquelle j'ai déjà fait allusion et que je crois devoir indiquer, étant donné qu'elle joue un rôle considérable dans l'évaluation, à \$35,000, faite par M. Matte. Voici en quoi consiste cette contradiction : M. Matte estime à 50,000 chevaux-vapeur la force utilisable de toutes les chutes des

“Chats” (dans Québec et dans Ontario), ce que je crois absolument exact ; mais, d'un autre côté, il estime la puissance des chutes des “Chats”, dans la province de Québec seulement, au même chiffre de 50,000 chevaux-vapeur, ce qui n'est pas possible.

Je vais maintenant essayer de répondre aux deux questions qui m'ont été posées dans les instructions que j'ai reçues de votre département, savoir :

1°. “Sil vaudrait mieux vendre tous ces pouvoirs d'eau, en bloc, ou séparément par groupe d'îles ;”

2°. “S'il y aurait inconvénient pour la mise en valeur des pouvoirs d'eau de la Grande Ile, de vendre aucun de ceux qui sont plus rapprochés de la rive gauche de l'Ottawa.”

En réponse à la première question, je puis dire que tout d'abord il m'a semblé qu'il serait préférable de vendre toute la propriété en bloc, mais depuis que j'ai visité les lieux, et prenant en considération la demande qu'a faite la “*Upper Ottawa Improvement Co*” d'acheter les îles voisines des canaux dont elle se sert pour la descente des *billots* et du bois carré (ces îles formant le groupe du centre) et un certain nombre des autres îles qui se trouvent dans les rapides en amont des chutes, je ne vois aucune objection sérieuse à la vente de la propriété en trois groupes distincts comme suit :

*Premier groupe.*—Il comprendrait toute l'île “Egan”, toute la partie de l'île “*Indian*” qui se trouve à l'ouest du chemin appelé “*Old Indian Portage Road*” et aussi les petites îles portant les Nos 10, 11, 16, 31, 32, 33, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58 et 59, avec les forces hydrauliques adjacentes, dont la puissance totale est évaluée à 1570 chevaux-vapeur, à l'eau basse.

Je considère que ce groupe, à cause de sa proximité de la rive, vaut, par cheval-vapeur utilisable des forces hydrauliques qu'il renferme, environ le double du prix moyen de \$1.20 dont j'ai parlé plus haut, soit \$4,000.

Je dois cependant faire une remarque au sujet de ce groupe. Les 1570 chevaux-vapeur ci-dessus mentionnés représentent toute la puissance qui peut être développée, à l'eau basse, avec le volume total d'eau qui passe dans le canal situé entre la terre ferme et l'île Egan.

On m'a informé que dernièrement, l'honorable Procureur-Général, appelé à émettre son opinion sur le droit des propriétaires riverains de se servir de l'eau qui coule dans les rivières, en face de leurs lots, avait décidé que tous les propriétaires riverains ont ce droit. Si tel est le cas, la moitié de la puissance de la chute du Vieux Moulin, 235 chevaux-vapeur, et la moitié de celle de la chute



No 1, 290 chevaux-vapeur, formant un total de 525 chevaux-vapeur, devraient être retranchées du chiffre de 1570, ce qui donnerait une différence de 1045 chevaux-vapeur ; la valeur devrait aussi être réduite à \$2,700 au lieu de \$4,000.

*Deuxième groupe.* — Il se compose de tout ce que la “ *Upper Ottawa Improvement Co.* ” demande d’acheter, c’est-à-dire de toute la partie de l’île “ *Indian* ” qui se trouve à l’est du chemin appelé “ *Old Indian Portage Road,* ” des îles Nos. 2, 27, 28, 30, 34, 36, 37, 38, 39 et 40 et des forçes hydrauliques adjacentes formées par *Sturgeon Chute* et *Black Chute*, dont la puissance collective est de 5,700 chevaux-vapeur, à l’exclusion de la force hydraulique de *Moore’s Chute West* ; aussi les îles situées dans les rapides en amont des chutes et portant les Nos 46, 47, 48, 49, 60, 87, 89, 90, 110, 103, 107, 113 et 116. Toutes ces îles sont teintées en rouge sur le plan ci-joint.

J’évalue ce groupe à un chiffre un peu inférieur au prix moyen de \$1.20 par cheval-vapeur, disons à une somme totale de \$6,000, vu son éloignement de la terre ferme, et considérant que le terrain propre à l’exploitation de *Black Chute* (la Chute Noire) a très peu d’étendue.

Mais, vu les grandes améliorations faites à la chute dite *Sturgeon Chute* par la “ *Upper Ottawa Improvement Co.* ”—on m’a justement informé que cette chute n’avait que peu d’importance ou n’en avait aucune, avant l’ouverture de *Sturgeon Canal* et la construction de la grande jetée (*Long Dam*)—il me semble qu’il n’est que juste, en faisant l’évaluation de ce groupe, de tenir compte à la compagnie de toutes les améliorations qu’elle a faites, et je crois que, dans le cas où le 2e groupe serait vendu à la dite compagnie, la valeur devrait en être fixée à \$4,000 seulement.

*Troisième groupe.*—Ce groupe comprend “ *Moore’s Island* ” ou île No 1, les îles Nos 22, 23, 25, 35, 41, 42, 43, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83 et 84, ainsi que les forces hydrauliques adjacentes dont la puissance est évaluée à 7650 chevaux-vapeur.

Ce groupe contenant des terrains d’une grande étendue et convenables pour l’exploitation des chutes et pour l’érection des bâtiments, etc., est, des trois groupes, celui qui, par unité de puissance mécanique, a le plus de valeur ; mais, malheureusement, les avantages qu’il offre sont en partie diminués par le fait qu’il est isolé, et éloigné de près d’un mille de la terre ferme.

Dans les circonstances, je crois que la somme de \$8,000 serait un bon prix pour ce groupe tel qu’il est actuellement, ce qui représente un peu plus d’une piastre par cheval-vapeur. Si l’on tient compte des remarques que j’ai faites au sujet des 1er et 2e groupes, la valeur de la propriété des “ *Chats* ” serait comme suit :

1er groupe .....	\$ 2,700
2e " .....	4,000
3e " .....	8,000
	\$ 14,700
Total.....	\$ 14,700

En réponse à la seconde question de savoir "s'il y aurait inconvénient pour la mise en valeur des pouvoirs d'eau de la Grande Ile, de vendre aucun de ceux qui sont plus rapprochés de la rive gauche de l'Ottawa", je puis dire, dans mon humble opinion, que cela dépend entièrement de l'usage que l'on doit faire des forces hydrauliques voisines de la terre ferme. Si ces forces étaient exploitées pour un moulin à *pulpe*, par exemple, ou pour une manufacture quelconque, je serais porté à croire que cela aurait pour effet de déprécier la valeur des autres, bien qu'on ne puisse l'affirmer d'une manière positive. Mais si les forces hydrauliques qui se trouvent près de la terre ferme étaient, par exemple, utilisés pour l'exploitation d'un chemin de fer qui passerait près des chutes des "Chats" et irait se raccorder à une ligne principale de chemin de fer ou une autre qui les mettrait en communication directe avec une grande ligne, tel que se proposent de le faire MM. R. et W. Conroy, d'Alymer, qui ont exposé leur projet d'utilisation des forces hydrauliques dont il s'agit dans leur demande du 3 courant—qu'on m'a transmise comme partie du dossier concernant la chute des "Chats"—relative à l'acquisition des îles et forces hydrauliques des "Chats", je crois qu'alors la vente faite séparément de quelques-unes des forces hydrauliques situées près de la rive n'aurait pas pour effet de déprécier la valeur de celles qui en sont plus éloignées, mais qu'au contraire elle augmenterait probablement cette valeur.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHS-ED. GAUVIN,

I. C.

## APPENDICE No 64.

## VENTE DE FORCES HYDRAULIQUES.

Avis est par le présent donné que les droits du gouvernement sur les pouvoirs hydrauliques ci-dessous mentionnés seront mis à l'enchère, dans la salle de vente du Département des Terres et Forêts, en cette ville, jeudi, le 21 juin prochain, à 10.30 heures de l'avant-midi.

La concession se fera pour 99 ans, par bail emphytéotique, aux conditions qui seront communiquées au public, le jour même de la mise à l'enchère.

1. Le rapide de Kai-Kai-Ko, rivière des Quinze, comté de Pontiac, à 12 milles environ de Nord Témiscamingue.

2. Les rapides "Big Pipe Stone", "Little Pipe Stone" et "Island Rapids", rivière des Quinze, comté de Pontiac, à 8 milles environ de Nord Témiscamingue.

3. La chute de la décharge du lac Tremblant, lot No 28, 3e rang du canton Grandison, comté de Terrebonne.

4. Les chutes et rapides collectivement désignés sous le nom de "Premières Chutes", à l'embouchure de la rivière Manicouagan, côte nord du Saint Laurent, comté de Saguenay.

5. Les principales chutes de la rivière aux Outardes, côte nord du Saint-Laurent, comté de Saguenay, à  $7\frac{1}{2}$  milles de la pointe aux Outardes.

6. Le rapide de "La Gabelle", sur la rivière Saint-Maurice, à 12 milles (en ligne droite) des Trois-Rivières.

7. Les rapides du Coteau, (fleuve Saint-Laurent) à Coteau-du-Lac, comté de Soulanges.

8. La chute des Iroquois, rivière Vermillon, à 21 milles environ en amont de La Tuque, comté de Champlain, sur la ligne du Transcontinental.

9. Une chute sur la Manouan, affluent du Saint-Maurice, comté de Champlain, à  $4\frac{1}{2}$  milles du confluent de ces rivières et à 90 milles environ, en amont de la Tuque, sur la ligne du Transcontinental.

10. La chute appelée le "Grand Sault", rivière Rimouski, canton Duquesne, comté de Rimouski, à 16 milles de Rimouski.

11. Le "Rapide Malin", rivière Bonaventure, à 6 milles environ du barachois de Bonaventure, dans le comté du même nom.

12. Le rapide du Pont Ellis, sur la Chamouchouan, comté du Lac Saint-Jean, à 2½ milles du village de Saint-Félicien et à 18 milles de Roberval; aussi un rapide sur la même rivière, situé à un demi-mille environ en aval du premier.

13. La chute de la Chaudière, sur la Chamouchouan, comté du Lac Saint-Jean, à 62 milles de Roberval.

14. La chute des Pères, rivière Mistassibi, en face du monastère des RR. PP. Trappistes, canton Pelletier, comté du Lac Saint-Jean.

15. Les trois chutes de la rivière Sault-au-Cochon, situées à 1 mille environ en ligne droite du fleuve Saint-Laurent, canton Laval, comté de Saguenay.

16. Les grandes chutes à l'Ours, sur la rivière Chamouchouan, dans le comté du Lac Saint-Jean, à 18 milles du Lac Saint-Jean.

Pour plus amples renseignements sur la puissance (en chevaux-vapeur) de ces pouvoirs hydrauliques, et sur l'étendue des terrains avoisinants que devront comprendre les concessions susdites, s'adresser au Département des Terres et Forêts, à Québec.

ADELARD TURGEON,

*Ministre.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 16 mai 1906.

DESCRIPTIONS DES FORCES HYDRAULIQUES MISES AUX ENCHÈRES  
LE 21 JUIN 1906.

No 1. — RAPIDE DU KAI-KAI-KE

RIVIÈRE DES QUINZE

*Description.* — La force hydraulique créée par le rapide du *Kai-kai-ke*, sur la rivière des Quinze, dans le comté de Pontiac, est située à 12 milles environ en amont du village des Sauvages de Nord Témiscamingue, où se rendent les bateaux à vapeur qui sont en correspondance avec les trains du C. P. R. à Témiscaming.

La concession comprendra 400 acres de terrain dans le voisinage du dit rapide et du portage du Kai-kai-ke, depuis la tête de ce rapide jusqu'à une

ligne menée en travers de la rivière des Quinze à 900 pieds en amont de l'entrée du canal appelé " Bryson Creek ".

Chute totale, 46 pieds ; puissance absolue, à l'eau basse, 15,640 chevaux-vapeur : sans garantie de mesure précise.

Obligation du locataire de dépenser une somme de \$300,000 en frais de développement de la dite force hydraulique, dans les 5 années qui suivront la passation du bail, à défaut de quoi le bail sera résilié.

## No 2. — " ISLAND RAPIDS "

### RIVIÈRE DES QUINZE

*Description.* — Les forces hydrauliques que constituent les rapides connus sous les noms de " Big Pipe Stone ", " Little Pipe Stone " et " Island Rapids ", sont situées sur la rivière des Quinze, comté de Pontiac, à 8 milles environ de Nord Témiscamingue, où se rendent les bateaux à vapeur qui sont en correspondance avec les trains du C. P. R. à Témiscaming.

La concession comprendra : 1<sup>o</sup> Le lit et les forces hydrauliques de la rivière des Quinze proprement dite depuis une ligne menée transversalement à cette rivière, à 900 pieds en amont de l'entrée ou tête du " Bryson Creek ", jusqu'au prolongement, en travers de la dite rivière, de la ligne séparative des rangs 7 et 8 du canton Guigues ; 2<sup>o</sup> le lit et les forces hydrauliques du " *Bryson Creek* ", canal ou bras de la dite rivière ; 3<sup>o</sup> la grande île qui se trouve entre la rivière des Quinze proprement dite et le dit *Bryson Creek*, ainsi que toutes les îles et battures et tous les îlots et rochers qui se trouvent dans la dite rivière et dans le dit *Bryson Creek* entre les deux lignes ci-dessus décrites ; 4<sup>o</sup> une zone de terrain de 10 chaînes (660 pieds) de largeur ou profondeur (mesurée dans la direction nord-sud) le long de la rive nord de la rivière des Quinze et du *Bryson Creek* et s'étendant entre les deux lignes ci-dessus décrites ; 5<sup>o</sup> enfin, une zone de terrain aussi de 10 chaînes de largeur ou profondeur le long de la rive sud de la rivière des Quinze, entre les deux dites lignes menées transversalement à la rivière.

Tous ces terrains, lit de la rivière des Quinze, lit du *Bryson Creek*, îles, etc., couvrent une superficie d'environ 3000 acres.

La différence de niveau qu'il y a dans la rivière des Quinze entre les deux lignes ci-dessus décrites, est de 95 pieds en nombre rond, représentant, à l'eau basse, une puissance absolue de 32,000 chevaux de force, le tout sans garantie de mesure précise.

Obligation du locataire de dépenser \$500,000 en frais d'exploitation des dites forces hydrauliques dans les 5 années qui suivront la date de la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

### No 3. — DÉCHARGE DU LAC TREMBLANT

*Description.* — La chute de la décharge du lac Tremblant ou lac de la Montagne Tremblante, lot No 28 du 3e rang du canton Grandison, comté de Terrebonne, est située à 2 milles environ de la station de la " Montagne Tremblante " du chemin de fer " Montréal et Occidental ".

La concession comprendra, avec la chute, un acre de terrain de chaque côté du dit pouvoir hydraulique, sur le dit lot No 28.

La chute a 36 pieds de hauteur, et le débit du lac, le 19 septembre 1902, était d'environ 88 pieds cubes par seconde; la puissance de la chute était donc alors d'à peu près 360 chevaux-vapeur. Le tout sans garantie de mesure précise.

Le lac Tremblant constitue un réservoir splendide qui donne beaucoup de valeur à ce pouvoir hydraulique.

Obligation du locataire de dépenser au moins \$50,000 en frais de développement dans les 3 années qui suivront la passation du bail, sous peine de voir ce bail résilié.

Voir un rapport spécial sur cette chute, à la page 158 du " Rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries ", pour 1904.

### No 4. — " PREMIÈRES CHUTES "

#### DE LA RIVIÈRE MANICOUAGAN

*Description.* — Les chutes et cascades collectivement désignées sous le nom de " Premières Chutes ", sur la rivière Manicouagan, à 12 milles de son embouchure, sont situées sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, comté de Saguenay.

La concession comprendra, outre les forces hydrauliques créées par ces chutes et cascades, 500 acres de terrain dans le voisinage immédiat des dites chutes, 250 acres à la baie des Anglais avec droit de passage d'un point à l'autre, et aussi le lit de la dite rivière sur une longueur d'un demi-mille,

tant en amont de la tête des dites chutes qu'en aval du pied de ces mêmes chutes.

Obligation du locataire de dépenser \$500,000 en frais d'exploitation des dites chûtes dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

Voir rapport de M. J. C. Langelier, dans le rapport du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, pour les douze mois expirés le 30 juin 1901, page 126.

La hauteur de ces chutes est d'environ 110 pieds, et leur puissance absolue a été évaluée à 331,456 chevaux-vapeur, le tout plus ou moins.

---

#### No 5. — CHUTE DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES

*Description.* — Les principales chutes de la rivière aux Outardes, sur la Côte Nord du St-Laurent, dans le comté de Saguenay, sont situées à 7½ milles de la mer et de la pointe aux Outardes.

La concession comprendra, outre ces chutes, 800 acres de terrain dans le voisinage immédiat des dites chutes, à prendre tant d'un côté que de l'autre de la rivière, et aussi le lit de la rivière sur une longueur d'un demi-mille en amont de la tête des dites chutes et un demi-mille en aval du pied des mêmes chutes.

Hauteur totale de ces chutes, 200 pieds ou environ. Elles peuvent produire 180,992 chevaux-vapeur et même plus.

Obligation pour le locataire de dépenser \$300,000 en travaux de développement, dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation de ce bail.

Voir rapport de M. J. C. Langelier, dans le rapport du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, pour les douze mois expirés le 30 juin 1901, page 126.

---

## No 6.—RAPIDE DE “ LA GABELLE ”

## SUR LE ST-MAURICE

*Description.*—Les forces hydrauliques créées par le rapide de “ La Gabelle ” sont situées sur la rivière St-Maurice, à 12 milles (en ligne droite) des Trois-Rivières.

La concession comprendra les îles Nos 581 et 582 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, comté de St-Maurice, le lit de la dite rivière sur toute la longueur du rapide (environ  $\frac{1}{2}$  mille) et aussi les autres îles et les îlots qui s’y trouvent—entre les prolongements des lignes séparatives des lots 90 et 91 et 72 et 73 du même cadastre.

Cette force hydraulique se trouve sur le nouveau chemin de fer (en construction) de la “ Vallée du St-Maurice ”. La chute est d’environ 20 pieds et la puissance, à l’eau basse, d’à peu près 8000 chevaux-vapeur.

Obligation pour le locataire de dépenser au moins \$100,000 en travaux d’exploitation des dites forces dans les trois années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

## No 7.—RAPIDES DU COTEAU

## SUR LE ST-LAURENT

*Description.*—Les Rapides du Coteau sont situés sur le fleuve St-Laurent, à Côteau-du-Lac, comté de Soulanges.

La concession de la force hydraulique que constitue ce rapide comprendra aussi le lit du dit fleuve depuis la tête du canal de Soulanges jusqu’à un point situé à 1600 pieds environ en aval de l’embouchure de la rivière Rouge, sur toute la largeur qu’il y a entre la rive nord-ouest du fleuve et le chenal navigable (*steamboat channel*), soit sur une étendue de 525 arpents carrés, plus ou moins.

On pourra y développer probablement de 10,000 à 15,000 chevaux vapeur, sous une tête d’eau de 12 à 15 pieds.

Obligation pour le locataire de dépenser \$500,000 en frais de développement, dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation de ce bail.



Ces rapides sont situés tout près des lignes du *Grand-Tronc* et du *Canada Atlantique*, et aussi tout près du canal de Soulanges.

Voir rapport publié dans le " Rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries, P. Q., 1905, page 196.

### No 8.—LA CHUTE DES IROQUOIS

#### SUR LA VERMILLON

*Description.*—La chute des Iroquois, rivière Vermillon, est située à 21 milles environ en amont de La Tuque, dans le comté de Champlain, sur la ligne du Transcontinental.

La concession comprendra, outre la dite chute, 50 acres de terrain sur chaque rive, et aussi le lit de la rivière sur une longueur totale de 1 mille.

Hauteur de la chute : à peu près 35 pieds ; puissance minimum : environ 1200 chevaux-vapeur.

Obligation pour le locataire de dépenser \$100,000 en travaux de développement, dans l'espace de 5 années, à partir de la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

### No 9. — CHUTE DE LA RIVIÈRE MANOUAN

*Description.*— Une chute de la rivière Manouan, affluent du St-Maurice, sur la ligne du Transcontinental, dans le comté de Champlain, sur les *limites à bois* de la Belgo Canadian Pulp and Paper Co., à 4½ milles du confluent de ces rivières et à 90 milles environ en amont de La Tuque, suivant le cours du St-Maurice.

La concession comprendra, outre la dite chute, 50 acres de terrain de chaque côté de la rivière et le lit de celle-ci sur une longueur totale d'un mille.

Hauteur de la chute, à peu près 30 pieds, et puissance environ 1000 chevaux-vapeur.

Obligation pour le locataire de dépenser \$100,000 en travaux de développement de la dite chute, dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation de ce bail.

## No 10. — “ GRAND SAULT ”

## RIVIÈRE RIMOUSKI

*Description.* — La chute appelée le “ Grand Sault, ” sur la rivière Rimouski, est située dans le 5e rang du canton Duquesne, lot No 18, comté de Rimouski, à 16 milles environ du fleuve St-Laurent et de la ville de Rimouski, où passe le chemin de fer Intercolonial.

La concession comprendra, outre la chute, le tiers nord-est du dit lot No 18 et le lit de la rivière renfermé dans ce tiers de lot.

Hauteur de la chute : 50 pieds ; puissance minimum ordinaire : environ 500 chevaux-vapeur, sans garantie de mesure précise.

Le locataire ne devra pas, par les ouvrages qu'il pourrait construire sur la rivière, ni autrement, élever le niveau de l'eau, à l'amont du “ Grand Sault ”, au-dessus du niveau ordinaire des hautes eaux. : 5'

Obligation du locataire de dépenser \$50,000 en travaux de développement, dans l'espace de 5 années à partir de la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

Voir rapport publié dans le “ Rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries, P. Q. pour 1905, page 198.

## No 11. — RAPIDE MALIN

## RIVIÈRE BONAVENTURE

*Description.* — Le *Rapide Malin*, sur la rivière Bonaventure, est situé entre les cantons Cox et Hamilton, à 6 milles environ du barachois de Bonaventure, dans le comté du même nom, et de la ligne du chemin de fer “ Atlantique et Lac Supérieur ”. Ce rapide rachète une différence de niveau d'environ 6 pieds dans une longueur de 1000 pieds, et sa puissance, à l'eau basse, est de 700 chevaux-vapeur plus ou moins.

Outre le lit de la rivière sur une longueur d'environ  $\frac{3}{4}$  de mille avec les îles, rochers, battures, etc., qui s'y trouvent, et la force hydraulique créée par le dit rapide, la concession comprendra la partie A (82 $\frac{3}{4}$  acres) du lot B du Bloc Y du canton Cox : ce terrain étant contigu au rapide, sur la rive gauche.

Obligation pour le locataire de dépenser \$100,000 en travaux de développement, dans les 3 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation de ce bail.

Voir rapport publié dans le " Rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries pour 1903 ", page 140.

---

#### No 12.—DEUX RAPIDES SUR LA RIVIÈRE CHAMOUCOUAN

*Description.*—Le rapide du Pont Ellis, sur la Chamouchouan, comté du Lac St-Jean, en face des lots 19 et 20 du 1er rang du canton Desmeules, à 2½ milles du village de St-Félicien, et à 18 milles de Roberval, terminus du chemin de fer du Lac St-Jean; aussi un autre rapide, sur la même rivière, situé à un demi-mille environ en aval du premier.

La concession comprendra le lit de la rivière, avec les îles, rochers, batures, etc., depuis le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 22 et 23 jusqu'à celui des lots 13 et 14 du 1er rang du dit canton Desmeules.

Les têtes d'eau sont: au Pont Ellis, environ 20 pieds, et au rapide inférieur environ 6 pieds. La puissance au Pont Ellis est de 6000 chevaux-vapeur ou environ, à l'eau basse, et celle du rapide inférieur d'à peu près 2000 chevaux-vapeur.

Les terrains sur chaque rive sont vendus.

Obligation pour le locataire de dépenser \$200,000 en frais de développement des dits rapides, dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

Un rapport concernant ces rapides se trouve dans le Rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries pour 1903, page 135.

---

#### No 13.—CHUTE DE LA CHAUDIÈRE

##### RIVIÈRE CHAMOUCOUAN

*Description.*—La chute de la *Chaudière*, sur la Chamouchouan, dans le comté du Lac St-Jean, est située à 62 milles de Roberval, terminus du chemin de fer du Lac St-Jean.

La chute a environ 60 pieds de hauteur, et sa puissance, au minimum, est d'à peu près 12,000 chevaux-vapeur.

La concession comprendra 100 acres de terrain sur chaque rive et le lit de la rivière sur une longueur d'un mille.

Obligation pour le locataire de dépenser \$300,000 en travaux de développement dans un espace de 7 années à compter de la date de la passation du bail, sous peine de résiliation de ce bail.

Voir rapport de M. J. C. Langelier, S. G. F. publié dans le "Rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries pour 1905, page 183 ; aussi la brochure intitulée : Opérations Minières dans la Province de Québec pour l'année 1904," par M. J. Obalski, Ingénieur des Mines.

---

#### No 14.—CHUTE DES PÈRES

##### RIVIÈRE MISTASSIBI

*Description.*—La chute dite des Pères, sur la rivière Mistassibi, est située en face du monastère des RR. PP. Trappistes, canton Pelletier, comté du Lac St-Jean. Les terrains sur chaque rive sont déjà vendus. La concession ne comprendra par conséquent que le lit de la rivière sur une longueur d'un demi-mille, ou environ.

La chute est à 28 milles de Roberval, terminus du chemin de fer du Lac St-Jean, et de Roberval on peut se rendre en bateau tout près du pied de la chute.

La chute a une hauteur d'environ 52 pieds, et sa puissance est de 11,848 chevaux-vapeur plus ou moins.

Obligation pour le locataire de dépenser \$100,000 en travaux de développement dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

Voir "Rapport du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries pour 1898, page 97.

---

---

 No 15.—CHUTES DE LA RIVIÈRE SAULT-AU-COCHON

*Description.* — Trois chutes respectivement d'environ 20, 10 et 30 pieds de hauteur (total 60 pieds) ayant collectivement une puissance absolue minimum d'à peu près 2000 chevaux-vapeur, sur la rivière du *Sault-au-Cochon*, Côte Nord du fleuve St-Laurent, canton Laval, comté de Saguenay. Ces chutes sont avantageusement situées à un mille à peine (en ligne droite) du fleuve.

La concession comprendra, outre les forces hydrauliques créées par ces chutes, le lit de la dite rivière, avec les îles, rochers, battures, etc., sur une longueur développée d'environ 3 milles, et aussi les lots Nos 16 à 22 inclusivement de chacun des 2e, 3e et 4e rangs du dit canton Laval, ayant une superficie totale de 1318 acres plus ou moins. Aucun de ces lots n'est sous licence de coupe de bois.

Obligation pour le locataire de dépenser, en frais de développement des dites forces hydrauliques, une somme de \$150,000, dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

---

 No 16.—GRANDES CHUTES A L'OURS

## RIVIÈRE CHAMOUCHOUAN

*Description.*—Ces chutes sont à huit milles du pont de St-Félicien et à environ dix-huit du lac St-Jean. C'est probablement le plus beau pouvoir hydraulique de la Chamouchouan et même de la région du lac St-Jean. La chute qui est verticale, a une hauteur de quatre-vingts pieds et comme l'observe M. O'Sullivan, cette hauteur pourrait être augmentée considérablement sans endommager les terrains avoisinants, vu que les berges sont hautes et fournies de roc solide. Ici encore l'écoulement est de 660,000 pieds cubes à la minute, ce qui donne 99,680 chevaux-vapeur. Avec un barrage haut de 12 pieds le pouvoir serait de 111,601 chevaux-vapeur.

Le tout sans garantie de mesure précise.

Voir rapport de Monsieur J. C. Langelier, Surintendant des Gardes-Forestiers, dans le rapport du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries pour 1905, page 183.

---

Obligation du locataire de dépenser \$300,000 en frais d'exploitation des dites chutes dans les 5 années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.

---

CONDITIONS GÉNÉRALES.

La rente annuelle sera payable d'avance ; celle de la première année devant être payée le jour même des enchères.

Le non paiement de la rente de deux années consécutives entraînera la nullité du bail.

ADELARD TURGEON,

*Ministre.*

DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS,

Québec. 16 mai 1906.

---

APPENDICÉ No 65.

ÉTAT indiquant les forces hydrauliques vendues ou louées par la Province, du 30 juin 1905, au 1er juillet 1906.

LOCALITÉS ET DESCRIPTIONS.	Nombre approx. de chevaux- vapeur utilisables.	A qui veudu ou affermé.	Date de la vente ou de l'affermage.	Prix et conditions des ventes ou des affermagés.	Puissance utilisée jusqu'à cette date. Chevaux-vapeur.	Montant payé complant en a/c. sur prix de vente ou d'affermage.	Observations.
Rivière Saint-Maurice. — Comté de Champlain. Le lit de la rivière, au rap. des Hêtres, et l'île No 631 du cadastre de Sainte-Flore ainsi que les îlots qui ne sont pas déjà concédés, les rochers, les chutes, les rapides, les pouvoirs d'eau, etc.	1,400	" <i>The Shawenegan Lakes' Power &amp; Electric Co.</i> ", corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires à Shawenegan Falls.	Patenté 13 décembre 1905.	\$ 1,500 00	Rien.	\$ 1,500 00	
Rivière Sainte-Anne. — Comté de Portneuf. Une partie du lit de la rivière, dans la seigneurie Bourg-Louis, ainsi que les forces hydrauliques, les rochers, récifs, battures, bancs de sable ou de gravier, à l'exclusion des îles; contenant 81 arpents carrés, plus ou moins.	426	" <i>The Saint Raymond Paper Company</i> , limitée."	Patenté 27 janvier 1906.	800 00	Inconnue.		Cette force hydraulique était utilisée longtemps avant la concession par la Couronne.
Rivière Manicouagan, Côte Nord du Saint-Laurent.—Comté de Saguenay. Les chutes et cascades collectivement désignées sous le nom de "Premières Chutes," avec 500 acres de terrain près de ces chutes, 250 acres à la baie des Anglais, et droit de passage d'un point à l'autre; en outre le lit de la rivière sur ½ mille de long, tant en amont qu'en aval de ces chutes.	331,456	A. E. de Lorimier, 30 rue St-Jacques, Montréal.	Loué pour 99 ans, le 21 juin 1906.	2,005 00 Obligation pour le locataire de dépenser \$500,000 en frais d'exploitation des dites chutes, dans les cinq années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.		2,005 00	Loyer annuel.

APPENDICE No 65.—*Suite.*

ÉTAT indiquant les forces hydrauliques vendues ou louées par la Province, du 30 juin 1905,  
au 1er juillet 1906.

LOCALITÉS ET DESCRIPTIONS.	Nombre approx. de chevaux- vapeur utilisables.	A qui vendu ou afferme.	Date de la vente ou de l'affermage.	Prix et conditions des ventes ou des affermages.	Puissance utilisée jusqu'à cette date. Chevaux-vapeur.	Montant payé comptant en acc. sur prix de vente ou d'affermage.	Observations.
Rivière Manouan.—Comté de Champlain. La chute située à 4 milles $\frac{1}{2}$ de l'embouchure de cette rivière, avec 50 acres de terrain de chaque côté de la rivière et le lit de cette dernière sur une longueur d'un mille.	1,000	L'hon. P. A. Choquette, sénateur, Québec.	Loué pour 99 ans, le 21 juin 1906.	505 00 Obligation pour le locataire de dépenser \$100,000 en travaux de développement de la dite chute, dans les cinq années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.		505 00	Loyer annuel.
Rivière Sault-au-Cochon, Côte Nord du Saint-Laurent, comté de Saguenay.—Trois chutes, situées à 1 mille du Saint-Laurent, canton Laval; en outre, le lit de la rivière, avec les îles, rochers, battures, etc., sur une longueur développée d'environ 3 milles, aussi les lots 16 à 22, inclusivement de chacun des 2e, 3e et 4e rangs du dit canton. Superficie totale, 1318 acres, plus ou moins.	2,000	J. P. Mullarkey, Montréal.	Loué pour 99 ans, le 21 juin 1906.	805 00 Obligation pour le locataire de dépenser en frais de développement des dites forces hydrauliques, une somme de \$150,000 dans les cinq années qui suivront la passation du bail, sous peine de résiliation du dit bail.		805 00	Loyer annuel.

CHS-ED. GAUVIN,

*Ingénieur F. H.*

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 30 juin 1906.

E. E. TACHÉ,

*Sous-Ministre.*



TABLEAU relatif au débit de certaines rivières de la Province de Québec.

RIVIÈRES.		Superficie du Bassin. Milles carrés.	Débit total. Pieds cubes par seconde.	Débit par mille carré. Pieds cubes par seconde.	DATE DU JAUGEAGE.	OBSERVATIONS.
Nom.	Nom ou désignation de l'endroit où a été fait le jaugeage.					
1.—RIVE NORD DU ST-LAURENT.						
Batiscan	En aval de l'embouchure de la rivière Jeannotte	840	925	1.10	9 septembre 1902	
"	Rapides Rickaby	250	220	0.88	6 septembre 1902	
St-Maurice	La Tuque	12,300	7,945	0.65	19 mars 1900	
Du Loup	Émissaire du lac Sorcier	156	69	0.44	10 septembre 1904	
"	Branche des six Chutes	132	63	0.48	23 septembre 1904	
Ouareau ou lac Ouareau	Rawdon	450	390	0.87	17 février 1906	
L'Assomption	Chute <i>Monte-à-Peine</i> (St-Jean-de-Matha)	464	208	0.45	21 novembre 1901	
St-Maurice	Grandes Piles	16,200	65,090	4.00	23 mai 1900	Eau haute.
2.—RIVE SUD DU ST-LAURENT.						
Richelieu	St-Ours	9,000	3,000	0.33	décembre 1904	Débit minimum approximatif.
"	Chambly	8,554	9,900	1.15	8 janvier 1900	Débit approximatif.
Rimouski	Grand Sault (5e Rg Duquesne)	400	48	0.12	23 mars 1905	
Bonaventure	Rapide Malin (4e Rg Hamilton)	550	2,613	4.75	15 août 1902	
Petite Cascapédiac	Rapide (9e Rg New Richmond)	700	968	1.38	23 novembre 1900	
Milnikak	Embouchure	170	82	0.48	21 août 1905	La rivière était à son étiage, ou à peu près.
St-François	D'Israëli	500	823	1.65	15 mai 1901	823 peut être considéré comme débit moyen.
"	"	500	200	0.40		Débit minimum approximatif.
Causapscal	Embouchure	300	48	0.16	24 mars 1905	Les eaux étaient excessivement basses.
3.—BASSIN DE L'OTTAWA.						
Kippawa	Extrémité aval du lac Kippawa		603		22 mars 1902	
"	Tête du canal "Gordon Creek"		43		24 mars 1902	
"		2,100	646	0.31		Débit total du lac Kippawa à l'eau basse.
Ottawa	Chute du "Grand Calumet"		16,565		10 septembre 1900	D'après un jaugeage.
"	"		8,000			Débit approximatif à l'étiage.
"	Rap. de l'Islet canal de Culbute		4,304		18 mai 1905	Niveau moyen.
"	"		2,000		5 juillet 1905	Débit approximatif au niveau bas ordinaire.
"	"		1,200			Débit approximatif au plus bas étiage.
"	Matawa	29,000	8,225	0.41	30 mars 1901	Débit de la Mattawa compris.
"	"		7,800		30 mars 1901	En amont de la Mattawa (à la Cave).
"	Long Sault	18,060				Approximativement { 11,840 dans Québec. 6,220 dans Ontario.
" "Portage Channel"	Portage-du-Fort		492		14 septembre 1900	
"	"		400			Minimum approximatif.
"	Les "Chats" à l'embouchure du Quyon	36,000	16,551	0.46	mars 1899	La rivière était à peu près à son étiage.
"	"	36,000	17,200	0.48		Débit approximatif à l'eau basse ordinaire.
"	"La Roche Capitaine"	21,000	8,400	0.40	15 mars 1901	
Des Quinze	Nord Témiscamingue	9,000	3,200	0.36	19 mars 1902	
Du Nord	Rap. "Sanderson" (St-Jérôme)	455	200	0.44	4 janvier 1905	Débit approximatif; eau basse.
Émissaire du lac Tremblant	28/3 Grandison	111	88	0.79	19 septembre 1902	
Gatineau	Embouchure (à Hull)	8,850	5,240	0.59	14 octobre 1902	
"	Maniwaki	7,320	4,250	0.58	7 octobre 1902	
Désert	Embouchure, à Maniwaki	1,500	763	0.51	11 octobre 1902	
"	Chute Rouge (moulin Cour-solles, 6e rang de Lytton)	770	250	0.32	29 septembre 1902	
Des Prairies	St-Vincent de Paul		26,882		14 septembre 1903	
"	"		20,000			Minimum approximatif.
Jésus ou Miile-Iles	Terrebonne		2,190		18 septembre 1903	
"	"		2,000			Débit probable à l'étiage.
Petite Nation	Chute Oxbow (Chénéville)	432	237	0.55	9 novembre 1901	
Rouge	Rapide Plat (l'Annonciation)	750	586	0.78	20 septembre 1902	
"	"	750	400	0.53		Débit minimum approximatif.
Du Lièvre	Rap. de l'Orignal (Campbell)	2,204	1,487	0.67	24 septembre 1902	
"	"	2,204	900	0.41		Débit minimum approximatif.
"	"High Falls" (Bowman)	4,000	2,042	0.51	2 avril 1901	
Du Diable	Lot 5, 14e rang de Wolfe	145	75	0.52	18 septembre 1902	Débit approximatif.
Quyon	Embouchure	166	122	0.73	mars 1899	
4.—BASSIN DU LAC ST-JEAN ET DU SAGUENAY.						
Chamouchouan	Chute de la Chaudière	4,500	8,800	1.95	24 août 1904	Débit approxim. d'après M. J. Obalski.
"	Limite nord de Dufferin	4,850	12,500	2.58	octobre 1898	" " " Hy. O'Sullivan.
"	"	4,850	11,000	2.27	octobre 1898	" " " J. C. Langelier.
"	Près du pont Ellis, St-Félicien	5,000	2,730	0.55	3 septembre 1902	Débit à l'eau basse ordinaire.
Petite Décharge (Saguenay)	St-Joseph d'Alma (pont de fer)		340		8 avril 1903	
Grande Décharge (Saguenay)	1200 pieds en amont de l'embouchure de la Shipshaw	30,000	30,520	1.00	8 septembre 1899	Débit approximatif.
Métabetchouan	Embouchure	850	494	0.58	18 février 1900	
"	St-André de l'Épouvante	750	381	0.51	29 août 1901	Les eaux étaient excessivement basses.
"	"Chute Blanche"	640	418	0.65	22 août 1901	
Petit Saguenay		240	91	0.38	octobre 1901	D'après un jaugeage de M. G. Langelier.
Petite Peribonka	1 mille en amont de la manufacture, (Cie de Pulpe de Péribonka)	500	1,071	2.14	2 août 1904	

N. B.—Tous les jaugeages dont les résultats sont portés sur le tableau ci-dessus ont été faits par le soussigné, sauf les quatre dont le nom des opérateurs est dans la colonne "observations".

CHS - ED. GAUVIN,  
Ingénieur F. H.

## APPENDICE No 67

---

 RAPPORT CONCERNANT LE RAPIDE DES " HÊTRES " SUR LE ST-AURICE.
 

---

Québec, 11 septembre 1905

A l'Honorable A. TURGEON,  
 Ministre des Terres et Forêts,  
 Québec.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les 6 et 7 du courant j'ai visité le rapide dit " des Hêtres ", sur le St-Maurice, dans le comté de Champlain, rapide qui se trouve à peu près à mi-chemin entre Grand'Mère et Shawenegan. La demande qui a motivé cette visite est celle de la " Shawenegan Lakes, Power & Electric Co. " (14969705).

Cette compagnie exploite depuis quelque temps déjà les chutes qui se trouvent sur la rivière Shawenegan, non loin de l'embouchure de celle-ci. La puissance de ces chutes, qui ont une hauteur totale de près de 200 pieds, est bien suffisante pour les besoins de la dite compagnie, à l'eau haute et même à l'eau moyenne, mais, à l'eau basse, elle est, paraît-il, sinon insuffisante pour les besoins du moment, du moins trop faible pour permettre d'étendre les opérations de la dite compagnie comme celle-ci le voudrait. C'est pour cette raison que la " Shawenegan Lakes' Power & Electric Co. ", a jeté ses vœux sur le rapide des Hêtres, situé—en ligne droite—à 3 milles environ de son usine, et où elle croit pouvoir trouver, à l'eau basse, la force qui pourrait lui manquer.

Le rapide des Hêtres a une longueur d'à peu près un demi-mille (2640 pieds) et une chute totale d'environ 17 à 18 pieds. Toute cette hauteur ne pourrait cependant pas être facilement utilisée, surtout à cause de la grande longueur du rapide.

Les terrains sur chaque rive et les îles, à l'exception de l'île No 631 du cadastre de la paroisse de Ste-Flore, sont vendus.

À l'eau haute, malheureusement, le rapide des Hêtres disparaît presque complètement, ce qui déprécie beaucoup sa valeur, et le rend impropre pour tout objet qui requiert un service continu, ininterrompu. Et cet inconvénient me paraît à peu près irrémédiable par le fait qu'entre ce rapide et les chutes

de Grand'Mère, situées en amont, il n'y a pas, on peut dire, de différence de niveau bien appréciable, et que, par suite, on ne saurait exhausser le niveau à la tête du rapide en question sans causer de préjudice aux dites chutes.

Au pied du rapide des Hêtres, les eaux du printemps montent d'à peu près 17 pieds au-dessus de l'étiage, mais ce niveau ne se maintient, m'a-t-on dit, que durant un temps généralement très court, tandis que l'eau haute moyenne, qui atteint environ 11 pieds au-dessus de l'étiage, dure à peu près deux mois. On voit que l'usine qui serait placée au pied du rapide des Hêtres et au-dessus du niveau des plus hautes eaux à cet endroit, se trouverait à un niveau plus élevé que celui de l'eau basse à la tête de la chute.

Je n'ai pas de donnée précise sur la quantité dont les eaux du printemps s'élèvent à la tête des "Hêtres"; cependant je crois qu'elle est d'à peu près 12 pieds au maximum et de 7 à 8 pieds à l'eau haute moyenne. Cette différence entre la hauteur de la crue des eaux à la tête et au pied du rapide en question est due au retrécissement très accentué de la rivière à la tête de la chute de Shawenegan.

Il y a deux écluses à la tête des "Hêtres", qui ont été construites par le gouvernement fédéral, pour faciliter le flottage des bois à cet endroit: l'une entre la rive droite et l'île No. 631, et l'autre entre la rive gauche et la grande île portant le No. 1044 (cadastre de N.-D. du Mont-Carmel). Actuellement, le niveau du St-Maurice est tellement bas que ces deux barrages sont entièrement hors de l'eau. A l'étiage donc, tout le volume d'eau de la rivière passe par le canal principal, entre les deux îles dont je viens de parler. J'ai indiqué sur l'extrait ci-joint des plans officiels des paroisses de Ste-Flore et de Notre-Dame du Mont-Carmel, quelques détails topographiques qui rendront plus intelligible ce qui précède.

La "Shawenegan Lakes' Power & Electric Co.", afin d'utiliser une partie de la puissance du rapide des Hêtres, devra enlever le barrage construit entre la rive droite et l'île No. 631, pour le transporter plus bas sur le même canal, c'est-à-dire tout près de l'endroit où ce dernier débouche dans le canal principal, au pied de la plus forte partie du rapide; puis elle devra approfondir le dit canal entre la rive droite et l'île No. 631, de manière à ce que l'eau puisse y passer à l'étiage. La chute que l'on pourra utiliser, à l'eau basse, ne sera que d'une dizaine de pieds en chiffres ronds.

Le minimum du débit du St-Maurice, aux Hêtres, doit être d'à peu près 3500 pieds cubes par seconde. La puissance absolue de tout le rapide des Hêtres, à l'étiage, serait donc d'environ 7000 chevaux-vapeur. Mais la dite compagnie ne pourra facilement utiliser tout au plus que le cinquième environ

---

(1400 c.-v.) de cette puissance ; pour l'utiliser entièrement, il lui faudrait faire de grandes dépenses.

M. Lemire, de St-Etienne, bien renseigné sur le régime des eaux du St-Maurice, prétend que depuis plus de cinquante ans on n'a jamais vu cette rivière plus basse qu'elle l'était le 8 du courant.

Avec le pouvoir hydraulique des "Hêtres" il faudrait céder l'île No 631 et tout le lit de la rivière depuis le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 18 et 19 du rang "Ste-Catherine No 1" de la paroisse de Ste-Flore jusqu'au prolongement de la ligne qui divise les lots Nos 27 et 28 du même rang, soit une superficie totale de 282 arpents carrés environ.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS-ED. GAUVIN,

*I. F. H.*

---

## APPENDICE No: 68

---

LISTE DES CANTONS DONT LES TERRES ONT ÉTÉ CLASSIFIÉES PAR ORDRE EN  
CONSEIL, DEPUIS LE 30 JUIN 1905 JUSQU'À CE JOUR

---

Cantons : Louise, Garthby, Metgermette-Nord, Metgermette-Sud, Cloridorme, Lejeune, Emberton, Ham-Sud, Ham-Nord, Mousseau, (les 5 premiers rangs); Gravel, (les 5 premiers rangs); Wurtele, (les 4 premiers rangs); Laverlochère, Guigues, Howard, Dufferin, (les quatre premiers rangs); Girard, (les 5 premiers rangs); Mailloux, (partie); Chabot, (partie, 112 lots); Fournier, Wright, Kensington, Ditton, Robertson, (les 8 premiers rangs); Wabasse, Nemtayé.

CHS. A. LAVOIE,  
Surintendant, Branche des Ventes.

Dépt. des Terres et Forêts.

Québec, 11 décembre, 1906.

---

## APPENDICE No. 69

---

LISTE DES CANTONS INSPECTÉS, EN VUE DE LA CLASSIFICATION DES TERRES,  
AVEC LES NOMS DES INSPECTEURS NOMMÉS A CET EFFET DEPUIS  
LE 1ER JUILLET 1905, AU 1ER JUILLET 1906

---

M. S. A. Filion a transmis le rapport d'inspection des cantons, Würtele, Gravel, Pope, Robertson et Mousseau.

M. Thos. Desmarais a transmis le rapport d'inspection des cantons Wabasse et Bouthillier.

M. R. M. Gendron a transmis le rapport d'inspection des cantons Kensington et Bouchette.

M. J. A. Martin a transmis le rapport d'inspection des cantons Masson, Provost et Brassard.

M. V. C. Gordon a transmis le rapport d'inspection des cantons Denholm, Low, Wright et Masham.

M. B. L. O'Hara a transmis le rapport d'inspection du canton Ditton, (Rangs 9 et 10).

Jos. Langlois a transmis le rapport d'inspection du canton Whitton.

M. H. Vézina a transmis le rapport d'inspection des cantons Ham-Sud, Ham-Nord, Wolfeston, (Rangs 10 et 11).

M. Godfroi Bédard a transmis le rapport d'inspection du canton Cabano (Rangs 6 à 13).

M. Joseph Bégin a transmis le rapport d'inspection du canton Langevin.

M. André Caron a transmis le rapport d'inspection du canton Metgermette-Nord.

M. J. A. Deroy a transmis celui de Cherbourg.

M. Michel Francoeur a transmis celui de Ashford et Casgrain.

M. James Hamilton a transmis les rapports des cantons Awantjish ; Hope, Massé et Nemtayé.

M. Geo. T. Arbour a transmis le rapport des cantons Fox et Sydenham-Nord.

---

M. J.-Bte Marier a transmis le rapport d'inspection des cantons Matane et Tessier.

M. R. R. Sweehey 'a transmis le rapport d'inspection de Metgermette-Sud.

M. L. J. Turgeon a transmis le rapport d'inspection des cantons Bellechasse, Daaquam et Roux.

M. W. A. Bignell a transmis le rapport d'inspection des cantons Dolbeau et Taillon, (Rangs 1, 2, 3 et 4).

M. Wm. Therrien a transmis le rapport d'inspection du canton Tourelle.

C. O. LAVOIE,  
Surintendant de la Branche des Ventes.

---

## APPENDICE No 70.

ETAT indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux biens des Jésuites  
pour les dix dernières années.

ANNÉE.	RECETTES.	DÉPENSES.
1897....	\$ 4,971 44.....	\$ 2,779 43
1898....	11,736 28.....	2,570 84
1899....	6,679 14.....	2,410 82
1900....	11,025 68.....	1,417 93
1901....	3,733 17.....	1,335 56
1902....	8,089 76.....	1,709 01
1903....	3,061 20.....	1,833 75
1904....	2,923 28.....	1,475 00
1905....	2,584 27.....	1,475 00
1906....	4,642 29.....	2,855 50
	Total..\$59,446 71	Total...\$19,962 84
	Moyenne..\$5,944 67	Moyenne..\$1,996 28

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 1er oct. 1906.



## APPENDICE No 71.

ÉTAT indiquant le revenu et la dépense se rattachant à la seigneurie Lauzon pour les dix dernières années.

ANNÉE	RECETTES	DÉPENSES
1897.....	\$ 2,528 62.....	\$ 941 26
1898.....	3,211 53.....	827 58
1899.....	3,344 89.....	914 31
1900.....	3,218 97.....	898 53
1901.....	3,449 22.....	885 30
1902.....	2,353 92.....	861 12
1903.....	2,583 76.....	866 28
1904.....	4,457 39.....	910 58
1905.....	1,739 92.....	802 13
1906.....	2,563 09.....	967 14
	29,451 31	8,874 23
	Moyenne.... \$ 2,945 13	Moyenne..... \$ 887 42

E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 1er oct. 1906.

## APPENDICE No 72.

ETAT indiquant le travail exécuté dans le département des Terres et Forêts,  
durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1906.

## BUREAU DU RÉGISTRAlRE

Nombre de lettres reçues, enregistrées et indexées..... 23,587

E.-E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J.-E. SAMSON,  
*Régistraire.*

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1906.

## BRANCHE DES COMPTES

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	3,080
do do écrites et expédiées.....	170
do d'accusés de réception de lettres renfermant des sommes d'argent.....	962
do de chèques préparés.....	3,727
do do pour primes aux parents de douze enfants.....	2,157
do de reçus préparés pour accompagner les chèques expédiés..	5,309
do de certificats relatifs aux dépenses contingentes.....	468
do d'états préparés.....	365
do d'ordres en Conseil copiés.....	44
do de reçus faits pour argents payés au bureau.....	252
do de réquisitions pour chèques.....	16
do de dépôts enregistrés, <i>re</i> : vente de terres.....	130
do de dépôts faits en banque.....	331
do de rôles de paie préparés.....	40
do do do copiés.....	14

E.-E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

J. H. BOISVERT,  
*Comptable.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 1er oct. 1906.

APPENDICE No 72.—*Suite.*

## BRANCHE DES VENTES, SECTION OUEST.

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	5,778
do de lettres écrites et expédiées.....	4,806
do de ventes de terres de la Couronne.....	545
do de do do du clergé.....	1
do d'octrois gratuits sur chemins de colonisation.....	
do do do pour fins de culte.....	
do de comptes rendus par les agents.....	149
do de copies de comptes rendus.....	149
do de bordereaux ou scraps.....	76
do de copies de bordereaux ou scraps.....	76
do de dépôts.....	19
do de réquisitions pour chèques.....	58
do de renvois pour lettres-patentes.....	504
do de lettres-patentes émises.....	550
do d'adjudications pour coupe de bois.....	5
do do appliquées.....	13
do de rapports, mémoires et adjudications.....	116
do de do pour Ordres en Conseil.....	13
do de ventes annoncées pour cancellation.....	256
do de lots compris dans ces ventes.....	284
do d'âcres contenus dans ces lots.....	26,254
do de ventes révoquées.....	157
do de lots compris dans ces révocations.....	178
do d'âcres contenues dans ces lots.....	15,021
do d'âcres remis à la Couronne.....	15,021
do de listes de révocation.....	85
do de transports enregistrés.....	412
do d'arrêtés en Conseil.....	12
do de ventes de lots de grève et de pouvoirs hydrauliques.....	2
do d'âcres de terres de la Couronne vendus.....	56,468
do do do du clergé do .....	120

E.-E. TACHÉ,  
Sous-Ministre.

CHS. O. LAVOIE,  
Surintendant, branche des Ventes.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1906.

APPENDICE No 72.—*Suite.*

## BRANCHE DES VENTES—SECTION EST.

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	12,516
do do écrites et expédiées.....	6,864
do ventes de terres de la Couronne.....	1,309
do do do du Clergé.....	5
do d'octrois gratuits, ch. Colonisation.....	3
do do fins de culte.....	1
do comptes rendus des agents.....	274
do copies de comptes-rendus des agents.....	274
do bordereaux ou <i>scraps</i> .....	115
do copies de bordereaux ou <i>scraps</i> .....	115
do comptes rendus, Biens des Jésuites.....	31
do copies de comptes rendus, Biens des Jésuites.....	31
do comptes rendus Seigneurie de Lauzon.....	13
do do Domaine de la Couronne.....	26
do reçus des agents.....	4
do dépôts.....	120
do réquisitions pour chèques.....	268
do renvois par lettres patentes.....	886
do lettres patentes expédiées.....	887
do d'acres compris dans ces patentes.....	99,463
do d'adjudications de coupe de bois.....	16
do rapports et adjudications.....	193
do mémoires et rapports du surintendant.....	5,728
do ventes révoquées.....	923
do locations révoquées.....	38
do lots compris dans ces révocations.....	1,213
do d'acres compris dans ces révocations.....	97,032
do transports enregistrés.....	373
do d'arrêtés en Conseil copiés.....	19
do lots de grève vendus et patentés..	18
do pouvoirs hydrauliques vendus et patentés.....	5
do do do sous location.....	3

E.-E. TACHÉ,  
Sous-Ministre.

CHS. O. LAVOIE,  
Surintendant, branche des Ventes.

Département des Terres et Forêts,  
Québec, 30 juin 1906.

APPENDICE No 72.—*Suite.*ÉTAT INDIQUANT LE TRAVAIL EXÉCUTÉ DANS LA BRANCHE DES ARPENTAGES  
DURANT L'ANNÉE FISCALE 1905-1906.

Lettres reçues et enregistrées.....	1,295
Lettres écrites et expédiées.....	535
Descriptions de paroisses et cantons.....	20
Instructions aux arpenteurs.....	50
Mémoires.....	82
Examens de plans et de carnets d'opérations.....	34
Copies de plans.....	270
Calculs de superficies.....	168
Compilations de plans.....	19
Copies de plans (au bleu).....	400
Spécifications.....	91
Descriptions des lots de grève.....	27
Réductions de plans.....	43
Etudes de dossiers relatifs aux questions de bornage, etc.....	345
Vérifications de comptes d'arpenteurs.....	31
Lettres-patentes collationnées.....	1,400
Descriptions de territoires de chasse.....	12
Plans mesurés et comparés.....	12
Recherches.....	36
Projets de territoire sur carte régionale.....	27
Visites et vérifications d'arpentages à l'extérieur.....	4
Confections de plans.....	2
Descriptions de blocs de terre.....	

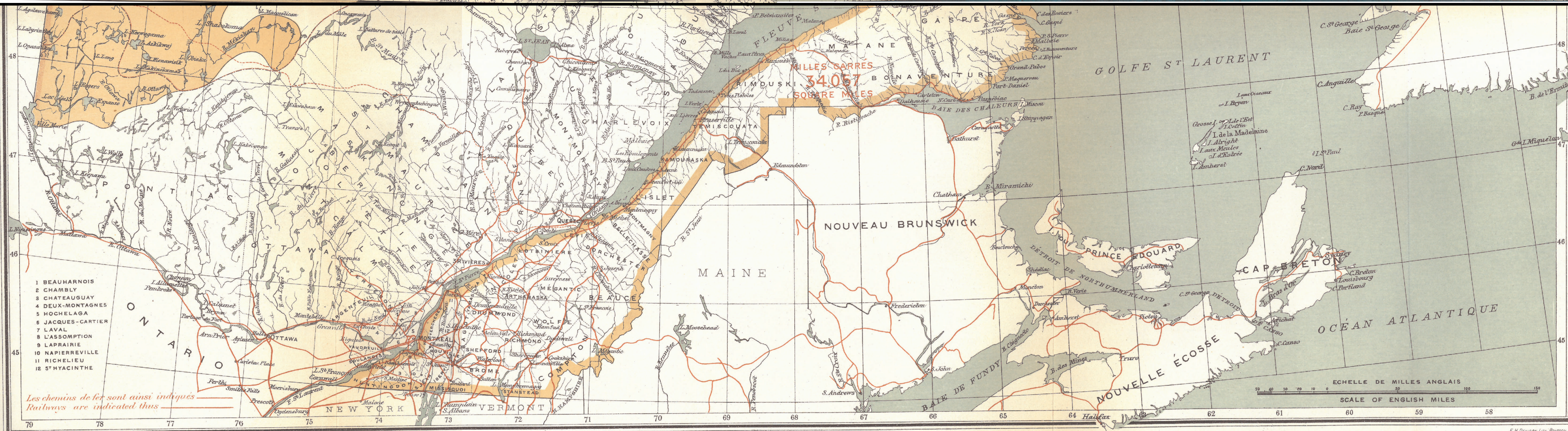
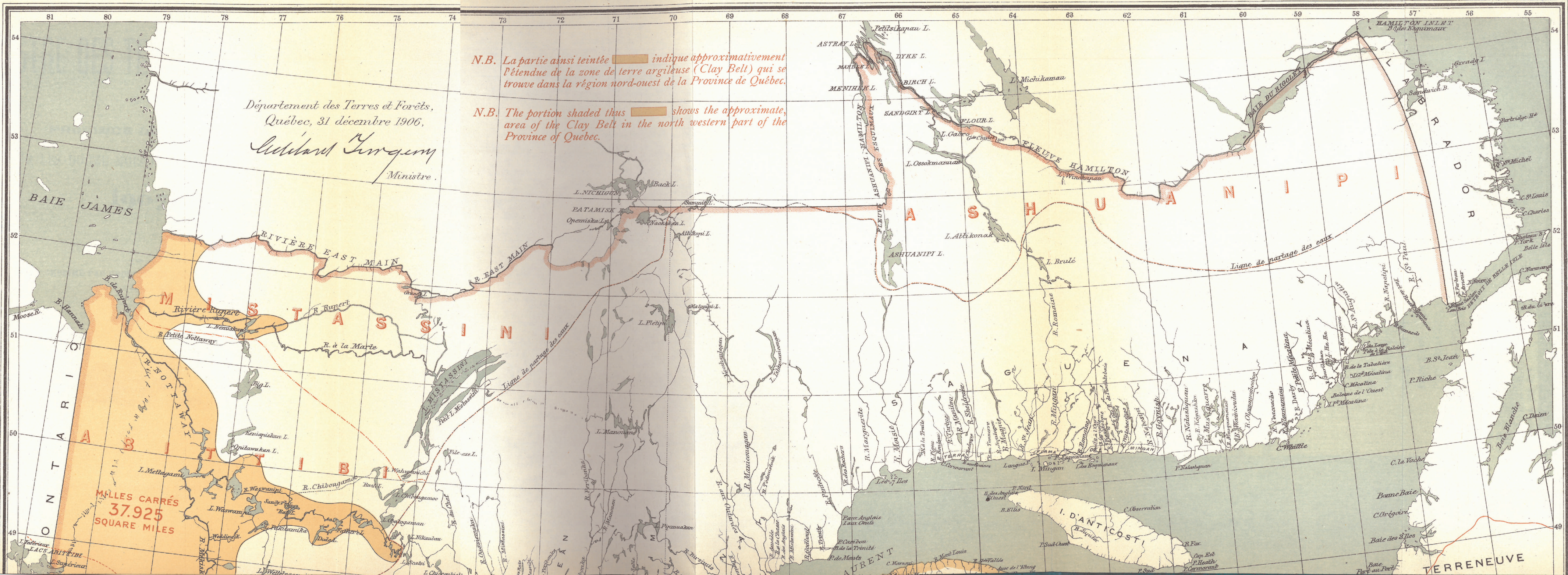
E. E. TACHÉ,  
*Sous-Ministre.*

CHS-ED. GAUVIN,  
*Surintendant de la branche des Arpentages.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1906.

CARTE DE LA PROVINCE DE QUEBEC  
Indiquant ses frontières nord, nord-ouest et nord-est telle que reconnues  
par les Statuts du CANADA, 61 Victoria, cap. 3.



Réduite et dessinée par Gustave Rimbret, d'après la carte de la Province de Québec par E. E. Taché.

MAP OF THE PROVINCE OF QUEBEC  
Indicating its north western, northern and north eastern boundaries  
as declared by the Statutes of CANADA, 61 Victoria, cap. 3.